



Les voies de développement

# Examen multidimensionnel du Maroc

VOLUME 1. ÉVALUATION INITIALE





Les voies de développement

# Examen multidimensionnel du Maroc

VOLUME 1. ÉVALUATION INITIALE



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Centre de développement.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Citer ce titre comme suit :**

OCDE (2017), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>

ISBN 978-92-64-27493-8 (imprimé)

ISBN 978-92-64-27494-5 (PDF)

ISBN 978-92-64-27495-2 (ePub)

Série : Les voies de développement

ISSN 2414-0937 (imprimé)

ISSN 2414-0945 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédit photo :** Couverture © réalisée par le Centre de développement de l'OCDE.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2017

---

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Avant-propos

**L**es gouvernements doivent relever le défi de mettre en œuvre des politiques publiques durables qui dépassent la stricte dimension économique pour accroître le niveau de bien-être des populations. Cette ambition requiert une réflexion qui réponde à la fois aux objectifs économiques, sociaux, et environnementaux des pays et permette d'atteindre une croissance économique inclusive, équitable et durable.

La série de l'OCDE, « Les voies de développement », vise à relever ce défi à travers les Examens multidimensionnels par pays. La méthodologie des Examens met en avant le bien-être des populations comme objectif central du développement. Se basant sur une analyse des contraintes au développement des pays, les Examens accompagnent les gouvernements dans l'élaboration de stratégies nationales de développement prenant en compte les complémentarités et synergies entre domaines de politiques.

L'Examen multidimensionnel du Maroc est le deuxième réalisé en Afrique, après celui de la Côte d'Ivoire. Ce rapport, Volume 1. Évaluation Initiale, correspond à la Phase 1 de l'Examen. Il est le produit de nombreux entretiens réalisés au cours de missions au Maroc en février et avril 2016, d'une analyse quantitative, et d'informations récoltées au cours de trois ateliers de travail organisés à Rabat. Cette première phase sera suivie d'une seconde phase, centrée sur une analyse approfondie des contraintes au développement identifiées et des recommandations de politiques publiques. Un rapport final de synthèse mettra ces différents éléments en contexte, avec l'objectif d'analyser et apporter des recommandations par rapport aux besoins de mise en cohérence des politiques publiques.

## Remerciements

L'Examen multidimensionnel du Maroc est le fruit d'un effort collaboratif du Centre de développement, de la Direction des Statistiques et du Département des Affaires économiques de l'OCDE, soutenu par les Services du Chef du gouvernement du Royaume du Maroc.

L'équipe de l'OCDE était dirigée par Jan Rieländer, Chef de l'Unité des Examens multidimensionnels par pays, sous la direction de Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE chargé du développement, Martine Durand, Statisticienne en chef et Directrice de la Direction des Statistiques, et Catherine Mann, Chef économiste et Chef du Département des Affaires économiques. Le rapport a été coordonné par Juan R. de Laiglesia. Il a été élaboré par Céline Colin, Juan R. de Laiglesia, Christine de la Maisonneuve, Fabrice Murtin, Bakary Traoré et Carine Viac. Deirdre May Culley a géré le processus participatif de prospective stratégique. Le rapport a bénéficié de l'analyse des données statistiques par Catriona Marshall et Paula Mislser. Il a également bénéficié du soutien essentiel de Myriam Andrieux et a été édité par Sabine Cessou. L'équipe des publications du Centre de développement, notamment Delphine Grandrieux et Vanda Lintott, a guidé le processus de publication.

Des contributions et commentaires précieux ont été reçus d'un grand nombre de représentants du gouvernement du Maroc et des experts de l'OCDE. Le rapport a notamment bénéficié des commentaires inestimables de Miriam Allam, Charlotte Denise-Adam et Paqui Santonja, Direction de la Gouvernance publique et du Développement territorial de l'OCDE ; Andrea Bassanini, Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE ; Federico Bonaglia, Joel Boutroue, Jason Gagnon, Arthur Minsat, et Caroline Tassot, Centre de développement de l'OCDE.

L'équipe des Examens multidimensionnels remercie vivement les Services du Chef du Gouvernement pour les avoir invités et associés au séminaire sur « *La problématique de l'emploi : défis et réalités* », organisé le 24 février 2016 à Rabat, et à celui intitulé « *Regards Croisés sur la problématique des inégalités au Maroc* » qui s'est tenu le 20 avril 2016 à Rabat. Céline Thevenot, Analyste des politiques sociales, Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE, et Fabrice Murtin, Chef de section, Bien-être et Conditions des ménages, Direction des Statistiques de l'OCDE sont également remerciés pour leurs présentations lors ce dernier atelier. Les discussions et les présentations de ces deux ateliers ont permis de faciliter le travail d'analyse dans le cadre de cet Examen multidimensionnel.

L'équipe remercie également les participants des ateliers « *Politique Macro-économique et Modèle de développement* » et « *Développement sectoriel* » organisés à Rabat le 18 avril 2016 pour les discussions fructueuses et les commentaires utiles. Les participants à l'atelier de prospective stratégique, organisé à Rabat le 21 avril 2016, sont également remerciés pour la qualité des échanges sur les perspectives de développement du Maroc.

Le rapport a été réalisé avec le soutien constant et l'excellente coopération d'Abdelghni Lakhdar, Chef d'équipe et Conseiller économique du Chef du Gouvernement; Abdelaziz Nihou, Statisticien-économiste ; Abdellatif Naanaa, Statisticien-économiste ; Thami El Maaroufi, Responsable de l'environnement des affaires; Mohamed Benkassmi, Économiste, spécialiste des questions de développement humain; Abderrazak Mourchid, Économiste ; Ahmed Khalid Benomar, Spécialiste en développement ; Sara Chajae, Chargée d'études ; et Btissam Loukili, Assistante administrative, tous membres de l'équipe de liaison marocaine.

Messieurs Nizar Baraka, Président du Conseil économique, social et environnemental, Abdellatif Jouahri, Gouverneur de Bank Al-Maghrib et Ahmed Lahlimi Alami, Haut-Commissaire au plan, sont chaleureusement remerciés pour la collaboration étroite de leurs institutions respectives avec les Services du Chef du Gouvernement dans le cadre de la rédaction de ce rapport.

Les ministères et institutions suivants ont soutenu l'élaboration du rapport au cours des deux missions de l'équipe de l'OCDE qui se sont déroulées du 23 au 26 février 2016 et du 14 au 22 avril 2016 au Maroc : Agence nationale de l'assurance maladie, Association marocaine du textile et de l'habillement ; Caisse de dépôt et de gestion ; Confédération générale des entreprises au Maroc ; Conseil de la concurrence ; Conseil économique, social et environnemental ; Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ; Délégation de l'Union européenne ; Fédération nationale de l'électricité et de l'électronique ; Fédération nationale de l'agroalimentaire ; Fondation Abderrahim Bouabid ; Haut-commissariat au plan ; Institut agronomique et vétérinaire Hassan II ; Institut national de statistique et d'économie appliquée de Rabat ; ministère de l'Emploi et des Affaires sociales ; ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ; ministère de l'Économie et des Finances (Direction des Études et des Prévisions financières et Direction du Trésor et des Finances extérieures) ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres ; ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique ; ministère de la Santé ; ministère du Tourisme ; Observatoire national du développement humain ; OCP Policy Center ; Office des changes ; Services du Chef du Gouvernement ; Université Mohammed V. L'équipe de l'OCDE a rencontré ces différentes structures dans le cadre de rencontres bilatérales et/ou des deux ateliers thématiques qui ont été organisés.





## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Sigles et abréviations</b> .....  | 15 |
| <b>Éditorial</b> .....   | 19 |
| <b>Principaux indicateurs du Maroc</b> .....   | 21 |
| <b>Résumé</b> .....  | 23 |
| <b>Chapitre 1. Vue d'ensemble : Performances et contraintes du développement multidimensionnel au Maroc</b> .....  | 27 |
| Le Maroc réalise de bonnes performances dans un environnement parfois à risque .....   | 30 |
| Le développement institutionnel et la dynamique de réforme offrent au Maroc d'importants atouts sur lesquels l'économie n'a pas encore pu capitaliser pleinement ..... | 42 |
| Les performances marocaines découlent d'une série d'orientations générales issues du modèle de développement .....   | 44 |
| La cohérence des politiques publiques apparaît insuffisante pour un développement intégré .....  | 47 |
| Principales contraintes au développement du Maroc : formation de compétences, élargissement de la base compétitive et cohérence des politiques. ....                   | 51 |
| Notes .....  | 53 |
| Références .....   | 53 |
| Annexe 1.A1. Les pays de comparaison pour l'examen multidimensionnel du Maroc .....  | 56 |
| Annexe 1.A2. Atelier de prospective – exercices de narration .....   | 62 |
| <b>Chapitre 2. Performances macroéconomiques et modèle de développement marocain</b> .....   | 65 |
| Le Maroc a atteint une certaine stabilité macroéconomique au prix d'un dynamisme économique modéré .....   | 66 |
| La structure de l'économie marocaine évolue lentement malgré l'émergence des « métiers mondiaux » du Maroc .....   | 74 |
| Le déficit extérieur peine à se résorber .....   | 78 |
| Les mutations majeures du modèle de développement : la réforme de la compensation et la transition vers l'économie verte .....   | 84 |
| Le financement du modèle de développement fait face à des limites malgré un système bancaire solide et l'émergence de nouveaux outils .....                            | 91 |

|  |            |
|--|------------|
| Des besoins de mise en cohérence des politiques publiques avec les objectifs de transformation structurelle subsistent . . . . . | 97         |
| Notes . . . . .  | 105        |
| Références . . . . .   | 105        |
| <b>Chapitre 3 Vers une économie marocaine plus compétitive . . . . .</b>   | <b>109</b> |
| La faible productivité du travail cache des disparités sectorielles . . . . .  | 111        |
| La faible cohérence des politiques publiques pénalise le développement économique intégré . . . . .                              | 112        |
| De multiples contraintes, transversales ou spécifiques, entravent la compétitivité sectorielle . . . . .                         | 123        |
| L'amélioration du positionnement à l'international contribuera à la diversification du tissu productif . . . . .                 | 133        |
| Le Maroc ne tire pas suffisamment partie de son intégration dans les chaînes de valeur mondiales . . . . .                       | 142        |
| Références . . . . .   | 145        |
| Annexe 3.A1. Analyse de la décomposition de la productivité :<br>Note méthodologique . . . . .                                   | 147        |
| <b>Chapitre 4 L'ampleur des inégalités retarde l'émergence d'une société inclusive . . . . .</b>                                 | <b>149</b> |
| Croissance inclusive et niveaux de vie multidimensionnels . . . . .  | 151        |
| La croissance a permis d'élever le niveau de vie mais les inégalités perdurent . . . . .   | 158        |
| Les défaillances actuelles des secteurs sociaux renforcent les inégalités . . . . .  | 164        |
| Notes . . . . .  | 194        |
| Références . . . . .   | 194        |
| Annexe 4.A1. Calcul du niveau de vie multidimensionnel . . . . .   | 198        |
| Annexe 4.A2. Construction des données sur les niveaux de vie multidimensionnels . . . . .  | 200        |
| Annexe 4.A3. Informations détaillées sur la protection de l'emploi au Maroc . . . . .  | 202        |
| <br><b>Tableaux</b>  |            |
| 1.1. Récapitulatif sur l'atteinte des OMD . . . . .  | 38         |
| 2.1. Répartition estimée du montant des subventions entre les quintiles de revenu . . . . .                                      | 86         |
| 2.2. Répartition des entreprises du BTP selon le segment d'activité . . . . .  | 101        |
| 3.1. Les garanties pour l'obtention de prêts bancaires sont importantes au Maroc . . . . .                                       | 127        |
| 3.2. Le secteur manufacturier présente le plus d'avantages comparatifs . . . . .   | 137        |
| 4.1. Les prix fictifs de la longévité et de l'emploi au Maroc . . . . .  | 154        |
| 4.2. Les principaux programmes sociaux . . . . .   | 163        |
| <br><b>Graphiques</b>  |            |
| 1.1. Les performances en termes de bien-être sont contrastées . . . . .  | 32         |
| 1.2. Le cadre du bien-être de l'OCDE élargi aux pays émergents et en développement . . . . .                                     | 37         |
| 1.3. L'accès à l'emploi apparaît comme la disparité de genre la plus importante . . . . .  | 41         |
| 1.4. Le niveau de vie multidimensionnel est relativement bas . . . . .   | 42         |

|   |     |
|---|-----|
| 2.1. Le rythme de croissance économique est modéré . . . . .  | 67  |
| 2.2. La consommation privée tire la croissance . . . . .  | 68  |
| 2.3. Le déficit budgétaire s'améliore depuis 2012 . . . . .   | 69  |
| 2.4. Les subventions à la consommation, les dérogations fiscales, et les transferts<br>vers les EEP constituent un enjeu budgétaire important au Maroc . . . . .          | 70  |
| 2.5. La décomposition de la croissance montre la faible contribution<br>de la productivité totale des facteurs et l'importance du capital . . . . .                       | 71  |
| 2.6. Le fort taux d'investissement depuis 2000 n'a pas encore permis de rehausser<br>la croissance . . . . .  | 72  |
| 2.7. Les écarts de PIB par habitant s'expliquent principalement par des écarts<br>de productivité . . . . .   | 73  |
| 2.8. Contrairement à de nombreux pays, le Maroc ne connaît pas de changement<br>significatif dans la structure de son économie . . . . .                                  | 74  |
| 2.9. L'agriculture connaît une baisse de l'emploi depuis 2006 . . . . .   | 75  |
| 2.10. Le taux d'activité est faible . . . . .   | 76  |
| 2.11. La création d'emplois dans le secteur manufacturier reste une problématique<br>centrale . . . . .   | 77  |
| 2.12. Le déficit du compte courant se réduit progressivement . . . . .  | 79  |
| 2.13. La dépendance énergétique pèse sur la réduction du déficit commercial . . . . .   | 80  |
| 2.14. Les réserves internationales augmentent . . . . .   | 81  |
| 2.15. Les coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier ont<br>augmenté parallèlement à une dégradation du compte courant . . . . .                       | 82  |
| 2.16. La réforme de 2013-15 a permis de renverser la tendance des dépenses<br>de compensation . . . . .   | 84  |
| 2.17. La compensation est une mécanique incontrôlable par définition, surtout<br>quand la grande part des produits est importée . . . . .                                 | 85  |
| 2.18. Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, hors<br>énergie hydroélectrique . . . . .   | 89  |
| 2.19. La consommation énergétique a augmenté au rythme<br>de l'activité économique . . . . .  | 90  |
| 2.20. Les émissions de gaz à effet de serre (GES), composées essentiellement<br>de dioxyde de carbone, augmentent fortement depuis le milieu<br>des années 2000 . . . . . | 90  |
| 2.21. Le niveau d'endettement des administrations publiques est élevé compte tenu<br>du niveau de développement du Maroc . . . . .  | 92  |
| 2.22. La structure de la dette marocaine a changé en 25 ans . . . . .   | 93  |
| 2.23. Le taux d'épargne se réduit . . . . .   | 94  |
| 2.24. Le crédit bancaire baisse depuis 2008 . . . . .   | 94  |
| 2.25. Les créances douteuses augmentent . . . . .   | 96  |
| 2.26. Les produits agricoles subventionnés au Maroc ont des rendements en perte<br>de vitesse . . . . .   | 98  |
| 2.27. La superficie et le nombre de zones industrielles aménagées sont en nette<br>progression . . . . .  | 102 |
| 2.28. Entre 2006 et 2016, les taux d'intérêts du crédit immobilier au Maroc ont été<br>nettement supérieurs à 5 % . . . . .   | 105 |
| 3.1. La majorité des secteurs affichent de fortes progressions de la productivité<br>du travail mais les écarts de niveaux restent importants . . . . .                   | 111 |

|   |     |
|---|-----|
| 3.2. Les effets intrasectoriels tirent la croissance de la productivité. . . . .  | 112 |
| 3.3. La productivité agricole au Maroc progresse, mais reste en deçà de nombreux pays . . . . .   | 113 |
| 3.4. Le secteur manufacturier stagne depuis le milieu des années 90 . . . . .   | 114 |
| 3.5. Au Maroc, la productivité du travail dans le secteur manufacturier est relativement basse . . . . .  | 115 |
| 3.6. Les plus petites filières au sein du secteur manufacturier affichent les hausses de productivité les plus importantes. . . . .                                 | 117 |
| 3.7. La productivité du travail au Maroc est relativement élevée dans les secteurs du raffinage et de la fabrication de produits minéraux non métalliques . . . . . | 118 |
| 3.8. Certains services prennent de l'ampleur dans l'économie marocaine . . . . .  | 119 |
| 3.9. La part des intrants en services dans l'économie marocaine est très réduite . . . . .  | 120 |
| 3.10. Les intensités énergétiques sont relativement élevées au Maroc . . . . .  | 123 |
| 3.11. Les délais administratifs sont longs . . . . .  | 124 |
| 3.12. Les entreprises de taille intermédiaire sont peu présentes au Maroc, faute d'un développement suffisant . . . . .   | 124 |
| 3.13. La corruption reste largement répandue au Maroc . . . . .   | 125 |
| 3.14. Le commerce est un secteur d'activité qui concentre beaucoup d'informalité. . . . .   | 126 |
| 3.15. L'évolution de la croissance des salaires réels est en ligne avec celle de la productivité du travail. . . . .  | 128 |
| 3.16. Les salaires au Maroc ne sont plus un élément de compétitivité pour les grandes filières manufacturières . . . . .  | 129 |
| 3.17. Les efforts d'innovation du Maroc sont faibles et se répercutent sur ses performances . . . . .   | 130 |
| 3.18. Le transfert de technologie vers les entreprises marocaines s'effectue en partie via les importations de biens en capital . . . . .                           | 131 |
| 3.19. La répartition sectorielle des IDE se modifie progressivement . . . . .   | 134 |
| 3.20. Les IDE au Maroc créent relativement beaucoup d'emplois par unité de capital investi . . . . .  | 135 |
| 3.21. Les exportations marocaines sont diversifiées mais le nombre de produits exportés avec avantage comparatif est faible . . . . .                               | 136 |
| 3.22. L'automobile est le premier secteur exportateur . . . . .   | 136 |
| 3.23. Le nombre de produits manufacturés présentant un avantage comparatif stagne . . . . .   | 137 |
| 3.24. La demande mondiale pour la majorité des produits avec avantage comparatif ne suit pas . . . . .  | 138 |
| 3.25. L'indice de pénétration des exportations montre une faible évolution depuis 2000 pour le Maroc. . . . .   | 139 |
| 3.26. Le niveau de complexité économique du Maroc est en ligne avec son niveau de PIB. . . . .  | 140 |
| 3.27. Le nombre de marchés d'exportation du Maroc augmente. . . . .   | 141 |
| 3.28. Le Maroc est relativement bien intégré dans les chaînes de valeur mondiales . . . . .   | 143 |
| 3.29. Le Maroc pourrait avoir une hausse de la valeur ajoutée locale supérieure compte tenu de son niveau de participation aux CVM . . . . .                        | 143 |
| 3.30. La hausse de la valeur ajoutée locale dans les secteurs exportateurs ne s'est pas accompagnée d'une progression de l'emploi . . . . .                         | 144 |

|   |     |
|---|-----|
| 4.1. Niveaux de vie multidimensionnels dans le groupe témoin. . . . .   | 155 |
| 4.2. Décomposition de la croissance des niveaux de vie des ménages médians<br>dans le groupe témoin . . . . .                 | 156 |
| 4.3. Niveaux de vie multidimensionnels . . . . .  | 157 |
| 4.4. Taux de croissance annuel du niveau de vie multidimensionnel au Maroc . . . .  | 158 |
| 4.5. Le niveau de revenu a augmenté mais reste encore faible . . . . .  | 158 |
| 4.6. Les niveaux de pauvreté ont globalement baissé mais restent élevés<br>en milieu rural . . . . .                          | 159 |
| 4.7. L'inégalité a peu évolué au Maroc depuis 15 ans. . . . .   | 160 |
| 4.8. L'évolution des inégalités a été irrégulière. . . . .  | 161 |
| 4.9. La croissance a permis de réduire légèrement les inégalités<br>avec les populations les plus aisées . . . . .            | 161 |
| 4.10. Une classe moyenne encore embryonnaire. . . . .   | 164 |
| 4.11. L'espérance de vie est en moyenne élevée mais néglige le nombre d'années<br>« mal vécues ». . . . .                     | 165 |
| 4.12. Les taux de mortalité juvénile et de mortalité maternelle restent élevés. . . . .                                       | 166 |
| 4.13. Un taux de couverture maladie en progression mais qui reste encore faible. . .  | 167 |
| 4.14. Le Maroc manque de personnel médical . . . . .  | 169 |
| 4.15. Les dépenses de santé directes sont élevées . . . . .   | 170 |
| 4.16. Le recours aux prestations de santé privées augmente avec le revenu<br>et le niveau d'instruction . . . . .             | 171 |
| 4.17. À l'exception du primaire, les taux net de scolarisation sont faibles . . . . .   | 174 |
| 4.18. L'accès à l'éducation masque de profondes disparités et les taux<br>d'achèvement des cycles sont très faibles . . . . . | 175 |
| 4.19. Les élèves marocains enregistrent de faibles performances aux tests<br>internationaux . . . . .                         | 176 |
| 4.20. Les inégalités de réussite aux tests internationaux sont très élevées . . . . .   | 177 |
| 4.21. L'analphabétisme est encore élevé et touche particulièrement les femmes<br>vivant en milieu rural . . . . .             | 178 |
| 4.22. Les inégalités d'accès à l'éducation se creusent avec les inégalités<br>socio-économiques . . . . .                     | 180 |
| 4.23. Une offre de travail sous-exploitée . . . . .   | 181 |
| 4.24. Moins de la moitié des Marocains occupent un emploi salarié . . . . .   | 182 |
| 4.25. La création d'emplois est insuffisante . . . . .  | 184 |
| 4.26. La main-d'œuvre est faiblement qualifiée. . . . .   | 185 |
| 4.27. La formation professionnelle se développe lentement . . . . .   | 186 |
| 4.28. La part du salaire minimum dans le salaire moyen pourrait être plus<br>importante . . . . .                             | 188 |
| 4.29. La réglementation relative aux licenciements individuels<br>est contraignante. . . . .                                  | 190 |
| 4.30. La réglementation sur les contrats temporaires est restrictive . . . . .  | 191 |

## Encadrés

|   |    |
|---|----|
| 1.1. L'Examen multidimensionnel du Maroc soutient le pays<br>dans son développement . . . . .               | 29 |
| 1.2. Objectifs de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la corruption<br>(2016-25) . . . . . | 34 |

|  |     |
|--|-----|
| 1.3. Mesurer le bien-être : le cadre de l'OCDE et les travaux du Haut-commissariat au plan. . . . .  | 36  |
| 1.4. Méthodologie de l'atelier de prospective stratégique « Maroc : vision du développement et défis » . . . . .   | 49  |
| 2.1. Estimation de la contribution à la croissance des différentes composantes du PIB. . . . .   | 71  |
| 2.2. Estimation des écarts de PIB par habitant . . . . .   | 73  |
| 2.3. La flexibilisation du taux de change peut aider à répondre aux enjeux auxquels le Maroc est confronté mais elle doit s'accompagner d'une politique monétaire adaptée. . . . . | 83  |
| 2.4. Historique du système de compensation, un mécanisme difficile à gérer en termes de prévision budgétaire . . . . .   | 85  |
| 2.5. Les outils pour accompagner une réforme des subventions : l'exemple du Brésil, de l'Indonésie et de la Turquie . . . . .  | 87  |
| 2.6. Le contrôle des capitaux au Maroc . . . . .   | 93  |
| 2.7. Casablanca Finance City : de nouveaux instruments offrent de réelles opportunités. . . . .  | 97  |
| 2.8. Les mécanismes de financement ont joué un rôle important dans la dynamisation du logement social au Maroc . . . . .   | 100 |
| 2.9. Le cas des villes nouvelles de Tamansourt et de Chrafate . . . . .  | 103 |
| 3.1. Objectifs et approche du Plan d'accélération industrielle . . . . .   | 116 |
| 3.2. L'importance du séquençage des politiques d'ouverture commerciale et de développement industriel. . . . .   | 122 |
| 3.3. Statut de l'auto-entrepreneur . . . . .   | 126 |
| 3.4. Vers une stratégie d'innovation plus adaptée aux besoins et aux caractéristiques du Maroc . . . . .   | 131 |
| 3.5. Les mesures non tarifaires pénalisent les exportateurs marocains. . . . .   | 133 |
| 3.6. Concepts liés à l'espace des produits . . . . .   | 141 |
| 3.7. Le secteur de l'électricité et de l'électronique, une réussite d'exportation des compétences . . . . .  | 142 |
| 3.8. La filière textile, un exemple de chaîne de valeur déstructurée . . . . .   | 144 |
| 4.1. Choix des dimensions du niveau de vie multidimensionnel . . . . .   | 152 |
| 4.2. Calcul du niveau de vie multidimensionnel . . . . .   | 153 |
| 4.3. Quel bilan pour le Ramed quatre ans après son adoption ? . . . . .  | 168 |
| 4.4. La nouvelle vision stratégique de la réforme du système éducatif 2015-30 . . . .  | 173 |
| 4.5. Le développement des centres de formation en partenariat public-privé (PPP) . . . . .   | 187 |
| 4.6. Méthodologie de l'OCDE relative aux indicateurs de la rigueur de la LPE. . . . .  | 189 |

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocddlibrary>



<http://www.oecd.org/ocddirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.





## Sigles et abréviations

|               |   |
|---------------|---|
| <b>ACR</b>    | Avantage comparatif révélé  |
| <b>AMO</b>    | Assurance maladie obligatoire   |
| <b>ANAM</b>   | Agence nationale de l'assurance maladie   |
| <b>ANRT</b>   | Agence nationale de réglementation des télécommunications                         |
| <b>BAfD</b>   | Banque africaine de développement   |
| <b>BIT</b>    | Bureau international du travail   |
| <b>BTP</b>    | Bâtiment et travaux publics   |
| <b>CCG</b>    | Conseil de coopération du Golfe   |
| <b>CDD</b>    | Contrats à durée déterminée   |
| <b>CESE</b>   | Conseil économique, social et environnemental                                     |
| <b>CFA</b>    | Communauté financière d'Afrique   |
| <b>CFC</b>    | Casablanca Finance City   |
| <b>CGEM</b>   | Confédération générale des entreprises du Maroc                                   |
| <b>CIC</b>    | Courbe d'incidence de la croissance   |
| <b>CNEF</b>   | Charte nationale d'éducation et de formation                                      |
| <b>CNSS</b>   | Caisse nationale de sécurité sociale  |
| <b>CSEFRS</b> | Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique |
| <b>CVM</b>    | Chaînes de valeurs mondiales  |
| <b>DAMP</b>   | Dépense annuelle moyenne par personne   |
| <b>DCFM</b>   | Dépense de consommation finale des ménages  |
| <b>DEPF</b>   | Direction des Études et Prévisions financières                                    |
| <b>EEP</b>    | Entreprises et établissements publics   |
| <b>ENCDM</b>  | Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages                 |
| <b>ENNVN</b>  | Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages                                |
| <b>ENPSF</b>  | Enquête nationale sur la population et la santé familiale                         |
| <b>ESSB</b>   | Établissements de soins de santé de base  |
| <b>EUR</b>    | Euro  |
| <b>FMI</b>    | Fonds monétaire international   |
| <b>FSP</b>    | Fonds de soutien des prix   |
| <b>GES</b>    | Gaz à effet de serre  |
| <b>GPL</b>    | Gaz du pétrole liquéfié   |

|                |   |
|----------------|---|
| <b>HCP</b>     | Haut-commissariat au plan   |
| <b>ICOR</b>    | <i>Incremental Capital Output Ratio</i> (coefficient marginal de capital)                         |
| <b>ICPC</b>    | Instance centrale de prévention de la corruption (devenue INPPLC)                                 |
| <b>IDE</b>     | Investissement direct étranger  |
| <b>INDH</b>    | Initiative nationale pour le développement humain   |
| <b>INPPLC</b>  | Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption (anciennement ICPC) |
| <b>IPC</b>     | Indice de perception de la corruption   |
| <b>IRES</b>    | Institut royal des études stratégiques  |
| <b>LPE</b>     | Législations sur la protection de l'emploi  |
| <b>MAD</b>     | Dirham marocain   |
| <b>MCC</b>     | <i>Millennium Challenge Corporation</i>   |
| <b>MEAS</b>    | Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales  |
| <b>MEF</b>     | Ministère de l'Économie et des Finances   |
| <b>MEN</b>     | Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle                             |
| <b>MESRSFC</b> | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres |
| <b>MW</b>      | Mégawatts   |
| <b>OCDE</b>    | Organisation de coopération et de développement économiques                                       |
| <b>OCP</b>     | Office chérifien des phosphates   |
| <b>OFPPT</b>   | Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail                              |
| <b>OIT</b>     | Organisation internationale du travail  |
| <b>OMC</b>     | Organisation mondiale du commerce   |
| <b>OMD</b>     | Objectifs du Millénaire pour le développement   |
| <b>OMS</b>     | Organisation mondiale de la santé   |
| <b>ONCF</b>    | Office national des chemins de fer  |
| <b>ONDH</b>    | Observatoire national du Développement humain   |
| <b>ONG</b>     | Organisation non gouvernementale  |
| <b>ONU</b>     | Organisation des Nations Unies  |
| <b>ONUDI</b>   | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                                   |
| <b>OPCVM</b>   | Organismes de placement collectif de valeurs mobilières   |
| <b>P2I</b>     | Plateformes industrielles intégrées   |
| <b>PAI</b>     | Plan d'accélération industrielle  |
| <b>PERG</b>    | Programme d'électrification rurale global   |
| <b>PIB</b>     | Produit intérieur brut  |
| <b>PIRLS</b>   | <i>Progress in International Literacy Study</i>   |
| <b>PME</b>     | Petite et moyenne entreprise  |
| <b>PMV</b>     | Plan Maroc vert   |
| <b>PNEA</b>    | Programme national d'évaluation des acquis  |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>PNEI</b>   | Pacte national pour l'émergence industrielle  |
| <b>PNUD</b>   | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| <b>PPA</b>    | Parité de pouvoir d'achat   |
| <b>PPP</b>    | Partenariat public-privé  |
| <b>PTF</b>    | Productivité totale des facteurs  |
| <b>RAMED</b>  | Régime d'assistance médicale  |
| <b>RNAE</b>   | Registre national des autoentrepreneurs   |
| <b>SIGI</b>   | <i>Social Institutions and Gender Index</i> (Indice sur les institutions sociales et l'égalité homme-femme) |
| <b>SMI</b>    | Stratégie Maroc innovation  |
| <b>SMIG</b>   | Salaire minimum interprofessionnel garanti  |
| <b>SNE</b>    | Stratégie nationale pour l'emploi   |
| <b>TIMSS</b>  | <i>Trends in International Mathematics and Science Study</i>  |
| <b>TPE</b>    | Très petites entreprises  |
| <b>TPME</b>   | Très petites et moyennes entreprises  |
| <b>TVA</b>    | Taxe sur la valeur ajoutée  |
| <b>UE</b>     | Union européenne  |
| <b>UEMOA</b>  | Union économique et monétaire ouest-africaine   |
| <b>UNESCO</b> | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture                                   |
| <b>USD</b>    | Dollar américain  |
| <b>USPTO</b>  | <i>United States Patent and Trademark Office</i> (Bureau des marques et des brevets des États-Unis)         |
| <b>VIH</b>    | Virus de l'immunodéficience humaine   |
| <b>VSL</b>    | Valeur d'une vie statistique  |
| <b>WDI</b>    | <i>World Development Indicators</i> (Indicateurs de développement dans le monde)                            |
| <b>WDIIDD</b> | Base de données WDI sur la distribution   |



## Éditorial

Le Maroc a l'ambition, exprimée au plus haut niveau, de rejoindre le groupe des pays dits émergents, fort du modèle de développement qui lui est propre. Depuis la fin des années 1990, la croissance économique est soutenue – près de 5 % par an – et moins volatile que par le passé, l'inflation est maîtrisée et un ambitieux programme d'investissement et de réformes a été mis en œuvre. La dynamique de développement a permis au Maroc d'améliorer le bien-être de ses habitants, en éradiquant l'extrême pauvreté, en améliorant sensiblement l'accès aux infrastructures de base et en atteignant la scolarisation primaire quasi-universelle. D'importants défis demeurent cependant pour accélérer la croissance et la rendre plus inclusive. Cela passe notamment par le développement de l'emploi formel, l'accroissement de la productivité et la lutte contre les inégalités.

Le modèle de développement du Maroc peut être caractérisé par le rôle affirmé de l'État à travers l'investissement public, la recherche de la stabilité économique et sociale et le choix de l'ouverture économique. Ce modèle est appelé à se transformer pour faire face aux mutations de l'économie mondiale et aux déséquilibres qui ont vu le jour. Cette transformation est en cours. La mise en place depuis 2005 de l'Initiative nationale pour le développement humain marque une évolution nette de la politique sociale vers des interventions plus ciblées. La réforme du système de subventions des hydrocarbures, menée de 2013 à 2015, représente aussi un jalon important dans l'évolution du modèle de développement, avec de profondes implications pour la politique fiscale et sociale du pays. Du point de vue institutionnel, la réforme constitutionnelle de 2011 et le processus de régionalisation avancée représentent également de profonds changements. D'autres réformes sont en cours, dont la flexibilisation du régime de change.

Le Maroc est engagé dans un processus de réformes, soutenu par une collaboration active avec l'OCDE dans le cadre du Programme-pays Maroc. Ce premier volume de l'*Examen multidimensionnel du Maroc* établit un diagnostic de la dynamique de développement du Maroc afin d'en identifier les principales contraintes. Il est le fruit d'une collaboration étroite du Centre de développement, du Département des Affaires économiques et de la Direction des Statistiques de l'OCDE avec les autorités marocaines, sous l'égide des services du chef du gouvernement. Fort de la diversité des expertises et outils d'analyses employés, et s'appuyant sur les analyses de diagnostic réalisées dans le pays, le rapport apporte un nouveau regard sur le développement marocain, à partir d'une perspective multidimensionnelle, pour identifier les domaines d'action et réformes clés capables de soutenir un développement fort, inclusif et durable. Le deuxième volume de l'*Examen multidimensionnel du Maroc* sera dédié à une analyse plus approfondie des principales contraintes et à la formulation de recommandations d'orientation de politiques publiques.

Le rapport identifie dès à présent trois contraintes majeures au développement du pays. Premièrement, malgré des succès notables dans certaines filières, la compétitivité marocaine est aujourd'hui insuffisante pour faire émerger le développement de secteurs

capables de tirer la croissance économique, créer davantage d'emplois et entreprendre une transformation structurelle profonde. Deuxièmement, le Maroc a un retard important en termes d'accumulation de capital humain, pénalisant la productivité du travail qui demeure peu élevée. La faiblesse de l'éducation et de la formation de compétences adaptées au marché du travail sont aujourd'hui un handicap majeur pour soutenir la croissance et développer l'emploi de qualité. Troisièmement, les nombreuses politiques sectorielles nécessitent une mise en cohérence tant au niveau de leur élaboration que de leur mise en œuvre, afin de maximiser leur efficacité et celle des investissements publics.

*Mario Pezzini*  
Directeur du Centre  
de développement de l'OCDE  
et conseiller spécial auprès  
du Secrétaire général de l'OCDE  
chargé du développement

*Martine Durand*  
Statisticienne en chef de l'OCDE  
et Directrice de la Direction  
des Statistiques

*Catherine Mann*  
Chef économiste de l'OCDE  
et Chef du Département  
des Affaires économiques

## Principaux indicateurs du Maroc

Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne des pays de l'OCDE

|   |   |   |                                 |
|---|---|---|---------------------------------|
| <b>Démographie, géographie et régime politique</b>                              |   |   |                                 |
| Population (milliers – 2014)  | 33 848 <sup>a</sup>                                   | Langues officielles   | Arabe, Amazighe                 |
| Population ayant moins de 15 ans (% - 2014)                                     | 28 <sup>a</sup>                                       | Régime politique  | Monarchie constitutionnelle     |
| Population vivant en milieu urbain (%)  | 60.3 <sup>a</sup>                                     | Dernières élections législatives  | 7 octobre 2016                  |
| Population vivant en milieu rural (%)   | 39.7 <sup>a</sup>                                     |   |                                 |
| <b>Économie</b>   |   |   |                                 |
| PIB, prix courants (milliards USD)  | 100.36 <sup>b</sup>                                   | En % du PIB   |                                 |
| Taux de croissance du PIB 2015 (%)  | 4.5 <sup>b</sup> (1.96 – 2015)                        | Exportations de biens et services   | 34.3 <sup>b</sup> (28.4 - 2015) |
| Croissance du PIB 2011-2015 (% , moyenne annuelle)                              | 3.96 <sup>b</sup>                                     | Importations de biens et services   | 46.6 <sup>b</sup> (28.1 – 2015) |
| Variation de l'indice des prix à la consommation (% , 2014-15)                  | 1.6 <sup>b</sup>                                      | Part des 5 principaux produits d'exportations (% des exportations totales)                              | 35                              |
| Solde du compte courant (% PIB, 2015)   | -1.9 <sup>b</sup>                                     |   |                                 |
| Solde budgétaire (% PIB, 2015)  | -4.3 <sup>b</sup>                                     | Valeur ajoutée (% du PIB)   |                                 |
|   |   | Agriculture   | 12.9 <sup>b</sup> (1.6 - 2014)  |
|   |   | Secondaire (hors manufacturier)   | 29.3 <sup>b</sup>               |
|   |   | Secondaire manufacturier  | 17 <sup>b</sup> (24.3 - 2014)   |
|   |   | Tertiaire   | 57.7 <sup>b</sup> (74.1 - 2014) |
| <b>Bien-être</b>  |   |   |                                 |
| <i>Possibilités de consommation</i>   |   |   |                                 |
| PIB par habitant (USD, Parité de Pouvoir d'Achat [PPA], prix constants de 2011) | 7 146 <sup>f</sup> (37 125 – 2015)                    | Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté national (%)                                     | 4.8 <sup>d</sup>                |
| Inégalité de consommation (coefficient de Gini - 2014)                          | 40 <sup>d</sup> (31 - 2013)                           |   |                                 |
| <i>Emploi</i>   |   |   |                                 |
| Taux d'activité (15 ans et plus, % - 2015)                                      | 47.4 <sup>i</sup><br>(71.3 pour les 15-64 ans - 2015) | Taux de chômage (% - 2015)  | 9.7 <sup>i</sup> (6.8 - 2015)   |
| Ratio emploi – population (15 ans et plus, % - 2015)                            | 43 <sup>i</sup><br>(66.4 pour les 15-64 ans - 2015)   | Taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans, % - 2015)  | 20.8 <sup>i</sup> (13.9 - 2015) |
| <i>Logement</i>   |   |   |                                 |
| Ménages équipés d'installations sanitaires améliorées (%)                       | 76.7 <sup>f</sup> (97.9 2015)                         | Satisfaction avec l'offre de logement accessible (% des personnes interrogées se déclarant satisfaites) | 34 <sup>c</sup>                 |
| <i>Éducation</i>  |   |   |                                 |
| Nombre d'années de scolarisation attendues                                      | 11.6 <sup>b</sup>                                     | Taux d'alphabétisation (% de la population âgée de 15 ans et plus)                                      | 68 <sup>a</sup>                 |
| Taux de scolarisation net (%)   |   | Scores internationaux   |                                 |
| Préscolaire   | 50.6 <sup>j</sup>                                     | TIMMS (lecture)   | 310/500 <sup>k</sup>            |
| Primaire  | 99.2 <sup>j</sup>                                     | PIRLS (mathématiques)   | 371/500 <sup>l</sup>            |
| Secondaire collégial  | 58.1 <sup>j</sup>                                     |   |                                 |
| Secondaire qualifiant   | 29 <sup>j</sup>                                       |   |                                 |
| Tertiaire (brut)  | 22 <sup>j</sup>                                       |   |                                 |
| <i>Santé</i>  |   |   |                                 |
| Espérance de vie (ans, à la naissance)  | 73.7 <sup>g</sup> (80 – 2013)                         | Mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes, enfants âgés de moins de 1 an)                     | 24 <sup>f</sup>                 |

|   |                               |  |                               |
|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
| <i>Vulnérabilité</i>  |                               |  |                               |
| Taux d'homicide (pour 100 000 personnes)  | 1.3 <sup>f</sup> (4.1 – 2013) | Sentiment de sécurité (% d'individus se déclarant en sécurité en marchant seul la nuit)  | 66.3 <sup>c</sup> (68 – 2015) |
| Part de la population bénéficiant d'une couverture maladie (%)  | 64                            |  |                               |
| <i>Liens sociaux</i>  |                               | <i>Autonomisation et participation</i>   |                               |
| Population ayant quelqu'un sur qui compter (% des personnes interrogées)                                  | 65 <sup>c</sup> (88 - 2015)   | Classement dans l'indice de corruption (sur 167 pays - 2015)                             | 88 <sup>e</sup>               |
| <i>Évaluation à l'égard de la vie</i>   |                               |  |                               |
| Satisfaction à l'égard de la vie (moyenne sur une échelle de 1 à 10 - 2014)                               | 5.2 <sup>c</sup> (6.5 - 2015) |  |                               |
| <i>Environnement</i>  |                               |  |                               |
| Concentration de particules fines dans l'air (PM2.5, µg par m <sup>3</sup> )                              | 17.4 <sup>f</sup> (14 – 2015) | Perception de la qualité de l'eau (% des personnes interrogées se déclarant satisfaites) | 71 <sup>c</sup> (81 - 2015)   |
| Émissions de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> , kilogramme par USD de PIB, PPA prix constants de 2011) | 0.243 <sup>f</sup>            | Surface forestière (% du territoire)   | 12.6 <sup>f</sup>             |

## Sources :

- a) HCP (2015), « Note de présentation des premiers résultats du recensement général de la population et de l'habitat 2014 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/Note-sur-les-premiers-resultats-du-Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat-2014\\_a1516.html](http://www.hcp.ma/Note-sur-les-premiers-resultats-du-Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat-2014_a1516.html).
- b) BAM (2016), « Rapport annuel 2015 », Bank Al-Maghrib, Rabat, [www.bkam.ma/Publications-statistiques-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-presente-a-sm-le-roi](http://www.bkam.ma/Publications-statistiques-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-presente-a-sm-le-roi).
- c) Gallup (2011), Gallup World Poll, (base de données), [www.gallup.com/](http://www.gallup.com/).
- d) HCP (2016), Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, Introduction de M. Ahmed Lahlimi Alimi, Haut-Commissaire au plan, à la présentation des résultats, Haut-commissariat au plan, Rabat, 26 octobre 2016, [www.hcp.ma/Introduction-de-Monsieur-Ahmed-LAHLIMI-ALAMI-Haut-Commissaire-au-Plan-a-la-presentation-des-resultats-de-L-enquete\\_a1819.html](http://www.hcp.ma/Introduction-de-Monsieur-Ahmed-LAHLIMI-ALAMI-Haut-Commissaire-au-Plan-a-la-presentation-des-resultats-de-L-enquete_a1819.html).
- e) Transparency International (2015), *Indice de perception de la corruption* (base de données), [www.transparency.org/cpi2015/](http://www.transparency.org/cpi2015/).
- f) Banque mondiale (2016), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.banquemondiale.org>.
- g) Ministère de la Santé (2012), « Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENSPF) 2011 », Rabat, [www.sante.gov.ma/Publications/Etudes\\_enquete/Documents/Indicateurs%20regionaux\\_ENSPF-2011.pdf](http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Documents/Indicateurs%20regionaux_ENSPF-2011.pdf).
- h) Unesco (2015), UIS Data Centre (base de données), <http://data.uis.unesco.org/>.
- i) HCP (2015), « La situation du marché de l'emploi en 2015 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015\\_a1663.html](http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015_a1663.html).
- j) HCP (2015c), « Le Maroc : entre Objectifs du Millénaire pour le développement et Objectifs de développement durable – Les acquis et les défis, Rapport National 2015 », Haut-commissariat au plan, Rabat, <http://ma.one.un.org/content/unct/morocco/fr/home/publications/rapport-national-2015-sur-les-objectifs-du-millenaire-pour-le-de.html>.
- k) TIMSS (2011), TIMSS 2011 International Database (base de données), <http://timssandpirls.bc.edu/timss2011/international-database.html>.
- l) PIRLS (2011), PIRLS 2011 International Database (base de données), <http://timssandpirls.bc.edu/pirls2011/international-database.html>.



## Résumé

Le Maroc est engagé depuis la fin des années 90 sur une trajectoire de développement stable, cherchant à rejoindre les rangs des pays émergents. La croissance est soutenue – proche de 5 % par an – et moins volatile que par le passé, le déficit public se réduit et l’inflation est maîtrisée, ce qui a permis d’importantes améliorations des conditions de vie des Marocains et le recul de la pauvreté. Le pays a aussi réussi son entrée sur certains marchés internationaux clés, comme l’automobile, aujourd’hui l’un de ses principaux secteurs exportateurs. Sur le plan politique, les retombées du Printemps arabe ont été moins marquées que dans des pays voisins, le fort attachement citoyen au système monarchique et à la personne du Roi ainsi que la refonte de la Constitution en 2011 ayant joué des rôles importants.

Ces solides performances reflètent les orientations du modèle de développement marocain, caractérisé aujourd’hui par quatre aspects fondamentaux. Premièrement, l’État joue un rôle affirmé, avec de forts investissements publics dans les infrastructures économiques et sociales. En deuxième lieu, la recherche de la stabilité est une priorité, qui se traduit par un fort soutien à la demande intérieure, avec des subventions aux prix pour des produits de base et produits pétroliers et des dépenses fiscales orientées sur certains secteurs permettant de créer de l’emploi. Cette stabilité passe aussi par des mécanismes visant à limiter l’influence des sources externes de volatilité (taux de change fixe par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux, développement de système de financement intérieur). Troisièmement, le Maroc a maintenu le choix de l’ouverture économique. Finalement, la politique sociale s’articule entre une politique de logements sociaux urbains et de multiples programmes sociaux pour des populations ciblées, comme l’Initiative nationale pour le développement humain (INDH), outre des subventions énergétiques encore importantes.

Toutefois, le dynamisme du développement marocain est insuffisant pour atteindre l’ambition affichée de rejoindre les pays émergents et, à terme, de converger avec les pays avancés. La croissance est essentiellement portée par un taux d’investissement élevé, au-delà de 30 % du PIB depuis 2005. Une accélération du processus de convergence nécessite une dynamique d’accroissement de la productivité et de transformation structurelle. Celle-ci demeure trop timidement enclenchée malgré d’importantes mutations à l’intérieur des secteurs. Crucial pour porter l’accroissement de la productivité, le secteur de l’éducation présente des faiblesses. Le niveau de scolarité moyen des travailleurs reste en deçà de la norme pour le niveau de développement du pays, et 32 % des Marocains sont considérés comme analphabètes. L’école et la politique sociale, si elles ont contribué à réduire la pauvreté, n’arrivent pas à réduire véritablement les inégalités, en particulier entre zones urbaines et rurales. La situation en matière d’emploi paraît préoccupante, avec un taux de

chômage élevé notamment pour les jeunes diplômés du supérieur, une faible participation de la main-d'œuvre (notamment des femmes), et une perte d'emplois dans les secteurs manufacturiers traditionnels que les « métiers mondiaux » du Maroc ne contrecarrent pas. Le déficit commercial peine à se résorber malgré les nombreux accords de libre-échange. Enfin, le poids de la dette publique s'alourdit et le taux d'épargne intérieure baisse malgré le maintien du contrôle des capitaux.

Ces constats reflètent certains déséquilibres du modèle de développement marocain. La dépendance de la croissance à l'accumulation de capital se heurte à des limites de financement malgré un système bancaire solide. Le système de compensation est devenu, en plus d'un instrument de redistribution très imparfait, une charge trop importante pour l'État. Enfin, l'action publique paraît parfois en cohérence insuffisante avec les objectifs de transformation structurelle. Par exemple, les exonérations fiscales favorisent majoritairement des secteurs non productifs tels que l'immobilier.

Des mutations majeures s'opèrent au sein du modèle de développement. La réforme de la compensation, outil de soutien à la demande intérieure, est à un stade avancé. Son achèvement nécessitera la mise en place d'instruments de gestion de la volatilité qui était jadis absorbée par les caisses de l'État. Le Maroc s'oriente par ailleurs vers une flexibilisation de son taux de change et le développement progressif de l'économie verte, notamment à travers l'importance croissante donnée aux énergies renouvelables, qui contribueront à terme aussi à réduire la dépendance énergétique et donc la vulnérabilité macroéconomique du pays.

Le premier volume de l'Examen multidimensionnel du Maroc identifie trois contraintes principales au développement du pays, dont la résolution pourrait également constituer le fondement de cette refonte partielle du modèle de développement : i) les blocages à l'émergence de secteurs compétitifs capables de tirer l'économie marocaine à long terme, ii) les failles du système de formation des compétences, et iii) un besoin de mise en cohérence des politiques publiques.

Malgré des conditions économiques favorables et une forte ouverture commerciale, le Maroc peine à développer des secteurs dynamiques, compétitifs à l'international et à même de générer de l'emploi. Le climat des affaires s'est amélioré mais de nombreux freins entravent encore la compétitivité du secteur privé, tels que la corruption, les difficultés d'obtention des financements ou la concurrence du secteur informel. Ces obstacles ne permettent pas au pays de saisir toutes les opportunités menant à une plus grande diversification de son tissu productif et menacent, à terme, le bon positionnement du Maroc à l'international.

La formation des compétences se trouve également au cœur des défis du Maroc. À l'exception du cycle primaire, l'accès à l'éducation obligatoire peine à se généraliser et les taux de participation au niveau du secondaire sont bas. La faible qualité de l'éducation constitue une préoccupation majeure pour l'acquisition des compétences de base et la lutte contre l'analphabétisme. En outre, les taux de redoublements et de décrochage sont élevés, relativement aux pays similaires. La formation professionnelle publique compte moins d'étudiants que dans des pays comparables et ne répond pas suffisamment aux attentes des employeurs, tandis que les passerelles vers le marché de l'emploi dysfonctionnent. Il semble également que le capital humain ne soit pas assez valorisé, plus de 60 % de la population active occupée n'ayant aucun diplôme.

Enfin, l'efficacité de l'action publique est entravée par un besoin important de mise en cohérence des politiques publiques sectorielles, dans un contexte où il n'existe pas de document de politique générale du développement à long terme pouvant fédérer les différentes actions menées et servir de repère à leur séquençage. D'autre part, les stades d'élaboration et de mise en œuvre des politiques témoignent de peu de coopération et de coordination entre les services du gouvernement et comportent parfois certaines incohérences. Enfin, certains mécanismes de mise en cohérence des stratégies sectorielles sont défectueux : les horizons temporels ne sont pas alignés, les mécanismes d'harmonisation des objectifs n'existent pas, et le système d'évaluation n'est pas développé.



## Chapitre 1

# Vue d'ensemble : Performances et contraintes du développement multidimensionnel au Maroc

*Ce chapitre dresse un résumé du premier volume de l'Examen multidimensionnel du Maroc en se basant sur les analyses et les principaux résultats des chapitres suivants. Dans un premier temps, le chapitre présente les performances du pays sur le plan macroéconomique, du bien-être des citoyens et institutionnel. Il s'intéresse ensuite au modèle de développement marocain et aux choix d'orientation des politiques publiques qui en découlent, avant de souligner leur insuffisante cohérence. Sont enfin présentées les principales contraintes au développement : formation des compétences, dynamique de compétitivité et efficacité de l'action publique.*

**L**e Maroc est engagé depuis les années 90 sur une trajectoire de développement stable, qui s'est traduite par d'importantes améliorations des conditions de vie. Une croissance soutenue, proche de 5 % par an, et des politiques publiques déterminées, ont permis une importante réduction de la pauvreté et des résultats positifs dans des ingrédients clés du développement humain, tels que l'accroissement du taux de scolarisation primaire ou de la longévité.

Le dynamisme du développement demeure cependant insuffisant pour atteindre l'ambition affichée de rejoindre les pays émergents et, à terme, de converger avec les pays avancés. En effet, la convergence des niveaux de revenus avec ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) demanderait une croissance soutenue, supérieure à 7 % par an. De même, si les politiques volontaristes de transformation productive mises en œuvre depuis le début des années 2000 ont donné lieu à l'émergence de nouveaux secteurs manufacturiers, leur poids dans l'économie ne suffit pas à faire contrepoids au déficit structurel de la balance commerciale ou à la perte de vitesse de la création d'emplois dans les secteurs manufacturiers traditionnels.

Les succès marocains se sont bâtis sur un modèle de développement propre, construit au fil de l'histoire économique du pays par un certain nombre de grands choix d'orientation. Ce modèle se caractérise par un rôle affirmé de l'État dans l'économie, notamment en termes d'investissement, par la primauté de la stabilité politique, économique et sociale, par le choix de l'ouverture économique et par une articulation des politiques sociales en faveur de groupes vulnérables.

Le passage à la vitesse supérieure requiert une stratégie qui revisite le modèle de développement et sa mise en œuvre face à ses limites et aux transformations de l'économie mondiale. Ce modèle subit aujourd'hui d'importants déséquilibres, qui poussent à sa transformation. Tel est le cas, par exemple, de la réforme de la compensation. Ayant joué un rôle important dans le soutien du pouvoir d'achat et de la demande intérieure, le système de compensation était devenu trop onéreux dans un contexte de prix internationaux de l'énergie élevés. Sa réforme a permis la sauvegarde de l'équilibre budgétaire et nécessitera la mise en place d'instruments complémentaires pour remplir la fonction de stabilisation du pouvoir d'achat.

L'Examen multidimensionnel du Maroc, mené par l'OCDE, a pour objectif de soutenir les décideurs politiques marocains dans l'élaboration de stratégies appropriées visant à accélérer le développement du pays (encadré 1.1). Ce volume est le premier produit de cet examen. Il présente un état des lieux des diagnostics de développement et identifie les obstacles clés au développement du royaume. Ce premier chapitre donne un aperçu du volume et est suivi par trois chapitres se focalisant respectivement sur les performances macroéconomiques et le modèle de développement (chapitre 2), sur la compétitivité et la transformation structurelle (chapitre 3) puis sur le poids des inégalités et le rôle de la croissance économique dans le soutien d'une société inclusive (chapitre 4).

### Encadré 1.1. **L'Examen multidimensionnel du Maroc soutient le pays dans son développement**

L'objectif de l'Examen multidimensionnel du Maroc est de soutenir les décideurs politiques marocains dans l'élaboration de stratégies appropriées visant à accélérer le développement du pays. Les examens multidimensionnels par pays de l'OCDE cherchent à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies appuyant un processus de développement économique durable et inclusif qui accroît le bien-être des citoyens. Au Maroc, l'examen vise à accompagner les autorités dans l'identification des contraintes principales au développement et à apporter des réponses quant aux politiques à mettre en place pour les lever.

Le bien-être des individus est placé au centre et guide l'analyse des contraintes au développement. Dans les examens multidimensionnels par pays, le développement est perçu comme un processus de renforcement des capacités économiques, sociales et institutionnelles des sociétés, leur permettant de traduire des ressources monétaires, humaines et naturelles en un bien-être accru pour leurs citoyens. Le caractère multidimensionnel du développement constitue le fondement de l'analyse, et permet de rendre explicites les complémentarités et les arbitrages entre politiques publiques.

La méthodologie de l'examen multidimensionnel a été ajustée pour le Maroc. La première étape, qui correspond à ce rapport, dresse un état des lieux des analyses de croissance et des dynamiques de développement. Ce travail est mené à partir d'un examen des performances du pays dans un certain nombre de domaines économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels et capitalise les travaux de veille et d'analyse existants. Une deuxième composante se concentrera sur un nombre limité de sujets clés pour le développement du Maroc afin d'accompagner la formulation de stratégies cohérentes permettant d'accélérer le développement du royaume.

L'évaluation des performances du Maroc se fonde sur une analyse comparative. L'analyse des performances d'un pays prend tout son sens lorsque comparée à des pays similaires, ou des pays concurrents. C'est pourquoi le Maroc est comparé à 11 pays tout au long de l'examen multidimensionnel, décrits en annexe 1.A1. Au-delà de l'analyse des performances, les pays de comparaison permettent également de tirer des enseignements et leçons constructives pour le Maroc en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques.

L'approche participative se trouve également au cœur de la démarche des examens multidimensionnels. Tout au long de ces examens, des outils de prospective stratégique sont utilisés pour tester et guider l'analyse avec le point de vue des priorités nationales et des perceptions des citoyens, comme par exemple pour mettre en lumière les éléments clés d'une vision de développement (encadré 1.4). Au Maroc, cette dynamique consultative vise à appréhender l'économie politique tacite tout en assurant le caractère pragmatique et réaliste des résultats. Les analyses étant ainsi spécifiques au Maroc, les décideurs politiques sont à même de maximiser les retombées des outils politiques, afin de réaliser les objectifs prioritaires du développement.

Le diagnostic identifie trois contraintes clés intimement liées. En premier lieu, la formation de compétences est au cœur des défis de développement du Maroc. En deuxième lieu, malgré des conditions cadres favorables, l'économie peine à développer des secteurs dynamiques, compétitifs à l'international et à même de générer de l'emploi et entraîner le reste de l'économie. En troisième lieu, il existe plusieurs contraintes à l'efficacité de l'action publique, notamment le besoin de mise en cohérence de politiques sectorielles fortes.

Ce premier chapitre puise dans les analyses contenues dans ce volume pour d'abord présenter un état des lieux des performances du Maroc en termes de développement sous trois plans : macroéconomique, bien-être des personnes et développement institutionnel. Il présente ensuite une vision stylisée du modèle de développement marocain, pour souligner les déséquilibres dont il pâtit et les besoins d'adaptation par rapport aux conditions extérieures changeantes. La question de la cohérence des politiques est déclinée ensuite, pour finir par une présentation des contraintes clés au développement.

## **Le Maroc réalise de bonnes performances dans un environnement parfois à risque**

Le Maroc se caractérise par une forte stabilité économique et politique. La croissance économique, très volatile pendant les années 80 et 90, s'est stabilisée dans les années 2000, avec une réduction de moitié de l'écart-type de la croissance annuelle. Le taux d'inflation est stable et bas, avec une moyenne annuelle de 1.6 % entre 1997 et 2014. Au niveau politique, les retombées du Printemps arabe ont été moins marquées que dans des pays voisins, le fort attachement citoyen au système monarchique et à la personne du Roi ainsi que la refonte de la Constitution en 2011 ayant joué des rôles importants.

### ***Une stabilité macroéconomique mais un certain manque de dynamisme***

La stabilité macroéconomique est un important atout du Maroc. La croissance est stabilisée autour de 4 % en moyenne en dépit de la crise économique. L'ampleur du déficit budgétaire se réduit progressivement grâce notamment aux réformes du système de compensation, favorisées par l'évolution à la baisse des prix du pétrole. Sur le plan monétaire, l'inflation est maîtrisée et les réserves en devises en nette amélioration. Toutefois, le poids du secteur agricole (autour de 12 % de l'économie) et sa sensibilité aux aléas climatiques restent sources de volatilité pour l'économie marocaine.

Le rythme de la croissance est modeste et freiné par le contexte international. La croissance économique a atteint 4.7 % en moyenne pendant les années 2000. Depuis, elle a ralenti en raison de l'atonie de la reprise en Europe, principal partenaire commercial, et de la décélération de la demande intérieure. Ce niveau de croissance, s'il est comparable à celui de pays similaires, n'est pas suffisant pour inscrire clairement le Maroc dans une trajectoire de convergence avec les pays développés. De plus, la contribution de la croissance au niveau de vie multidimensionnel des Marocains est relativement modeste par rapport à d'autres pays et à d'autres sources d'amélioration, en particulier en termes de santé (chapitre 4).

Le contexte menace aussi les gains en termes de stabilité. L'investissement public et parapublic et le soutien à la demande intérieure ont joué depuis l'année 2000 un rôle important dans la dynamique de croissance. Le contexte international menace de tarir les sources de financement du développement marocain, or le poids de la dette publique s'alourdit. Par ailleurs, la dégradation du contexte sécuritaire dans la région affecte le secteur du tourisme, important fournisseur de devises et créateur d'emplois.

L'activité du secteur privé reste insuffisante pour accroître ses contributions au financement de l'économie et accélérer le processus de transformation structurelle. Au travers de multiples réformes, le pays a amélioré l'environnement des affaires, notamment en matière de création d'entreprises et d'enregistrement des propriétés. Un soutien marqué est également apporté par les autorités à des secteurs porteurs, les « métiers mondiaux » du Maroc (aéronautique, automobile, agroalimentaire, textile, électronique), sélectionnés en raison de leur potentiel de développement et leurs retombées sur l'économie nationale.



Parallèlement, le pays diversifie ses partenaires de manière progressive grâce à une politique commerciale de plus en plus orientée vers les pays émergents et d'Afrique subsaharienne. Malgré ces succès, le poids des nouveaux secteurs dynamiques en termes d'emploi et d'exportations demeure insuffisant pour porter une dynamique de croissance forte.

La dynamique de transformation structurelle de l'économie marocaine reste confrontée à de nombreux défis. D'après les données de la Banque mondiale, la part du secteur manufacturier dans la valeur ajoutée diminue depuis le milieu des années 80 et stagne depuis 2007. Si l'agriculture a perdu de l'importance en faveur d'autres secteurs depuis les années 80, ce processus se fait à une vitesse bien plus lente qu'il n'a eu lieu dans des pays avec des industrialisations plus mûres, comme la Malaisie et la Turquie, ou dans des pays en croissance rapide comme le Viet Nam (chapitre 2). L'absence d'intégration économique régionale et la petite taille du marché marocain rendent indispensable le bon positionnement sur les marchés internationaux des produits marocains confrontés à une concurrence importante, notamment en provenance des pays émergents. Par ailleurs, le développement de certains pans de l'économie, comme les infrastructures (de transport, d'énergie), le monde agricole, ou encore le tissu industriel, est affecté par les problématiques environnementales.

### ***Le bilan des performances de développement au niveau individuel est mitigé***

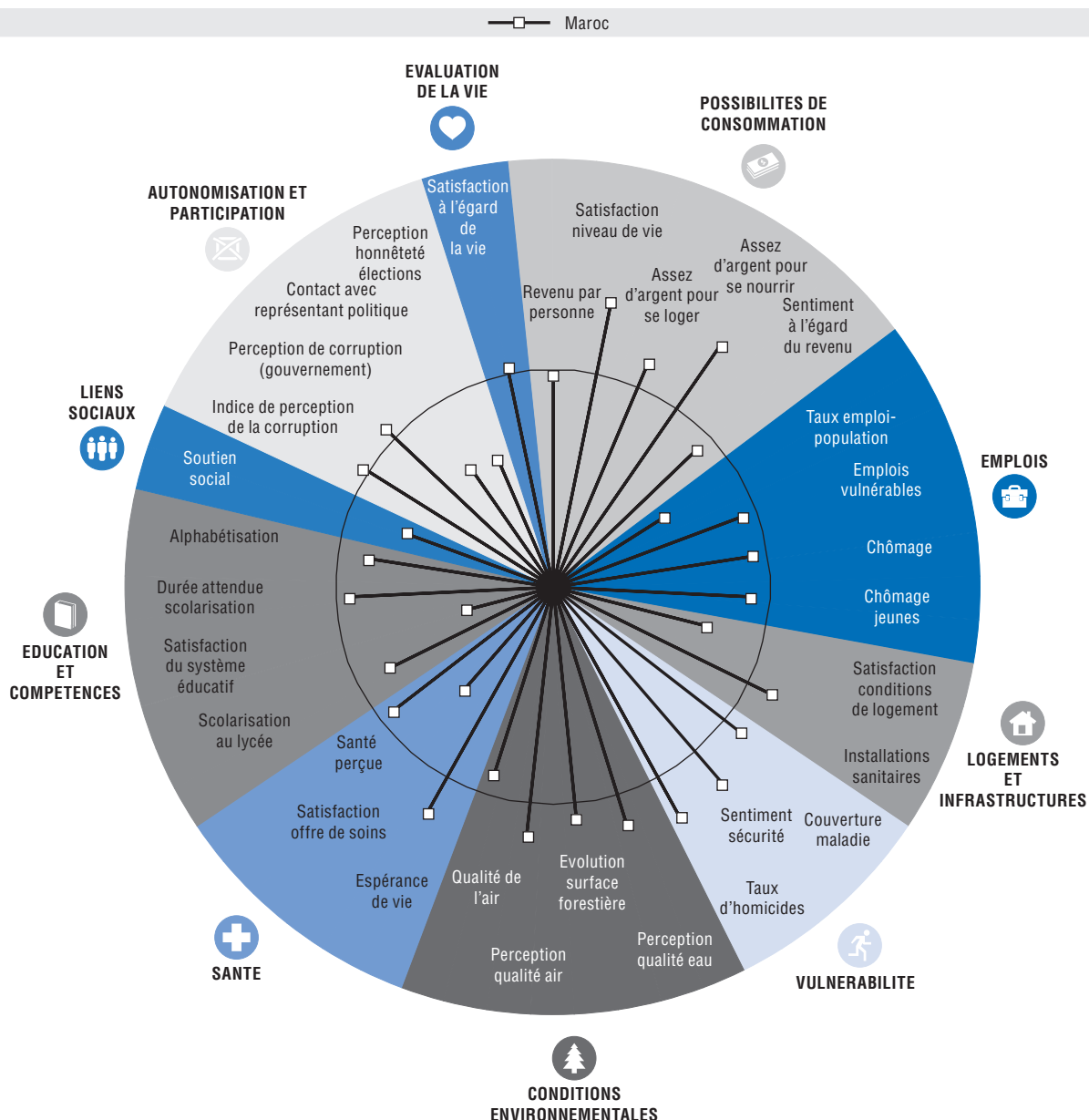
Le bien-être des citoyens marocains affiche un bilan mitigé. L'OCDE a développé un cadre de mesure du bien-être (encadré 1.3) qui a été appliqué au cas du Maroc (graphique 1.1). Les indicateurs relatifs aux possibilités de consommation, au degré de vulnérabilité et à la satisfaction à l'égard de la vie présentent des performances supérieures, voire largement supérieures, à celles attendues compte tenu du niveau de développement du pays. En revanche, la qualité des liens sociaux, l'emploi, la santé et surtout l'éducation, sont des dimensions dans lesquelles le Maroc enregistre de mauvaises performances. Dans les autres domaines, les résultats sont contrastés et varient en fonction des indicateurs concernés.

### ***Le niveau de vie est relativement élevé mais la situation est préoccupante sur le marché de l'emploi***

La capacité de consommation des Marocains est adéquate. Le revenu national brut par habitant, calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA), s'élève à 6 957 dollars américains (USD) en 2014. Plus de deux tiers des Marocains sont satisfaits de leur niveau de vie, faisant écho à la hausse soutenue du taux de croissance de la dernière décennie. Ils disposent d'un niveau de revenu suffisant pour se nourrir et se loger décemment, 90 % des personnes interrogées jugeant leurs ressources financières suffisantes pour se loger (Gallup, 2015). Ces bons résultats s'inscrivent dans la dynamique d'une forte réduction du taux de pauvreté, passé de 21 % en 1985 à 4 % en 2014 (chapitre 4).

La situation en matière d'emploi paraît cependant préoccupante, tant en termes de quantité que de qualité. Selon les estimations nationales, seulement 43 % de la population en âge de travailler avait un emploi en 2015 (HCP, 2015a), bien en deçà du niveau d'emploi attendu, estimé à 60 %. Les jeunes, les diplômés et les femmes restent les groupes les moins intégrés sur le marché du travail. En 2015, le taux de chômage des moins de 24 ans était de plus de 20 %. Ce chiffre est plus élevé en milieu urbain (39 % en 2015) et concerne également les plus diplômés (21.2 % des diplômés de l'enseignement supérieur en 2015, HCP, 2015a). En outre, les emplois ne sont pas nécessairement de qualité : plus d'un sur deux est considéré comme vulnérable. Ainsi, plusieurs défis pèsent sur le dynamisme du marché du travail, tels que l'insuffisante création d'emplois, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché, ainsi que les rigidités de la réglementation du travail (chapitre 4).

Graphique 1.1. Les performances en termes de bien-être sont contrastées



Note : Ce graphique met en évidence les forces ou les faiblesses pour chacune des dimensions du bien-être au Maroc en fonction de la performance attendue pour chacune d'entre elles (cercle noir). La performance attendue représente la performance escomptée pour le Maroc compte tenu de son niveau de produit intérieur brut (PIB) par habitant. Une ligne noire plus longue correspond à un domaine qui constitue une force relative et une ligne noire plus courte à un domaine de faiblesse relative.

Ce graphique se base sur des régressions bivariées calculées entre deux types de variables : les résultats sur les indicateurs de bien-être considérés comme variables dépendantes et le PIB par habitant considéré comme variable indépendante, et permettent de calculer le coefficient de corrélation entre les deux types de variables. Ce coefficient est ensuite appliqué au PIB actuel du Maroc afin de calculer la valeur attendue des différents indicateurs. Les valeurs attendues et actuelles du Maroc sont ensuite comparées pour chaque indicateur : la différence entre la valeur attendue et la valeur actuelle d'un indicateur est exprimée en nombre d'écart-types. Les valeurs attendues pour chaque indicateur sont calculées sur la base d'un échantillon de 150 à 158 pays, justifiant d'une population supérieure à un million d'habitants.

Source : Calculs des auteurs à partir de Gallup Organization (2015 ou dernières données disponibles), Gallup World Poll, <http://www.gallup.com/> ; Transparency International (2015), Indice de perception de corruption, <http://www.transparency.org/> ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2015 ou dernière année disponible), <http://hdr.undp.org/fr/data> ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco, 2015 ou dernière année disponible), <http://data.uis.unesco.org/> ; Banque mondiale (2015 ou dernière année disponible), <http://data.worldbank.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475565>

Les réformes entreprises ces dernières années ont permis d'accélérer l'accès aux infrastructures de base mais les niveaux de satisfaction des usagers restent faibles. La couverture nationale en installations sanitaires améliorées (accès à des toilettes intérieures équipées de chasse d'eau) est aujourd'hui supérieure à celle attendue, passant de 52 % en 1990 à 77 % en 2015 avec des progrès considérables en zones rurales (Banque mondiale, 2015). À l'inverse, la satisfaction des Marocains à l'égard de l'offre de logement de qualité et des infrastructures routières (moins de 40 % étant satisfaits) est inférieure au niveau attendu (Gallup, 2015).

***En termes de qualité de vie, la santé, et surtout l'éducation, tirent les performances du Maroc vers le bas***

Les politiques volontaristes du gouvernement en matière de santé ont permis une nette amélioration des indicateurs objectifs de santé. L'espérance de vie s'est considérablement allongée ces dernières années, passant de 48 ans en 1960 à 74 ans en 2014, un âge supérieur à la valeur attendue. Les taux de mortalité infantile ont été pratiquement divisés par dix sur la même période mais restent en deçà des niveaux escomptés.

L'accès aux soins reste cependant difficile, et les niveaux de satisfaction des Marocains à l'égard de leur état de santé et du système de santé restent faibles. Seulement un Marocain sur quatre se déclare satisfait de l'offre de soins, ce qui témoigne de la persistance de dysfonctionnements au sein du système de santé (Gallup, 2015). Dans une moindre mesure, l'enquête du Haut-commissariat au plan (HCP) de 2012 sur le bien-être confirme également cette tendance : 63 % des personnes interrogées jugent faibles ou très faibles la qualité des services de santé. En effet, l'accès aux soins est difficile en raison du nombre insuffisant de structures de soins et de professionnels de santé, et d'une répartition déséquilibrée de l'offre de soins sur le territoire (voir chapitre 4). De plus, les dépenses des ménages en matière de santé sont élevées compte tenu du développement du pays, et la couverture maladie n'est pas encore universelle. Une part de 62 % des Marocains est couverte par l'Assurance maladie obligatoire de base (AMO) ou le Régime d'assistance médicale (Ramed) en 2015. L'état de santé des Marocains s'en trouve affecté avec près d'une personne sur trois déclarant souffrir de problèmes de santé qui les pénalisent dans leur vie quotidienne.

Au Maroc, la qualité des liens sociaux paraît relativement faible. La qualité du réseau social, tant amical que familial, influence positivement le bien-être individuel mais également le bien-être collectif en créant ou en renforçant des valeurs communes. Ils ne sont en effet que 65 % à avoir quelqu'un sur qui compter en cas de problème, contre 75 % pour la moyenne mondiale (Gallup, 2015). Les Marocains aident volontiers leurs proches ; la moitié d'entre eux reporte avoir porté assistance à un inconnu au cours des douze derniers mois, chiffre en ligne avec celui des pays de comparaison (Gallup, 2015). Ils sont en revanche peu enclins à le faire via des actions bénévoles ou des dons en faveur des réseaux associatifs (moins de 5 % le font soit l'un des taux les plus bas au niveau mondial - Gallup, 2015 et *World Values Survey*, 2011). Cette caractéristique est potentiellement liée à la pratique du *Zakat al Fitr* (aumône de rupture). Les résultats de l'enquête nationale sur le bien-être confirment cette tendance, plus de la moitié des Marocains (54 %) se déclarant peu ou pas satisfaits de la vie familiale et de l'environnement sociétal.

La présence de la corruption affecte la participation à la vie publique. Au cours des dernières années, le Maroc a engagé diverses réformes pour prévenir et lutter contre ce fléau. La Constitution de 2011 institue des exigences accrues dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, en créant une diversité d'institutions indépendantes.

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption a été mise en place en 2016 (encadré 1.2). Cependant, ces pratiques semblent encore importantes dans la vie des Marocains. L'indice de perception de la corruption (IPC), publié par l'organisation non gouvernementale (ONG) *Transparency International*, classe les pays en fonction du degré de corruption perçu dans les administrations publiques et la classe politique. En 2015, le Maroc se classe 88<sup>ème</sup> sur 167 pays (contre les 45<sup>ème</sup> et 76<sup>ème</sup> rangs respectivement pour la Jordanie et la Tunisie). L'ONG explique que la corruption s'est banalisée dans les secteurs essentiels au fonctionnement du pays comme la justice, la police, la santé et les services de l'administration publique. Dans l'ensemble, près d'un Marocain sur deux a payé un pot-de-vin en 2015 dans les secteurs concernés. La perception du degré de corruption au sein du gouvernement est également très élevée pour 70 % des Marocains interrogés. Plus inquiétants sont les faibles niveaux de dénonciation (89 % des personnes interrogées sont réticentes à dénoncer les cas de corruption), qui témoignent d'un manque de confiance dans l'efficacité des institutions publiques, malgré la mise en place de l'Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption (INPPLC) en 2007.

#### Encadré 1.2. Objectifs de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la corruption (2016-25)

Le Maroc a adopté en 2016 une stratégie de prévention et de lutte contre la corruption qui se fixe deux objectifs majeurs, à savoir le renforcement de la confiance des citoyens et l'amélioration de l'intégrité des affaires et du positionnement du Maroc à l'international à l'horizon 2025.

S'agissant du premier objectif, la stratégie veillera au renforcement de l'intégrité et la réduction significative de la corruption à l'horizon 2025. Elle vise ainsi à réduire le taux de corruption défini par l'INPPLC de 75 % actuellement à 45 % en 2025, et à atteindre un score dans l'IPC de *Transparency International* de 60 sur 100 en 2025 contre 36 sur 100 en 2015. De même, le Maroc cherche à améliorer deux indicateurs de *Transparency International* mesurant la confiance : la part des citoyens estimant que la situation se détériore (de 89 % aujourd'hui à moins de 20 % en 2025), et la part insatisfaite de l'action gouvernementale en matière de corruption (de 72 % à moins de 30 % en 2025).

Concernant le deuxième objectif, la stratégie vise à gagner 20 places d'ici 2025 dans le classement du Maroc selon les indicateurs de *Doing Business* et *World Justice Project* et 25 places dans le classement de l'indice global de compétitivité du Forum économique mondial. L'objectif consiste à voir augmenter de 100 % le volume des investissements directs étrangers (IDE), d'un montant de 38.7 milliards de dirhams marocains (MAD) en 2015.

Ainsi, la stratégie nationale de prévention et lutte contre la corruption s'articule autour de cinq piliers, chacun décliné en axes stratégiques, dont la gouvernance, la prévention, la répression, la communication et sensibilisation, ainsi que la formation et l'éducation avec un portefeuille de 239 projets et un budget estimé à près de 1.8 milliard MAD.

Source : Commission nationale anti-corruption (2016).

Les Marocains montrent une certaine désaffection à l'égard de la vie publique, comme en témoignent les niveaux de confiance à l'égard des institutions et les taux de participation électorale. Depuis les années 70, durant lesquelles elle atteignait des taux record de 80 %, la participation électorale est en baisse régulière. Autour de 60 % dans les années 90 (62.75 % en 1993 ; 58.3 % en 1997), elle se situait autour de 45 % pour les

élections législatives de 2011 et 43 % pour celles d'octobre 2016. En 2007, l'abstention avait atteint un niveau record de 63 %. Dans les pays de comparaison, le taux de participation électorale moyen aux dernières élections législatives s'élevait à 74 % (IDEA, 2016). En parallèle, le taux d'inscription des adultes sur les listes électorales est passé de 80 % en 2003 à 61 % en 2015. Ce désintérêt pour les urnes peut être relié au degré de confiance des Marocains envers les institutions gouvernementales, également en déclin depuis 2011. En 2014, ils étaient moins de 40 % à déclarer faire confiance au gouvernement contre 60 % en 2011 (Gallup, 2014 et 2011). Cette dernière proportion se trouve en ligne avec les résultats du HCP dans l'enquête sur le bien-être (38 % des personnes interrogées ont un faible niveau de confiance envers le gouvernement – HCP, 2012). Les dernières enquêtes<sup>1</sup> montrent également que moins de 20 % des Marocains interrogés croient en l'honnêteté des élections (Gallup, 2015) alors que cette proportion oscillait entre 30 % (Gallup, 2011) et 40 % en 2011 (Afrobarometer, 2015).

Les plus grandes faiblesses du Maroc en termes de qualité de vie sont l'accès à l'éducation et la qualité des connaissances acquises. L'espérance de vie scolaire (11.6 années en 2014)<sup>2</sup> (PNUD, 2016), est inférieure à la durée attendue et s'avère largement influencée par les disparités régionales et socio-économiques. Alors que les taux de participation dans l'enseignement primaire sont élevés, ils restent médiocres dans le secondaire et le supérieur. La qualité de l'éducation est également préoccupante. En effet, 32 % des Marocains sont considérés comme analphabètes, loin du niveau attendu et de la moyenne mondiale (HCP, 2015b). De plus, le score des élèves marocains en mathématiques, sciences et lecture aux tests internationaux (*Trends in International Mathematics and Science Study* - TIMSS) et *Progress in International Literacy Study* - PIRLS) n'atteint pas les niveaux de base attendus. Les faibles performances de ces indicateurs objectifs se reflètent dans le degré d'appréciation des Marocains à l'égard de la qualité du système éducatif. Très critiques, ils ne sont que 37 % à se déclarer satisfaits en 2014, un chiffre en diminution depuis 2010 et bien en deçà des 60 % attendus compte tenu du niveau de développement du pays (Gallup, 2015). Le système éducatif, considéré comme très inégalitaire, doit faire face à un certain nombre de défis pour offrir les mêmes opportunités à chaque élève (chapitre 4).

La sécurité personnelle dans l'espace public est la meilleure du continent. Le faible taux d'homicide (1.32 pour 100 000 habitants en 2013) classe le Maroc parmi les pays les plus sûrs d'Afrique. Le sentiment de sécurité au sein de la société marocaine confirme la bonne tenue de cet indicateur objectif. Par exemple, les Marocains sont plus de 66 % à se déclarer en sécurité lorsqu'ils marchent seuls la nuit dans leur quartier. Néanmoins cet indicateur ne reflète pas la situation de violence à l'égard des femmes, encore répandue : selon le HCP, plus de 60 % d'entre elles ont été victimes d'un acte de violence, notamment psychologique<sup>3</sup>, au cours des 12 derniers mois (HCP, 2011).

Les indicateurs relatifs aux conditions environnementales, qui peuvent affecter négativement l'état de santé d'une population, sont également bons pour le Maroc. En 2013, le nombre de particules fines dans l'air, qui peut entraîner de graves troubles respiratoires, est inférieur au niveau attendu de 20 microgrammes par mètre cube, qui est aussi le seuil européen de qualité de l'air. La surface forestière, quant à elle, est restée stable depuis 1990. Quant aux indicateurs subjectifs, la majorité des Marocains se déclarent en moyenne satisfaits de la qualité de l'eau (71 % en 2014) et de la qualité de l'air (79 % en 2014), des degrés de satisfaction supérieurs aux niveaux attendus (Gallup, 2015).

Si la pollution atmosphérique n'est pas excessive, elle a un impact sur la santé des Marocains et son coût économique n'est pas négligeable. Parmi les causes de décès prématurés, la qualité de l'air occupe une place de premier ordre avant l'eau non potable, les questions d'insalubrité ou d'insuffisance pondérale infantile, laissant ainsi à penser qu'il s'agit d'une problématique de santé publique. Son coût économique est estimé à 4.7 milliards USD en 2013, niveau similaire à celui de la Tunisie et légèrement supérieur à la moyenne africaine. Le Maroc fait toutefois partie des rares pays africains ayant réussi à réduire le nombre de décès liés à la pollution découlant de l'utilisation de combustibles solides par les ménages à un niveau qui leur permet d'appréhender le problème de pollution atmosphérique comme étant uniquement lié à la pollution aux particules (Roy, 2016). Ceci explique sans doute que 79 % des Marocains se déclarent en moyenne satisfaits de la qualité de l'air (Gallup, 2014).

Enfin, le degré de satisfaction à l'égard de la vie est légèrement supérieur à la moyenne mondiale et au niveau attendu. Cet indicateur de bien-être subjectif correspond au jugement que les individus portent sur leur vie en général en utilisant l'échelle de Cantril notée de 1 à 10. La satisfaction moyenne des Marocains est estimée à 5.2/10 en 2014, une notation en hausse régulière depuis 2010, et supérieure à la moyenne des pays africains (4/10 en 2014). Même si le Maroc n'a pas connu de Printemps arabe aussi marqué que ses voisins, le climat semble être apaisé avec l'avènement d'une certaine paix sociale capable d'offrir les conditions favorables à une bonne dynamique de développement<sup>4</sup>.

### Encadré 1.3. **Mesurer le bien-être : le cadre de l'OCDE et les travaux du Haut-commissariat au plan**

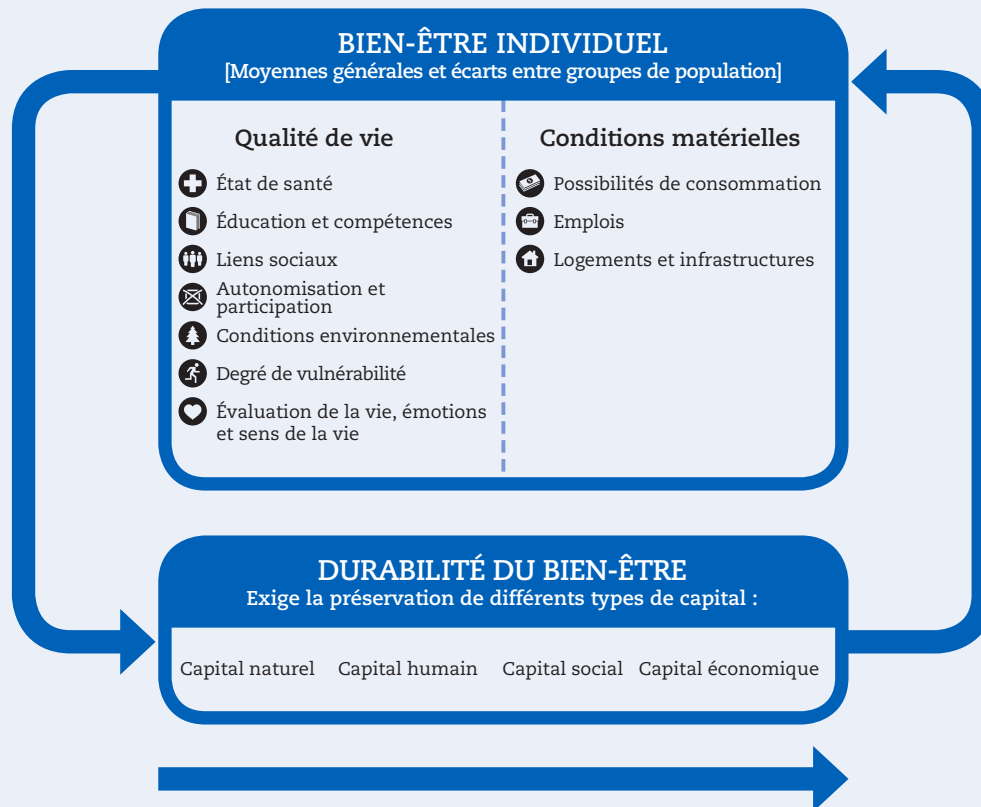
Le développement d'un pays ne se cantonne pas à la croissance économique. Celle-ci est en effet une condition nécessaire mais pas suffisante à une amélioration durable et équilibrée du bien-être des individus. Dans cette perspective, il s'avère nécessaire de dépasser les indicateurs macroéconomiques traditionnels, tels que le PIB, pour considérer le développement comme un phénomène multidimensionnel qui affecte différents aspects de la vie quotidienne.

Afin d'en rendre compte, l'OCDE a développé en 2011 un cadre d'évaluation du bien-être pour les pays de l'OCDE qui a été ajusté pour mesurer celui des pays émergents et en développement. Cet outil permet de mesurer le bien-être sur la base des résultats obtenus dans deux grands domaines : les conditions de vie matérielles et la qualité de vie. Le domaine des conditions de vie matérielles regroupe trois dimensions : les possibilités de consommation liées aux ressources financières disponibles, le travail, le logement et les infrastructures associées. Quant au domaine de la qualité de vie, il comprend sept dimensions indépendantes des niveaux de ressources : l'état de santé, l'éducation et les compétences, les liens sociaux, l'autonomisation et la participation à la vie publique, les conditions environnementales, le degré de vulnérabilité et l'évaluation à l'égard de la vie (graphique 1.2).

Pour chaque indicateur, les performances du Maroc sont analysées sur la base des performances réelles par rapport aux performances attendues. Ces dernières sont calculées à partir d'une régression entre les performances enregistrées dans le reste du monde selon le niveau de développement économique des pays. Ce coefficient de corrélation est ensuite appliqué au PIB actuel du Maroc afin de calculer la valeur attendue pour chaque indicateur du bien-être. Les différences entre les résultats réels du Maroc et ceux attendus sont calculés en nombre d'écarts-types.

Encadré 1.3. **Mesurer le bien-être : le cadre de l'OCDE et les travaux du Haut-commissariat au plan** (suite)

Graphique 1.2. **Le cadre du bien-être de l'OCDE élargi aux pays émergents et en développement**



Source : Boarini, Kolev et McGregor (2014), <http://dx.doi.org/10.1787/5jxss4hu2d8n-en>.

Dans le sillage des initiatives nationales et internationales, le Maroc s'est intéressé dès 2011 à la mesure du bien-être. Le HCP s'est engagé dans plusieurs projets relatifs aux questions du développement humain, du progrès social et du bien-être de la population. Il a notamment mené en 2012 une enquête nationale sur le bien-être qui s'appuie, entre autres, sur le cadre d'évaluation du bien-être de l'OCDE. Cette enquête avait un double objectif : identifier les grandes dimensions qui importent pour le bien-être des Marocains et leurs composantes, et évaluer le niveau de satisfaction dans les différentes dimensions identifiées.

Si le cadre d'évaluation du bien-être de l'OCDE élargi aux économies émergentes analyse le bien-être selon dix dimensions, le HCP a identifié six dimensions : le logement, le revenu, l'emploi, la santé, l'éducation et la vie familiale ainsi que l'environnement sociétal. Le degré de vulnérabilité, l'autonomisation et la participation à la vie publique, les émotions et l'évaluation à l'égard de la vie, ainsi que les conditions environnementales n'ont pas été prises en considération par les autorités marocaines. De plus, la dimension marocaine sur la vie familiale et l'environnement sociétal s'intéresse à la qualité des liens sociaux mais couvre d'autres aspects qui ne sont pas mesurés par l'OCDE, tels que l'accès à une vie culturelle et de loisirs et la qualité des relations familiales.

Source : HCP (2012) ; Boarini, Kolev et McGregor (2014), <http://dx.doi.org/10.1787/5jxss4hu2d8n-en>.

### *Le Maroc a atteint beaucoup d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) mais les inégalités restent très marquées*

Le Maroc a réussi à atteindre une grande partie des OMD (tableau 1.1). Le pays a engagé de nombreuses réformes, comme dans le domaine de l'éducation. L'adoption de la Charte nationale d'éducation et de formation (Cnef) et la mise en œuvre du Programme d'urgence en 2009 ont permis de rattraper les retards dans l'accès à l'éducation primaire. Suite à l'adoption de la Constitution de 2011, qui érige la santé comme droit fondamental et priorité pour le développement, les pouvoirs publics se sont lancés dans une vaste réforme du système de santé. Celle-ci a permis de faire baisser les taux de mortalité infantile et maternelle, ainsi que d'accroître la couverture maladie. Cependant, la faiblesse du capital humain demeure importante et a affecté d'autres OMD liés à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'égalité entre les sexes.

**Tableau 1.1. Récapitulatif sur l'atteinte des OMD**  
Sélection d'indicateurs

| OMD          | Objectifs   | Objectif Cible  | Performances (dernière année disponible)                                     |  |              |
|--------------|---|---|--|--|--------------|
| <b>OMD 1</b> | Éliminer l'extrême pauvreté et la faim                        | Cible 1.A - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1.25 dollar par jour.            | 1.8 %  | 0 % (2014)   |              |
|              |   | Cible 1.B - Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif. | -  | 47.4 % (2015)  |              |
|              |   | Cible 1.C - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.   | Taux d'activité de la population âgée de plus de 15 ans                      | 4.5 %  | 3.1 % (2011) |
|              |   |   | Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale | 2.3 %  | 0.1 %        |
| <b>OMD 2</b> | Assurer l'éducation primaire pour tous                        | D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.      | 100 %  | 99 % (2014)  |              |
|              |   | Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans   | 100 %  | 87.8 % (2014)  |              |
|              |   | Proportion d'écoliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la 6 <sup>e</sup> année                           | 100 %  | 90 % (Recensement général de la population et de l'habitat - 2014)   |              |
| <b>OMD 3</b> | Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans   | 100 %  | 81 %   |              |
|              |   | Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire collégial   | 100 %  | 85.9 % (Recensement général de la population et de l'habitat - 2014) |              |
| <b>OMD 4</b> | Réduire la mortalité infantile                                | Taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans par rapport aux hommes   | 25 pour mille  | 27.6 pour mille (2015)**   |              |
|              |   | Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans   | 19 pour mille  | 23.7 pour mille (2015)**   |              |
| <b>OMD 5</b> | Améliorer la santé maternelle                                 | Taux de mortalité infantile   | 83 pour cent mille   | 112 pour cent mille (2010)   |              |
|              |   | Taux de mortalité maternelle (pour cent mille naissances vivantes)  | 100 %  | 77.1 % (2011)*   |              |
|              |   | Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale   |  |  |              |



Tableau 1.1. **Récapitulatif sur l'atteinte des OMD (suite)**  
Sélection d'indicateurs

| OMD          | Objectifs  | Objectif Cible  | Performances (dernière année disponible)  |
|--------------|--|---|---|
| <b>OMD 6</b> | Combattre le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)/Sida, le paludisme et d'autres maladies | Cible 6.A - D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/Sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.   | -   |
|              |  | Cible 6.B - D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida.   | Séroprévalence du VIH/Sida dans la population générale  |
|              |  | Cible 6.C - D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle.   | -   |
|              |  |   | Proportion des personnes vivant avec le VIH/Sida sous traitement antirétroviral                         |
|              |  |   | 0   |
|              |  | Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 habitants)   |   |
|              |  | -   | De 106 (2000) à 82 (2014)   |
|              |  | Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)   |   |
| <b>OMD 7</b> | Préserver l'environnement  | Cible 7.A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales. | Superficies annuelles moyennes reboisées et régénérées (hectares)                                       |
|              |  | Cible 7.B - Réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte.  | -   |
|              |  | Cible 7.C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.          | 76.25 %   |
|              |  | Cible 7.D - Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles.  | Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre                |
|              |  |   | 94.5 % (2014 - Accès à l'eau potable) ;<br>97.5 % (2014 - Accès à un système d'assainissement amélioré) |
|              |  |   | 5.6 % (2014)  |
|              |  | Proportion de la population urbaine habitant dans des bidonvilles et dans des habitats sommaires  |   |
| <b>OMD 8</b> | Mettre en place un partenariat mondial pour le développement                                   | Pas de suivi pour le Maroc en particulier   |   |

Note : (\*) - La dernière enquête du ministère de la Santé date de 2011 (Enquête nationale de la population et la santé de la famille publiée en 2012) ; (\*\*) - Estimations du groupe Inter-agences du système des Nations Unies.

Source : HCP (2015b et 2015c) ; Ministère de la Santé (2012) ; Organisation des Nations Unies (ONU), « Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'après-2015 », [www.un.org/fr/millenniumgoals/](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/)

Des efforts ont été entrepris pour diminuer les inégalités de genre. La Constitution de 2011 établit le principe d'égalité entre les hommes et les femmes (article 19) et le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales pour la protection des droits des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Pacte des droits économiques et sociaux. Récemment, un système de quota pour les femmes a été mis en place lors des élections de 2015 (BAfD/OCDE/Pnud, 2016). Les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses à accéder aux professions juridiques, et représentent aujourd'hui 20 % des juges (OCDE/CAWTAR, 2014). L'indice sur les institutions sociales et l'égalité homme-femme (Sigi)<sup>5</sup> de l'OCDE classe le Maroc dans les pays avec un faible niveau de discrimination, une position en nette amélioration depuis 2009. Cet indice mesure les discriminations fondées sur le genre à travers cinq dimensions : les discriminations au sein du Code de la famille, les atteintes à l'intégrité physique, la préférence pour les garçons, l'accès restreint aux ressources et aux biens ainsi que les atteintes aux libertés civiles. À noter que les discriminations au sein du Code de la famille, notamment à l'égard des droits de succession, des femmes divorcées et des mariages précoces, restent encore très élevées.

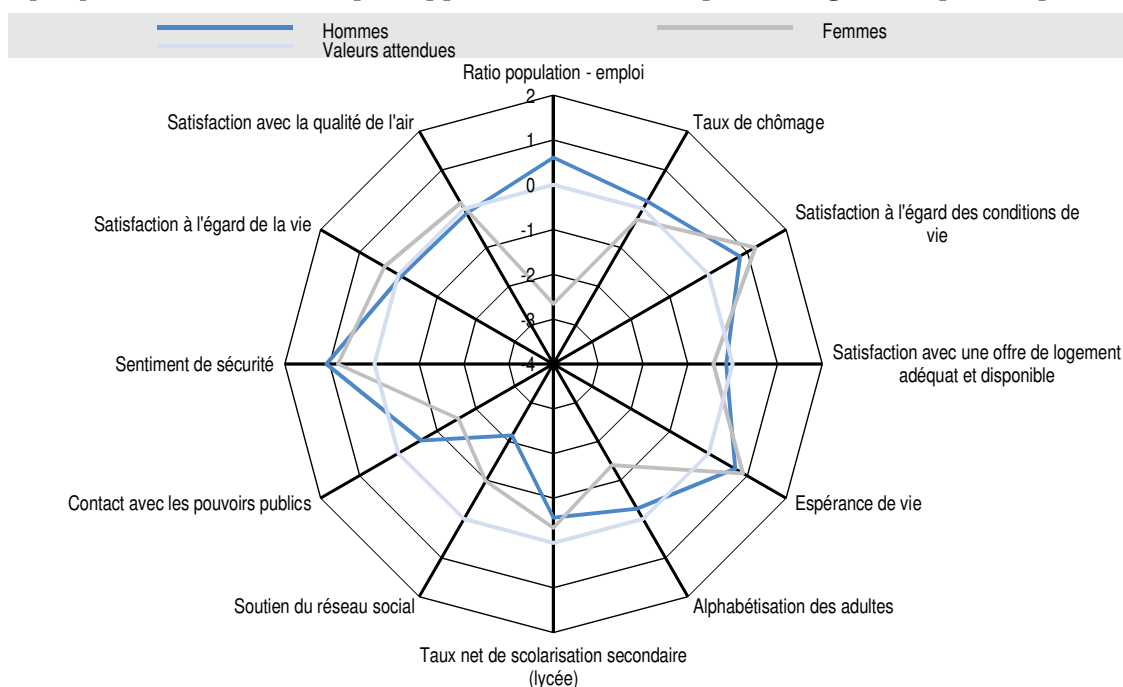
Sur quelques indicateurs de bien-être, les femmes enregistrent de meilleures performances que les hommes (graphique 1.3). L'espérance de vie est plus élevée pour les femmes que pour les hommes (76 ans contre 74.2). Les femmes sont en moyenne plus satisfaites que les hommes sur les indicateurs subjectifs. Leurs niveaux de satisfaction à l'égard des conditions de vie et de l'évaluation de la vie sont plus élevés que ceux des hommes et dépassent les niveaux attendus. Les Marocaines également sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à avoir quelqu'un sur qui compter en cas de problème (63 % contre 48 %). Enfin, les efforts des pouvoirs publics pour généraliser l'accès à l'éducation primaire et améliorer l'accès à l'enseignement des filles ont très récemment porté leurs fruits. Même s'il reste largement inférieur à la valeur attendue, le taux net de scolarisation des Marocaines au lycée est légèrement supérieur à celui des garçons (33.1 % pour les filles contre 30.5 % pour les garçons en 2011-12).

Cependant, la plupart des indicateurs relatifs à la vie économique et publique restent nettement en défaveur des femmes marocaines (graphique 1.3). Les disparités entre les genres dans la vie économique du pays sont préoccupantes pour la situation des femmes mais également pour le développement économique. Depuis 1999, le taux d'activité des femmes enregistre une baisse continue. En 2015, le taux d'emploi des femmes était de 22 % contre 67 % pour les hommes. Dans les zones urbaines, le taux d'emploi ne dépasse pas 15 % (HCP, 2015a). Le graphique 1.3 illustre les grandes disparités de genre sur cet indicateur. Les femmes qui travaillent sont plus nombreuses à être victimes de travail précoce (73 % des femmes actives rurales contre 60 % pour les hommes) et sont plus exposées au risque de chômage. Ces dernières sont également peu nombreuses à accéder à des postes à responsabilités que ce soit dans l'administration ou dans le secteur privé : d'après le Conseil économique social et environnemental (CESE), 0.1 % des femmes occupent un poste de responsabilité au sein d'entreprises privées (CESE, 2014a). De plus, l'analphabétisme est encore très élevé, notamment dans les zones rurales : en moyenne, plus d'une Marocaine sur deux est analphabète et ce taux s'élève à plus de 90 % pour les femmes de plus de 40 ans vivant en zones rurales. Au niveau de la participation à la vie publique, les femmes sont moins nombreuses à avoir contacté un représentant des pouvoirs publics, mais sont plus critiques à l'égard des institutions publiques. Par exemple, leur degré de confiance dans le gouvernement et dans les élections est plus faible que pour les hommes. Elles sont plus nombreuses à estimer que la corruption est plus répandue.

Les inégalités de genre se conjuguent aux inégalités socio-économiques et spatiales. Les inégalités sur les dépenses de consommation sont restées stables sur la dernière décennie. La pente légèrement négative de la courbe d'incidence de la croissance (CIC) sur la période 2007-14 montre que la croissance a un peu plus profité aux pauvres, permettant de réduire légèrement les écarts de richesse au sein de la population marocaine. Les inégalités économiques et de genre s'intensifient avec les disparités spatiales. La pauvreté reste importante dans les zones rurales où une personne sur dix vit en dessous du seuil de pauvreté. Elle revêt souvent un visage multidimensionnel : les populations les plus pauvres vivant en milieu rural sont également celles qui disposent d'un accès plus faible aux services sociaux de base. En matière de santé, l'accès aux soins est plus difficile et coûteux dans les campagnes. Conséquence, l'espérance de vie est plus faible (71.7 ans contre 77.3 dans les zones urbaines) et les indicateurs de mortalité infantile et maternelle restent très élevés. Dans le domaine de l'éducation, l'analphabétisme représente un véritable fléau qui affecte particulièrement les populations féminines (90 % des plus de 40 ans et 25 % des moins de 15 ans). Les programmes sociaux ont favorisé la généralisation de l'accès à

l'enseignement primaire mais, au-delà du primaire, les disparités en fonction du milieu de résidence augmentent avec les cycles d'enseignement. C'est également en milieu rural que le décrochage scolaire est le plus élevé et que l'accès à l'instruction est le moins valorisé, notamment quand le chef de famille ne justifie d'aucun diplôme. La faiblesse des opportunités d'emplois et les difficultés de mobilité sociale entretiennent, dans une certaine mesure, la reproduction des inégalités au sein de la société marocaine et creusent le fossé avec les zones urbaines. En conséquence, les performances en termes de bien-être sont nettement inférieures dans les zones rurales que dans le reste du pays. L'analyse multidimensionnelle des niveaux de vie souligne l'importance du déficit d'emploi.

Graphique 1.3. **L'accès à l'emploi apparaît comme la disparité de genre la plus importante**



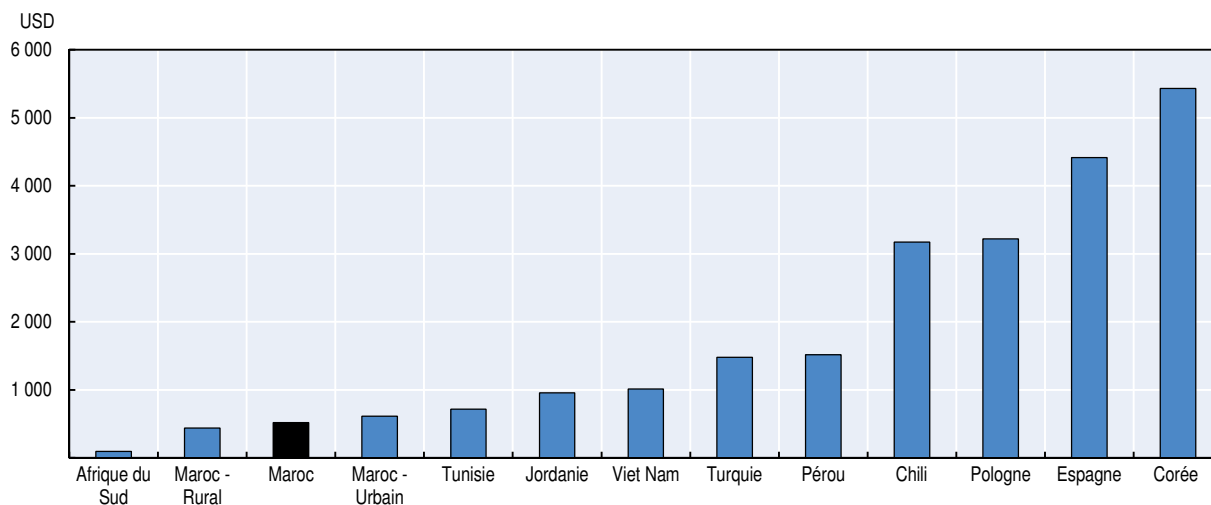
Note : Les indicateurs de bien-être pour les femmes et les hommes sont exprimés par rapport à la valeur attendue, estimée en base à une régression de chaque indicateur sur le PIB par habitant en PPA et normalisés par l'écart-type de la distribution par pays de l'indicateur.  
Source : Calculs des auteurs à partir de Gallup Organization (2015), *Gallup World Poll*, <http://www.gallup.com/> ; Banque mondiale (2015), *Indicateurs du développement humain* <http://data.worldbank.org/> ; et HCP (2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475573>

L'OCDE a développé un cadre d'analyse de la croissance inclusive qui s'appuie sur la mesure du « niveau de vie multidimensionnel ». Ce dernier se calcule en agrégeant le revenu moyen, la longévité, l'emploi et les inégalités de revenus dans un indice monétaire unique (voir chapitre 4). En pratique, le niveau de vie multidimensionnel se définit comme le revenu moyen diminué d'une pénalité correspondant à l'écart monétisé des taux d'emploi et de longévité par rapport aux pays les plus performants, ainsi qu'au degré d'inégalité des revenus. Pour le Maroc, il se situait en 2013 au-dessus de celui de l'Afrique du Sud. Même si le revenu moyen en Afrique du Sud est largement supérieur à celui du Maroc, les pénalités dues au déficit d'emploi, de longévité et d'inégalités y sont aussi plus importantes. En revanche, le niveau de vie multidimensionnel du Maroc se classait en dessous de celui de la Tunisie (graphique 1.4). La performance du Maroc dans ce modèle montre que la croissance n'a

pas été suffisamment inclusive au regard du groupe de pays de comparaison. Alors que la consommation moyenne du Maroc se situe à 39 % du niveau moyen dans le groupe témoin, son niveau de vie multidimensionnel est égal à 22 % de la moyenne correspondante.

Graphique 1.4. **Le niveau de vie multidimensionnel est relativement bas**  
2013 ou dernière année disponible



Source : Calculs des auteurs à partir de données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475580>

Cette performance moyenne en termes de niveaux de vie multidimensionnel s'explique principalement par la faiblesse du taux d'emploi au Maroc, notamment chez les femmes. En 2013, le Maroc se montre moins performant que d'autres pays du groupe témoin en la matière puisque son taux d'emploi est inférieur d'environ 10 points à la moyenne. Les possibilités d'amélioration du niveau de vie au Maroc reposent donc essentiellement sur de meilleurs taux d'emploi, en particulier chez les femmes.

Sur la période 1991-2013, l'allongement de l'espérance de vie a contribué à l'amélioration du niveau de vie multidimensionnel alors que la croissance de la consommation est restée faible. Le moteur des améliorations du niveau de vie multidimensionnel a été l'allongement de l'espérance de vie à la naissance (+ 8.5 ans) entre 1991 et 2013. L'augmentation de 0.39 année de longévité par an est la plus rapide observée dans les pays du groupe témoin. En revanche, sur la période, la croissance annuelle de la consommation des ménages (+2.2 %) reste sensiblement inférieure à celle enregistrée dans le groupe des pays de comparaison (voir Chapitre 4 pour l'analyse complète sur les niveaux de vie multidimensionnels).

### **Le développement institutionnel et la dynamique de réforme offrent au Maroc d'importants atouts sur lesquels l'économie n'a pas encore pu capitaliser pleinement**

Une analyse comparative dans une vaste collection d'indicateurs confirme la faiblesse des performances en termes d'éducation, d'emploi et le bilan mitigé du secteur de la santé. En analysant les performances dans chacun de ces indicateurs par rapport à la valeur attendue en raison du niveau du PIB par habitant, il est possible de présenter les particularités du Maroc par rapport à d'autres pays de niveau de revenu similaire<sup>6</sup>. En effet, le taux de participation au marché du travail est 14 points en dessous du taux de référence, ce qui correspond à 1.3

écarts-types par rapport à la distribution mondiale. Cette valeur est encore plus importante dans le cas de la participation féminine.

Les performances du système de production de compétences apparaissent donc comme les plus importantes sous-performances du Maroc. Les écarts en termes de proportion de la main-d'œuvre par niveau d'instruction par rapport aux valeurs de référence sont aussi très élevés – 20 % des actifs marocains ont un niveau secondaire ou supérieur, par rapport à une valeur de référence de 58 % pour le niveau de revenu du pays. De plus, la faiblesse du capital humain a des retombées multiples sur le secteur productif et donc la croissance (BAfD/GdM/MCC, 2015) ainsi que sur le bien-être, en raison de la valeur intrinsèque de l'éducation.

Cette analyse fait néanmoins ressortir des atouts importants liés au développement du secteur bancaire, d'infrastructures clés et du climat des affaires. Le niveau de crédit du secteur bancaire au secteur privé est supérieur de 30 points à la valeur de référence, correspondant à plus d'un écart-type. Le secteur bancaire est ainsi un atout majeur pour la mobilisation de financement, en plus d'un secteur dynamique et avec une importante projection internationale (chapitre 2). La force du secteur financier marocain est néanmoins tempérée par la liquidité relativement faible du marché boursier, le poids très important des banques dans l'ensemble du secteur financier et le rôle des emprunts du secteur public et parapublic. Le Maroc bénéficie également d'un réseau d'infrastructure développé (ports, aéroports, routes). Enfin, de nombreuses réformes sont en cours pour améliorer l'environnement des affaires et des progrès sont observés en matière de création d'entreprises et d'enregistrement des propriétés.

Le Maroc fait mieux que la moyenne des pays de son groupe de revenu en termes d'infrastructures clés. Ceci est particulièrement le cas du réseau électrique, accessible à plus de 99 % de la population et avec un service bien plus fiable que dans la moyenne des pays du même niveau de revenu. C'est aussi le cas des réseaux de télécommunications, en particulier mobiles. Il s'agit en effet de deux secteurs clés dans l'insertion du Maroc à l'international (chapitre 3).

Le climat des affaires s'est sensiblement amélioré à l'instar des processus de réforme continue qui ont permis au Maroc de gravir les échelons des classements internationaux. De ce fait le pays exhibe des performances largement supérieures à ce qui serait attendu, en raison de son revenu, en termes de facilité à la création d'entreprise et d'institutions d'appui aux échanges internationaux. La qualité des infrastructures portuaires, l'efficacité des procédures de douane et les coûts à l'export sont tous meilleurs que les valeurs de référence.

Certains éléments attenants à la conduite des affaires demeurent néanmoins problématiques. Le diagnostic de croissance (BAfD/GdM/MCC, 2015) identifie les contraintes microéconomiques comme freins à la croissance, en particulier l'inefficacité du système judiciaire, l'accès au foncier, les distorsions liées au régime fiscal, ainsi que la réglementation et le coût du travail. Ces contraintes limitent le rendement des investissements privés mais sont d'autant plus lourdes pour la croissance des petites entreprises, et peuvent de ce fait être identifiées parmi les obstacles à la constitution d'un tissu productif plus dense dans le segment des entreprises de taille moyenne (chapitre 3). Face à ces contraintes, la performance du Maroc en termes de capacités productives est mitigée. Si le Maroc exporte comparativement plus de produits finis (52 % des exportations contre une valeur de référence de 32 %), ceux-ci ont un indice de complexité plus faible (Hausmann et al., 2011). Cet indicateur mesure le degré de spécificité des produits et en conséquence, leur potentiel pour bénéficier de marges et de parts de valeur ajoutée plus importantes. Ceci s'explique

en partie par le niveau de capital humain relativement faible du Maroc mais aussi par la faiblesse du système de recherche, développement et innovation (chapitre 3).

Ces faiblesses du système productif conduisent en partie à la performance insuffisante en termes de compétitivité globale. Celle-ci est reflétée dans le nombre relativement faible de produits exportés avec un avantage comparatif, mais aussi sur le poids insuffisant des exportations sur la balance commerciale face au déficit structurel lié aux besoins énergétiques. Cette situation est toutefois à nuancer par l'orientation récente de l'industrie marocaine vers les nouveaux métiers mondiaux, générant une hausse des exportations de biens. L'automobile en particulier est devenue le premier secteur exportateur, avec 22.7 % du total des exportations marocaines en 2015.

Les défis de l'environnement se présentent de manière particulière. La dépendance de l'importation d'énergie se traduit par une forte prépondérance des combustibles fossiles dans la consommation énergétique. Malgré les distorsions introduites par les subventions à la consommation de combustibles dans le passé (chapitre 2), les dépenses énergétiques demeurent en dessous des valeurs de référence, ce qui mène à des taux d'intensité carbone qui, à 260 grammes de CO<sub>2</sub> par unité de PIB, correspondent au niveau de PIB par tête. Il y a donc de la marge pour améliorer l'efficacité énergétique de l'économie mais aussi un grand potentiel pour tirer parti des sources de croissance verte, en particulier à partir du développement des sources alternatives d'énergie qui permettront en plus de limiter l'exposition aux risques extérieurs.

### **Les performances marocaines découlent d'une série d'orientations générales issues du modèle de développement**

Le modèle de développement marocain est constitué d'orientations décidées au plus haut niveau, mais aussi de choix implicites. Un modèle de développement peut être défini comme l'agrégation de plusieurs composantes d'une économie (équilibres macroéconomiques, ouverture commerciale, degré d'interventionnisme, caractéristiques du tissu productif, développement des territoires, cohésion sociale, développement humain, environnement, etc.) et de grands choix d'orientation des politiques publiques. Le modèle de développement s'inspire d'une vision de long terme et influence l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et nécessite ainsi que ses composantes soient équilibrées, cohérentes, et complémentaires les unes des autres. Au Maroc, les grandes orientations stratégiques des politiques publiques données par le Roi constituent une partie du modèle de développement, notamment en ce qui concerne la politique sociale. Au niveau macroéconomique, tandis que certains choix sont avérés, d'autres paraissent davantage induits.

#### ***De grands choix d'orientation des politiques publiques sous-tendent le développement du Maroc***

Les politiques de développement des années 90 et 2000 ont été marquées par un certain nombre de grands choix. Au niveau macroéconomique, ces derniers ont porté sur la recherche de la stabilité. D'où le développement d'un système intérieur solide pour financer la dette publique et le soutien à la demande intérieure afin de limiter la vulnérabilité aux chocs internes (conditions climatiques entraînant une volatilité du PIB agricole) et externes (volatilité des prix du pétrole et des matières premières en régime de change fixe), via des subventions pour certains produits de base et produits pétroliers ainsi que des mesures fiscales orientées sur certains secteurs d'activités. L'insertion à l'international est marquée par une accélération de l'ouverture économique et des accords de libre-échange

avec plusieurs régions et pays, le tout avec un régime de taux de change fixe servant d'ancrage aux investisseurs. En même temps, une politique volontariste d'attraction des IDE et de diversification de l'économie est menée pour faire émerger de nouveaux secteurs exportateurs et en promouvoir d'autres, dont l'immobilier. Finalement, un rôle prépondérant s'avère donné à l'État et aux entreprises publiques, notamment par l'importance des investissements publics en infrastructures mais aussi dans une fonction de coordination et d'accompagnement du développement de secteurs et d'entreprises clés.

La politique sociale, quant à elle, relève d'une stratégie de plus en plus ciblée. À partir du milieu des années 2000, elle a visé à combler le déficit de logements sociaux urbains et à stimuler l'emploi des groupes sociaux vulnérables au travers de politiques actives pour l'emploi. En 2005, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) a été lancée afin de lutter contre la pauvreté et les disparités sociales au travers de nombreux projets de développement. Cette initiative cible des communes rurales et les quartiers urbains les plus défavorisés, ainsi que des catégories d'individus jugées vulnérables ou en situation de précarité. Le programme de l'INDH s'est intensifié lors sa seconde phase (2011-15) en élargissant le nombre de communes et de populations cibles. En parallèle, le gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes sociaux pour des populations ciblées, notamment dans le cadre du Fonds d'appui à la cohésion sociale (voir chapitre 4).

### **Le modèle de développement marocain présente des déséquilibres et des limites**

Certaines orientations du modèle de développement limitent les performances économiques et sociales du Maroc. La recherche de stabilité économique et sociale grâce au maintien de la stabilité des prix, avec le système de compensation et le régime de change fixe, a généré des distorsions dans les marchés et soutenu des dynamiques de rentes (chapitre 2). Par exemple, le secteur de l'immobilier bénéficie en premier lieu des dépenses fiscales, et accapare une grande partie des investissements privés. Or ce secteur n'est ni le plus porteur ni le plus productif. Par ailleurs, le choix du soutien à la demande interne pèse sur les dépenses et le déficit public alors que cette politique semble moins efficace que par le passé.

La rapide ouverture de l'économie a engendré des déficits structurels importants. Les accords de libre-échange sont tous déficitaires pour le Maroc, à l'exception de celui conclu avec la Jordanie<sup>7</sup>. Une des explications réside dans la faible compétitivité de l'offre industrielle au moment de l'ouverture commerciale qui n'a pas réussi à se positionner stratégiquement sur les marchés partenaires. Les importations, dominées par le poids de l'énergie (quasiment intégralement importée) et des produits alimentaires, pénalisent également la balance commerciale, structurellement déficitaire.

Le choix de secteurs manufacturiers soutenus par les politiques publiques a permis de développer les exportations mais le développement des entreprises reste difficile. Au début des années 2000, le Maroc a mis en place des stratégies sectorielles pour stimuler de nouveaux secteurs d'activités, notamment la sous-traitance industrielle à l'exportation et la délocalisation de services (*offshoring*). Toutefois, les petites entreprises peinent toujours à passer à une taille intermédiaire, condition pourtant indispensable pour intégrer les chaînes de valeur mondiales, comme en témoigne l'exemple malaisien où près de 50 % des petites et moyennes entreprises (PME) y participent. Ainsi, la création d'emplois supplémentaires et l'amélioration de la productivité du travail sont pénalisées par cette difficulté d'expansion du secteur privé.

Les activités et les opportunités économiques sont concentrées géographiquement, entraînant des inégalités importantes. La croissance économique n'est pas inclusive et le modèle de développement n'a pas réussi à endiguer la persistance d'inégalités entre les citoyens (de revenus, de consommation, d'accès aux services de base, etc.) ainsi qu'entre régions. L'ampleur des actions entreprises dans le cadre de l'INDH apporte des résultats tangibles, mais ne peut se substituer à une meilleure répartition territoriale des opportunités économiques.

Le financement du modèle de croissance se heurte à un taux d'épargne domestique en baisse. Le besoin de financement de l'économie reste important malgré sa diminution depuis quelques années. Désormais, il est confronté à la difficulté de mobilisation de l'épargne intérieure qui menace d'entraîner un ajustement à la baisse du taux d'investissement. Ainsi, le Maroc cherche désormais à développer les banques islamiques, dites participatives, pour mobiliser davantage l'épargne marocaine et attirer celle d'autres pays.

### **Les évolutions du contexte international et national appellent à la réorientation de certaines politiques**

Le Maroc est confronté au repositionnement du centre de gravité de l'économie mondiale. Depuis le début des années 90, les transformations opérées à l'échelle internationale ont progressivement fait évoluer le cœur de l'économie mondiale des pays de l'OCDE vers les pays émergents, notamment asiatiques (OCDE, 2010). Pour les économies en développement, cette dynamique implique des besoins d'adaptation, notamment en matière commerciale ou d'attractivité des investissements. Au Maroc, ceci est d'autant plus important que le pays est fortement lié aux économies européennes caractérisées par une faible reprise. Cette réorientation des partenariats est en marche, comme le montrent les rapprochements récents avec la Chine ou l'importance croissante du marché indien comme débouché pour les phosphates et produits dérivés.

Le climat économique et politique dégradé dans la région affecte l'économie. Bien que le Maroc ait su gérer les contestations du Printemps arabe sans les subir autant que certains pays de la région, certaines répercussions économiques et sociales se font néanmoins ressentir : ralentissement du flux d'IDE au moment de la crise, manifestations populaires, etc. Les conséquences de ces mouvements, moins marquées au Maroc qu'ailleurs, ont permis de préserver la stabilité politique et une certaine stabilité macroéconomique. Toutefois, la dégradation rapide de la situation sécuritaire en Afrique du Nord et en zone sahélienne a affecté le tourisme, une importante source de devises pour le pays.

Sur le plan intérieur, le poids démographique pèse sur la structure économique et sociale marocaine. Avec la transition démographique (baisse des taux de mortalité et de fécondité, allongement de l'espérance de vie), la part des jeunes dans la population s'est réduite et la part de la population active a augmenté, entraînant une réduction du taux de dépendance. Entre 1982 et 2002, le Maroc a connu un effet d'aubaine démographique, avec un taux de croissance de la population active supérieur à celui de la population totale. En raison d'une faible productivité du travail, d'une faible participation des femmes et d'un taux élevé d'analphabétisme, le Maroc n'a pas su tirer pleinement profit de cet effet d'aubaine et son effet sur l'emploi n'a été bénéfique qu'entre 1994 et 2002. Les changements démographiques intérieurs s'accompagnent de flux migratoires importants, notamment en provenance d'Afrique de l'Ouest. Le dernier recensement de la population (2014) fait état de 86 000 étrangers présents au Maroc (0.26 % de la population). Ce chiffre est en constante augmentation depuis le début des années 2000 (+62 %, OCDE, 2017).



L'urbanisation croissante fait peser des défis sur la conception de politiques publiques adaptées. Le taux d'urbanisation du pays est encore relativement faible (60 % en 2014 contre 66 % en Tunisie ou 83 % en Jordanie) mais son rythme très soutenu, puisqu'il se situait à 48 % en 1990. Les villes attirent en raison de leurs meilleures perspectives en matière d'emploi et d'accès aux services de base. Elles contribuent ainsi à plus de 75 % du PIB et bénéficient de 70 % des investissements (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Toutefois leur développement rapide pose des défis en termes de soutenabilité environnementale, de gouvernance locale et de développement inclusif. Ainsi, la création d'emplois n'est bien souvent pas suffisante pour absorber les flux de populations rurales.

## **La cohérence des politiques publiques apparaît insuffisante pour un développement intégré**

### ***La conception des politiques publiques en silo engendre certaines incohérences***

Les stratégies sectorielles marocaines ne sont pas conçues de façon intégrée. Le Maroc a développé de nombreuses stratégies sectorielles qui ont permis de développer rapidement des pans de son économie : le Plan Maroc vert (PMV), le Plan Halieutis, le Plan d'accélération industrielle (PAI), le Plan Rawaj 2020 pour le commerce, la Vision 2020 du tourisme, le Plan solaire, la Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, Maroc Numeric, etc. Or ces politiques, conçues en silo, ne permettent pas d'optimiser l'intégration des différentes activités économiques. Par exemple, les aspects de formation sont souvent abordés sous un angle sectoriel et non transversal, et apparaissent dissociés des politiques éducatives et de l'innovation. Il en est ainsi du PMV et du PAI.

La définition et la mise en œuvre des politiques publiques comportent parfois certaines incohérences. Entre les politiques commerciale et industrielle, des défaillances sont observées en matière de séquençage : la stratégie industrielle a été adoptée tardivement (2005 avec le plan émergence) par rapport à la conclusion des accords de libre-échange (à partir de 1998) et n'a ainsi pas réussi à servir de relais d'exportation, l'offre exportable n'étant pas suffisamment compétitive et adaptée aux marchés des pays partenaires (Ires, 2013). Par ailleurs, il n'y a pas eu d'adaptation des tarifs douaniers suffisamment tôt dans le processus de libéralisation pour soutenir le développement des entreprises marocaines avec des intrants importés à faibles coûts (Ires, 2013). Par exemple, l'industrie agroalimentaire a été soumise à des droits de douanes sur les importations d'intrants tandis que les concurrents étrangers avaient un accès libre au marché marocain (Ires, 2013).

### ***Plusieurs causes permettent d'expliquer l'incohérence des politiques publiques***

Trois causes principales permettent d'expliquer la faible cohérence entre les politiques publiques marocaines : l'absence d'une stratégie globale à long terme, certaines faiblesses institutionnelles et des insuffisances en matière de mécanismes opérationnels.

### ***L'absence de stratégie globale de développement au Maroc***

Le Maroc ne dispose pas d'un document de politique générale du développement à long terme qui pourrait fédérer les différentes stratégies sectorielles. Les orientations générales et un certain nombre de stratégies sectorielles spécifiques répondent à un désir de promouvoir l'émergence du Maroc, comme l'a indiqué le Roi Mohammed VI à l'occasion du 61<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple du 20 août 2014 : « Gagner le pari de rattraper les pays émergents n'est pas impossible, quand bien même cette entreprise recèle de nombreuses difficultés et de multiples défis ». Elles capitalisent sur les atouts du Maroc,

et en particulier son capital immatériel, tout en cherchant à préserver le tissu social et en luttant contre l'exclusion : « L'élément humain reste la vraie richesse du Maroc et l'une des composantes essentielles de son capital immatériel », a ajouté le Roi. Néanmoins il n'existe pas de déclinaison de ces orientations en une stratégie globale fixant les objectifs, moyens et séquences de politiques publiques. Un travail de prospective stratégique à l'horizon 2030, initié dans le milieu des années 2000, a été mené par le HCP. Ce travail s'est décliné en de nombreuses études stratégiques (système financier, statut de la femme, gestion des ressources naturelles, etc.), et un travail autour de scénarios futurs pouvant affecter la sphère économique et sociale pour permettre d'orienter les choix stratégiques du pays. La qualité de ces travaux a permis d'établir des diagnostics sectoriels précis alimentant l'élaboration de certaines stratégies, mais n'ont pas fourni de document d'orientation stratégique générale dépassant la logique sectorielle. Ainsi, le Maroc ne dispose pas de document cadre de long terme permettant d'inscrire et de coordonner les actions publiques. Par exemple, il apparaît que dans le cas de la politique commerciale, le processus de négociation des accords de libre-échange ne s'est accompagné ni d'une vision stratégique pouvant servir de base commune d'échange entre tous les acteurs impliqués, ni d'évaluations d'impacts préalables (Ires, 2013).

Les visions de développement à long terme sont utiles pour orienter les efforts et guider les acteurs dans l'atteinte de résultats. De nombreux pays en disposent, comme notamment le Viet Nam qui vise à devenir une économie industrialisée en 2020, la Malaisie qui cherche à atteindre le club des pays à hauts revenus en 2020, ou encore la Jordanie avec le document stratégique à l'horizon 2025 qui décrit une série d'objectifs et plus de 400 mesures à mettre en place par le gouvernement, le secteur privé ou la société civile. Similairement, le Maroc bénéficierait ainsi d'une vision commune partagée par tous les acteurs qui orienterait stratégiquement le modèle de développement et permettrait d'accroître les performances, notamment en matière de bien-être des citoyens.

Les ateliers de prospective stratégique de l'OCDE contribuent à l'identification d'éléments clés des préférences citoyennes de la vision de développement du pays. La difficulté dans l'élaboration d'une vision commune réside dans la hiérarchisation des priorités de ses nombreuses composantes, ce à quoi s'est attelé l'atelier de prospective stratégique organisé à Rabat (encadré 1.4). L'objectif de définir les dimensions pertinentes pour le développement du Maroc, pouvant constituer les éléments d'une vision du développement, a été atteint et 23 dimensions sont ressorties : le développement du monde rural, la technologie, l'éducation, la modernisation de l'administration, la diversification de l'économie, la gouvernance, le système financier, la méritocratie, l'État de droit, les infrastructures, la citoyenneté, l'emploi, la durabilité, la régionalisation, le genre, la solidarité et la protection sociale, la santé, le bien-être, le revenu, l'entrepreneuriat, la mobilité sociale, la transformation digitale et les métropoles.

L'éducation et la gouvernance figurent au centre de la vision de développement national. Parmi les éléments de la vision, le système éducatif et la gouvernance paraissent phares et rejoignent les priorités émises dans le discours royal à l'occasion de la Fête du trône de 2010 : « Quant au deuxième écueil, il tient aux entraves qui caractérisent la gouvernance de ces plans, et qui doivent être impérativement éliminées. (...) Enfin, le troisième obstacle – qui représente en fait le plus grand défi – c'est celui qui pénalise la mise à niveau des ressources humaines ». Pour le système éducatif, la faiblesse de la rentabilité, le taux de participation bas et la qualité de la formation professionnelle feront partie des obstacles à relever. Pour la gouvernance, la nature des progrès à accomplir est multiple tant sur le plan de la lutte contre la corruption, de l'égalité devant la loi, de l'égalité des chances et des genres, ou encore

de la reddition des comptes (accessibilité de l'information, interactions entre citoyens et pouvoirs publics). Le discours royal à l'occasion de la Fête du trône de 2013 rappelle ceci : « (...) le Maroc s'appliquera à poursuivre la dynamique qu'il a enclenchée au niveau interne, essentiellement pour réaliser plus de bonne gouvernance économique et sociale (...) ».

#### Encadré 1.4. **Méthodologie de l'atelier de prospective stratégique « Maroc : vision du développement et défis »**

La méthodologie des examens multidimensionnels par pays intègre des ateliers participatifs qui s'appuient sur des méthodes de prospective stratégique. Ceux-ci permettent de capter les connaissances tacites de la politique économique du pays, et facilitent une réflexion commune et une définition du cap de trajectoire de développement. Les premiers ateliers visent à définir les objectifs de développement spécifiques des pays à travers une réflexion commune sur le futur, les défis et l'environnement dans lequel les pays se développent.

Le premier atelier de l'examen multidimensionnel du Maroc s'est déroulé le 21 avril 2016 à Rabat sur le thème : « Maroc : vision du développement et défis ». Au cours de cette journée, une trentaine de participants, issus de l'administration publique, du secteur privé, des institutions de la société civile et du monde académique, se sont réunis pour participer à différents exercices et discussions. Les participants ont été invités à s'exprimer en tant que citoyens marocains, au-delà de leur appartenance professionnelle, et à envisager la société marocaine dans sa globalité, ainsi que la vie d'individus issus de milieux différents.

La première session avait pour objectif de réfléchir aux différents éléments devant sous-tendre la vision de développement du Maroc. Répartis en groupes de cinq à sept personnes, les participants ont été amenés à se projeter dans le Maroc 2030, défini comme un pays idéal où toutes les politiques publiques poursuivies au cours de la dernière décennie ont porté leurs fruits en amenant un niveau de développement plus élevé, et à raconter l'histoire imaginaire d'un citoyen dans ce futur. Les histoires (annexe 1.A2) ont permis de mettre en avant la dimension du genre car toutes se rapportaient à la vie de femmes marocaines éduquées et indépendantes économiquement et socialement. Seule une histoire a été pessimiste, laissant ainsi implicitement suggérer l'ampleur des défis à relever par le Maroc vis-à-vis du bien-être des citoyens. À partir des exercices de narration, l'identification et la hiérarchisation des priorités dans les éléments de la vision ont été menés. Les participants ont ainsi répertorié 23 dimensions à prendre en compte dans le cadre de la vision 2030, avec en priorité la gouvernance et l'éducation qui ont fait consensus, suivis dans une moindre mesure du développement territorial, de l'environnement, de l'entrepreneuriat, de la protection sociale, du bien-être et de la santé. Pour chacun de ces éléments, les participants ont évalué le potentiel de progrès à l'horizon 2030 en déclinant les défis à relever.

Source : Atelier de prospective stratégique (21/04/2016).

Plusieurs autres éléments apparaissent comme prioritaires et appartenant à la vision de développement national, parmi lesquels le développement territorial, la durabilité environnementale, le développement de l'entrepreneuriat, et l'accès à la protection sociale et aux services sociaux. La politique de régionalisation avancée doit permettre aux différentes régions d'avoir des vocations affirmées selon leur localisation et leurs spécificités intrinsèques et des modes de gouvernance efficaces (présidents élus, capacités de gestion, mécanismes efficaces de mise en œuvre des prérogatives), et à certaines zones rurales d'évoluer progressivement vers des petits centres urbains grâce à un meilleur maillage territorial en infrastructure permettant à l'État de rationaliser les services publics

et d'accompagner la diversification économique. La durabilité environnementale et le rôle renforcé des énergies renouvelables dans l'agenda international (COP 22, Objectifs de développement durable 2030), s'accompagne du développement d'une conscience environnementale. L'entrepreneuriat, répandu au sein d'une population active avec les compétences adéquates, soutient le processus de transformation structurelle et les secteurs créateurs de richesse à plus forte valeur ajoutée. La protection sociale relève d'un projet de société afin de renforcer la cohésion sociale et le bien-être des populations, en généralisant les progrès à toutes leurs catégories (personnes âgées, isolées, accidentés, etc.). Enfin, le bien-être des citoyens se traduit par un accent important sur la santé en termes d'infrastructures, d'accès et de qualité des soins.

### ***Les faiblesses des institutions gouvernementales***

Les stades d'élaboration et de mise en œuvre des politiques témoignent de peu de coopération entre les services du gouvernement. L'organisation des relations entre ministères est caractérisée par les difficultés de fonctionnement rencontrées par les comités interministériels et l'insuffisance de rigueur dans le suivi des décisions prises. Ces faibles interactions entre ministères renforcent la verticalisation des politiques publiques, qui peut se retranscrire à très haut niveau lors de l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle Loi organique de finances, publiée en juin 2015.

La coordination entre les acteurs gouvernementaux reste insuffisante. La gestion de la politique commerciale est représentative du manque de coordination entre les acteurs, caractérisée par une absence d'instance centrale de coordination des accords de libre-échange qui a parfois entraîné des conflits de compétences entre départements ministériels (Ires, 2013).

La coordination s'avère particulièrement importante pour augmenter l'impact des grands projets dans l'économie des régions. De même, il importe d'assurer une bonne coordination entre les différents niveaux de l'administration centrale, et d'assurer la jonction avec les autres programmes d'investissements socio-économiques locaux. Par ailleurs, une partie de l'argent gagnerait à être consacrée au développement de l'environnement de mobilité et de connectivité à la vie locale. Ces aspects qualitatifs sont importants pour obtenir des impacts socio-économiques qui dépassent les simples liens directs de sous-traitance. Il faudrait en tenir compte au niveau du montage financier et du pilotage opérationnel des projets.

### ***Les insuffisances des mécanismes de mise en cohérence***

Les stratégies sectorielles se caractérisent par des horizons temporels qui ne sont pas alignés, ce qui limite leurs effets de synergies (CESE, 2014b). Quelques stratégies ont une échéance de moyen terme fixée à 2020 (PMV, Plan *Rawaj*, Vision 2020 du tourisme, PAI). Toutefois pour beaucoup d'autres, les horizons diffèrent : la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique 2010-15, Maroc Numeric 2009-13, le Plan national de développement des échanges commerciaux 2014-16, etc. L'unification des horizons temporels des stratégies permettrait de faciliter le pilotage du changement, grâce à une meilleure évaluation de la réalisation des objectifs globaux de moyen ou long terme, l'élaboration de projections statistiques, mais aussi de renforcer la cohérence des politiques publiques (CESE, 2014b).

Les mécanismes d'harmonisation des objectifs des politiques publiques n'existent pas. Dans le cas de la politique commerciale, la faible coordination entre les acteurs a entraîné des décalages d'harmonisation des dispositions commerciales et juridiques (Ires, 2013). Ainsi,

en 2009, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a souligné les risques entraînés par la signature d'accords de libre-échange hétérogènes en termes géographique, de programme de libéralisation et de dispositions juridiques (notamment pour les règles d'origine) qui risquent de complexifier le régime commercial et d'en réduire la lisibilité (OMC, 2009).

Le système d'évaluation des politiques publiques n'est pas développé, ne permettant pas de tirer des bilans des actions et réformes menées. À l'exception du secteur de l'éducation, très peu de stratégies ont bénéficié d'une évaluation externe et indépendante. Depuis 2006, au sein du Conseil supérieur de l'enseignement, devenu Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) en 2014, existe une instance de suivi et d'évaluation des réformes du système éducatif. La systématisation des évaluations des politiques publiques paraît cruciale pour le réajustement des réformes existantes, l'élaboration des réformes à venir et leurs meilleures mises en synergie. Par exemple, une évaluation du bilan du Pacte national pour l'émergence industrielle 2009-15 aurait ainsi très certainement bénéficié à l'élaboration du Plan d'accélération industrielle (2014-20). Les donateurs internationaux, tels que l'Union européenne (UE), commencent progressivement à insuffler une telle dynamique au sein de leurs projets et programmes respectifs, mais restent encore souvent confrontés à des manques de données. Ainsi, un système de veille statistique performant, permettant de suivre au jour le jour les évolutions des secteurs paraît indispensable pour un développement informé et maîtrisé du Maroc, comme a pu le faire la Turquie.

### **Principales contraintes au développement du Maroc : formation de compétences, élargissement de la base compétitive et cohérence des politiques.**

#### ***La formation de compétences est au cœur des défis de développement du Maroc***

Le niveau d'éducation de la main-d'œuvre ressort clairement de l'analyse de ce volume comme un obstacle clé au développement du Maroc. D'une part, le niveau d'éducation a une valeur intrinsèque et participe de l'intégration sociale des populations. D'autre part, le capital humain est un facteur essentiel dans la génération et la durabilité de la croissance, or il n'apporte qu'une contribution marginale à la croissance du Maroc aujourd'hui. De plus, la capacité de l'économie à générer des compétences adéquates est primordiale pour que le pays atteigne ses ambitions et dépasse un modèle de développement fondé sur l'avantage comparatif lié à la main-d'œuvre bon marché.

Les schémas observés suggèrent que le déficit quantitatif de capital humain s'accompagne d'un déficit qualitatif. Les scores issus des tests internationaux (TIMSS et PIRLS) et des évolutions nationales confirment le retard des élèves marocains dans l'acquisition des connaissances de base. Par exemple, en 2015, les élèves en 4<sup>ème</sup> primaire et en 2<sup>ème</sup> secondaire terminaient antépénultièmes aux tests TIMSS en mathématiques, tests respectivement conduits sur 49 et 39 pays (TIMSS, 2015). La faible qualité de l'éducation, couplée à la faiblesse des rendements de l'éducation dans le marché du travail, pourrait limiter la demande d'éducation de la part des jeunes.

Si le défi tient à la politique d'éducation, il va bien au-delà. La formation de capital humain se fait aussi non seulement à l'école mais aussi dans d'autres centres de formation et dans le monde du travail, or le système marocain de formation continue a des faiblesses importantes. Le manque de dynamisme du marché du travail participe aussi de la faible demande de formation de compétences de la part des jeunes, ainsi que l'inadéquation des formations proposées.

La formation de capital humain a un rôle central à jouer pour casser le cycle de transmission intergénérationnelle des inégalités. Le resserrement des inégalités entre les territoires passera par une migration rural-urbain maîtrisée et favorable ou par un développement des opportunités économiques en milieu rural et dans les villes secondaires. Dans les deux cas, l'adéquation de la formation aux opportunités et au milieu doit jouer un rôle clé pour permettre à tous les citoyens de bénéficier de ces opportunités.

### **Capitaliser sur les atouts de compétitivité pour générer une dynamique porteuse de l'économie**

Le constat sur la performance du secteur productif soulève un paradoxe apparent : une économie très ouverte, avec des conditions de base favorables, peine à développer des secteurs dynamiques qui soient à même de générer de l'emploi et un effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Le symptôme clé réside dans la capacité de l'économie à soutenir l'identification des opportunités et l'émergence organique de secteurs porteurs avec un avantage comparatif. Le cas du succès de l'équipement électrique, fort de son expérience dans l'électrification du Maroc, est exemplaire à ce sujet.

Ces difficultés sont en partie liées aux performances en capital humain. Le développement de secteurs porteurs, surtout dans les industries manufacturières ou les services à haute valeur ajoutée, nécessite de ressources humaines qualifiées, avec des capacités pertinentes en quantité suffisante. La stratégie marocaine de la dernière décennie s'est focalisée sur la création d'instituts de formation initiale spécifique aux secteurs porteurs. Il est incertain si cette stratégie permettrait l'émergence d'autres secteurs tirés par l'esprit d'entreprise du secteur privé.

En pratique, les succès en termes de dynamisation voire d'attraction de secteurs se sont faits en se tournant vers les marchés de l'export. Le défi est donc d'accroître les liens de ces secteurs (ou d'autres secteurs émergents) avec le tissu productif marocain, dont la majorité est peu à même de s'intégrer à ces secteurs porteurs. Une hypothèse est que malgré les facilités apparentes pour la conduite des affaires, des blocages importants demeurent (lourdeurs administratives, concurrence du secteur informel, etc.) qui pèsent particulièrement lourd sur les petites et moyennes entreprises et qui en conséquence empêchent l'essor d'un secteur d'entreprises de taille moyenne, capables de démarcher à l'export et de remplir des conditions de qualité et de rigueur nécessaires.

### **L'efficacité de l'action publique et la cohérence des politiques**

L'efficacité de l'action publique apparaît comme une contrainte majeure au développement du Maroc. Elle se traduit par une capacité hétérogène entre les différentes administrations à faire fructifier les réformes et les stratégies sectorielles. Les rendements relativement faibles en apparence de l'investissement national sont, entre autres, tributaires de l'efficacité dans la conception et la mise en œuvre de grands projets d'investissement. Au niveau des enquêtes auprès des entreprises réalisées par la Banque mondiale, la corruption est citée comme un problème majeur qui entrave l'efficacité de l'action publique.

La nécessité de mise en cohérence des politiques sectorielles est un point d'entrée de choix pour l'amélioration de l'efficacité. En effet, une mise en cohérence reposant sur des mécanismes institutionnels aurait des effets majeurs sur de nombreux pans de l'action publique. Dans un certain nombre de domaines, la mise en cohérence des politiques publiques pourrait contribuer à débloquer les forces dynamiques de l'économie. Par exemple, les stratégies dans l'industrie, l'agriculture et la pêche visent toutes à faire de leur secteur

respectif le principal moteur de l'économie marocaine et ne poursuivent ainsi pas un objectif commun. De même, bien que les stratégies de développement des secteurs supposent de solides capacités productives, les liens entre les secteurs et la politique de capital humain ne sont pas tissés, laissant ainsi le soin à chaque secteur de mettre en place ses propres processus de formation. Or, les mécanismes de mise en cohérence de politiques sectorielles construites en silos ne semblent pas remplir leur rôle efficacement. Parmi eux, on pourrait citer à titre d'exemple, le renforcement du rôle de coordination du centre de gouvernement, la formulation d'une stratégie fédératrice à moyen terme, le processus budgétaire et des réformes institutionnelles clés comme la régionalisation avancée.

### Notes

1. En 2011, 40 % des Marocains interrogés jugeaient les élections de 2011 libres et honnêtes (Afrobarometer, 2015).
2. Il s'agit du nombre d'années de scolarité qu'un élève commençant son parcours aujourd'hui effectuerait si les taux de scolarisation et de progression restaient en l'état.
3. Le HCP décrit la violence psychologique comme tout acte qui « consiste à dominer ou à isoler une femme, ainsi qu'à l'humilier ou à la mettre mal à l'aise » (HCP, 2011).
4. Propos recueillis au cours des différents entretiens menés.
5. Lancé en 2009, le Sigi est une mesure des facteurs des écarts et inégalités liés au genre entre les 160 pays qui sont représentés dans l'indice. Les institutions sociales discriminatoires regroupent les lois formelles et informelles, les normes sociales et les pratiques qui restreignent ou excluent les femmes et par conséquent limitent leurs accès aux droits, justice et capacités d'autonomisation. En tant qu'indicateur composite, le Sigi mesure les pays sur la base de 14 indicateurs, notamment le mariage précocé, les préférences liées à la fertilité, la participation à la vie politique, l'accès sécurisé à la terre et l'accès aux services financiers.
6. Chaque indicateur est normalisé par une transformation qui consiste à régresser l'indicateur sur le niveau de PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, puis calculer l'écart entre la valeur observée et la valeur prédite et le normaliser par l'écart-type de la distribution de l'indicateur pour l'ensemble de pays de plus d'un million d'habitant. L'exercice est répété pour les seuls pays de revenu moyen en guise de test de robustesse. Les résultats qualitatifs ne sont pas modifiés sensiblement. Des moyennes sur trois ans sont considérées pour chaque indicateur afin de lisser les comportements cycliques et atténuer les problèmes liés aux données manquantes.
7. Toutefois, il convient de signaler que le déficit commercial le plus important du Maroc est réalisé avec la Chine, pays avec lequel le Maroc n'a pas signé d'accord de libre-échange.

### Références

- Afrobarometer (2015), base de données, [www.afrobarometer.org/fr/](http://www.afrobarometer.org/fr/).
- BAfD/GdM/MCC (2015), *Diagnostic de croissance du Maroc. Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive*, Éditions BAfD, Abidjan, [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic\\_de\\_croissance\\_du\\_Maroc\\_%E2%80%93\\_Analyse\\_des\\_contraintes\\_%C3%A0\\_une\\_croissance\\_large\\_et\\_inclusive\\_-\\_version\\_FR.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic_de_croissance_du_Maroc_%E2%80%93_Analyse_des_contraintes_%C3%A0_une_croissance_large_et_inclusive_-_version_FR.pdf).
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015, Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- Banque mondiale (2015), *Indicateurs de développement humain* (base de données), <http://data.banquemondiale.org/>.
- Boarini, R., A. Kolev et A. McGregor (2014), « Measuring Well-being and Progress in Countries at Different Stages of Development: Towards a More Universal Conceptual Framework », Centre de développement de l'OCDE, documents de travail, n°325, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxss4hv2d8n-en>.

- Commission nationale anti-corruption (2016), « Stratégie nationale de lutte contre la corruption », Rabat, [www.mmsp.gov.ma/uploads/file/Strategie%20Nationale%20de%20lutte%20Corruption\\_SNLCC\\_FR\\_2016.pdf](http://www.mmsp.gov.ma/uploads/file/Strategie%20Nationale%20de%20lutte%20Corruption_SNLCC_FR_2016.pdf).
- CESE (2014a), « Avis sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique », *Bulletin officiel*, n° 6370, pp. 3158-3165, Rabat, [www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=fr&p\\_isn=99413&p\\_country=MAR&p\\_count=669](http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=99413&p_country=MAR&p_count=669).
- CESE (2014b), « Avis sur la cohérence des politiques sectorielles et accords de libre-échange », *Bulletin officiel* du 23 mai 2014, auto-saisine n° 16/2014, Rabat.
- Gallup (2015), *Gallup World Poll*, (base de données), [www.gallup.com/](http://www.gallup.com/).
- Gallup (2014), *Gallup World Poll*, (base de données), [www.gallup.com/](http://www.gallup.com/).
- Gallup (2011), *Gallup World Poll*, (base de données), [www.gallup.com/](http://www.gallup.com/).
- Hausmann, R. et al. (2011), *The Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity*, Massachusetts Institute of Technology and Center for International Development, Harvard University, Cambridge, M.A., <http://atlas.cid.harvard.edu/>.
- HCP (2015a), « La situation du marché de l'emploi en 2015 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015\\_a1663.html](http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015_a1663.html).
- HCP (2015b), « Note de présentation des premiers résultats du recensement général de la population et de l'habitat 2014 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/Note-sur-les-premiers-resultats-du-Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat-2014\\_a1516.html](http://www.hcp.ma/Note-sur-les-premiers-resultats-du-Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat-2014_a1516.html).
- HCP (2015c), « Le Maroc : entre Objectifs du Millénaire pour le développement et Objectifs de développement durable – Les acquis et les défis, Rapport National 2015 », Haut-commissariat au plan, Rabat, <http://ma.one.un.org/content/unct/morocco/fr/home/publications/rapport-national-2015-sur-les-objectifs-du-millenaire-pour-le-de.html>.
- HCP (2013), « La femme marocaine en chiffres – Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/downloads/Femme-marocaine-en-chiffres\\_t18705.html](http://www.hcp.ma/downloads/Femme-marocaine-en-chiffres_t18705.html).
- HCP (2012), « Mesure du bien-être au Maroc : principaux résultats de l'Enquête nationale sur le bien-être 2012 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.oecd.org/site/oecdgfd/Mesure\\_Bien-%C3%AAtre\\_Maroc\\_2012\\_SOUDI.pdf](http://www.oecd.org/site/oecdgfd/Mesure_Bien-%C3%AAtre_Maroc_2012_SOUDI.pdf).
- HCP (2011), « Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/downloads/Violence-a-l-egard-des-femmes\\_t13077.html](http://www.hcp.ma/downloads/Violence-a-l-egard-des-femmes_t13077.html).
- IDEA (2016), base de données, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, [www.idea.int](http://www.idea.int).
- Ires (2013), « Les accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur la compétitivité globale du Maroc ? », Institut royal des études stratégiques, Rabat, [www.ires.ma/documents\\_reviews/les-accords-de-libre-echange-conclus-par-le-maroc-quelles-incidences-sur-la-competitivite-globale-du-maroc/](http://www.ires.ma/documents_reviews/les-accords-de-libre-echange-conclus-par-le-maroc-quelles-incidences-sur-la-competitivite-globale-du-maroc/).
- Ministère de la Santé (2012), « Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF) 2011 », Rabat, [http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes\\_enquete/Documents/Indicateurs%20regionaux\\_ENPSF-2011.pdf](http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Documents/Indicateurs%20regionaux_ENPSF-2011.pdf).
- PNUD (2016), Données sur le développement humain, base de données, <http://hdr.undp.org/fr/data>.
- OCDE/CAWTAR (2014), *Women in Public Life: Gender, Law and Policy in the Middle East and North Africa*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224636-en>.
- OCDE (2017), *Interrelations between Public Policies, Migration and Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264265615-en>.
- OCDE (2010), *Perspectives du développement mondial 2010 : le basculement de la richesse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.
- Roy, R. (2016), « The cost of air pollution in Africa », Centre de développement de l'OCDE, Centre de développement de l'OCDE, documents de travail, n°333, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlqzq77x6f8-en>.
- TIMSS (2015), *International Results in Mathematics* (base de données), <http://timssandpirls.bc.edu/timss2015/international-results/timss-2015/mathematics/student-achievement/>.
- Transparency International (2015), *Indice de perception de la corruption* (base de données), [www.transparency.org/cpi2015/](http://www.transparency.org/cpi2015/).



ONU, « Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'après-2015 », New-York, [www.un.org/fr/millenniumgoals/](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/).

OMC (2009), « Examen des politiques commerciales », Communiqué de presse, 24 et 26 juin, Genève, [www.wto.org/french/tratop\\_f/tp\\_f/tp317\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/tp_f/tp317_f.htm).

Unesco (2015), UIS Data Centre (base de données), <http://data.uis.unesco.org/>.

World Values Survey (2011), base de données, [www.worldvaluessurvey.org/wvs.jsp](http://www.worldvaluessurvey.org/wvs.jsp).

## ANNEXE 1.A1

*Les pays de comparaison pour l'examen multidimensionnel du Maroc*

La comparaison des performances d'un pays par rapport à un autre s'avère compliquée car ces derniers font face à des défis et des opportunités variés. La prise en compte d'un groupe de pays peut remédier à cette difficulté car elle permet d'évaluer les performances d'un pays au travers d'un prisme plus large de dimensions. Par ailleurs, cela permet de formuler des recommandations plus adaptées au pays analysé, issues de la comparaison de plusieurs situations nationales présentant des similitudes.

Cette annexe présente la liste des 11 pays retenus pour étayer l'analyse des performances du Maroc, accompagnée d'un bref descriptif des aspects économiques et politiques les plus pertinents. Ces pays ont été sélectionnés en fonction de leur niveau de développement, mesuré par leur PIB par habitant, et du degré de réussite de leurs politiques économiques, pouvant être considérées comme des modèles ou des sources d'inspiration pour le Maroc. La sélection a également porté sur la similitude des structures économiques des pays, notamment en termes de dotation en ressources naturelles, du degré d'industrialisation ou de la structure des exportations. La population, le degré d'inégalité sociale et spatiale ainsi que la superficie des territoires ont également figuré comme critères d'identification afin de comparer le Maroc avec des pays ayant des caractéristiques similaires.

**Pays du Maghreb et du Moyen-Orient****Tunisie**

Géographiquement très proches, la Tunisie et le Maroc sont des partenaires culturels, historiques et économiques depuis l'indépendance des deux pays en 1956. Leurs relations de coopération sont régies par un cadre juridique comptant plus d'une cinquantaine d'accords et de conventions. La Révolution tunisienne de 2010-11, qui a marqué le début du Printemps arabe dans la région, a profondément marqué la situation économique et politique du pays. La Tunisie est parvenue à sortir de l'impasse politique avec l'achèvement du processus de transition et la formation d'un nouveau gouvernement en février 2015. Les conséquences sociales de la Révolution conjuguées à la faible croissance de la zone euro ont plombé l'activité en 2014, mais les perspectives tablent sur une reprise avec un taux de croissance de 3 % en 2015 et de 4.1 % en 2016. L'économie tunisienne est aujourd'hui dominée par les services et l'industrie avec un poids du secteur agricole en constante régression, passé sous la barre des 10 % du PIB. Son économie aujourd'hui diversifiée la distingue de ses autres voisins d'Afrique du Nord mais elle doit accroître la teneur en valeur ajoutée locale de ses exportations afin de faire progresser l'emploi. Dans un futur proche, la réduction du chômage,

notamment celui des jeunes, et des disparités régionales constitueront des enjeux cruciaux pour le pays.

### **Jordanie**

Dans un environnement régional marqué par les crises successives, le Jordanie s'efforce de préserver stabilité politique et entente diplomatique avec ses voisins – l'une de ses grandes forces actuelles. Depuis la fin des années 80, la Jordanie poursuit une vaste politique de modernisation économique initiée par le roi Hussein qui s'est accélérée sous le règne de son fils, le roi Abdallah II. Au cours des années 2000, le royaume a enregistré un fort taux de croissance, autour de 8 % entre 2004 et 2008, principalement porté par les services financiers (l'Arab Bank, groupe bancaire et financier jordanien, bénéficie d'une présence internationale importante). Au cours de cette décennie, les autorités ont amélioré la gestion du secteur public et mené une vaste campagne de privatisations, qui a positivement contribué à un fort afflux d'IDE. La croissance s'est aujourd'hui stabilisée à un niveau plus modeste : de 3 % en 2014, et 2.4% en 2015.

Comme le Maroc, la Jordanie dispose de ressources énergétiques très limitées, ce qui l'oblige à importer plus de 95 % de ses besoins énergétiques, dont la facture représente près de 20 % du PIB. Elle a récemment accompli d'importantes réformes dans le secteur de l'énergie afin de diversifier ses sources d'approvisionnement et de développer sa production renouvelable (éolien et solaire). La future feuille de route des autorités, appelée stratégie *Jordan 2025*, insiste sur un développement massif des infrastructures afin de répondre à la croissance économique et à la pression démographique du pays.

## **Pays de l'UE et membres de l'OCDE**

### **Espagne**

L'Espagne est la 5<sup>ème</sup> économie de l'UE et la 12<sup>ème</sup> puissance économique mondiale. Marqué au cours des années 2000 par une croissance très forte, liée en partie à un essor de la construction dans l'immobilier, le pays a été ébranlé par la crise de 2008. Ces dernières années, l'Espagne a renoué avec la croissance grâce à un programme de réformes fiscales et bancaires ambitieuses qui ont permis de stimuler les exportations et de soutenir la demande intérieure. Le chômage, qui touche encore plus de 20 % de la population active, reste le défi économique et social le plus urgent. De par leur proximité géographique, l'Espagne et le Maroc sont des partenaires économiques naturels de longue date. L'Espagne est devenue le premier partenaire commercial du Maroc alors que ce dernier attire plus de la moitié des investissements espagnols en Afrique, notamment dans les secteurs de l'industrie, du tourisme et de la banque.

### **Turquie**

La Turquie, 17<sup>ème</sup> puissance économique mondiale, ambitionne de se hisser à la 10<sup>ème</sup> place en 2023. Depuis la crise financière de 2001, caractérisée par une inflation galopante, ce pays a mené une série de réformes financières et bancaires avec comme point d'orgue l'adoption d'une nouvelle monnaie en 2005. Il a également soutenu les réformes en faveur des affaires, a axé son développement sur l'exportation de produits industriels et a su maîtriser ses dépenses publiques. Autant de mesures qui ont permis de multiplier par deux le PIB par habitant entre 2002 et 2012. Le pays est aujourd'hui un grand producteur et exportateur de produits agricoles, de textile et de matériel de construction, soutenu par un secteur privé efficace et robuste. Maroc et Turquie sont liés par un accord de libre-échange

depuis 2006 dans lequel le Maroc exporte des phosphates et importe des équipements électroménagers. Après la forte croissance des années 2000 (5.2 % en moyenne entre 2002 et 2012), la Turquie a vu son rythme ralentir ces dernières années (2.2 % en 2012, 4.1 % en 2013), en ligne avec celui enregistré au Maroc sur les mêmes années. La croissance turque est néanmoins très tributaire de la demande intérieure et des financements extérieurs. Comme le Maroc, la Turquie importe plus de 70 % de ses besoins énergétiques. Ces dernières années, la Turquie n'a eu de cesse de se rapprocher des institutions économiques, commerciales et financières dominées par les pays occidentaux. Enfin, le pays constitue une puissance régionale qui s'est efforcée de préserver la stabilité avec le Proche et le Moyen-Orient.

### **Corée**

La Corée, économie développée, fait partie des plus ouvertes aux échanges extérieurs dans le monde. Son économie repose largement sur les exportations de produits finis tels que l'électronique grand public, la construction navale ou les automobiles. Le pays a connu de larges restructurations depuis le début des années 2000 en s'ouvrant aux investisseurs étrangers, industriels et financiers, et en multipliant les accords de libre-échange. La Corée dispose d'un excellent réseau d'infrastructures et d'un environnement macroéconomique sain, qui contribuent à sa compétitivité internationale. La qualité de son système éducatif constitue l'une de ses principales forces : en 2014, son taux de scolarisation brut dans l'enseignement tertiaire est le plus élevé au niveau mondial. Sa capacité à innover, la sophistication de son climat des affaires et son degré important d'adoption technologique font également partie de ses points forts. Comme le Maroc, la Corée est faiblement dotée en ressources pétrolières et importe plus de 80 % de ses besoins énergétiques.

## **Pays asiatiques industrialisés et à forte croissance**

### **Malaisie**

La Malaisie, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 6.5 % entre son indépendance en 1957 et le milieu des années 2000, représente l'un des principaux succès asiatiques. Par le passé, le pays était l'un des plus grands producteurs d'huile de palme, de caoutchouc et d'étain, mais son économie s'est progressivement transformée et repose désormais principalement sur les services et l'industrie manufacturière. Le pays reste très exposé aux fluctuations du commerce international, ce qui explique la chute de croissance observée pendant la dernière crise financière. La croissance a toutefois atteint 6 % en 2014, grâce à une reprise des échanges commerciaux internationaux et l'amélioration de la situation économique des principaux pays industrialisés. Les niveaux élevés d'investissement privé (domestique et étranger) ont joué un rôle clé dans le développement de la Malaisie, lui permettant de diversifier et moderniser son économie. Enfin, ce pays figure dans le haut du classement de l'indice du climat des affaires 2014 de la Banque mondiale.

### **Viet Nam**

Suite aux réformes politiques et économiques, connues sous le nom de « *Doi Moi* » (ou « *Renouveau* »), introduites en 1986, le Viet Nam a connu un taux de croissance économique soutenu qui a permis d'améliorer significativement le niveau de développement humain. Entre 1990 et 2012, le score du Viet Nam au sein de l'indice de développement humain du PNUD a augmenté de 40 %, principalement tiré par la croissance du PIB par habitant. Le Viet Nam est l'un des principaux exportateurs de produits agricoles et attire de nombreux IDE qui contribuent au soutien de la croissance. La majorité des entreprises vietnamiennes sont

des PME. Au cours de la dernière décennie, la part des travailleurs occupant des emplois non qualifiés a chuté de 10 % et la part des travailleurs occupant des emplois très qualifiés a pratiquement triplé.

## Pays avec de fortes inégalités sociales et/ou spatiales

### **Afrique du Sud**

Avec un PIB estimé à plus de 350 milliards USD, l'Afrique du Sud, économie la plus avancée du continent, présente de nombreux atouts. Elle dispose d'importantes ressources minières (l'Afrique du Sud est l'un des premiers producteurs d'or mais recense également de fortes réserves de charbon, de platine et d'argent), a su développer des infrastructures modernes sur l'ensemble du territoire et concentre quelques-unes des principales multinationales africaines. Le pays s'est également doté d'un robuste arsenal juridique, particulièrement efficace en matière de droit des affaires. Membre du G20, l'économie émergente africaine est également un acteur diplomatique de poids en Afrique, dont la voix compte sur la scène internationale. Le pays poursuit sa transition d'une économie minière vers une économie plus diversifiée avec un puissant secteur des services qui représente aujourd'hui près de 70 % du PIB. Le secteur des services financiers est particulièrement développé.

Cependant, plus de 20 ans après la fin de l'apartheid, le pays souffre de profondes distorsions sociales, marquées par un haut niveau de chômage (à la fin de 2014, il frappait 24 % de la population active totale, et 49 % des jeunes) et de fortes inégalités de revenu (coefficient de Gini de 0.7, supérieur à ce qu'il était à la fin de l'apartheid). Dans ce contexte social tendu, la criminalité reste un fléau national alors que le système de santé se caractérise par un système à deux vitesses avec un taux de prévalence du HIV/Sida très élevé. Enfin, l'éducation demeure un problème d'importance critique qui contribue à la persistance d'un chômage élevé. Le Plan national de développement, qui vise à l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités d'ici 2030, met l'accent sur la création d'emplois et l'amélioration de l'éducation. Les mesures politiques proposées dans ces domaines pourront servir de référence pour le Maroc qui connaît, dans une certaine mesure, des problématiques similaires en matière de chômage et d'éducation.

### **Chili**

Le Chili apparaît aujourd'hui comme l'une des économies les plus stables et les plus dynamiques d'Amérique du Sud. Les industries minières (et notamment le cuivre) et manufacturières, les services financiers, les services à la personne sont les principaux secteurs qui tirent aujourd'hui l'économie. L'industrie du cuivre a su bénéficier d'une politique juridique favorable et d'un climat propice aux investissements qui ont permis de hisser le Chili au rang de premier producteur mondial avec plus d'un tiers du marché et la moitié des exportations. Afin de minimiser l'impact de la volatilité du marché du cuivre sur l'économie chilienne, le gouvernement a créé en 1985 le Fonds de stabilisation du cuivre. Ce fonds profite des hausses de prix du marché pour collecter une partie des revenus afin de protéger l'économie en cas de chute des cours.

L'industrie des services a également enregistré une croissance rapide ces dernières années, notamment grâce aux progrès réalisés en matière d'accès à l'éducation et aux avancées notables dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ce secteur a en effet été libéralisé sous l'impulsion du gouvernement et a permis la conclusion de plusieurs accords de libre-échange. L'industrie des services a aujourd'hui réussi à

s'exporter et à se spécialiser dans les services maritimes et aéronautiques, le tourisme, les services informatiques et d'ingénierie, l'éducation et la santé.

Classé au 33<sup>ème</sup> rang des pays les plus compétitifs dans le Rapport sur la compétitivité mondiale de 2014, le Chili a su tirer profit de l'efficacité de ses marchés financiers, de son environnement économique, de ses faibles niveaux de corruption et plus globalement de la qualité de ses institutions.

Sur le plan social, même si les inégalités demeurent importantes, le Chili a connu une baisse significative de ses niveaux de pauvreté et enregistre aujourd'hui l'un des taux de pauvreté les plus bas d'Amérique latine (moins de 15 %).

### **Pérou**

Au cours des deux dernières décennies, la situation socio-économique du Pérou s'est considérablement améliorée dans un contexte international favorable à la mise en place de réformes économiques. Au cours de cette période, le pays a enregistré une solide croissance économique, de l'ordre de 5.3 % par an en moyenne entre 2000 et 2014, qui s'est accompagnée d'une réduction significative de la pauvreté (60 % de la population était considéré comme pauvre en 2004 contre 23 % en 2014). L'émergence d'une classe moyenne, qui représente aujourd'hui plus d'un tiers de la population totale, constitue l'un des traits marquants de l'histoire récente du Pérou. Le pays s'est engagé dans un processus d'industrialisation basé sur une ouverture économique et une politique fiscale et monétaire solide, capable d'endiguer les fortes pressions inflationnistes enregistrées au cours des années 80. Naturellement doté en ressources naturelles, le Pérou s'efforce de diversifier son économie vers les services afin de minimiser son exposition à la volatilité du prix des matières premières.

Pendant, ces solides performances macroéconomiques tardent à se diffuser dans la société péruvienne qui est encore marquée par de fortes inégalités, tant en termes de revenu que de bien-être. Le coefficient de Gini au Pérou est estimé à 0.45 en 2013, en ligne avec le dernier coefficient marocain disponible estimé à 0.40 (2014). Comme pour le Maroc, ces inégalités se retrouvent également au niveau spatial, entre les zones urbaines de la capitale et le reste du pays, notamment les zones rurales de la Sierra et de l'Amazonie. Ces inégalités sont ainsi largement supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Par ailleurs, l'économie du pays est marquée par le poids de l'économie informelle.

### **Pologne**

Après la chute du régime communiste, la Pologne s'est engagée dans un vaste programme de modernisation et de transformation vers une économie de marché qui lui a progressivement permis de se rapprocher des niveaux de vie de ses voisins d'Europe occidentale. Même si les débuts de la « thérapie de choc » ont été douloureux dans un premier temps, la Pologne est aujourd'hui vue comme l'un des pays qui a le mieux réussi sa transition. En effet, de tous les pays en transition, la Pologne est celui où la croissance du PIB a été la plus forte, où la libéralisation de l'économie a été la plus rapide et où les inégalités ont le moins progressé grâce à de généreux programmes de transferts sociaux. Ce dynamisme a été stimulé par son adhésion à l'UE en 2004. Au cours de la dernière décennie, la Pologne a été l'une des économies les plus dynamiques d'Europe centrale et orientale, avec un taux de croissance moyen de l'ordre de 4 % par an, loin devant la moyenne européenne.

L'économie du pays s'appuie sur une large base industrielle (près de 25 % de la valeur ajoutée du PIB) spécialisée dans la transformation de produits intermédiaires, mais elle a également su se diversifier avec le développement massif des services (financiers comme aux entreprises) au cours des dernières années. Avec plus de 38 millions d'habitants et un PIB de près de 400 milliards EUR, la Pologne apparaît comme le plus grand marché intérieur de la région et attire massivement les investisseurs étrangers (le stock d'IDE en Pologne a plus que quadruplé, passant de 57.9 à 252 milliards USD entre 2003 et 2013).

## ANNEXE 1.A2

### *Atelier de prospective – exercices de narration*

#### Histoire 1

Amal est née dans l'Atlas, à Anf gou, un village rural défavorisé. Elle a pu suivre sa scolarité en bénéficiant du programme d'aide à la scolarisation marocain, Tayssir, et des transports publics scolaires. Sa famille, trop vulnérable pour rester dans l'Atlas, a décidé de déménager en périphérie de Casablanca. Dans ce nouvel environnement, Amal s'est retrouvée en situation d'échec scolaire mais elle a réussi à rebondir en intégrant l'École de la deuxième chance qui lui a permis de rejoindre un cursus de formation professionnelle de qualité et d'obtenir un diplôme de technicienne. En 2030, Amal est heureuse, elle travaille dans le secteur aéronautique, bénéficie d'une couverture médicale, s'est mariée et est mère de deux enfants scolarisés dans une école publique jouissant d'une bonne réputation dans la société. Plus tard, Amal décide de créer sa propre structure de sous-traitance et s'engage dans la vie associative.

#### Histoire 2

C'est l'histoire d'une femme née en 1980. Elle a fait ses études dans l'école publique et a poursuivi des études universitaires, terminées avec une licence en biologie. Après quatre années de chômage, elle a fini par trouver un travail, payé au salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig), dans une usine de câblage automobile. En 2030, cette femme n'est pas heureuse, elle gagne un salaire de 6 000 MAD, elle est toujours célibataire et a ses parents à charge. Elle s'est battue en vain pour obtenir un logement social. Elle est frustrée de ne pas avoir réussi sa carrière professionnelle malgré sa solide formation en biologie.

#### Histoire 3

En 2030, notre héroïne Ito a 32 ans et travaille à l'Agence régionale d'exécution des projets, créée dans le cadre de la régionalisation. Elle dispose d'un diplôme universitaire en gestion et a suivi en 2018 une formation additionnelle sur la durabilité. Dans le cadre d'un partenariat avec une association espagnole, elle a développé un concept de quartier résidentiel écologique autour d'une ferme agricole. Elle habite dans ce nouveau quartier qui se situe désormais à une quinzaine de kilomètres de son travail grâce au passage d'une nouvelle autoroute. En 2020, le gouvernement a lancé un programme pour faciliter l'acquisition de voitures électriques dont Ito a pu bénéficier. Ito a la chance d'avoir une bonne qualité de vie. Elle travaille parfois de la maison et s'est investie dans le milieu associatif et politique en créant un nouveau parti de Démocratie sociale.



## Histoire 4

Kenza est née le 22 avril 2006 à Anfgou. Elle est l'aînée d'une fratrie de trois enfants. Son père travaille dans une activité pastorale alors que sa mère est au foyer. Excellente élève, elle obtient une bourse pour suivre sa scolarité dans une école d'excellence et intègre l'une des meilleures universités marocaines, classées dans le top 10 des universités de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient. Dans le cadre de ses études supérieures, elle rejoint la junior entreprise de son université et développe un projet innovant dans le cadre de l'économie numérique pour promouvoir les musiques marocaines. Ce projet naissant lui offre la possibilité de créer sa propre maison d'édition pour organiser des concerts à l'échelle du Maghreb. Toutes les démarches administratives peuvent se faire depuis son portable et elle obtient des financements grâce aux plateformes de financement participatif (*Crowdfunding*) et à l'accompagnement de certains « *Business Angels* ». Kenza habite dans une grande ville, et a réussi avec facilité à trouver un logement moderne. Elle vit seule et est heureuse du succès de son auto-entreprise.

## Histoire 5

Meriem est une femme active, mariée avec deux enfants. Elle vit dans un Maroc moderne où l'air est pur. Grâce aux incitations financières de l'État, les Marocains sont désormais attentifs aux défis environnementaux qui peuvent affecter le développement du pays. Dans ce cadre, Meriem a équipé son logement d'un chauffe-eau solaire qui lui permet de fonctionner uniquement à l'énergie solaire, et son foyer utilise désormais les énergies renouvelables. Ses enfants poursuivent leur scolarité à l'école publique qui, au-delà de l'enseignement, offre des activités épanouissantes aux enfants. Le réseau de transports publics fonctionne bien et lui permet de rentrer à son domicile à l'heure du déjeuner. Après sa journée de travail, Meriem se rend au parc avec ses enfants et retrouve ses amies, avec lesquelles elle échange sur la possibilité de développer un centre de quartier pour l'insertion des enfants défavorisés. Ce projet est soutenu par le ministère de la Jeunesse et devrait bientôt voir le jour. Meriem se sent heureuse d'avoir la possibilité de contribuer au développement social de sa ville.



## Chapitre 2

# Performances macroéconomiques et modèle de développement marocain

*Ce chapitre passe en revue les performances macroéconomiques du Maroc à la lumière des grands choix qui ont marqué les politiques de développement dans les années 90 et 2000. Il ressort de cette analyse trois constats majeurs. Premièrement, le Maroc a atteint une certaine stabilité macroéconomique, au prix d'un dynamisme modéré en termes de création d'emplois, de croissance et de productivité. Deuxièmement, son déficit extérieur peine à se résorber malgré le succès des « métiers mondiaux ». Troisièmement, la structure de l'économie n'évolue que lentement.*

*Par ailleurs, des limites subsistent au regard des objectifs de transformation structurelle : l'accumulation de capital, principal moteur de la croissance, se heurte à des limites de financement. Plusieurs des outils de soutien à la demande intérieure génèrent des distorsions qui limitent la croissance de la productivité à long terme. L'action structurante de l'État, en particulier dans les grands projets, peut être plus efficace si elle est rendue plus cohérente. Le modèle se trouve en mutation, en raison de deux évolutions majeures dans les politiques : la réforme de la compensation et la transition vers l'économie verte.*

**L**e modèle de développement marocain s'est construit au fil de l'évolution économique du pays, qui peut se diviser en trois grandes étapes. De l'indépendance en 1956 à 1980, l'économie croît rapidement. À partir des années 80, la croissance ralentit et sa volatilité augmente. Un programme d'ajustement structurel est mis en place en 1983. Depuis le début des années 2000, la croissance redémarre mais son rythme reste inférieur à celui des pays à revenu intermédiaire, ce qui se reflète sur l'évolution de la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant, plus faible que dans de nombreux pays.

La politique de développement des années 90 et 2000 a été marquée par le rôle affirmé de l'État, avec de forts investissements publics et la recherche de stabilité. Ceci s'est traduit par un fort soutien à la demande intérieure, avec notamment des subventions aux prix pour certains produits de base et pétroliers depuis 1941, de nombreuses dépenses fiscales orientées sur certains secteurs, mais aussi un taux de change fixe. Le choix de l'ouverture économique a été privilégié à travers de multiples partenariats et accords commerciaux, à partir de l'Accord de Marrakech (1994) instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De même, certaines activités clés, historiquement régies par des monopoles institutionnels, ont été ouvertes à la concurrence, comme les télécommunications. Ainsi, le Maroc a réussi à attirer de nombreux investissements directs étrangers (IDE), faire émerger de nouveaux secteurs exportateurs et promouvoir l'immobilier de haut standing dès la fin des années 90. Enfin, à partir du milieu des années 2000, la politique sociale s'est articulée autour de programmes de logements sociaux urbains et de politiques actives pour l'emploi en direction des groupes sociaux vulnérables. Il en est ainsi de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) depuis 2005, et plus récemment de programmes ciblant des couches sociales vulnérables (retraités, étudiants, veuves, etc.).

Le modèle de développement marocain souffre aujourd'hui de forts déséquilibres. D'une part, le pays a connu au cours des deux dernières décennies une forte accumulation du capital, l'émergence de nouvelles activités compétitives dans l'industrie et les services, ainsi qu'une activité soutenue dans le bâtiment et travaux publics (BTP). D'autre part, il reste confronté à une croissance relativement faible, une productivité du travail qui stagne et un niveau de chômage relativement élevé. Ce contraste saisissant entre les bons indicateurs sectoriels et le faible résultat agrégé révèle les limites des outils utilisés jusqu'à présent en matière de stratégies de développement.

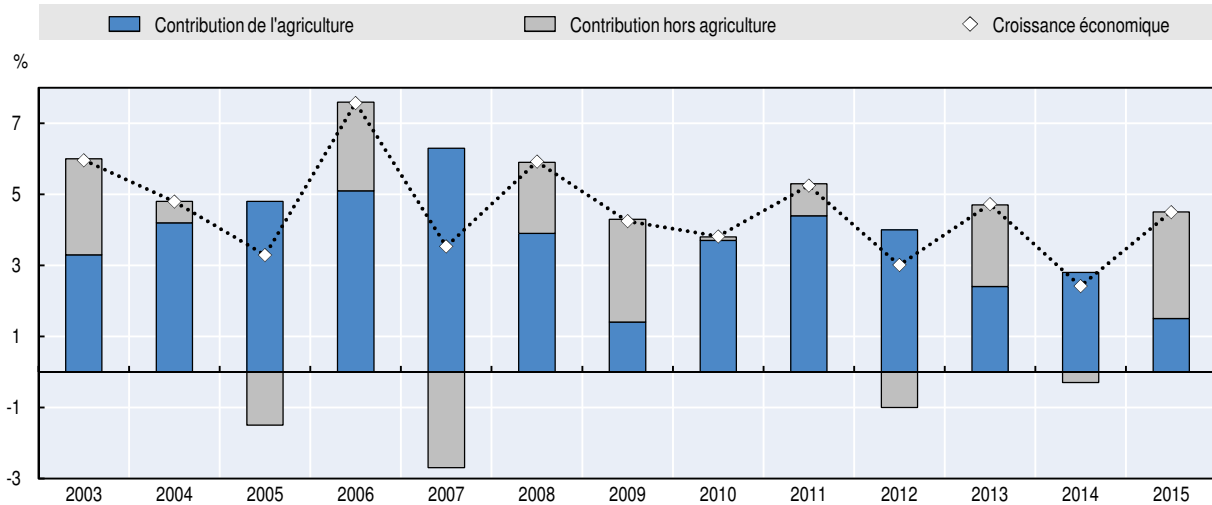
## **Le Maroc a atteint une certaine stabilité macroéconomique au prix d'un dynamisme économique modéré**

### ***La croissance reste modérée et volatile***

La croissance économique est modérée et volatile. Elle a été relativement soutenue entre 2000 et 2007, atteignant en moyenne 4 % (graphique 2.1). La tendance a néanmoins ralenti depuis le début de la crise économique internationale, la croissance du PIB

non agricole étant étroitement corrélée à celle de la zone euro, principal partenaire commercial du Maroc. La croissance reste également assez volatile en raison du poids du secteur agricole (12 % du PIB en 2015). En effet, le secteur agricole a vu sa croissance augmenter de 7 % en moyenne entre 2000 et 2007 et 8.4 % entre 2008 et 2014, et sa volatilité diminuer, tout en gardant un fort impact sur l'économie nationale. Son poids important dans l'emploi total (40 %) se répercute en effet sur les salaires et donc la consommation privée globale.

Graphique 2.1. **Le rythme de croissance économique est modéré**



Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475594>

La demande intérieure s'est ralentie depuis la crise de 2008 en raison, en particulier, de la consolidation budgétaire opérée par le gouvernement après 2012. Elle a connu une hausse moyenne de 4.1 % entre 2008 et 2014, contre 6.5 % entre 2003 et 2008. Son dynamisme a permis la résistance de l'économie marocaine aux chocs externes et internes durant cette période. La baisse de la demande intérieure provient en grande partie du ralentissement de l'investissement depuis 2007, en hausse de seulement 1.5 % en 2013 et 0.4 % en 2014.

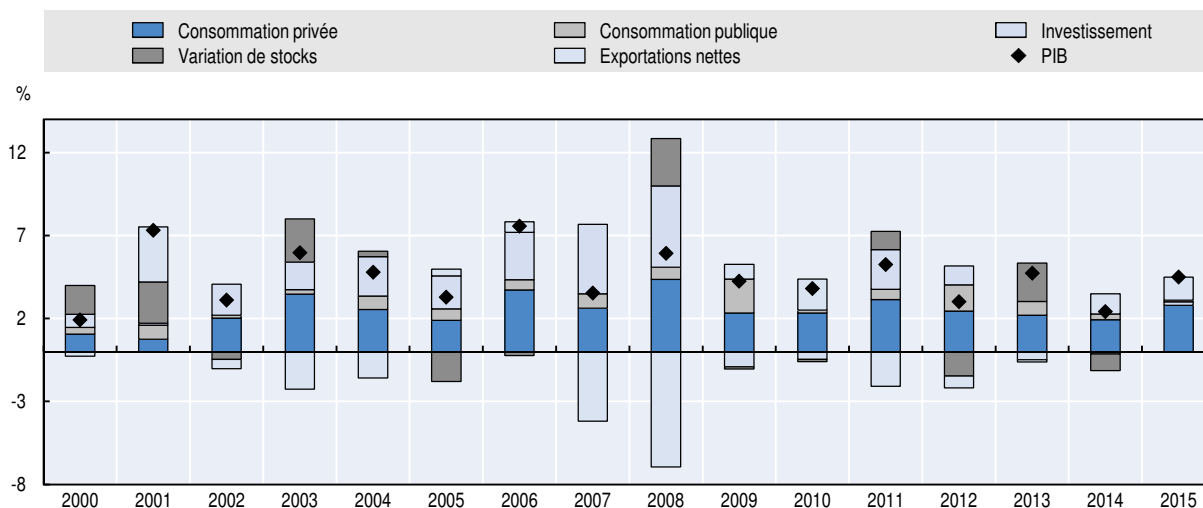
Néanmoins, depuis 2007, la consommation des ménages, assez dynamique, a contribué significativement à la croissance du PIB (graphique 2.2). Elle a augmenté en moyenne de 4.6 % entre 2007 et 2014 et de 4.3 % entre 2007 et 2015, grâce à l'augmentation des revenus des ménages ruraux, une revalorisation de la rémunération dans le secteur public et la faible inflation. La part importante de l'emploi dans le secteur agricole affecte de manière substantielle la consommation totale des ménages. La hausse du salaire minimum à partir de 2007 a entraîné une hausse des salaires réels, qui a bénéficié à la consommation privée.

### **Le déficit budgétaire diminue**

La stabilité budgétaire constitue depuis plusieurs années une priorité pour les pouvoirs publics. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en place pour dégager des marges à travers l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses (MEF, 2015a). Du côté des

recettes, une réforme en profondeur du système fiscal est en cours, pour le rendre plus efficient, juste et équitable. L'accent a été mis sur une amélioration du recouvrement des recettes fiscales et une meilleure collecte des bénéfices des entreprises publiques. En 2016, l'introduction de nouvelles tranches d'imposition sur le revenu des sociétés devrait permettre une augmentation des recettes de 8 % ou 0.6 point de pourcentage de PIB, alors que la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) générerait une perte nette de 0.3 % de PIB (FMI, 2016a).

Graphique 2.2. La consommation privée tire la croissance



Source : Données fournies par le Maroc.

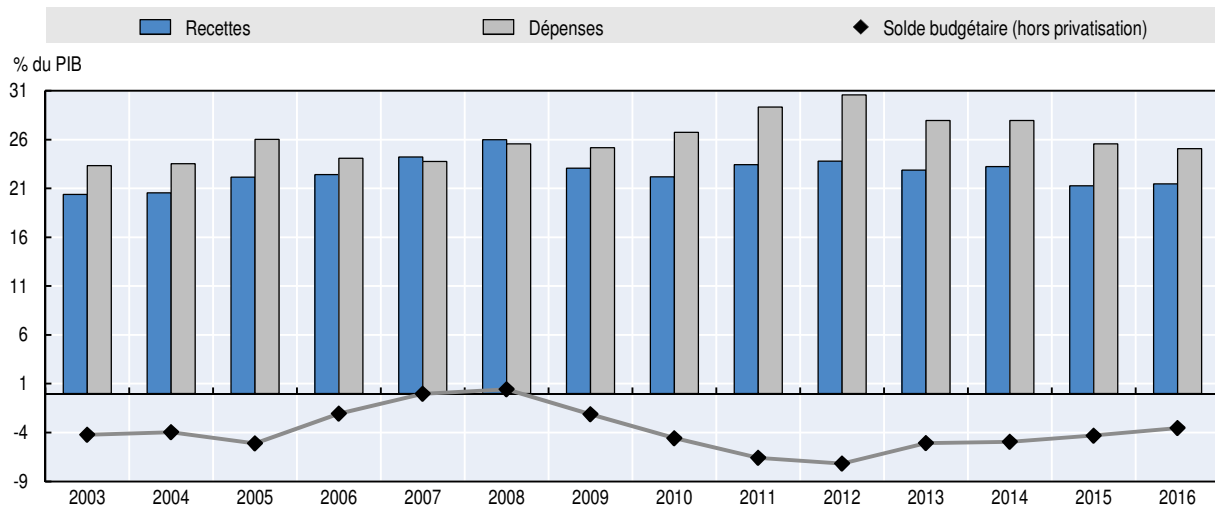
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475608>

Du côté des dépenses, l'effort d'optimisation des dépenses de fonctionnement et de transferts aux entreprises publiques s'est accompagné d'une réforme du système de compensation. Les dépenses de compensation avaient atteint un pic en 2012, à 6.5 % du PIB. Grâce à la décompensation totale de l'essence, du fuel N2, du fuel destiné à la production d'électricité en 2014 et du gasoil en 2015 ainsi que la baisse des prix du gaz, elles ne représentaient plus que 1.4 % du PIB en 2015. D'autres subventions devraient disparaître dans les prochaines années, notamment celles appliquées au gaz butane, dont l'impact social reste sensible, au sucre, dont la réforme a été reportée, et à la farine. Cette réforme devrait considérablement améliorer le niveau et la stabilité des finances publiques. Néanmoins, des mécanismes directs d'aide aux personnes les plus défavorisées restent à mettre en place, pour éviter que la fin de ces subventions n'aboutisse à l'augmentation des inégalités et de la pauvreté. En 2016, les dépenses courantes devraient augmenter de 3.7 %, les charges de compensation continuant de diminuer tandis que l'investissement de l'État resterait dynamique.

Entre 2008 et 2012, les autorités ont poursuivi une politique budgétaire expansionniste pour stimuler la croissance et préserver le niveau de vie de la population. Les hausses des dépenses de personnel, de compensation et d'investissement se sont traduites par une aggravation du déficit budgétaire, qui a atteint -7.4 % du PIB en 2012 (graphique 2.3). À partir de 2013, la réforme du système de compensation ainsi que le recul du prix du pétrole ont

permis une baisse sensible des dépenses de compensation. Cette diminution, conjuguée à l'entrée de dons des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), s'est traduite par un resserrement du déficit. En 2015, celui-ci s'établissait à -4.3 %, la réduction des entrées de dons étant compensée par un raffermissement des rentrées fiscales.

Graphique 2.3. **Le déficit budgétaire s'améliore depuis 2012**



Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475618>

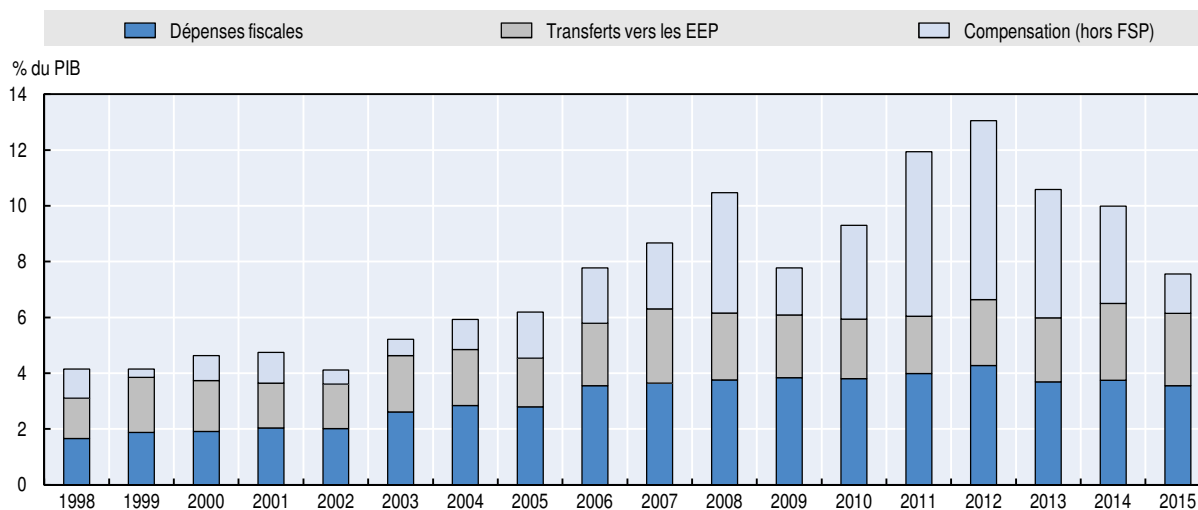
### **Les outils de soutien à la demande intérieure ont joué un rôle important dans la stabilité macroéconomique**

Au Maroc, les outils de soutien à la demande intérieure portent entre autres sur les prix à la consommation, la fiscalité et les salaires. Des subventions des prix à la consommation, appelées système de compensation, sont en place depuis 1941 sur certains produits agricoles de première nécessité et l'ensemble des produits pétroliers. Ce système a été maintenu, malgré le processus d'ouverture continu au libre-échange international sur les 20 dernières années. Des avantages et exonérations fiscales pour certains acteurs ou secteurs d'activités ont également été instaurés. Ainsi, le code d'imposition contient des allègements fiscaux (exonération fiscale, déduction d'impôt, taux d'imposition favorable) pour certains secteurs d'activités ou contribuables, notamment dans le BTP, grand pourvoyeur d'emplois. Enfin, une politique d'investissements publics accordant une place de choix aux entreprises et établissements publics (EEP) dans le portage des grands projets et une politique de soutien salarial, tant sur le Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) que dans la fonction publique, viennent compléter ce dispositif de soutien à la demande intérieure.

Sur la décennie 2000, trois outils ont mobilisé des flux budgétaires importants : les subventions à la consommation, les dérogations fiscales et les transferts vers les EEP (graphique 2.4). La majorité des mesures prises en matière d'avantages fiscaux sur les décennies 90 et 2000 a visé la promotion de dix secteurs prioritaires et la réalisation d'objectifs sociaux (DEPF, 2011). Bien que leur nombre et leur poids se réduisent, ces dépenses fiscales continuent de représenter un enjeu budgétaire de taille. De 402 dérogations représentant 3.7 % du PIB en 2014, elles sont passées à 399 pour 3.2 % du PIB en 2015. Enfin,

pour l'exécution des grands projets, les autorités ont misé sur les EEP, moyennant des transferts directs dans le cadre de contrats-programmes. À la fin de juin 2015, le Maroc comptait 212 établissements publics et 44 entreprises à participation directe du Trésor pour un total de 72 milliards dirhams marocains (MAD) d'investissement par an (MEF, 2015b). Les transferts budgétaires directs de l'État destinés aux dotations de capital et d'équipement et au fonctionnement des EEP ont atteint 25 milliards MAD en 2015 (soit 2.6 % du PIB). Il faut noter que, conformément à l'article 48 de la Loi organique n°130-13 relative à la Loi de finances, tous ces outils font l'objet de rapports annuels assez détaillés, publiés en annexe de la Loi de Finances.

Graphique 2.4. **Les subventions à la consommation, les dérogations fiscales, et les transferts vers les EEP constituent un enjeu budgétaire important au Maroc**



Note : Fonds de soutien des prix (FSP), entreprises et établissements publics (EEP).

Source : Calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475627>

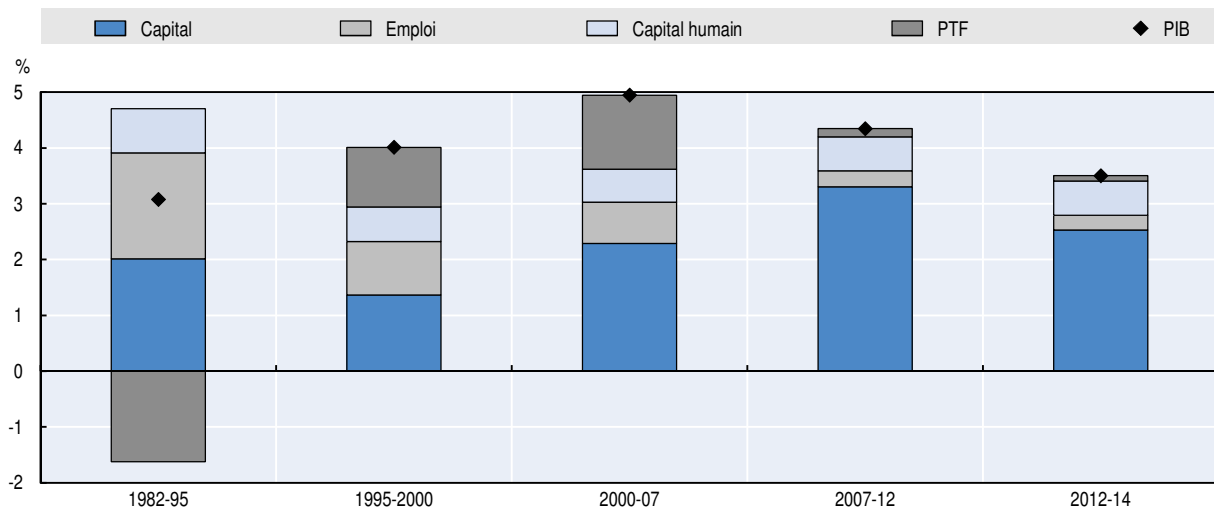
### **Le capital a joué un rôle croissant depuis le début des années 2000, mais la productivité globale ne s'est pas améliorée**

Entre 2000 et 2014, la croissance a été tirée par une forte accumulation du capital (graphique 2.5 ; encadré 2.1). La contribution des autres sources de croissance reste extrêmement faible. C'est le cas notamment du capital humain et de l'emploi, depuis 1995. La croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) – qui mesure l'efficacité globale de l'économie – a été assez élevée entre 2000 et 2007 pour ensuite subir une forte baisse et devenir quasiment nulle entre 2007 et 2014. Ce résultat confirme l'étude du Haut-commissariat au plan (HCP), *Rendement du capital physique au Maroc*, qui a montré une augmentation de la PTF de 0 % en moyenne entre 1983 et 2000 à 1.7 % entre 2001 et 2014 (HCP, 2016a). Il confirme aussi les conclusions de l'étude de la Direction des Études et Prévisions financières (DEPF, 2016) sur la croissance potentielle, qui a estimé une croissance de la PTF passée de -0.7 % entre 1999 et 2000 à 1.1 % entre 2001 et 2014.



Au final, le fort taux d'investissement depuis 2000 n'a pas encore permis de rehausser la croissance, alors que d'autres pays (Malaisie, Viet Nam, Pologne et Turquie) ont connu des rythmes de croissance plus forts pour des taux d'investissement inférieurs (graphique 2.6).

Graphique 2.5. **La décomposition de la croissance montre la faible contribution de la productivité totale des facteurs et l'importance du capital**



Source : Calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc, University of California Davis (2016), Penn World Tables, et du FMI (2016b), *Perspectives de l'économie mondiale*, <http://www.imf.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475639>

### Encadré 2.1. Estimation de la contribution à la croissance des différentes composantes du PIB

Afin de déterminer la contribution à la croissance des différentes composantes du PIB un exercice comptable est réalisé à partir de l'équation suivante :

$$\Delta \ln(GDPV) = (1 - \alpha) * \Delta \ln(K) + \alpha * \Delta \ln(Emp) + \alpha \Delta \ln(HC) + \Delta LN(TFP)$$

où  $GDPV$  est le PIB réel,  $K$  le stock de capital,  $Emp$  l'emploi,  $HC$  le capital humain,  $TFP$  la productivité totale des facteurs et  $\alpha$  la part du travail. Chaque variable est exprimée en écart logarithmique sur la période considérée.

Le stock de capital  $K$  est estimé par la méthode de l'inventaire permanent :

$$K_t = (1 - scr) * K_{t-1} + Inv_t$$

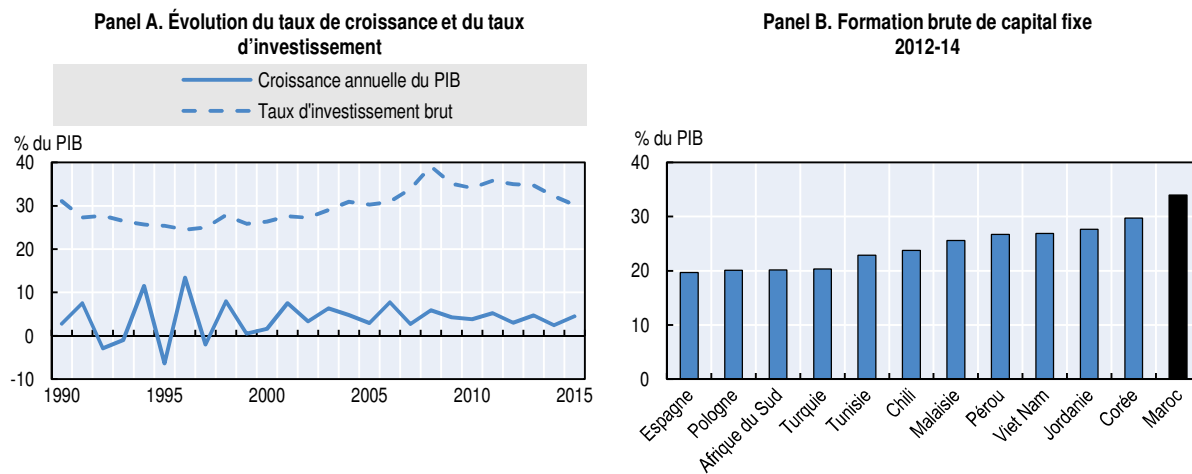
Où  $K$  est le stock de capital,  $Inv$  l'investissement exprimé en termes réels et  $scr$  le taux de dépréciation du capital.

Les données viennent des *Perspectives de l'économie mondiale 2016* du Fonds monétaire international (FMI) (PIB et investissement), des Penn World Tables (taux d'amortissement, part du travail et capital humain) et des autorités marocaines (emploi).

Les résultats de cet exercice dépendent de la source des données utilisées, des hypothèses retenues concernant la part du travail et le taux de dépréciation du capital, et des périodes considérées.

Source : OCDE (2015), *Réformes économiques 2015: Objectif croissance*.

Graphique 2.6. Le fort taux d'investissement depuis 2000 n'a pas encore permis de rehausser la croissance



Source : Calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc et de la Banque mondiale (2016a), *Indicateurs de développement dans le monde*, <http://databank.banquemondiale.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475646>

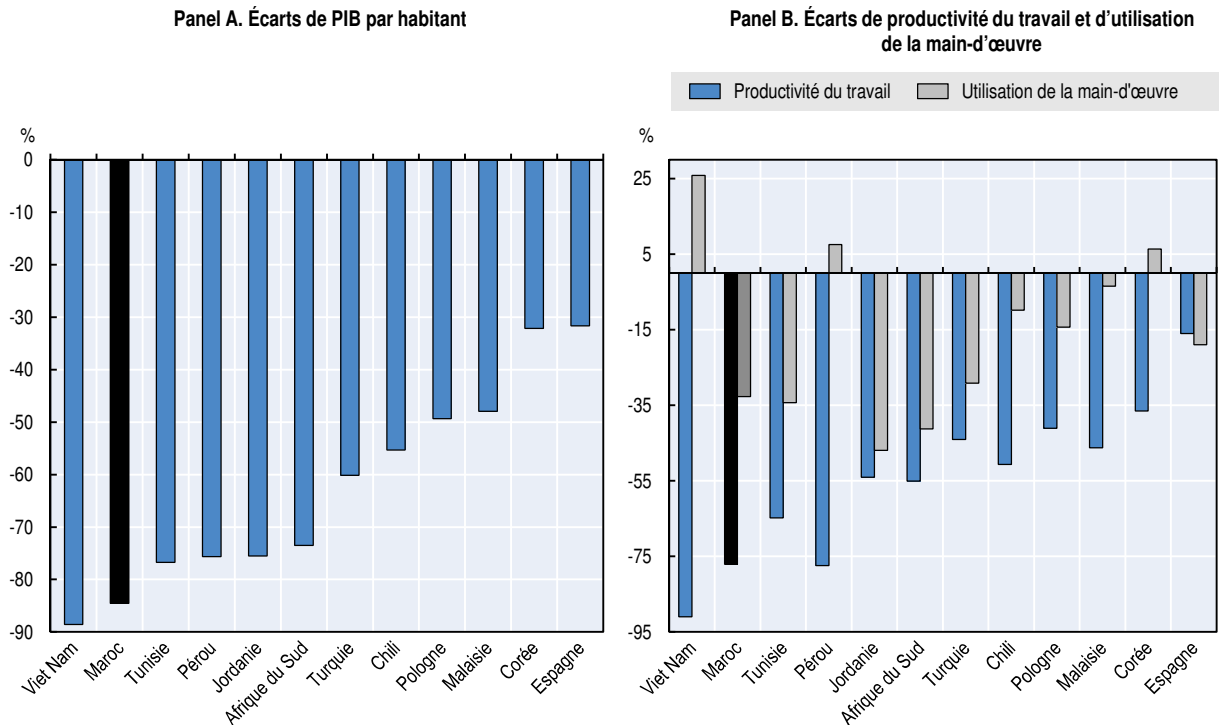
### La productivité du travail reste faible

L'écart du PIB par tête par rapport à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les plus performants est élevé. Il est dû essentiellement à une différence de productivité du travail et, dans une moindre mesure, à la différence de taux d'occupation au Maroc (mesurée comme la part de la main-d'œuvre occupée en pourcentage de la population ; graphique 2.7 et encadré 2.2). La productivité du travail est affectée par le manque de qualification de la main-d'œuvre et le niveau élevé de l'emploi informel (60 %). Même si la part des personnes sans diplôme a diminué de presque 15 % entre 2003 et 2014, la proportion de diplômés de niveau supérieur s'élevait à moins de 10 % de l'emploi en 2014. La prépondérance d'un secteur agricole fortement demandeur de main-d'œuvre non qualifiée influence ces résultats (40 % de l'emploi total). Dans les services, la part des diplômés de l'enseignement supérieur représentait près de 20 % des postes. La grande majorité des emplois créés sont alloués à des travailleurs peu ou pas qualifiés.

La productivité apparente du travail dans le secteur non agricole décline depuis 2012 et a atteint 0.4 % de croissance à la fin 2015. Cette faiblesse reflète l'atonie de l'activité. Les salaires ont aussi connu une faible progression depuis 2012. Néanmoins, la revalorisation de 5 % du Smig en juillet 2015 a entraîné une hausse de l'indice des salaires moyens de 5.5 % en termes nominaux et de 4.5 % en termes réels à la fin 2015. Dans ces conditions, l'écart de production non agricole est resté négatif, comme il l'est depuis 2008. Les pressions inflationnistes provenant de la demande semblent donc contenues pour le moment.

### Graphique 2.7. Les écarts de PIB par habitant s'expliquent principalement par des écarts de productivité

Écarts par rapport à la moyenne de la moitié la plus développée des pays OCDE



Note : La productivité du travail correspond au PIB par personne occupée. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond à l'emploi exprimé en pourcentage de la population.

Source : OCDE (2016), Base de données sur les comptes nationaux ; Banque mondiale (2016a), Indicateurs de développement dans le monde, <http://databank.banquemondiale.org/> et OIT (2016), Indicateurs clés sur le marché du travail, [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm)

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475656>

#### Encadré 2.2. Estimation des écarts de PIB par habitant

Suivant la méthodologie de la publication *Objectif Croissance* de l'OCDE, le PIB par habitant se décompose comme suit :

$$\frac{GDPV / PPA}{Pop} = \frac{GDPV / PPA}{Emp} * \frac{Emp}{Pop}$$

Où GDPV est le PIB réel, PPA les parités de pouvoir d'achat de 2014, Pop la population et Emp le nombre de personnes employées du pays.

Partant de cette décomposition, les écarts de PIB par habitant  $\left(\frac{GDPV / PPA}{Pop}\right)$ , sont calculés comme la différence entre le PIB par habitant d'un pays avec la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de PIB par habitant en 2014, sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2014. Le même calcul s'applique à la productivité du travail  $\left(\frac{GDPV / PPA}{Emp}\right)$  et à l'utilisation des ressources de main-d'œuvre  $\left(\frac{Emp}{Pop}\right)$ .

La somme des écarts en pourcentage d'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de productivité du travail ne correspond pas exactement à l'écart de PIB par habitant, dans la mesure où la décomposition est multiplicative.

Source : OCDE (2015), *Réformes économiques 2015: Objectif croissance*.

## La structure de l'économie marocaine évolue lentement malgré l'émergence des « métiers mondiaux » du Maroc

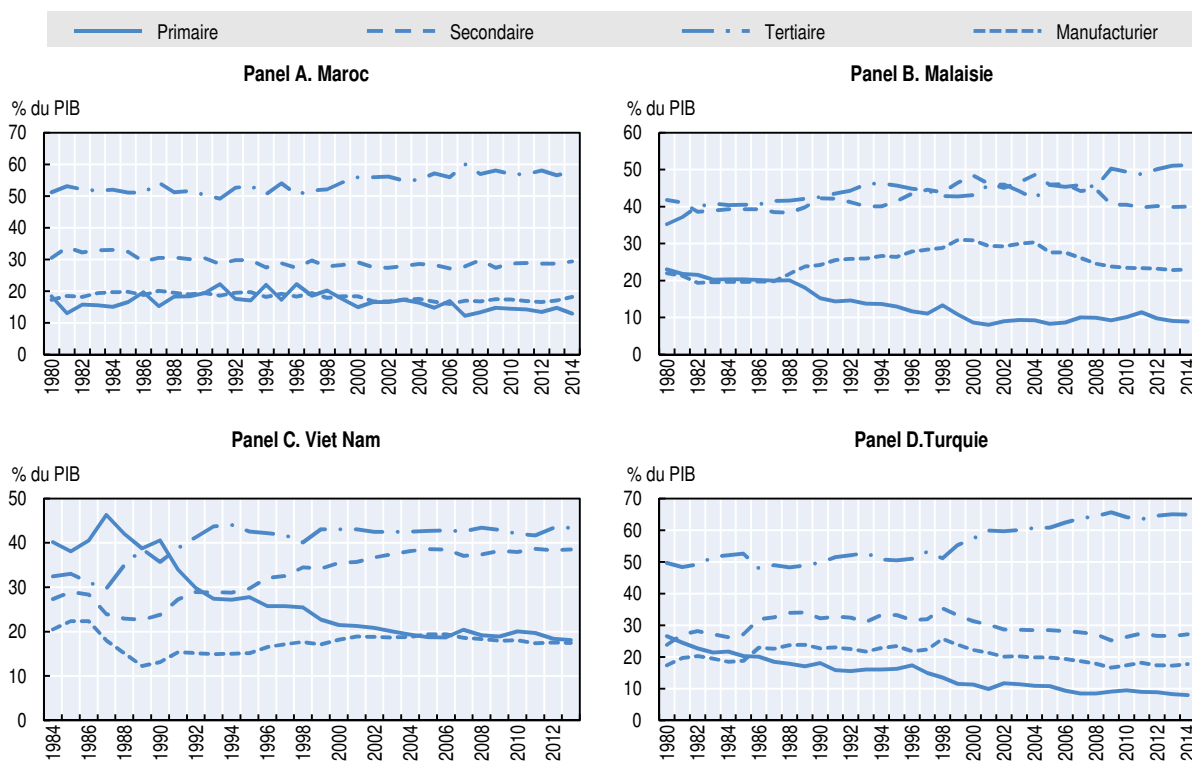
### La structure de l'économie marocaine évolue lentement

Depuis 1980, le Maroc ne voit pas sa structure productive se modifier sensiblement. Celle-ci s'apparente à une agrégation de secteurs de taille petite à intermédiaire, avec une dynamique d'entraînement encore faible au niveau des grandes filières. Un des défis actuel consiste à évoluer vers une structure de production à plus forte valeur ajoutée qui permette de créer davantage d'emplois. Il s'agit là des objectifs de la transformation structurelle : dynamiser l'économie nationale et augmenter la productivité de tous les secteurs pour accroître au final la compétitivité globale de l'économie marocaine et lui permettre de mieux se positionner à l'international.

La croissance est portée par de nombreux secteurs de taille relativement modeste. De nombreux pays émergents ou en développement ont connu des changements notables dans la structure de leurs économies sur les dernières décennies. Au Maroc, cette dynamique paraît absente (graphique 2.8) bien que certaines filières, dont les « métiers mondiaux » du Maroc, aient été mises à l'honneur depuis le milieu des années 2000 (aéronautique, automobile par exemple). Manufacturières pour la quasi-totalité, elles présentent un certain dynamisme mais restent de petits secteurs, avec de faibles contributions au PIB et à la création d'emplois à l'échelle nationale. En 2015, l'industrie de transformation est le premier secteur économique (environ 18,3 % de la valeur ajoutée totale), suivie par l'agriculture (12 %) et l'immobilier, la location et les services rendus aux entreprises (11,8 %).

Graphique 2.8. **Contrairement à de nombreux pays, le Maroc ne connaît pas de changement significatif dans la structure de son économie**

Valeur ajoutée, en pourcentage du PIB

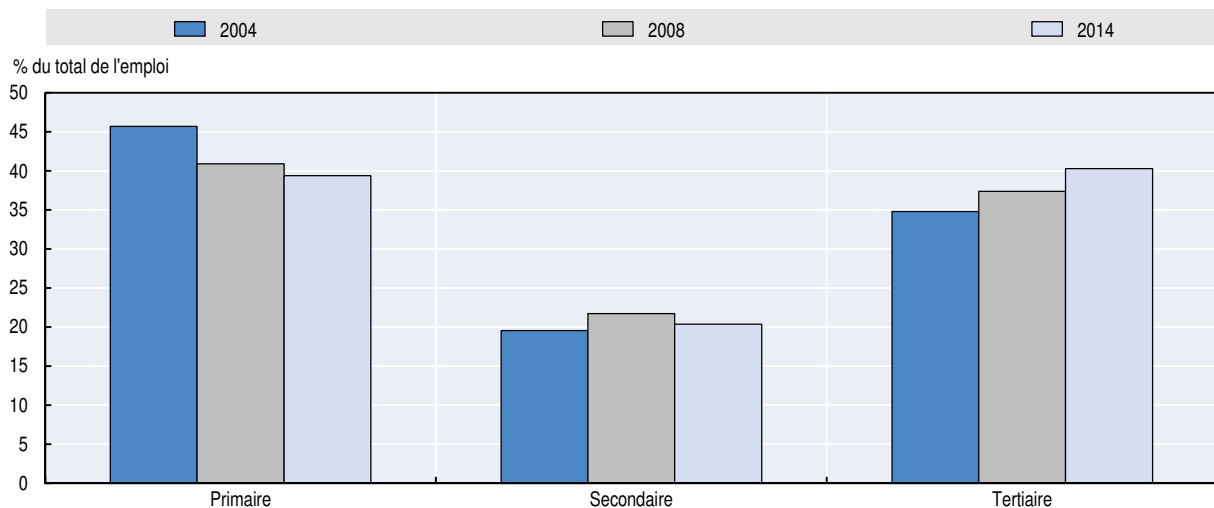


Source : Banque mondiale (2016a), Indicateurs de développement dans le monde, <http://databank.banquemondiale.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475664>

La réallocation du facteur travail s'effectue de l'agriculture vers l'industrie et surtout vers les services. Le secteur agricole est le premier employeur au Maroc mais le moins productif. Progressivement, une réallocation des travailleurs s'observe du secteur agricole vers le secteur des services, plus productif (graphique 2.9). En 2012, ces deux secteurs représentent chacun 40 % de l'emploi. Cette évolution positive ne doit toutefois pas cacher la relative stabilité de l'emploi dans le secteur industriel, le type d'emplois concernés par cette mobilité, qui restent en grande majorité précaires, et le fait que certains secteurs plus productifs (industrie manufacturière ou transports et communication) connaissent des hausses d'emplois moins marquées que des secteurs moins productifs tels que les services.

Graphique 2.9. **L'agriculture connaît une baisse de l'emploi depuis 2006**



Source : Données fournies par le Maroc.

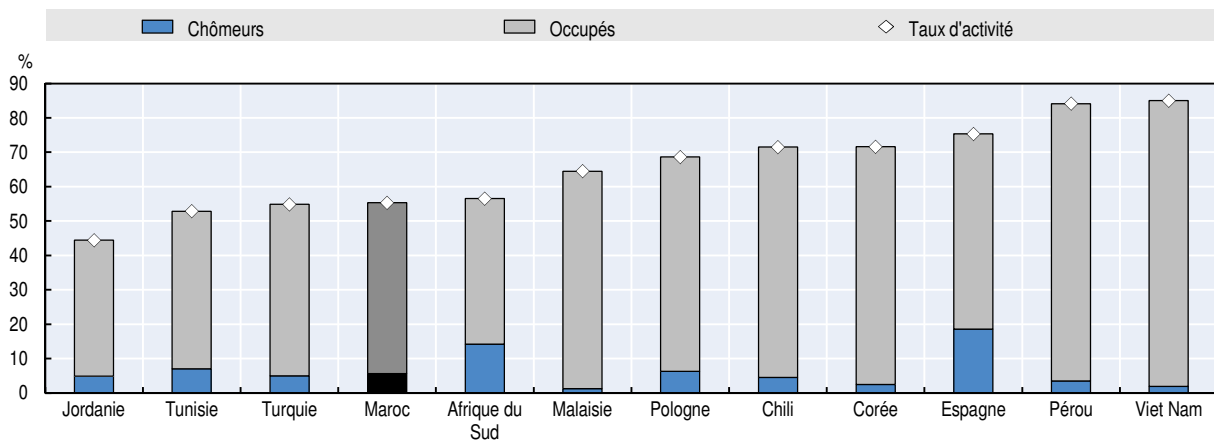
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475673>

Sur le marché de l'emploi, une marge importante existe pour augmenter la participation de la main-d'œuvre. Faible, notamment chez les femmes, cette participation est en diminution depuis 2000, atteignant un niveau très inférieur aux pays de comparaison d'Asie et d'Amérique latine (graphique 2.10). Selon l'Enquête nationale sur l'emploi, le taux d'activité des femmes au Maroc était de 24,8 % en 2015 (HCP, 2016b). Il faut surtout remarquer que le nombre de personnes qui ne participent pas au marché du travail est largement supérieur au nombre de chômeurs, tels que les définit le Bureau international du travail (BIT).

### **Le secteur industriel marche à deux vitesses, avec une perte d'efficience des secteurs traditionnels et des petites et moyennes entreprises (PME)**

Malgré une forte amélioration de son intensité capitaliste sur la période 1999-2014, le secteur industriel semble avoir connu une baisse de performance selon les estimations du HCP en 2016. Ces dernières montrent que l'intensité capitaliste du secteur industriel, mesurée par le capital disponible par travailleur, s'est accrue en moyenne de 4,9 % par an entre 1999 et 2014, alors que la productivité totale des facteurs a diminué de 2,4 % par an, et la valeur ajoutée par travailleur a reculé de 0,8 % par an.

Graphique 2.10. Le taux d'activité est faible



Source : Calculs des auteurs à partir de OIT (2016), indicateurs clés sur le marché du travail, [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm), et Nations Unies (2015), *World Population Prospects*, <http://www.un.org/fr/index.html>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475681>

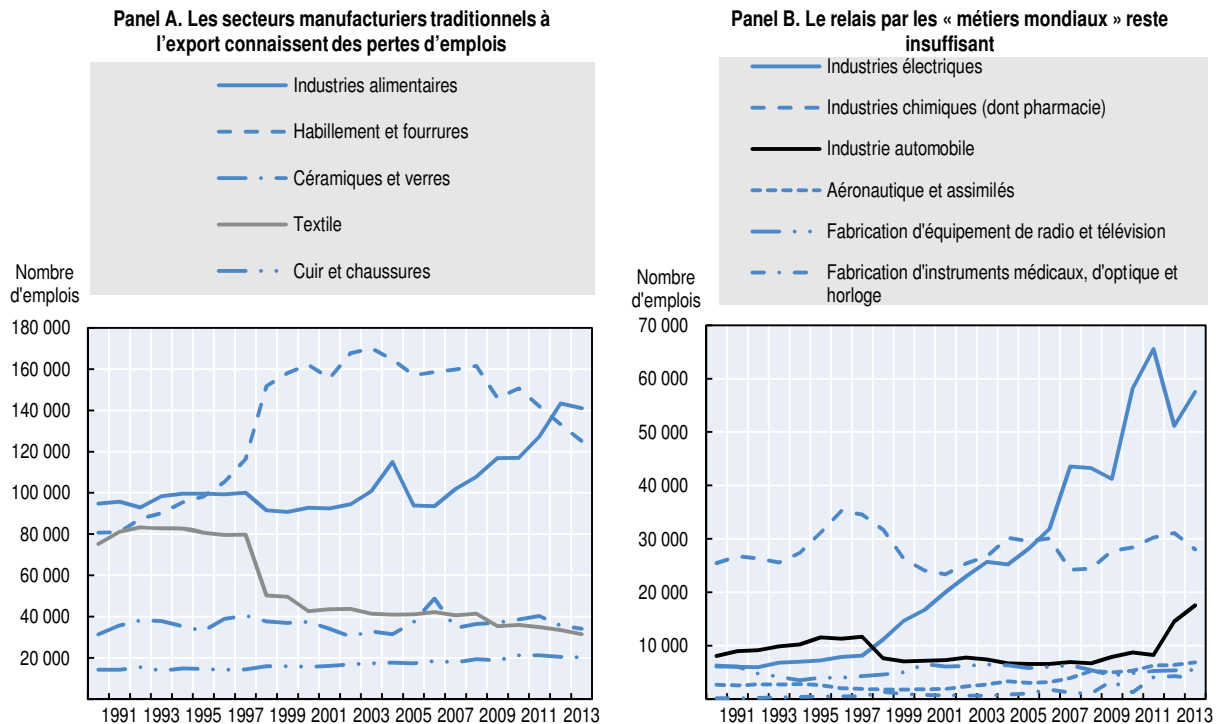
Cette faible croissance de la PTF est en partie liée à la faiblesse des PME dans les secteurs produisant des biens non échangeables. D'après le HCP, les investissements réalisés par les entreprises dans le commerce de détail ont connu une régression annuelle moyenne de 8 % entre 2004 et 2007 à 7.8 milliards MAD (HCP, 2011). Alors que la part des entreprises individuelles ou sociétés à responsabilité limitée s'élève à 97 % de la filière, elles ne représentent que 28 % du total investi. La faible capacité d'investissement concerne aussi les PME dans le BTP et les services marchands tels que la restauration, ainsi que certaines entreprises industrielles de plus grande taille.

Le Maroc dispose d'une structure industrielle à deux vitesses, dont les composantes évoluent en sens opposé. D'une part, des segments d'activités très dynamiques sont tirés par des entreprises leaders ayant su profiter de la politique d'ouverture du pays pour bâtir des stratégies compétitives à l'export. D'autre part, on observe dans les secteurs traditionnels un grand nombre d'entreprises en perte de performance depuis le milieu des années 2000, selon les données du HCP. Ainsi par exemple, le textile et l'habillement subissent de fortes pertes d'emplois depuis 2005 (graphique 2.11, panel A) alors qu'ils représentent à eux deux 30 % de l'emploi industriel en 2013. Le relais en termes d'emplois créés par les nouveaux « métiers mondiaux » et la chimie – qui totalisent 21 % de l'emploi industriel en 2013 – reste encore insuffisant pour compenser les pertes dans les secteurs manufacturiers traditionnels à l'export (graphique 2.11, panel B).

Le constat est similaire en termes de valeur ajoutée. Les segments dynamiques concernent par exemple le secteur automobile, dont la part dans la production industrielle est passée de 3 % à 6 % entre 2007 et 2014, les machines et appareils électriques (de 2 % à 7 %) ou encore la fabrication de produits minéraux non métalliques (ciment, béton, céramique, verre), passée de 6 % à 10 %. La portée des segments dynamiques est atténuée par le fort déclin de performance dans les filières traditionnelles comme le textile, dont la part passe de 11 % à 2 % de la production manufacturière, et l'habillement de 5 % à 3 %. Cette mutation à deux vitesses au Maroc est assez similaire à celle du secteur industriel mexicain durant les décennies 90 et 2000 (McKinsey, 2014 ; Rodrik, 2014). En effet,

les grandes entreprises mexicaines, orientées vers l'économie mondiale, ont assez bien réussi dans le sillage des accords de libre-échange, alors que, les entreprises informelles traditionnelles - illustrées par l'omniprésence des fabricants de tortillas - réalisent des performances économiques médiocres tout en continuant d'absorber une grande partie de la force de travail. Les succès des premiers sont ainsi annulés par les contre-performances de ces derniers.

Graphique 2.11. **La création d'emplois dans le secteur manufacturier reste une problématique centrale**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475693>

### **L'émergence de nouveaux métiers compétitifs à l'export constitue une réussite de la politique industrielle**

Dans les années 2000, le Maroc a fait le choix d'une politique industrielle résolument tournée vers l'international, qui a permis au pays d'accomplir un saut qualitatif dans certains nouveaux métiers industriels. Dès 1994, avec l'Accord de Marrakech, le Maroc s'est engagé dans des accords commerciaux et des partenariats privilégiés avec plusieurs régions du monde (OMC, 2015). Cette volonté s'est accompagnée de l'adoption de la Charte de l'investissement dès 1995 et la refonte du Code des douanes en 2000 (BAfD/GdM/MCC, 2015). Désormais, l'État marocain compte des accords de libre-échange avec 55 pays et des accords préférentiels avec 23 autres. Pour profiter ce cadre, les autorités ont engagé des programmes volontaristes ciblant des secteurs prometteurs d'exportation. Un programme de mise à niveau du tissu industriel a été mis en place en 1998, suivi du Plan émergence

en 2005, puis du Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) 2009-15. Ces deux plans ont mis en avant les « métiers mondiaux du Maroc » en se basant sur la demande mondiale, les facteurs de compétitivité et les niveaux de productivité des secteurs. Ainsi, l'*offshoring*, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, le textile et le cuir, l'agroalimentaire ainsi que l'industrie chimique et pharmaceutique ont été retenus. Ils ont fait l'objet de politiques de soutien spécifiques composées de trois piliers : offre d'infrastructures de production, incitations fiscales et dispositifs de formation de la main-d'œuvre. Par ailleurs, ces métiers industriels ont bénéficié de démarches volontaristes de promotion commerciale pour attirer les IDE.

Plusieurs secteurs industriels ainsi que l'*offshoring* ont réussi une entrée compétitive dans les chaînes de valeurs européennes. La stratégie d'attraction a pris la forme de la mise en place de plateformes industrielles intégrées (P2I) adaptées aux besoins des grands groupes étrangers désirant investir au Maroc : mise à disposition du foncier en zones franches, prise en charge de l'aménagement de parcs industriels, mise en place de guichets uniques pour les services administratifs nécessaires. Cette politique des P2I a réussi à attirer plusieurs grandes entreprises multinationales leaders et donneurs d'ordre dans les chaînes de valeur mondiales (Renault, Bombardier, GDF Suez, Alstom, Dell, Sumitomo, Thales).

Par ailleurs, l'industrie de transformation du phosphate, principale ressource naturelle du pays, est devenue très compétitive à l'exportation. L'Office chérifien des phosphates (OCP), leader mondial dans le domaine des fertilisants phosphatés, a réussi sa stratégie d'expansion à l'international depuis 2006. Sa stratégie commerciale a consisté à renforcer la présence du Maroc sur les marchés des grands pays émergents et à se positionner sur les marchés à fort potentiel en Afrique<sup>1</sup>. Cette entreprise parapublique, détenue à 95 % par l'État, a retrouvé une grande marge de compétitivité depuis la réforme en septembre 2008 de sa caisse de retraites, alors fortement déficitaire. Les investissements du groupe ont connu une hausse de 22.7 % par an durant la période 2000-13 pour atteindre un record de 29.5 milliards MAD en 2014 (DEPF, 2016). L'entreprise a renforcé son positionnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur du phosphate, et a mis en place de nouveaux processus de fabrication d'engrais pour améliorer la productivité industrielle. La valeur ajoutée du secteur a bondi pour représenter 21.7 milliards MAD par an sur la période 2009-13, soit 2.5 fois son niveau de 2003-07. Le potentiel d'emplois directs dans les mines reste néanmoins très limité, mais l'OCP offre des opportunités aux entrepreneurs locaux sur les marchés de la construction, de la sous-traitance et de l'ingénierie industrielle.

## Le déficit extérieur peine à se résorber

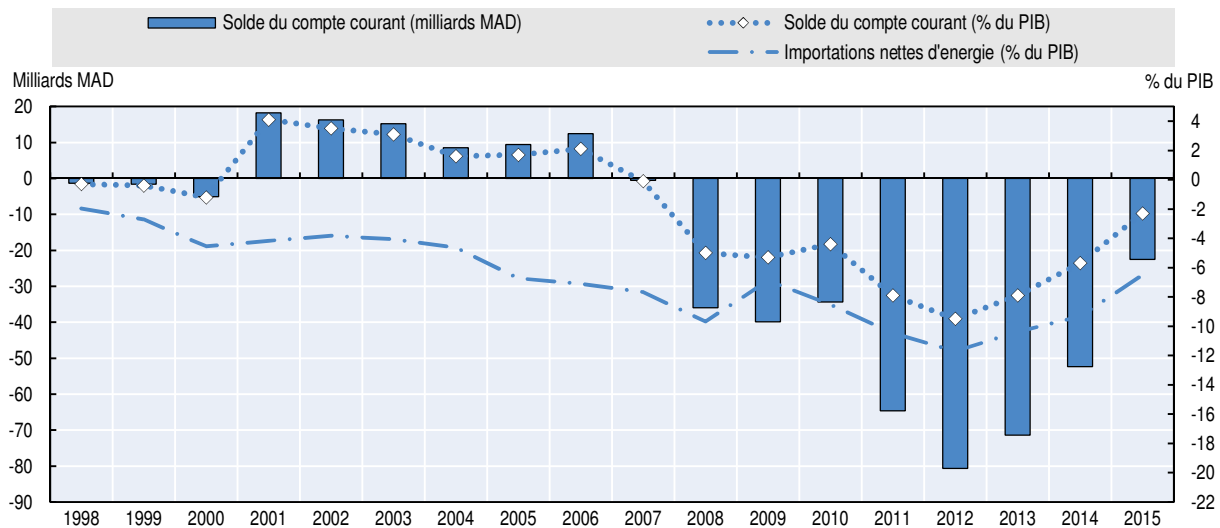
### **Le déficit du compte courant diminue depuis trois années consécutives, mais essentiellement sous l'effet de facteurs conjoncturels**

Le compte des opérations courantes marocaines, déficitaire depuis 2008, tend à s'améliorer depuis 2012, année où il avait atteint -9.5 % du PIB (graphique 2.12). Le creusement du déficit jusqu'en 2012 s'explique par la hausse du coût de l'énergie, en grande partie importée, à la dégradation continue de la balance alimentaire, à l'évolution défavorable des termes de l'échange et à une perte de compétitivité. Depuis 2012, le déficit tend à s'atténuer et représente seulement -1.9 % du PIB en 2015. Cette amélioration est due, essentiellement, à l'allègement de la facture énergétique, aux entrées de dons des



pays du CCG et aux bonnes performances à l'export de la construction automobile et des volumes de vente de phosphates, dont les prix ont baissé sur le marché international.

Graphique 2.12. **Le déficit du compte courant se réduit progressivement**



Source : BAM (2016a) ; FMI (2016a, pour les importations nettes d'énergie).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475701>

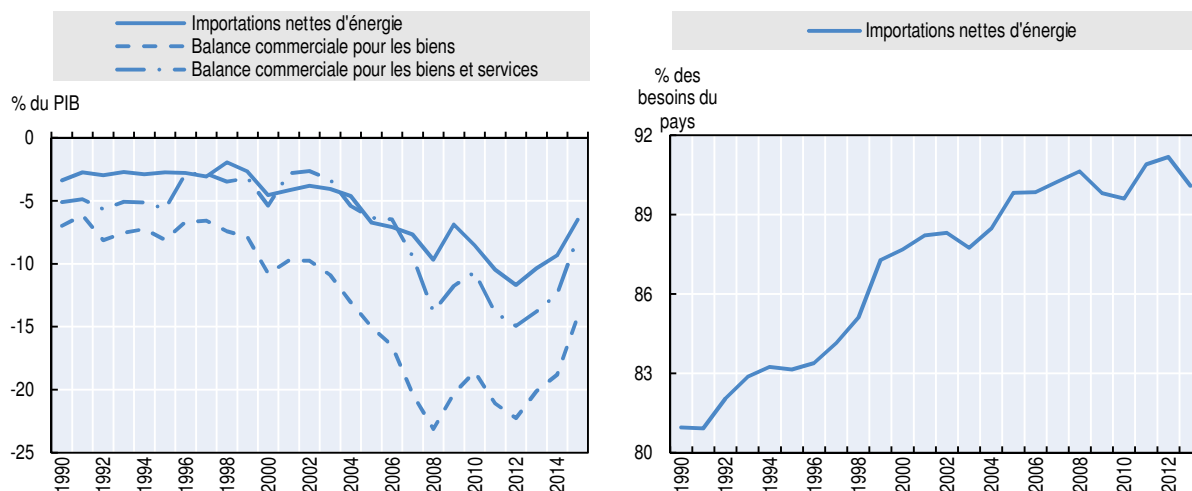
En ce qui concerne les services, les recettes liées au tourisme ont pâti de l'insécurité régnant dans la région. Les touristes préfèrent désormais se tourner vers des destinations présentant les mêmes avantages mais étant perçues comme plus sûres, comme la Grèce. Les transferts des Marocains résidant à l'étranger ont continué d'augmenter de 3 % en 2015 malgré le taux de chômage élevé dans les pays d'accueil (BAM, 2016a).

Les flux d'Investissements directs étrangers (IDE) demeurent dynamiques, mais encore assez concentrés sur quelques secteurs. Les pays du Golfe jouent une place croissante dans ce dynamisme. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, leurs investissements au Maroc ont enregistré une hausse de 8,6 % en 2014, leur contribution à la formation brute de capital fixe s'élevant à 10,9 %, soit environ 4 % du PIB. La France reste le premier investisseur avec 32 % des IDE, suivie par les Émirats Arabes Unis (12 %) et l'Arabie Saoudite (11 %). Viennent ensuite les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Espagne. Les flux se dirigent à 56 % environ vers l'immobilier et l'industrie, notamment agroalimentaire et les nouveaux « métiers mondiaux » du Maroc.

### **La dépendance énergétique pèse sur l'équilibre des comptes extérieurs**

Une des contraintes fondamentales qui rend difficile l'équilibre du compte courant au Maroc reste la dépendance énergétique. En effet, les importations nettes d'énergie représentent plus de 90 % des besoins et n'ont cessé de croître depuis les années 1990. Elles pesaient 6,5 % du PIB en 2015 malgré la baisse des cours mondiaux. La balance énergétique freine ainsi la réduction de la balance commerciale, et la soumet aux aléas des prix internationaux de l'énergie (graphique 2.13). À cet égard, des transformations structurelles de la génération d'énergie au Maroc, telles le développement des énergies renouvelables, pourraient avoir d'importants effets macroéconomiques.

Graphique 2.13. La dépendance énergétique pèse sur la réduction du déficit commercial



Source : Banque mondiale (2016a), *Indicateurs de développement dans le monde*, <http://databank.banquemonddiale.org/>; FMI (2016a), « Maroc, consultations de 2015 au titre de l'Article IV », (pour les importations nettes d'énergie).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475713>

### La réduction du déficit commercial nécessite de nouvelles sources de compétitivité

#### Les succès des métiers mondiaux ne suffisent pas encore pour atténuer le déficit commercial

L'amélioration du climat des affaires, la solidité du cadre macroéconomique et la stabilité politique du pays constituent autant d'atouts qui attirent les investissements étrangers. Le Maroc a ainsi vu sa compétitivité et son attractivité s'améliorer ces dernières années. Selon l'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale, les performances du Maroc se sont améliorées grâce à de nombreuses réformes. En particulier, les procédures concernant la création d'entreprises et le transfert de propriété se sont simplifiées, d'autres procédures liées au paiement des impôts et taxes et au commerce extérieur ont été dématérialisées partiellement ou en totalité, ce qui représente un atout non négligeable pour les investisseurs étrangers. Les réserves de change se sont améliorées depuis 2012 grâce aux entrées des IDE. En 2015, elles s'élevaient à 225 milliards MAD et représentaient presque sept mois d'importations (graphique 2.14).

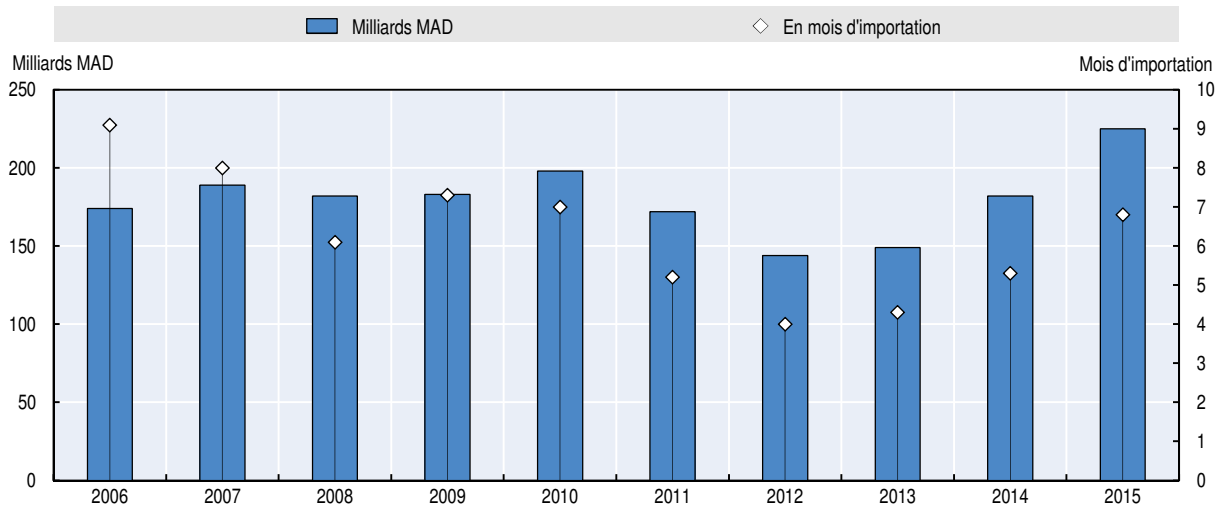
En revanche, le déficit du commerce extérieur peine à se résorber malgré une bonne dynamique des exportations, portée en partie par les IDE. Selon l'Office des changes, les exportations du Maroc ont progressé de 8,3 % en 2014, grâce au regain de la demande européenne, principalement de l'Espagne et dans une moindre mesure de l'Italie et la France (MEF, 2015c). L'Union européenne (UE) absorbe 64 % des exportations marocaines, la France et l'Espagne restant les principaux partenaires. D'autres pays hors UE, comme le Brésil et le Pakistan, ont vu leurs parts augmenter dans les exportations marocaines grâce aux phosphates et dérivés. Le Maroc se tourne aussi, à présent, vers l'Afrique subsaharienne.

#### La fixité du taux de change joue sur la compétitivité du pays


Depuis 1973, le taux de change marocain est ancré à un panier constitué des monnaies de ses principaux partenaires commerciaux, pondéré par leur poids dans les échanges avec le Maroc. Ceci correspond en pratique à une politique de stabilisation du taux de change effectif. Au cours du temps, plusieurs modifications sont intervenues. La part relative des

règlements extérieurs en dollars américains (USD) ayant augmenté ces dernières années, le panier a été ajusté en conséquence et est actuellement composé de l'euro (EUR) à hauteur de 60 % et de l'USD à hauteur de 40 % avec une bande de tolérance très réduite. La Banque centrale intervient quotidiennement sur le marché des changes en fixant les cours d'achat et de vente pour ses opérations avec les banques. Bien que le régime de change soit fixe, le contrôle des capitaux toujours en place au Maroc laisse une certaine flexibilité à la politique monétaire.

Graphique 2.14. **Les réserves internationales augmentent**

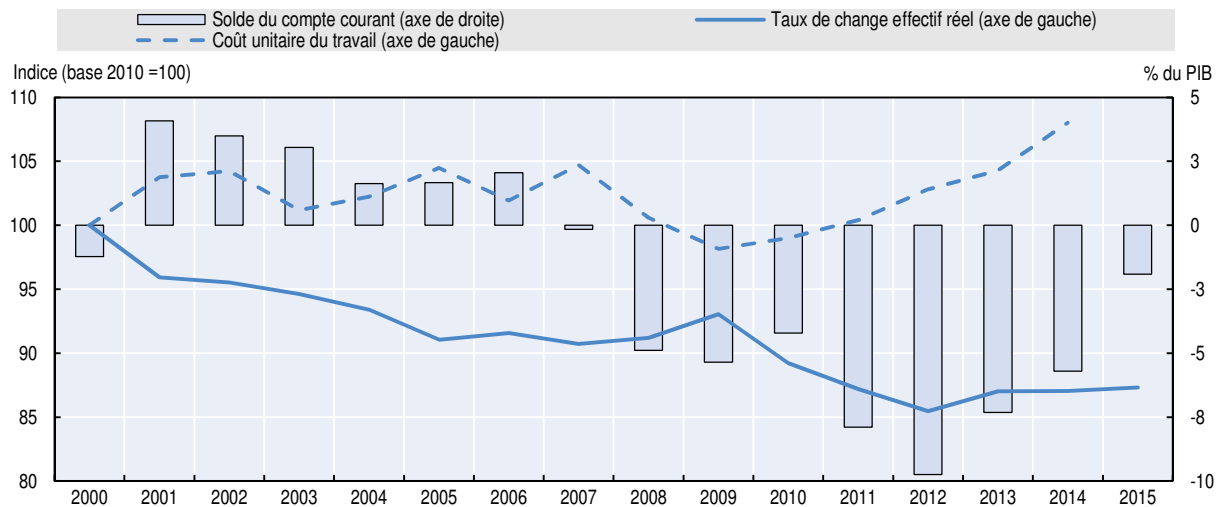


Source : Calculs des auteurs à partir de données fournies par le Maroc et BAM (2016a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475724>

Le régime fixe était devenu contraignant dans le cas du Maroc. La fixité du taux de change limitait son ajustement aux variations des termes de l'échange et ainsi pesait sensiblement sur la compétitivité du pays. Depuis une décennie environ, la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre s'est accompagnée d'une dégradation du compte courant, ce qui traduit une baisse de compétitivité (graphique 2.15). Durant cette période, la dépréciation du taux de change réel effectif du MAD (mesuré à l'aide des prix à la consommation) n'a pas été en mesure de compenser cette perte.

Après une période d'ajustement suite au ralentissement de l'activité dans la zone euro, le taux de change est à nouveau en adéquation avec les fondamentaux. En effet, suite à la crise financière internationale de 2009, le taux de change a connu une courte période de déséquilibre qui s'est traduite par une surévaluation modérée du MAD (FMI, 2013a; Bouzahzah et Bachar, 2014). Celle-ci avait alors favorisé les importations et légèrement limité les exportations, contribuant ainsi à la détérioration du compte courant puis une chute des réserves de changes. Elle a aussi eu un impact négatif sur la croissance et l'emploi via l'effet négatif sur la compétitivité marocaine (Agénor et El Aynaoui, 2015). Ces dernières années, le compte courant du Maroc enregistre de meilleurs résultats (graphique 2.15). Selon le FMI, les estimations basées sur les approches de la balance courante et de la soutenabilité externe démontrent une sous-évaluation du MAD de 2 % et 11.7 % respectivement. En revanche, l'approche basée sur le taux de change effectif réel<sup>2</sup> donne une surévaluation de 9.1 %. On peut donc considérer, aujourd'hui, que le taux de change est en adéquation avec les fondamentaux.

Graphique 2.15. **Les coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier ont augmenté parallèlement à une dégradation du compte courant**

Source : Calculs des auteurs à partir de données fournies par le Maroc, et de la Banque mondiale (2016a), Indicateurs de développement dans le monde, <http://databank.banquemondiale.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475734>

Le Maroc se dirige vers une flexibilisation progressive du taux de change, qui nécessitera des politiques complémentaires pour renforcer la compétitivité. La fixité du taux de change par rapport à l'euro avait tout son sens dans un contexte où l'UE est le principal partenaire commercial. Le Maroc souhaite désormais élargir son portefeuille de partenaires commerciaux, compte tenu des changements de l'environnement extérieur (encadré 2.3). Néanmoins, la compétitivité d'un pays ne dépend pas uniquement du taux de change mais aussi de facteurs structurels comme la performance des marchés du travail et de produits, la qualité de l'éducation et des institutions, les politiques d'innovation, la performance des infrastructures et du secteur financier. Des réformes structurelles seront donc nécessaires pour véritablement améliorer la productivité de l'économie sur le long terme (chapitre 3).

Par ailleurs, même si l'objectif de la politique monétaire est le ciblage de l'inflation, il sera désormais important de surveiller les évolutions du taux de change. En effet, dans certains cas, sa libéralisation peut se traduire par un impact négatif sur l'évolution des prix. Par exemple, une forte dévaluation de la monnaie se traduirait par une augmentation du prix des biens de consommation finale importés et par une augmentation du prix des intrants importés utiles à la production intérieure des biens intermédiaires et finaux. Ceci générerait une augmentation de l'inflation. Néanmoins, l'incidence sur celle-ci semble assez faible dans le cas du Maroc. D'après le FMI, l'élasticité s'élèverait à 0.25 % dans le court terme et 0.18 % dans le long terme. D'autres études ont estimé une élasticité d'environ 0.2 % entre 1979 et 2014 (Bakkou et al., 2015). Le risque sur la dette publique devrait être limité car seulement environ 20 % de la dette est détenue en monnaie étrangère (BAM, 2016b). Le contrôle des capitaux sortants devrait limiter l'afflux important de capitaux à l'étranger. La flexibilisation progressive du taux de change devra donc se faire avant l'ouverture du compte du capital.

### Encadré 2.3. La flexibilisation du taux de change peut aider à répondre aux enjeux auxquels le Maroc est confronté mais elle doit s'accompagner d'une politique monétaire adaptée

Le choix d'un régime de change, qu'il soit fixe, flexible ou intermédiaire, a toujours fait débat. Ce choix affecte les performances de l'économie en matière d'inflation, de croissance et de commerce. Une étude du FMI a montré que les régimes de change fixe donnent généralement de meilleurs résultats en termes d'inflation dans les pays émergents, soutiennent la croissance et favorisent l'intégration commerciale (Ghosh et Ostry, 2009). Néanmoins cette même étude présente plusieurs inconvénients liés à ces régimes, qui limitent le recours à d'autres politiques macroéconomiques, accroissent la vulnérabilité aux crises et rendent plus difficile l'ajustement aux chocs extérieurs.

Les autorités monétaires envisagent à présent le passage à un régime de change flottant. Cette évolution permettra au pays de mieux faire face aux chocs externes et de mieux s'intégrer à l'économie mondiale grâce à des gains de compétitivité. Rogoff et al. (2003) suggèrent que dans le processus de développement économique et institutionnel, il y a d'importants avantages à passer à un taux de change flexible : les bénéfices en terme d'inflation associés aux taux de change fixe ou intermédiaire disparaissent en raison d'une plus grande crédibilité de la politique économique, les risques associés à la flexibilité du taux de change diminuent car il devient plus facile pour les gouvernements et le secteur privé d'emprunter dans leur propres monnaies, et la croissance est plus forte dans ces régimes. Pour les pays émergents, un taux de change plus flexible est souvent associé à une croissance plus forte et à moins de volatilité de la production (Levy-Yeyati et Sturzenegger, 2003). Un taux de change flexible aide aussi à atténuer l'appréciation du taux de change réel provenant de l'entrée de capitaux (Combe et al., 2011) et permet la poursuite d'une politique monétaire indépendante (Frankel, 2012).

Le passage à un taux flexible nécessite beaucoup de prudence et des conditions macroéconomiques solides. Cette transition implique des finances publiques saines, un secteur bancaire solide, notamment une capacité de supervision des risques de change pris par les banques et des réserves de changes raisonnables. Selon le FMI et la Banque mondiale, le Maroc remplit les conditions pour une transition progressive. Les déficits budgétaires et du compte courant se sont nettement améliorés ces dernières années, les réserves de changes sont en augmentation, tandis que les banques ont consolidé leurs fonds propres et renforcé leur gestion des risques de change.

La flexibilisation du régime de change devra s'accompagner d'une politique monétaire adaptée. La mise en œuvre de la loi sur la Banque centrale est de nature à favoriser l'adoption d'un cadre de politique monétaire de ciblage de l'inflation. Différentes mesures peuvent être considérées comme cibles telles que l'inflation globale ou l'inflation sous-jacente, l'évolution ou le niveau des prix, l'inflation anticipée ou l'inflation courante (Frankel, 2012). La difficulté de ciblage de l'inflation réside dans la réponse que doivent apporter les autorités monétaires en cas de chocs exogènes, comme par exemple, un choc sur les prix internationaux de l'alimentation ou de l'énergie. Pour Stiglitz (2010), augmenter les taux d'intérêt lorsque l'inflation est importée n'est pas satisfaisant. Le ciblage de l'inflation doit tenir compte de la source de l'inflation. La cible des banques centrales des pays émergents est souvent supérieure à celle des pays développés en raison de l'effet Balassa-Samuelson (Amato and Gerlach, 2002). Un déterminant important de la crédibilité du ciblage de l'inflation est la transparence sur les objectifs de la politique monétaire. Des estimations empiriques ont montré que les cadres de politique monétaire qui fournissent un meilleur ancrage des anticipations d'inflation et une inflation plus stable s'appuient sur un niveau plus élevé de transparence (Minegishi et Cournède, 2009).

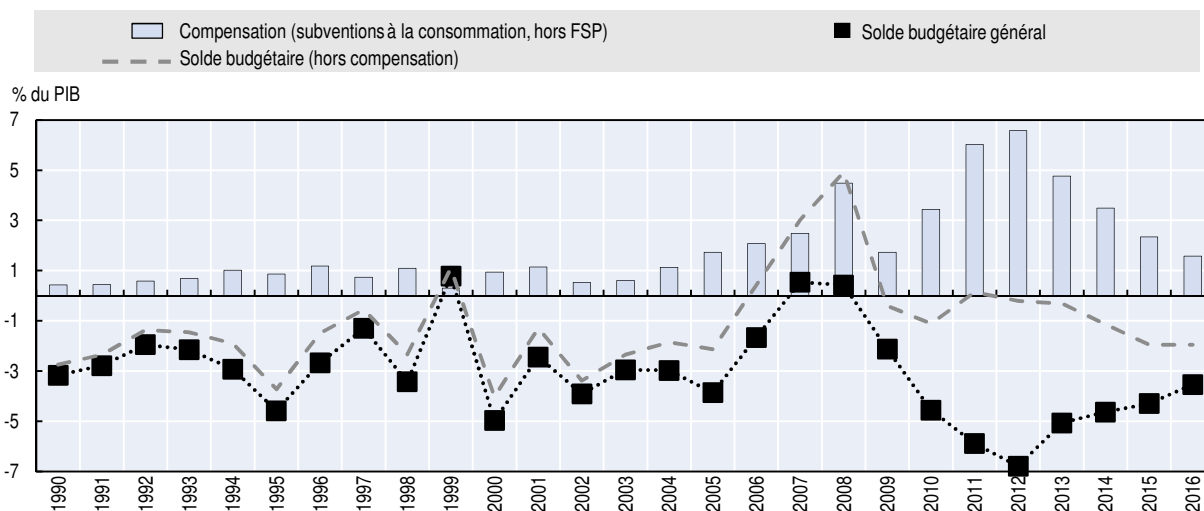
Source : Auteurs à partir de : Amato and Gerlach (2002) ; Combe et al. (2011) ; Frankel (2012) ; Ghosh et Ostry (2009) ; Levy-Yeyati et Sturzenegger (2003) ; Minegishi et Cournède (2009) ; Rogoff et al. (2003) et Stiglitz (2010).

## Les mutations majeures du modèle de développement : la réforme de la compensation et la transition vers l'économie verte

### Des mesures d'accompagnement sont nécessaires dans le cadre de la réforme de la compensation

Les réformes engagées sur la période 2013-15 ont supprimé les subventions sur les produits pétroliers liquides. Cette suppression a permis de renverser la tendance des dépenses de compensation (graphiques 2.16 et 2.17) et de ramener la charge à 1.5 % du PIB en 2015, même si leurs niveaux restent supérieurs à ceux des années 1990 (moins de 1 % du PIB). Les dépenses de compensation étaient devenues difficilement gérables en termes de prévision budgétaire (encadré 2.4). C'était particulièrement le cas entre 2009 et 2012, années durant lesquelles le déficit budgétaire était aggravé par les dépassements de prévisions dans la compensation. La bonne mise en œuvre de cette réforme est due principalement à la volonté politique affirmée et à la forte stratégie de communication portée au plus haut niveau par le chef du gouvernement. En outre, cette réforme a été favorisée par la baisse des prix du pétrole à l'international.

Graphique 2.16. La réforme de 2013-15 a permis de renverser la tendance des dépenses de compensation



Source : Calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475740>

Néanmoins, la question d'efficacité du ciblage social reste d'actualité. En effet, comme le montrent les études internationales, les subventions générales à la consommation – c'est-à-dire sans ciblage direct de catégories sociales précises – bénéficient davantage aux riches, puisqu'ils consomment le plus (Augustina et al., 2008 ; Coady et al., 2010 ; Albers et Peeters, 2011 ; Araar and Verme, 2016). Le Maroc n'échappe pas à cette observation. En utilisant les données détaillées issues de l'enquête ménages 2007, Verme et al. (2014) montrent que le mécanisme de subvention profitait deux fois plus aux ménages riches, comparés aux ménages pauvres (tableau 2.1). Sur les 35,29 milliards MAD de subventions en 2013, les 20 % les plus pauvres de la population ont reçu seulement 5 milliards, contre 10 milliards pour le quintile (20 %) le plus riche (Verme et El Massnaoui, 2015). Cela était particulièrement le cas avec les produits pétroliers liquides et le gasoil. Par contre, les subventions sur la farine de blé et le sucre profiteraient plus équitablement aux différentes couches de la population.

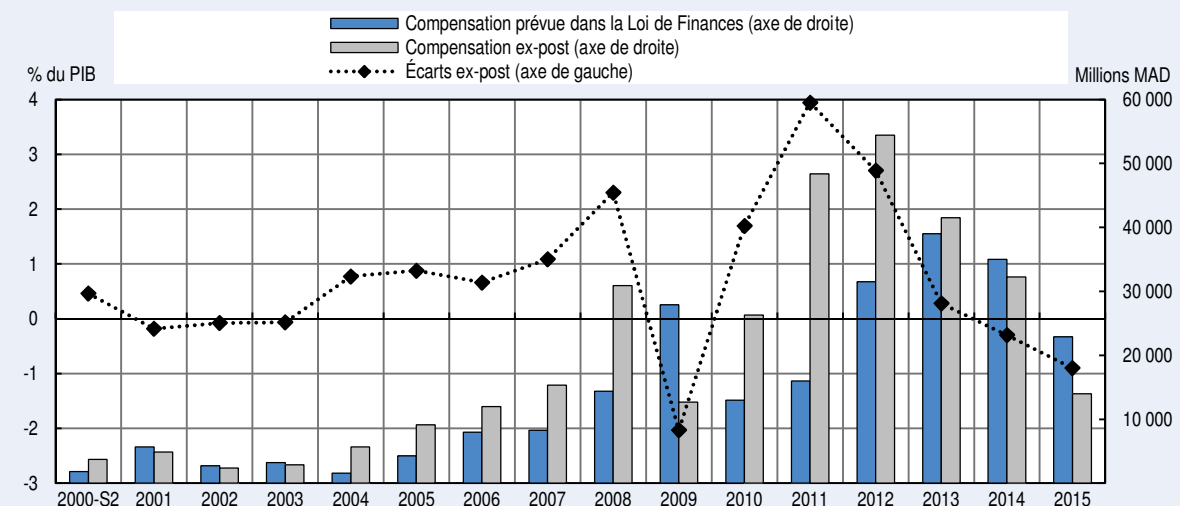
### Encadré 2.4. Historique du système de compensation, un mécanisme difficile à gérer en termes de prévision budgétaire

Le système de compensation a une longue histoire au Maroc. Instauré en 1941, il est géré par la Caisse de compensation et l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses. Le système consiste à fixer pour certains produits prioritaires des prix de vente plus faibles au Maroc que les prix internationaux, la Caisse de compensation prenant en charge la différence. Entre 1995 et 2000, les mécanismes de subventions ont connu des modifications importantes, parallèlement à la libéralisation des importations dans le cadre de l'application des Accords *Uruguay Round* de l'OMC. Ainsi en 1996, la libéralisation des importations des produits agricoles est accompagnée par des mesures de protection de la production locale à travers l'objectif du prix cible à la frontière. En 1999, les agro-industries ont été exclues des subventions sur le sucre. En 2000, les subventions ont été entièrement supprimées pour l'huile alimentaire.

Le système de subvention des carburants a connu le plus de modifications (MEF, 2015d), mais très souvent au gré de l'évolution des prix mondiaux du pétrole. En témoignent les multiples allers-retours dans le mode de calculs, respectivement en 1995, 2000 et 2004. D'abord en 1995, dans le cadre de la libéralisation des importations, le gouvernement décide de limiter les subventions uniquement au gaz butane et d'indexer les prix de vente des carburants sur les cotations internationales. Mais, en 2000 cette mesure est suspendue dans le contexte de hausse des cours sur le marché international, afin de préserver la stabilité des prix locaux et d'éviter de pénaliser les entreprises. Les différences non répercutées sur les prix sont alors intégralement prises en charge par la Caisse de compensation. Puis en 2004, la hausse continue des prix sur le marché international oblige le gouvernement à les répercuter partiellement sur les prix de vente à la consommation – une méthode qui a prévalu jusqu'en 2012. Ces différentes mesures se sont néanmoins révélées incapables à maîtriser l'évolution des charges de la compensation.

Le mécanisme est particulièrement difficile à gérer en termes de prévision budgétaire. La charge de la compensation a ainsi absorbé près de 54 milliards MAD en 2012 (soit 20 % du budget de l'État), contre 31 milliards initialement prévus, et ce malgré des mesures d'urgence prises par le gouvernement en juin 2012 pour limiter la forte hausse des dépenses. Rapportés au PIB, ces écarts de prévisions sont significatifs (graphique 2.17).

Graphique 2.17. La compensation est une mécanique incontrôlable par définition, surtout quand la grande part des produits est importée



Source : Calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc et MEF (2015d).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475759>

Tableau 2.1. **Répartition estimée du montant des subventions entre les quintiles de revenu**  
En pourcentage, en 2013

|            | Butane | Essence | Gasoiil | Sucre | Farine | Ensemble |
|------------|--------|---------|---------|-------|--------|----------|
| Quintile 1 | 13.0   | 0.9     | 0.9     | 15.1  | 22.4   | 14.0     |
| Quintile 2 | 15.7   | 3.5     | 3.5     | 18.2  | 23.3   | 16.5     |
| Quintile 3 | 19.6   | 6.3     | 6.3     | 20.2  | 21.0   | 18.9     |
| Quintile 4 | 21.6   | 16.7    | 16.7    | 22.2  | 20.4   | 21.2     |
| Quintile 5 | 30.1   | 72.6    | 72.6    | 24.3  | 12.9   | 29.4     |
| Total      | 100    | 100     | 100     | 100   | 100    | 100      |

Source : Araar et al. (2013).

La bonne anticipation de l'avenir sera cruciale dans la poursuite de la réforme du système de la compensation. Dans le cadre de la réforme de 2013-15, les subventions sur les produits pétroliers liquides (essence et gasoiil) ont été entièrement supprimées. Il reste en revanche les subventions sur le sucre (3 milliards MAD) dont la réforme a été reportée, celles sur la farine (les quotas connus par région sont plus faciles à réformer), et celles sur le gaz butane (13.9 milliards MAD en 2015, dont l'impact social est le plus important au Maroc). Pour fortifier les acquis, les autorités vont devoir travailler sur la mise en place de nouveaux mécanismes d'atténuation pour les pauvres, améliorer le ciblage de la protection sociale et les intégrer dans un objectif de long terme pour l'économie.

La charge des subventions sur le gaz butane pourrait s'alourdir. Le prix de vente national, fixé à 40 MAD pour la bouteille de 12 kilogrammes et 10 MAD pour la bouteille de 3 kg, soit 3 333 MAD la tonne, est resté inchangé depuis 1990. Ce tarif représente seulement un tiers du prix réel sur le marché mondial entre 2010 et 2014, tandis que la quantité consommée au Maroc a doublé au cours des douze dernières années, en augmentant de l'ordre de 6 % par an. À ce rythme, la consommation du gaz butane pourrait atteindre 3 millions de tonnes à l'horizon 2020 (MEF, 2015e), soit 1.4 fois les volumes consommés en 2014 et une augmentation prévisionnelle de 40 % en 2020 de la charge de compensation uniquement imputable à l'accroissement de la consommation, qui pourrait devenir plus lourde si les cours mondiaux repartent à la hausse.

Ainsi, il semble important de rendre plus efficaces les principes de ciblage de l'ensemble du système de compensation. Bien que le gaz butane soit central dans la vie des pauvres, les modalités actuelles de subvention restent pro-riches. En comparant les cas du Maroc avec quatre autres pays du Moyen-Orient, Araar et Verme (2016) montrent que les modalités utilisées pour le gaz butane sont nettement régressives partout, sauf en Iran. Il en va de même pour le cas du sucre au Maroc.

De même, il serait important de prendre des mesures proactives de protection sociale pour fortifier les acquis de la réforme de 2013-15. Les effets indirects d'un choc brutal des prix mondiaux et du taux de change peuvent être significatifs, via par exemple le coût du combustible pour la cuisine, le chauffage, ou encore les coûts du transport personnel (Coady et al. 2010 ; FMI, 2013a ; Araar et Verme, 2016). Les autorités marocaines gagneraient donc à mettre en place de nouvelles aides directes aux populations pauvres. Par ailleurs, en vue de limiter l'impact potentiel sur l'inflation de cette réforme en cas de choc, il est important de la soutenir par une politique monétaire indépendante ayant pour objectif le ciblage de l'inflation par la Banque centrale.

L'expérience de 22 pays suggère que les réformes réussies ont été systématiquement accompagnées de programmes en faveur des plus démunis. Le moyen efficace de rendre durable la suppression des subventions à la consommation consiste à les intégrer dans



de plus vastes réformes structurelles, d'y inclure des programmes ciblés de protection sociale, et de les présenter comme tels (FMI, 2013a). Le choix des principes à adopter pour ces nouvelles aides, ainsi que leurs cibles constituent une phase cruciale pour fortifier les acquis de la réforme. Dans la pratique, les modalités de ciblage dépendent de la finesse des données sociodémographiques disponibles (encadré 2.5). En cas d'impossibilité de recours aux transferts monétaires, des programmes sociaux déjà existants ou facilement extensibles en termes de cibles par exemple peuvent être privilégiés, sur les repas scolaires, les travaux publics, la réduction des frais de scolarité et d'utilisation des services de santé, les transports urbains subventionnés (FMI, 2013a). De même, les objectifs peuvent porter sur des réformes plus vastes comme l'incitation à la transition énergétique via l'aide à l'efficacité énergétique des ménages, ou encore à l'adoption des énergies renouvelables.

### Encadré 2.5. **Les outils pour accompagner une réforme des subventions : l'exemple du Brésil, de l'Indonésie et de la Turquie**

En Indonésie, des programmes des transferts ont contribué au succès partiel de la réforme des subventions en 2005 et 2008. Lors de la réforme de 2005 le gouvernement indonésien a procédé des transferts inconditionnels en faveur des ménages défavorisés dont le *Bantuan Langsung Tunai*, qui consistait en une série de versements mensuels en espèces. Ce programme a concerné 19.2 millions de ménages, soit 35 % de la population. De même, un travail a été engagé pour encourager les ménages et les petites entreprises à passer du pétrole lampant au Gaz du pétrole liquéfié (GPL), moins polluant (FMI, 2013a). Des réchauds et de petites bonbonnes de GPL ont été distribués gratuitement, avec cependant des succès mitigés. Dans le cas de l'année 2008, le gouvernement a privilégié un soutien à l'éducation des enfants pour les agents des plus bas échelons de la fonction publique, de la police et de l'armée. Il faut rappeler que la non mise en place des programmes d'indemnisations promis par le gouvernement a conduit à l'échec de la réforme des subventions du pétrole de 2003.

Dans le cas du Brésil, les réformes des carburants intervenues entre les années 90 et 2001 ont été une réussite à l'origine du célèbre programme social *Bolsa Familia*. Dès 2001, un programme de transferts monétaires conditionnels pour l'éducation, *Bolsa Escola*, a été mis en place. Puis, en 2002, le gouvernement instaure une autre mesure d'atténuation pour les familles à faible revenu en leur octroyant un bon d'achat de GPL. Ces deux programmes ciblés (bon pour le gaz et *Bolsa Escola*) ont été fusionnés en 2003 pour donner naissance au programme de transferts monétaires conditionnels, la *Bolsa Familia*.

Par ailleurs, les autorités ont inscrit les réformes dans un objectif plus vaste et de long terme à travers des mesures incitatives visant à encourager l'usage des énergies renouvelables, notamment : des subventions aux producteurs d'éthanol et les coûts de transport des hydrocarbures ; la consommation de GPL par les familles à faible revenu ; ou encore des projets axés sur la protection de l'environnement.

Le cas de la réforme des subventions du pétrole en Turquie est aussi considéré comme une réussite. En 1998, le gouvernement a introduit un mécanisme automatique de fixation des prix qui définissait un prix maximum pour presque tous les produits pétroliers en fonction des cours internationaux et du taux de change. Diverses mesures ciblées ont été adoptées pour compléter les filets de sécurité sociale existants. Entre 1999 et 2001, les autorités ont soutenu l'utilisation du GPL comme combustible de cuisson en l'exonérant de la TVA et de la taxe spéciale sur la consommation. En 2006, la Turquie a introduit une exonération fiscale pour les transports en commun gérés par les collectivités territoriales. En 2007, le ministère de l'Agriculture a instauré un programme temporaire d'aides à la culture de nouvelles plantes agricoles. Les paiements sont fonction de la surface attribuée à ces cultures et sont versés selon un calendrier défini par le gouvernement. Il n'y a pas de contraintes quant à l'utilisation de ces fonds.

Source : FMI (2013a) ; FMI (2013b).

Un exercice d'estimation et de simulation est nécessaire pour évaluer les coûts des différentes alternatives politiques. Le montant des aides directes requises dépend non seulement des éventuels effets directs de l'augmentation des prix des produits concernés (si les pauvres en consomment), mais également des effets indirects estimés de la suppression des subventions. Ainsi, en utilisant la base de données détaillées de l'enquête ménages, Verme et al. (2014) estiment que dans l'hypothèse d'une libéralisation de tous les prix (carburant, gaz butane, farine, sucre) accompagnée d'une aide directe aux populations défavorisées pour leur consommation directe de ces produits, alors il suffirait de 749 MAD par an pour chaque personne pauvre. En multipliant ce montant par le nombre estimé de pauvres (5.6 % de la population marocaine), ces auteurs arrivent à un coût total de 0.3 % du PIB. À cela, il faut ajouter les effets indirects – qui prennent en compte les relations de consommation entre les branches d'activités. Pour le quintile (20 %) inférieur de la population marocaine, Verme et El-Massnaoui (2015) estiment que ces effets indirects s'avèrent significatifs dans le cas des produits pétroliers liquides (équivalent à environ 88 % de l'augmentation directe du prix), plutôt faibles pour les produits agricoles (seulement 2 % dans le cas du sucre), et très négligeable pour le gaz butane.

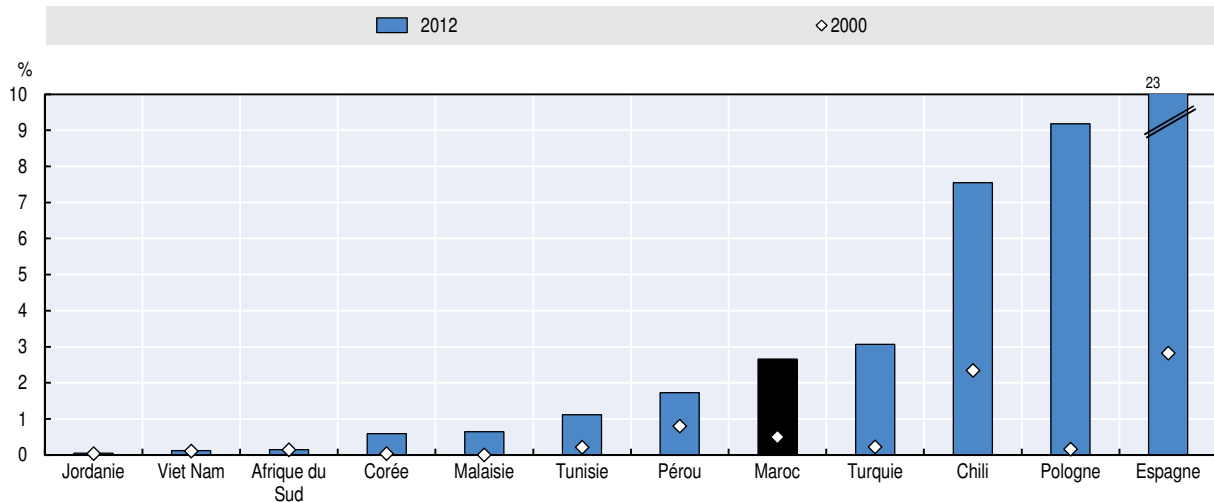
### ***L'économie verte présente des opportunités de croissance pour le Maroc***

L'électrification du pays représente l'une des grandes réussites du Maroc. La mise en œuvre du Programme d'électrification rurale global (Perg), à travers un budget total de 23 milliards MAD, a permis de porter le taux d'électrification rurale à 99.1 % des villages à fin juillet 2015, contre 18 % seulement en 1995 et 45 % en 2000 (ONE, 2016). À son démarrage en 1996, le Perg avait pour objectif de porter le taux d'électrification rurale à 80 % à l'horizon 2010. Cet objectif a été atteint dès 2005. La présence de l'électricité dans le monde rural a induit une véritable dynamique économique locale, qui se manifeste par l'apparition de nouveaux secteurs d'activité, le ralentissement de 5 % du taux d'émigration et une augmentation de 1.5 % du taux de retour au village (ONE, 2005).

Le pays a acquis une certaine avance dans le développement des énergies renouvelables depuis le lancement de sa stratégie énergétique en novembre 2009. Le graphique 2.18 montre à ce titre la bonne place du Maroc, en comparaison avec des pays tels que la Jordanie, la Malaisie, le Viet Nam ou l'Afrique du Sud. La mise en œuvre de la stratégie s'accélère depuis 2012, en vue de satisfaire 52 % des besoins énergétiques du pays à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2030. L'énergie solaire occupe une place importante dans cette démarche : la centrale Noor-1 de Ouarzazate inaugurée en février 2016 (pour une capacité de 160 Mégawatts (MW)) fait partie des projets phare. Cette première centrale sera complétée par trois autres champs solaires en 2017 et 2018 (Noor-2, Noor-3 et Noor-4) pour porter la capacité de production à 580 MW sur 3 000 hectares. Le plan d'énergie solaire prévoit d'atteindre une capacité de 2 000 MW sur cinq sites de production – Ouarzazate, Ain Bni Mathar, Foug Al Oued, Boujdour et Sebkhah Tah – pour un investissement total d'environ 9 milliards USD à l'horizon 2020 (Masen, 2016). Le Programme intégré de l'éolien vise également 2 000 MW. La production locale d'électricité éolienne est passée de 16 600 tonnes en équivalent de pétrole à 353 000 tep en 2013 (données locales). Le plan d'investissement de Siemens, 109 millions EUR pour 670 emplois créés (fDi Markets, 2016) a été lancé courant 2016 pour la construction d'une usine de fabrication de pales d'éoliennes. Il devrait renforcer ce secteur.

Graphique 2.18. **Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, hors énergie hydroélectrique**

En pourcentage du total



Note : Données de 2006 pour la Malaisie, la Slovaquie, et le Viet Nam.

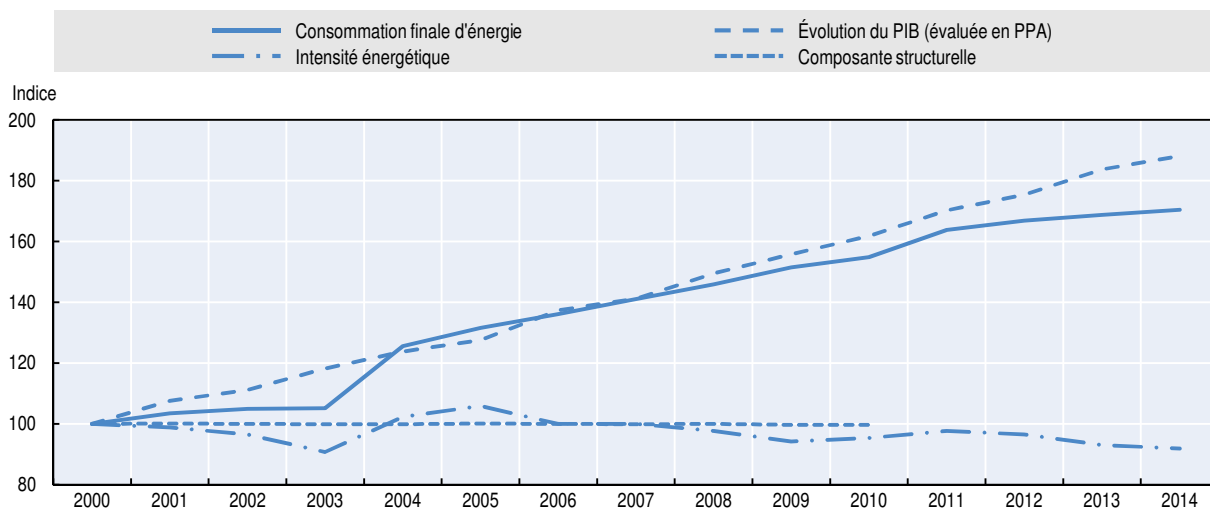
Source : Banque mondiale (2016a), Indicateurs de développement dans le monde, <http://databank.banquemondiale.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475766>

Le Maroc étant dépendant à 90 % de l'extérieur pour ses besoins en énergie, le développement de sources renouvelables constitue un avantage d'avenir à consolider. De fait, le niveau de dépendance énergétique actuel reste une contrainte majeure qui empêche l'utilisation optimale des capacités productives. La consommation énergétique d'un pays est déterminée par la taille de son économie, l'efficacité énergétique, la structure économique, les facteurs comportementaux et externes comme les conditions météorologiques. Actuellement, l'énergie requise pour produire 1 000 USD de PIB (en PPA) ne dépasse pas 90 kg équivalent pétrole, bien moins que de nombreux pays de comparaison (données Agence Internationale de l'Énergie et Banque mondiale, 2016a). Depuis 2005, l'efficacité énergétique s'améliore et la consommation énergétique marocaine évolue à un rythme plus faible que le PIB (graphique 2.19). Toutefois, l'analyse au niveau sectoriel montre la prédominance du secteur des transports et celui de l'habitat résidentiel dans la consommation d'énergie au Maroc. Le transport a représenté 34 % de la consommation totale d'énergie en 2014, l'utilisation résidentielle 25 %, suivis par le secteur industriel 21 % (AIE, 2016).

Par ailleurs, la poursuite de ces investissements massifs dans les énergies renouvelables devrait permettre à terme de tempérer les émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs affichés devraient permettre au Maroc de respecter ses engagements de réduire de 32 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ces dernières avaient connu une augmentation sensible sur la seconde moitié de la décennie 2000 (graphique 2.20, panel A). La baisse récente observée ne permet pas encore d'affirmer que la tendance a été renversée durablement. Néanmoins, les émissions de CO<sub>2</sub>, qui représentent trois quarts du total, se réduisent depuis 2007 ; laissant suggérer que des efforts sont fournis pour améliorer la qualité environnementale des processus de production (graphique 2.20, panel B). Par exemple, le programme d'électrification rurale inclut l'usage des énergies solaire et éolienne.

Graphique 2.19. **La consommation énergétique a augmenté au rythme de l'activité économique**  
Indice 2000 = 100

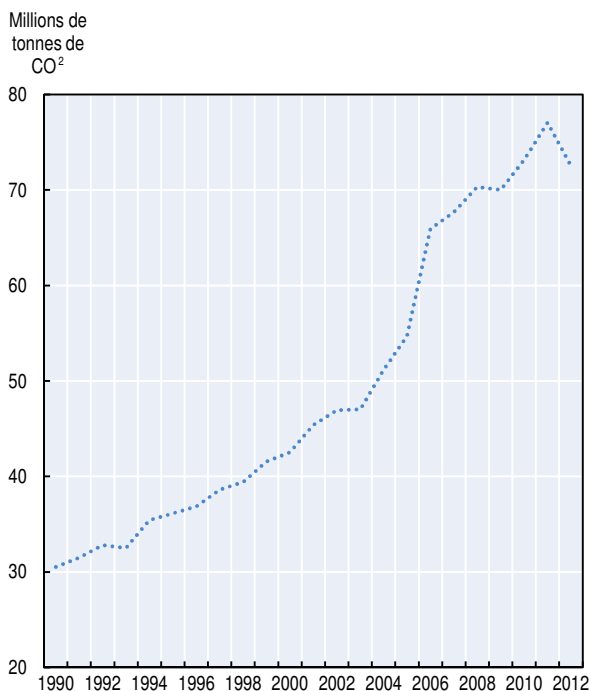


Source : Calculs des auteurs à partir de l'Agence Internationale de l'Énergie (2016) et Banque mondiale (2016b), Sustainable Energy for All, [www.se4all.org](http://www.se4all.org).

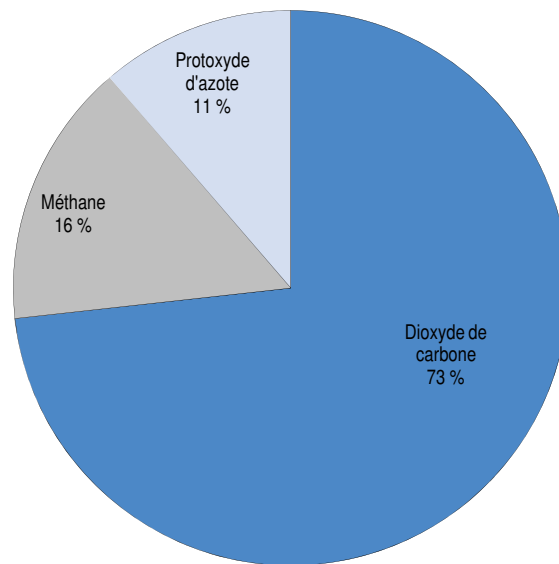
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475779>

Graphique 2.20. **Les émissions de gaz à effet de serre (GES), composées essentiellement de dioxyde de carbone, augmentent fortement depuis le milieu des années 2000**  
Total, émissions de GES

Panel A. Évolution du Maroc



Panel B. Décomposition par type de gaz, 2012



Note : Inclus le changement d'utilisation des terres et la foresterie.

Source : Climate data explorer (2016), <http://cait.wri.org>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475782>

## **Le financement du modèle de développement fait face à des limites malgré un système bancaire solide et l'émergence de nouveaux outils**

### ***L'investissement public est entravé par des difficultés croissantes de financement***

Compte tenu du niveau d'investissement consenti, les besoins bruts de financement sont élevés. Ils ont dépassé le seuil de 15 % du PIB ces trois dernières années et sont principalement liés au refinancement de la dette existante (FMI, 2016a). Cette situation engendre certains risques en dépit du niveau relativement modéré de la dette, et constitue ainsi une source de vulnérabilité non négligeable pour le Maroc. La réduction du poids du déficit budgétaire est donc un impératif pour la stabilité macroéconomique. Néanmoins, ce choix de la stabilité budgétaire pose le problème du financement du modèle de croissance.

L'évolution démographique du Maroc qui, comme de nombreux pays, connaît un allongement de l'espérance de vie, une baisse de la fécondité et une entrée tardive des jeunes dans la vie active fait peser de nombreuses contraintes sur les fondamentaux du système de retraite (MEF, 2015f). En particulier, la pérennité du régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites et qui a enregistré en 2014 un déficit de 1 milliard MAD, est mise à rude épreuve. Le nombre d'actifs par retraité est passé de 10 en 1986 à 2.38 en 2014 et il est prévu que ce rapport ne soit que de 1.33 à l'horizon 2034 (MEF, 2015f).

En juillet 2016, une réforme du système des retraites a été adoptée par la Chambre des représentants. Les modifications les plus importantes concernent l'augmentation de l'âge de départ en retraite pour les fonctionnaires qui passe de 60 à 63 ans (de manière progressive jusqu'en 2022), l'augmentation de quatre points du taux de contribution des employeurs et des employés qui passera, pour ces derniers, de 10 % à 14 % (à l'horizon 2019) et une baisse du niveau des pensions. La retraite minimum augmentera pour passer de 1 000 à 1 500 MAD par mois (au 1<sup>er</sup> janvier 2018) et une couverture santé au profit des non salariés sera instaurée. Une seconde réforme plus en profondeur du système visera à unifier les régimes du secteur privé et du secteur public sur le long terme.

Cette réforme est une première étape importante pour renforcer la soutenabilité du système. Le FMI a noté que l'écart entre les contributions et les bénéfices continuera d'augmenter dans le proche avenir et que sans cette réforme, les réserves du système pourraient être épuisées en 2022 (FMI, 2016a). La viabilité économique et l'équité sociale du régime constituent la principale équation à résoudre.

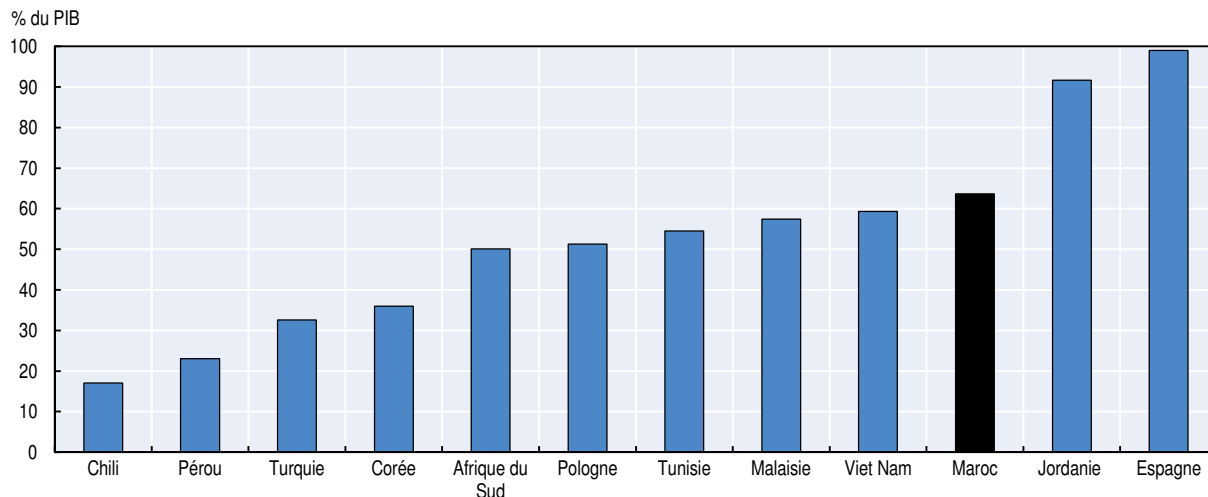
### ***La dette publique augmente tandis que le taux d'épargne intérieur baisse malgré le maintien du contrôle des capitaux***

La dette publique augmente en dépit d'une solide gestion budgétaire. Son poids a tendance à s'alourdir, passant de 45.4 % du PIB en 2008 à 63.8 % en 2015. La part de la dette intérieure représente 49.5 % du PIB en 2015, contre 14.3 % du PIB pour la dette extérieure. La croissance économique modérée et la baisse des taux d'intérêt réels n'ont pas permis de réduire significativement cette charge. D'après le FMI, la balance primaire devrait redevenir positive dans le moyen terme et stabiliser la dette à un niveau viable (FMI, 2016a). Néanmoins ce niveau reste assez élevé pour une économie émergente (graphique 2.21). Une diminution progressive du ratio de dette par rapport au PIB à moins de 60 % à moyen terme serait bénéfique pour l'économie. Étant donné le niveau assez faible des multiplicateurs budgétaires, cette consolidation ne devrait pas être trop dommageable pour la croissance

(FMI, 2016a). Il est nécessaire pour atteindre cet objectif de poursuivre la réforme de la compensation, de mettre en œuvre la réforme fiscale, de finaliser la réforme des retraites et de maintenir une modération salariale dans la fonction publique (FMI, 2016a).

Graphique 2.21. **Le niveau d'endettement des administrations publiques est élevé compte tenu du niveau de développement du Maroc**

En pourcentage du PIB en 2015



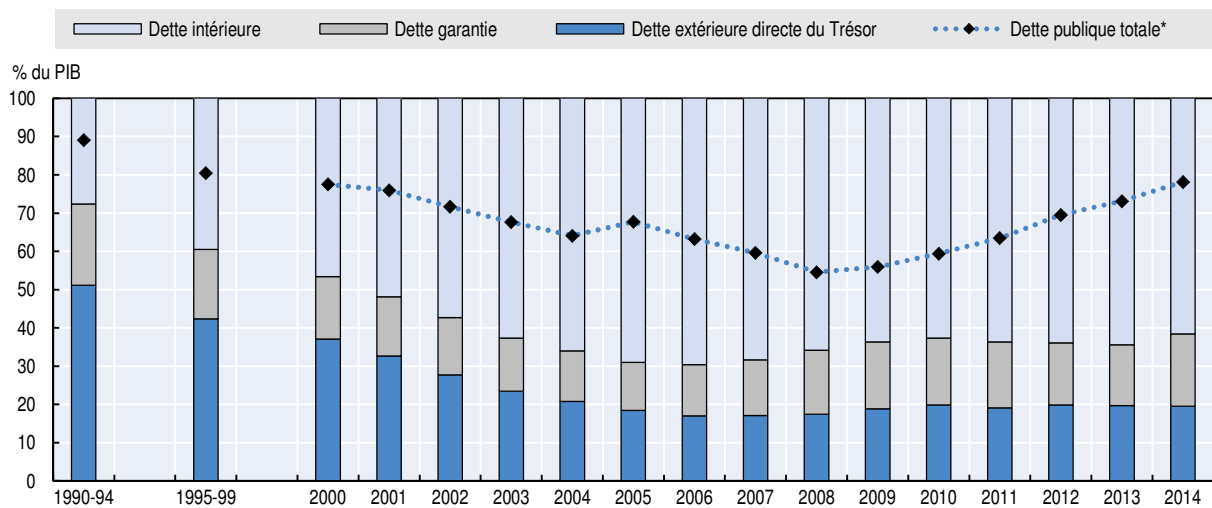
Source : FMI (2016b), Perspectives économiques mondiales, <http://www.imf.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475799>

Dès la fin des années 1980, le Maroc a mis en œuvre une politique volontariste de création d'un marché de la dette intérieure, tirant les leçons de la crise internationale de la dette au début des années 80. De nouveaux instruments ont été introduits, avec un marché des adjudications en 1989, l'élaboration d'une réglementation de l'appel public à l'épargne et la création de nouveaux véhicules de collecte de l'épargne tels que les Organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM). Plusieurs institutions ont été mises en place, telles que l'Autorité marocaine du marché des capitaux en 1993. Parallèlement, les pouvoirs publics ont gardé un contrôle strict des capitaux entre 1990 et 2007, assoupli par la suite. Ces instruments se sont renforcés au fil du temps : depuis 2009, il existe un système de télé-adjudication, et depuis 2012 un nouveau système intégré de gestion de la dette et de la trésorerie. Ces dispositifs ont facilité la mobilisation de l'épargne intérieure pour le financement des emprunts publics, comme en témoigne le changement progressif de la structure de la dette (graphique 2.22). Désormais, les emprunts se font à des taux très favorables. En 2015, la structure de la dette était à plus des trois quarts composée de la dette interne, essentiellement détenue par des investisseurs institutionnels (Fonds d'assurances, OPCVM, etc.) et dans une moindre mesure par les banques, tandis que la dette externe est essentiellement détenue par les institutions internationales.

Malgré une politique assez stricte de contrôle des capitaux sortants, le taux d'épargne brute est en diminution ces dernières années. La restriction sur le compte du capital (encadré 2.6) contraint l'épargne nationale à financer l'investissement domestique, ce qui représente un risque d'inflation du prix des actifs. Or aujourd'hui l'épargne intérieure commence à s'essouffler et les transferts des Marocains résidant à l'étranger, bien qu'importants, sont relativement faibles par rapport à l'ampleur des besoins (graphique 2.23). La somme de ces deux sources de financements a perdu 10.4 points en pourcentage du PIB entre 2008 et 2014. De 43.3 % du PIB en 2008, leur niveau global est tombé à 32.9 % en 2014.

Graphique 2.22. La structure de la dette marocaine a changé en 25 ans



Note : \* Le niveau d'endettement total (y compris les garanties de dette) en pourcentage du PIB.

Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475803>

### Encadré 2.6. Le contrôle des capitaux au Maroc

Le Maroc était confronté durant plusieurs années au triangle d'incompatibilité ou triangle de Mundell, selon lequel un pays ne peut avoir un régime de change fixe, une politique monétaire indépendante et une liberté totale des capitaux (Mundell, 1961). Puisque les autorités avaient fait le choix d'un régime de change fixe et d'une ouverture partielle du compte du capital, l'autonomie de la politique monétaire était limitée. Les flux de capitaux entrants au Maroc sont libéralisés depuis 1993, contrairement aux flux sortants. En d'autres termes, le contrôle des capitaux concerne uniquement l'investissement des Marocains à l'étranger, les entrées de capitaux étrangers dans le pays étant entièrement libres. À partir de 2007, les autorités ont assoupli les conditions pour les projets d'investissements marocains à l'étranger, essentiellement à destination de l'Afrique. Par ailleurs, certains institutionnels (compagnies d'assurance, OPCVM, etc.) peuvent investir jusqu'à 20 % de leurs fonds propres à l'étranger. Les entreprises ayant le statut de *Casablanca Finance City* (CFC), banques et services professionnels pour l'essentiel, ont plus de facilités à investir à l'étranger. Les entreprises du secteur des télécommunications, de l'industrie (ciment notamment) et de l'immobilier sont également présentes en Afrique. Par contre, le contrôle strict sur le compte capital des individus est maintenu.

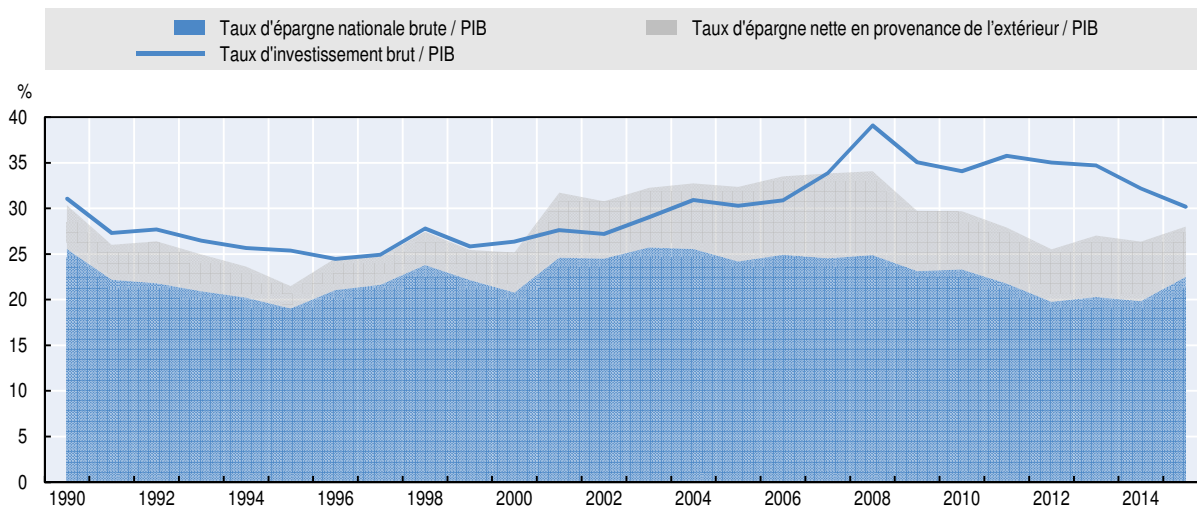
Source : Mundell (1961).

### **Le système bancaire est solide, mais l'évolution du crédit reste modérée et concentrée**

Le système bancaire s'est renforcé et complexifié ces dernières années. Le montant total des actifs bancaires s'élève à 140 % du PIB et le système s'étend à l'Afrique subsaharienne (FMI, 2016a). Selon le FMI, les banques sont bien capitalisées, rentables et bénéficient de financements stables. Une nouvelle loi bancaire a été introduite en 2014 afin de mettre en œuvre totalement les règles de Bâle III et d'augmenter la surveillance du risque systémique. Des progrès ont été accomplis. Ainsi le ratio de solvabilité moyen des banques a atteint 13.8 % à fin 2015 alors que le seuil minimum réglementaire est de 12 %. Néanmoins, certains

domaines nécessitent encore des améliorations comme la Loi sur la Banque centrale, les moyens de surveillance, le cadre macro-prudentiel et le régime de résolution des crises (FMI, 2016a).

Graphique 2.23. **Le taux d'épargne se réduit**



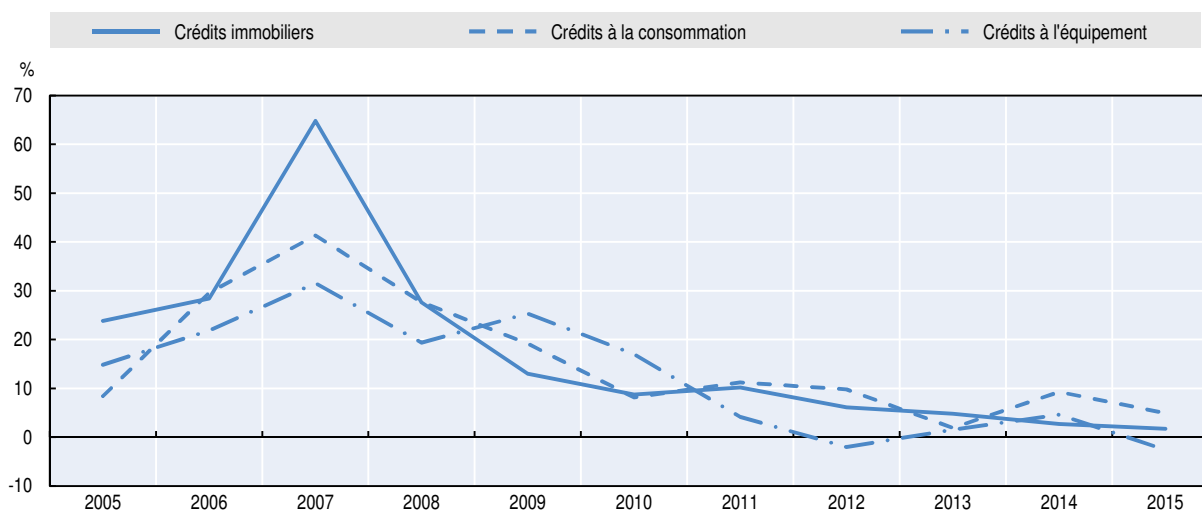
Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475815>

Malgré la baisse des taux débiteurs et l'amélioration de la liquidité bancaire, le rythme du crédit a connu un net ralentissement ces dernières années (graphique 2.24). Après une forte hausse entre 2005 et 2008, les crédits à l'immobilier ont progressivement baissé. Alors que les crédits à l'équipement et à la consommation sont repartis légèrement à la hausse en 2014, les crédits à l'immobilier ont continué de décélérer. Les crédits pour l'acquisition de biens ont augmenté mais ceux aux promoteurs se sont ralentis.

Graphique 2.24. **Le crédit bancaire baisse depuis 2008**

Évolution annuelle en pourcentage



Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475829>



Le ralentissement du crédit semble, avant tout, dû à une faiblesse de la demande en provenance des grands groupes. La diminution du crédit a essentiellement concerné les entreprises qui ont vu en 2015 l'attribution de leur crédit diminuer de 2.2 %. La baisse de la demande de crédit a été importante au niveau des secteurs comme l'immobilier, du tourisme, ou encore l'aciérie (entretiens avec la BAM, 2016). Ceci est en lien avec le ralentissement de la croissance, la consolidation budgétaire qui s'est traduite, en particulier, par une baisse des dépenses de compensation, les délais de paiement entre entreprises financées principalement par les banques, l'augmentation des risques qui s'est traduite par un resserrement des conditions du crédit, et le désendettement de certains grands groupes. Les grands groupes pèsent pour près des deux tiers des crédits accordés au secteur privé.

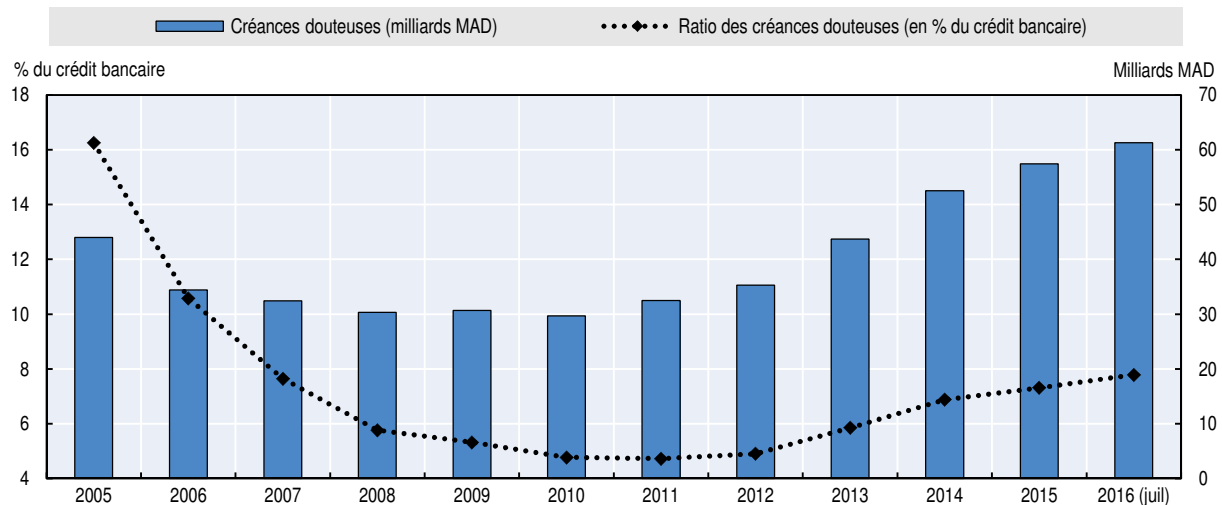
La faible accessibilité des offres de crédit bancaire pour une partie de la clientèle (PME et très petites entreprises (TPE)) explique ce ralentissement, ce qui montre aussi qu'il y a encore de la marge pour une amélioration de l'évolution des crédits. Alors que la bancarisation s'est fortement améliorée sur la décennie 2000, l'octroi de crédit demeure concentré. La bancarisation a connu durant la dernière décennie une évolution favorable, passant d'environ 20 % en 2000 à un taux de l'ordre de 67 % en 2015. Selon certains auteurs (Bennouna et al., 2016), la proportion de la population bancarisée s'est renforcée grâce aux efforts de développement et de promotion de l'inclusion financière ainsi que l'agrément reçu par Al-Barid Bank qui lui permet d'opérer en tant que banque. Ces auteurs montrent par ailleurs que la concentration des octrois de crédits – mesurée par l'indicateur Herfindahl-Hirshman – s'est renforcée sur la période 2003-14. En 2014, un fonds de soutien financier aux très petites et moyennes entreprises (TPME) a été lancé conjointement par la Banque centrale, le Groupement professionnel des banques du Maroc et la Caisse centrale de garantie, d'un potentiel de financement de 3.6 milliards MAD sur trois ans. Celui-ci est toutefois destiné au cofinancement des TPME viables connaissant des difficultés conjoncturelles passagères. Des aides leur sont accordées pour faire face aux délais de paiements, particulièrement entre entreprises, causant un problème majeur pour leur trésorerie.

L'augmentation continue des créances en souffrance depuis 2011 risque de poser un risque à moyen terme sur l'économie. Leur ratio par rapport au crédit bancaire, à 7.2 % en 2015 pour l'économie dans son ensemble (graphique 2.25) est sensiblement identique pour les ménages et les entreprises privées (BAM, 2016b). Au cours des deux dernières années, le risque sur les entreprises, mesuré par l'encours des créances douteuses brutes des entreprises rapporté à l'encours total des crédits à l'économie, a été supérieur à celui des particuliers, soit 4.3 % après 3.8 % à fin 2014. Pour les ménages, ce risque s'est situé à 3 % à fin 2014 et 2015.

Les secteurs les plus touchés sont ceux les plus affectés par la faible croissance européenne comme le tourisme, les transports et communication, l'agriculture, le commerce et la construction. Une part importante de créances douteuses contraint les ressources et empêche un processus efficace de leur allocation. Il existe différentes stratégies pour régler ce problème, comme, par exemple, la création d'une société de gestion d'actifs ou d'unités spécialisées dans chaque banque. Il est important de veiller à ce que les banques ne s'occupent pas d'actifs de compagnies ayant une probabilité de survie faible qui ralentirait la réallocation des ressources vers des entreprises plus productives. Un processus efficace de résolution des créances douteuses doit être accompagné d'un système judiciaire performant, en particulier en ce qui concerne les faillites.

Graphique 2.25. **Les créances douteuses augmentent**

Créances douteuses, en volume et pourcentage du crédit bancaire



Source : Données fournies par le Maroc

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475836>**Plusieurs initiatives sont à l'œuvre pour soutenir le financement de l'économie**

La Banque centrale a mis en œuvre plusieurs mesures pour renforcer la disponibilité monétaire. Tenant compte du ralentissement du crédit bancaire, d'une croissance modérée, d'une inflation sous contrôle, d'une évolution encourageante des équilibres macroéconomiques et d'une augmentation des réserves de change, la Banque centrale a mené une politique monétaire accommodante. Outre la diminution de son taux directeur, elle a procédé à une diminution progressive du ratio de la réserve obligatoire de 16,5 % en 2007 à 2 % en 2014 pour permettre une augmentation de la liquidité. Elle a aussi répondu aux besoins des banques par une adaptation continue du volume des injections. D'autre part, des mesures non conventionnelles ont été prises. En 2012, un mécanisme de prêts garantis par des effets représentatifs des créances sur les TPME a été mis en place, suivi en 2014 par un mécanisme de refinancement permettant aux banques de bénéficier d'avances sur un an, équivalentes aux montants qu'elles prévoient d'octroyer aux TPME.

Afin de mobiliser davantage d'épargne, le Maroc a procédé depuis 2011 à la mise en place de nouveaux produits financiers et souhaite développer les banques islamiques, dites participatives. Pour ce faire, des produits structurés autour des avantages fiscaux, de type Plan d'épargne en actions, Plan d'épargne logement, Plan d'épargne éducation et le Plan épargne entreprise ont été proposés dans le cadre de la Loi de finances 2013. Par ailleurs, la réglementation bancaire a été révisée en 2015 pour permettre le développement des banques participatives. Les autorités espèrent ainsi mobiliser l'épargne intérieure et attirer l'épargne d'autres pays. Trois banques conventionnelles ont déjà exprimé le souhait d'ouvrir des filiales participatives. Il est néanmoins trop tôt pour en évaluer les conséquences sur les activités conventionnelles des banques ainsi que l'impact sur l'économie et sur l'investissement.

La part des PME dans l'obtention du crédit bancaire reste néanmoins faible. Même si les banques commencent à s'intéresser de plus en plus au marché des PME au Maroc, leur part ne représente que 35 à 37 % du crédit octroyé (entretiens avec la BAM, 2016).

Pour améliorer la transmission de la politique monétaire et maintenir les objectifs de stabilité des prix et macroéconomiques, le renforcement du système financier est nécessaire. À cette fin le Maroc a développé de nouveaux instruments incitatifs afin de devenir un *hub* financier pour les investisseurs intéressés par l'Afrique subsaharienne à travers le projet CFC (encadré 2.7). Une nouvelle réforme est en cours de finalisation, visant à assouplir les critères d'accès à la Bourse pour les PME, et parallèlement de renforcer l'arsenal de protection des épargnants. Le projet de loi a été soumis au Parlement après son adoption par le gouvernement. Développer la titrisation reste aussi un objectif pour le futur.

#### Encadré 2.7. **Casablanca Finance City : de nouveaux instruments offrent de réelles opportunités**

Les autorités ont lancé plusieurs réformes importantes dans le secteur financier et bancaire pour faire de Casablanca, capitale économique, une place financière de première importance. CFC représente un ensemble de services qui s'adressent principalement aux acteurs du secteur financier mais aussi aux sièges régionaux des multinationales et aux entreprises de conseil comme les avocats, les fiscalistes ou les comptables. Les réformes visent à proposer de nouveaux produits qui pourront attirer des investisseurs et ainsi participer aux financements des entreprises. Selon le dernier *Global Financial Centres Index*, Casablanca, avec un gain de huit places, se situe maintenant au 33<sup>ème</sup> rang occupant ainsi la première place en Afrique devant Johannesburg. Le statut CFC donne droit à un certain nombre d'avantages tels que des incitations fiscales, des facilités de change ou des facilités concernant l'environnement des affaires. Depuis son lancement en 2010, CFC a donné de très bons résultats. Il est important pour le Maroc de continuer à renforcer les nouveaux instruments répondant aux critères internationaux en termes de transparence transmise aux régulateurs et de gestion des risques, de façon à pouvoir attirer plus d'investissements.

Source : Auteurs.

### **Des besoins de mise en cohérence des politiques publiques avec les objectifs de transformation structurelle subsistent**

L'efficacité sociale et économique des instruments utilisés est discutable à l'égard des objectifs de transformation structurelle et de la cohérence des politiques. Pour le secteur agricole, l'efficacité économique des mesures reste limitée et a tendance à générer des distorsions au fil du temps. Les dépenses fiscales, quant à elles, ont fortement bénéficié à l'immobilier (17 % en moyenne entre 2005 et 2009), secteur peu productif, tandis que les secteurs exportateurs ne bénéficiaient que de 7 % des dépenses fiscales (Fondation Abderrahim Bouabid, 2010), induisant des externalités négatives sur le reste de l'économie.

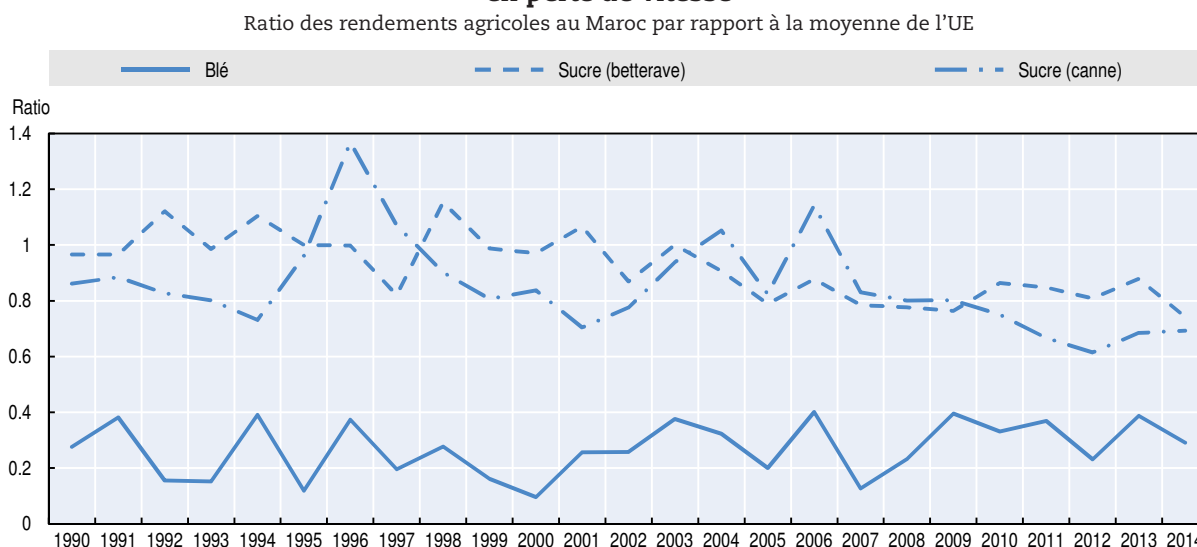
#### **Les modalités de soutien au secteur agricole comportent des distorsions**

Les modalités utilisées pour le soutien au secteur agricole figurent parmi les facteurs contributifs à la faible progression des performances à la production. La politique de subventions à la consommation a plutôt favorisé des produits non concurrentiels (Conseil de la concurrence, 2013) et mal adaptés aux conditions climatiques marocaines, au détriment de productions mieux adaptées et valorisables sur les marchés internes et extérieurs (HCP-CGDA, 2006). Le cas du blé tendre en est une bonne illustration : étant la seule production céréalière subventionnée (MEF, 2015d), certaines régions se sont spécialisées dans cette production au détriment de cultures mieux adaptées, comme l'orge,

le blé dur ou l'arboriculture (Femise, 2012). Dans le cas du Maroc, la prédominance des superficies de blé tendre dans la céréaliculture accentue la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques.

Les écarts de rendements et de productivité agricoles se sont considérablement élargis en défaveur des agriculteurs, notamment pour les produits subventionnés. Un net décrochage s'est produit en défaveur des rendements agricoles de betteraves sucrières et de blé par rapport au voisin européen (graphique 2.26). Il faut rappeler que, depuis 1996, il existe une protection de la production nationale de blé et de sucre à travers l'objectif du prix cible à la frontière. Malgré les substantielles réductions tarifaires apportées par les autorités en 2013, les taux de protection tarifaire du secteur agricole demeurent élevés et continuent d'être d'au moins de 30 % sur un total de 210 lignes tarifaires (OMC, 2015). La Cour des comptes (2014) souligne les effets pervers du système sur les capacités productives et les comportements des acteurs économiques. Plus particulièrement, elle met en avant la dissuasion de l'utilisation des énergies renouvelables dans la mesure où les énergies fossiles sont subventionnées, des effets de distorsion sur les performances agricoles, et la captation des rentes par des importateurs et fournisseurs au détriment d'une véritable recherche de compétitivité (par exemple, faibles incitations à chercher de nouvelles méthodes de maîtrise des coûts).

Graphique 2.26. **Les produits agricoles subventionnés au Maroc ont des rendements en perte de vitesse**



Source : Calculs des auteurs à partir de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2016), FAOSTAT, <http://www.fao.org/faostat/en/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475840>

Pour un secteur agricole performant, les soutiens gagneraient à cibler plus directement les petits producteurs aux moyens de production efficaces et durables. Pour atteindre l'objectif d'équité et de durabilité environnementale stipulé dans le Plan Maroc Vert (PMV) 2008-20, cibler les petits producteurs permettrait de les orienter vers des pratiques de gestion efficaces des intrants, et de mieux soutenir l'accès aux moyens de production et de valorisation de la production. Une des options envisagées par les autorités serait d'inciter les agriculteurs à recourir à l'énergie solaire pour les activités de pompage et d'irrigation via l'octroi de subventions spécifiques (Femise, 2012). De plus, une politique d'accès aux semences, de

labélisation des produits et d'encouragement de la qualité au niveau de la transformation pourrait apporter des résultats plus efficaces que les subventions pour les importateurs.

### **Le maintien des subventions pour les promoteurs immobiliers pourrait freiner la concurrence**

Le secteur de l'immobilier a connu un rythme de production accéléré depuis 2000, soutenu par des changements réglementaires, des plans sectoriels et des aides spécifiques. L'entrée en vigueur de l'article 19 de la Loi de finances de 1999 et l'ouverture du marché aux étrangers en 2001 ont contribué au développement rapide du secteur. L'immobilier haut de gamme à vocation touristique et résidentiel ont bénéficié de plusieurs plans sectoriels comme le « plan Azur » pour le développement des stations balnéaires, ou encore le « plan Renovotel » pour la rénovation des hôtels (Monje et al. 2011). De même, à partir de 2004, plusieurs mesures ont spécifiquement visé la dynamisation de l'offre de logements sociaux (Toutain, 2014). Les avantages fiscaux sous forme d'exonérations, la mise en place d'un solide système de garantie de financement (encadré 2.8) et la mobilisation du foncier public ont ainsi contribué à l'objectif de massification de l'offre de logements neufs dans le cadre de l'initiative « Villes sans bidonvilles ».

Ce programme a été lancé en 2004 afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion urbaine. Il concerne 85 villes et 348 000 ménages (MEF, 2015c). Plusieurs fonds spécifiques sont mobilisés à cet effet, dont :

- Le Fond de la solidarité de l'habitat créé en 1984 et alimenté par un impôt de participation à la solidarité nationale équivalent à 1 % de la valeur du terrain, automatiquement prélevé sur chaque transaction foncière. Ces fonds sont destinés à la viabilisation des terrains pour les mettre à disposition des promoteurs.
- Par ailleurs, depuis 2002, une nouvelle contribution a été instituée sur le ciment dans le but de promouvoir l'équité sociale à travers le financement de programmes de lutte contre l'habitat insalubre. Les montants par transactions sont très faibles – 50 MAD la tonne en 2002, porté à 100 MAD en 2004 – mais le fonds permet de mobiliser des ressources non négligeables, entre 1 et 2 milliards MAD par an au profit d'une cause sociale importante.

Ces différents dispositifs d'incitation ont contribué à faire émerger de grands groupes immobiliers marocains, et l'attrait des IDE reste fort. Le nombre d'entreprises marocaines ayant un capital supérieur à 10 millions MAD dans le secteur immobilier est passé de huit en 2005 à plus de 88 fin 2010 (Conseil de la Concurrence, 2014). Les trois premières sont cotées en Bourse, dont la plus grande a affiché une capitalisation boursière dépassant les 20 milliards MAD en 2011. Déjà en 2007, moins de 10 % des entreprises généraient plus de 60 % du chiffre d'affaires du secteur (HCP, 2011).

En revanche la majorité des PME, non capables de réaliser d'importants volumes, sont exclues des exonérations d'impôts. L'article 19 de la Loi de finances de 1999 stipule l'exonération de tous les impôts en faveur des promoteurs immobiliers, qu'ils soient publics ou privés, mais moyennant un certain seuil minimum de logements à construire sur une période de cinq ans. Sur toute la période 2005-15, on constate une nette prédominance des dérogations au profit des activités immobilières : elles totalisent 43 dérogations pour 22 % des dépenses fiscales en 2015. En 2010, le seuil minimum de logements à construire pour bénéficier d'exonération est passé de 3 500 à 500 unités. Par ailleurs, près de 60 % des entreprises dans le BTP au Maroc exercent dans des métiers autres que la construction proprement dite. Près d'un tiers font des travaux d'installation et 23 % des travaux de finition (tableau 2.2). De fait, les conditions actuelles ne permettent pas à ces entreprises de bénéficier des exonérations au même titre que les grandes entreprises de construction.

### Encadré 2.8. Les mécanismes de financement ont joué un rôle important dans la dynamisation du logement social au Maroc

Face à la pénurie de logements, estimée à 1.25 million d'unités, le gouvernement a mis en place une politique de logement social en 2003 avec l'objectif de construire 100 000 logements sociaux par an. Plusieurs mesures ont été mises en place afin de faciliter l'accès au logement, comme les exonérations fiscales pour les promoteurs, les taux d'intérêt bonifiés sur les prêts, et surtout la création de deux fonds de garanties de l'État (Fogarim et Fogaloge).

Le fonds Fogarim apporte des garanties à hauteur de 70 % sur les prêts hypothécaires pour les ménages aux revenus très faibles. Les critères de sélection des prêts garantis sont le montant du prêt (maximum 25 000 USD) et le niveau de remboursement mensuel (entre 200 USD par mois ou 40 % des revenus du ménage). Le fonds Fogaloge couvre de son côté les crédits octroyés aux fonctionnaires de l'État et des collectivités locales se trouvant au bas de l'échelle de rémunération. L'État a aussi mis en place des dispositions législatives pour développer et encadrer la titrisation.

Cette politique active a progressivement stimulé l'activité des banques et renforcé leurs capacités. Le recours à la titrisation a amélioré la structure des bilans des banques et les a autorisées à céder des actifs relativement peu liquides en les transformant en titres négociables. La titrisation a également permis de diversifier leurs sources de financement et dynamisé le marché financier local, les investisseurs ayant accès à une gamme plus variée de produits. Le financement de l'habitat résidentiel constitue une part importante des activités des banques marocaines qui exportent désormais ce service vers d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Aujourd'hui les banques marocaines sont présentes dans plus d'une quinzaine de pays africains.

La politique sociale d'accès au logement a eu des impacts positifs dépassant le cadre du système financier. Elle a amélioré la bancarisation des citoyens (notamment de la classe moyenne et populaire). La formalisation de l'économie s'est également accrue, l'octroi de crédits immobiliers à long terme obligeant les individus à déclarer leurs revenus. Cela a aussi contribué à développer le marché des titres fonciers.

Enfin, aux côtés des opérations de financement bancaire, d'autres innovations ont émergé via des initiatives pour répondre à la demande de logements. Par exemple, le mécanisme du « tiers associé » permet aux familles issues de bidonvilles de se faire construire gratuitement des habitations de qualité par l'intermédiaire d'une personne tierce. Ce mécanisme, apparu initialement à Casablanca sous l'impulsion des autorités locales et des opérateurs publics, justifie aujourd'hui d'un cadre réglementaire. Le montage accorde à une personne tierce, non éligible au programme « Villes sans bidonvilles » (promoteur, investisseur, accédant à la propriété, etc.), la possibilité de s'associer avec deux familles des bidonvilles. Le tiers associé s'engage, par ce contrat, à assurer la construction d'un immeuble à quatre niveaux d'habitation et à livrer un logement à chaque famille. Les deux étages restants deviennent la propriété du tiers associé qui pourra soit les habiter, les louer ou les vendre. Ce principe du tiers associé s'inspire de pratiques anciennes et informelles qui existaient dans les années 80. Ce mécanisme du tiers associé est une expérience originale qui pourrait servir à d'autres pays en développement – notamment en Afrique subsaharienne (Toutain, 2014).

Source : ministère des Finances et de la Privatisation (2008) ; Conseil déontologique des valeurs mobilières marocain (2011) ; Toutain (2014).

Tableau 2.2. Répartition des entreprises du BTP selon le segment d'activité

En pourcentage du total

| Sous-branches   | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|------|------|------|------|
| Préparation des sites                                 | 2.1  | 2.1  | 2.3  | 2.2  |
| Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil | 45.1 | 46.2 | 43.9 | 43.5 |
| Travaux d'installation                                | 29.7 | 27.7 | 29.9 | 30.6 |
| Travaux de finition                                   | 22.9 | 23.8 | 23.7 | 23.4 |
| Location avec opérateur de matériel de construction   | 0.2  | 0.2  | 0.2  | 0.3  |
| Total   | 100  | 100  | 100  | 100  |

Source : HCP (2011).

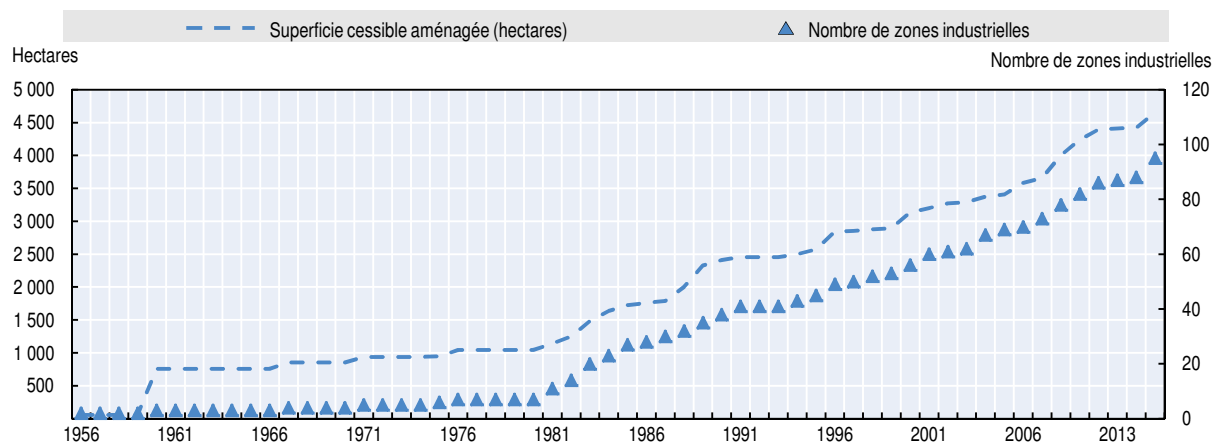
### **Les grands projets structurants de développement des infrastructures peuvent induire des effets entraînés plus élevés**

Le Maroc dispose d'une qualité d'infrastructures qui peut générer des volumes plus élevés d'activités économiques. Le réseau d'infrastructures de transport comporte 34 ports dont 13 correspondent aux standards internationaux, et 24 aéroports dont 15 internationaux. La qualité des routes est en amélioration constante, et l'accès rural s'est fortement amélioré même s'il existe encore des disparités (BAfD/GdM/MCC, 2015). Le programme de renforcement et d'extension du réseau autoroutier national a aussi permis de réaliser 1 400 km d'autoroutes reliant les villes de plus de 400 000 habitants. Néanmoins, la dynamique d'activité reste faible.

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a beaucoup investi dans le développement des réseaux d'infrastructures (ports, aéroports, routes, énergie, zones industrielles). Une assiette foncière importante du domaine privé de l'État a été mobilisée, ainsi que des fonds publics pour appuyer les grands projets de développement sectoriel (industrie, Plan Azur, agropoles) et social (villes nouvelles). Cette stratégie s'est intensifiée sur la décennie 2000, avec une volonté politique affirmée de réallouer l'investissement en faveur des régions moins bien dotées, ce qui a permis d'enclencher un processus de diversification spatiale des activités jusqu'alors polarisées à Casablanca. Le port Tanger Med, deuxième plus grand port d'Afrique, est entré en service en 2007 et possède une capacité globale de 3 millions de conteneurs (8 millions en 2016). Ces investissements publics majeurs se poursuivent, avec le développement de la ligne du train à grande vitesse Tanger-Casablanca (première ligne de train à grande vitesse en Afrique), le bouclage du financement de Nador West Med, ou encore le lancement de l'appel d'offre du port Kenitra Atlantique en janvier 2016.

La politique d'appui sectoriel a pris la forme de mise à disposition par les autorités publiques de P2I pour accueillir les grands groupes et de nombreux sous-traitants. Ainsi, 22 plateformes P2I ont été réalisées dans le cadre du PNEI 2009-15 lancé en 2008. Ces infrastructures sont géographiquement regroupées par grappe d'activité. C'est le cas par exemple du complexe de plateformes de Tanger-Tétouan qui a attiré les usines Renault et plusieurs sous-traitants dans l'industrie automobile, ainsi que l'aéronautique et les services d'offshoring. Dans le cadre d'une convention signée entre l'État et l'Agence spéciale Tanger Med, une assiette foncière de 3 000 hectares a été mobilisée dans un rayon de 80 km du complexe portuaire Tanger Med, poursuivant l'effort de développement des parcs industriels modernes (graphique 2.27).

Graphique 2.27. La superficie et le nombre de zones industrielles aménagées sont en nette progression



Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475856>

Néanmoins, les parcs industriels restent insuffisamment exploités dans certaines régions. Le taux d'utilisation des capacités des P2I serait actuellement de l'ordre de 15 à 20 % (Micien, 2014). Ce faible taux s'explique en partie par des biais dans leur allocation sectorielle et géographique (Agénor et El Aynaoui, 2015). La nouvelle stratégie « Ecosystème » mise sur le modèle locatif du foncier de petites surfaces pour les PME à proximité des bassins d'emploi. Toutefois, cette approche à elle seule ne pourrait pas suffire à l'ancrage des parcs industriels à l'économie locale. Plusieurs conditions non liées aux relations verticales « leaders-sous-traitant-fournisseurs » seront à réunir.

Par ailleurs, à l'échelle macroéconomique, le faible effet multiplicateur des grands projets d'investissement suscite des interrogations sur la pertinence des choix de pilotage opérationnel. Au Maroc, l'effort d'investissement à consentir en pourcentage du PIB pour augmenter le taux de croissance de 1 % est très élevé comparé à la moyenne mondiale. Le rapport entre taux d'investissement et taux de croissance économique du pays – communément appelé *Incremental Capital Output Ratio (ICOR)* – s'est particulièrement dégradé, atteignant l'un des niveaux les plus élevés au monde : il se situe au niveau moyen de 8.1 durant la décennie 2000, contre une moyenne inférieure à trois durant les années 90 (HCP, 2016c ; Agénor et El Aynaoui, 2015). En Chine, un pays où les dépenses d'investissement de l'État sont considérées comme peu efficaces, l'ICOR se situe à 4.6 en 2010 (Agénor et El Aynaoui, 2015), indiquant que l'impact des projets investissements sur la dynamique économique reste jusqu'ici faible au Maroc.

Les modalités d'ancrage à la vie locale constituent des éléments clés pour de meilleurs rendements des investissements publics. La coordination avec les autres politiques de développement local sont des éléments cruciaux qui ont souvent fait défaut dans le cas de certains grands projets. Le contraste entre les villes nouvelles de Tamansourt et celle de Chrfat en est une bonne illustration (encadré 2.9). Ces différences expliquent partiellement pourquoi les effets d'entraînement à l'échelle macroéconomique restent faibles, alors que certains projets (comme la zone économique spéciale de Tanger Med) brillent par leurs succès individuels. Il est particulièrement important de réfléchir aux éléments complémentaires à mettre en place pour augmenter l'impact des grands projets



dans l'économie des régions ; par exemple l'aménagement des réseaux d'accès, ou encore le développement de zones de services utiles à la vie quotidienne.

#### Encadré 2.9. **Le cas des villes nouvelles de Tamansourt et de Chrafate**

À partir de 2007, le gouvernement a entrepris la création de 11 nouvelles villes afin de remédier au manque d'espace urbain qui freinait la production des programmes de construction. Il ne s'agit plus simplement de créer des extensions aux villes existantes, mais bien de créer des villes entièrement nouvelles. Les réserves foncières de l'État sont alors mobilisées pour construire des logements sociaux de standing moyen, notamment pour les jeunes ménages et les populations les plus défavorisées. Appelées « villes nouvelles », ces nouveaux projets comprennent Tamansourt et Chrafate, toutes les deux construites par le groupe Al Omrane, créé en 2007, opérateur public spécialisé dans le secteur de l'habitat et de l'aménagement des bidonvilles.

Tamansourt, souvent appelée « ville dortoir », est une nouvelle ville intégrée située à 5 km de Marrakech. Il s'agissait de construire sur près de 2 000 hectares environ 88 000 logements avec un investissement total de 34 milliards MAD. Cette ville peine à séduire les ménages pour plusieurs raisons. L'aménagement des infrastructures sociales (écoles, centres de soins et la création d'un centre d'activités capable de générer des revenus) avait pris beaucoup de retard en raison, en partie, du manque de cohérence entre les différentes politiques de développement local. À cela s'ajoutent les effets collatéraux des nouvelles constructions immobilières plus proches de Marrakech - à Mhamid ou Azzouzia - vendues au même prix qu'à Tamansourt.

La construction de la ville nouvelle de Chrafate a été plus réussie. L'emplacement des terrains et la mobilité urbaine (lien entre bassin d'emplois et lieu de vie) ont été pensés ensemble. La nouvelle ville est à la croisée des chemins entre Tanger, Tétouan et le port Tanger Med. Elle se situe entre l'autoroute Tanger Med et la RN2, et la route reliant l'usine Renault distante de 4 kilomètres est déjà achevée. Chrafate propose des habitations de divers types, allant du logement économique de 140 000 MAD aux villas pour hauts cadres, ainsi que des blocs à usage mixte. Le taux de réalisation de la première tranche, qui s'étale sur 205 hectares, a atteint 75 %. Dans une deuxième phase, la ville sera dotée d'une zone d'activités dédiée aux industries légères qui, une fois achevée, pourrait devenir un exemple plus prospère car intégré dans une zone d'activité et avec une infrastructure qui désenclavera ce futur noyau urbain. Le projet fait partie du pôle du développement de Tanger métropole qui intègre plusieurs initiatives structurées autour du port de Tanger Med, comme la création de logements pour les sites industriels de Renault.

Ce programme des « villes nouvelles » ambitionne de créer 15 nouvelles villes à l'horizon 2020. L'objectif visé est de désengorger les grandes agglomérations, en créant de nouvelles offres de logements à un prix raisonnable afin de prévenir la prolifération anarchique de l'habitat. Il vise également un rééquilibrage dans l'aménagement du territoire à travers la création de zones d'activités économiques.

Source : Auteurs (sur la base des entretiens réalisés en avril 2016) ; MEF (2015c).

#### **Les défis rencontrés dans la politique de logements montrent l'importance de la cohérence des politiques**

La demande de logements intermédiaires est forte, mais le déficit d'offre reste important. Ce segment du marché du logement offre des opportunités de croissance considérables dans la mesure où le développement de la classe moyenne a renforcé la demande (Oxford Business Group, 2013). Le développement de l'offre de logements à destination de cette classe moyenne

semble toutefois se heurter à plusieurs défis : les prix du foncier, en forte augmentation sur les dix dernières années ; les marges des promoteurs et les taux d'intérêts assez élevés ; la distribution des avantages fiscaux qui n'intègre pas suffisamment ce segment ; et plusieurs facteurs transversaux.

Dans le cadre de la Loi de finances 2010, le gouvernement a mis en place sept nouvelles mesures pour pérenniser la dynamique de construction de logements abordables pour la période 2010-20. Le programme actuellement en cours au niveau du ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville vise à construire 150 000 nouveaux logements sociaux par an entre 2012 et 2020, afin de réduire le déficit estimé à 840 000 unités début 2012. La nouveauté du dispositif de 2010 réside dans l'octroi d'aides directes à l'acquéreur, moyennant un passage obligatoire par le notaire pour l'acquisition et un engagement à occuper le logement à titre d'habitation principale pendant au moins quatre ans. Cette mesure est censée combattre le phénomène d'achat de logements sociaux par des bénéficiaires non éligibles, et contrecarrer les spéculations excessives. De plus, le nouveau dispositif a élargi la définition du logement social éligible aux avantages fiscaux, et a assoupli les conditionnalités pour les promoteurs en abaissant le seuil minimum de logements à construire à 500 sur cinq ans.

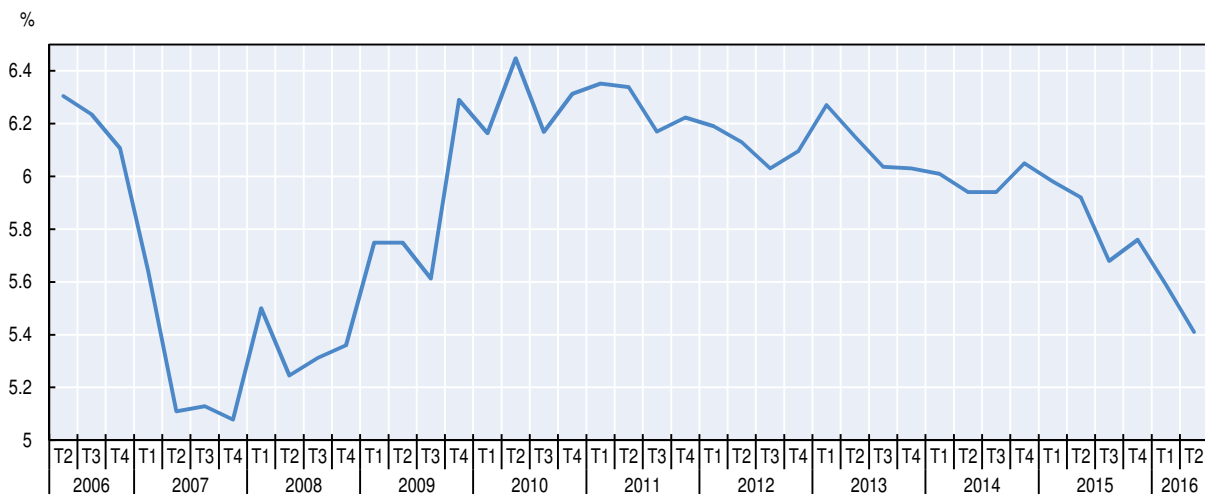
Néanmoins, l'attrait excessif des promoteurs pour les segments bénéficiaires des exonérations fiscales au détriment de la gamme intermédiaire, reste une question d'actualité. L'immobilier a connu une forte croissance, ces dernières années, due en particulier à la politique sociale de l'État et aux avantages fiscaux alloués aux projets de construction de complexes hôteliers ou de résidences de haut standing. Sur ces deux segments bénéficiaires des mesures fiscales - le logement social et le haut de gamme - les promoteurs immobiliers réalisent d'importantes marges au Maroc selon une analyse de McKinsey en 2009 (Conseil de la concurrence, 2014). Selon ces deux études, les marges brutes seraient de 30 % pour le logement social et peuvent atteindre près de 100 % pour le haut standing en dépit du renchérissement continu du foncier et des autres intrants. À titre de comparaison, le niveau de rentabilité du secteur immobilier se situe autour de 10 % en moyenne sur le marché européen ou en Turquie. Ces niveaux de marge brute laissent entrevoir des marges nettes très confortables – après déduction d'éventuels honoraires internes et de frais financiers – pour les promoteurs immobiliers au Maroc.

De même, à l'achat, les taux d'intérêt du crédit bancaire sont relativement élevés pour les ménages. Même si les taux d'intérêt moyens pour le crédit immobilier s'inscrivent à la baisse depuis deux ans, ils sont restés supérieurs à 5.5 % sur toute la période allant de 2008 à début 2016 (graphique 2.28). Ainsi, selon les statistiques publiées par le dernier rapport de la supervision bancaire portant sur les années 2013-15 (BAM, 2016b), les taux d'intérêts inférieurs à 4 % restent rares dans le cas de l'immobilier, alors que près du tiers des crédits ont été accordés à un taux compris entre 6 % et 10 %. En 2015, les meilleurs taux d'intérêts fixes se situaient entre 5 % et 5.95 % (Hermann et al., 2015). À septembre 2016, cette fourchette oscillait encore entre 4.70 % et 5.15 % pour un crédit de 25 ans.

Par ailleurs, l'offre de logements se heurte à plusieurs défis qui relèvent du domaine de la cohérence des politiques. Malgré le succès des programmes sociaux, l'amenuisement des réserves foncières dans les grandes villes, couplé au contexte de contrôle des capitaux et de complexité du droit foncier, a provoqué des déséquilibres. L'amenuisement du foncier urbain dû à l'expansion urbaine, la recherche de placement de l'épargne et les forts taux de rentabilité ont conduit à une hausse des prix immobiliers. Le contexte de contrôle des capitaux a renforcé l'attrait pour l'immobilier, secteur à rentabilité sûre et facile pour le placement de l'épargne, alimentant ainsi une hausse effrénée (voire spéculative) des prix

immobiliers. Par ailleurs la multiplicité des régimes fonciers induit des incertitudes sur la propriété des terrains, et des coûts de transactions supplémentaires pour les acheteurs. Cela est d'autant plus vrai qu'une partie significative des mises en relation immobilières se fait de façon informelle : environ un tiers en 2014 se font par réseau de connaissance sociale (Hermann et al., 2015, enquête réalisée auprès d'agents immobiliers).

Graphique 2.28. **Entre 2006 et 2016, les taux d'intérêts du crédit immobilier au Maroc ont été nettement supérieurs à 5 %**



Source : Calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475866>

Les réflexions stratégiques sur la politique de logement peuvent davantage inclure les enjeux de la gamme intermédiaire et se faire en coordination avec les politiques énergétiques, voire celles de développement des zones d'activités économiques. Par exemple, les offres de logements pourraient constituer un vivier pour le développement des énergies renouvelées, puisque la classe moyenne solvable représente une part importante la consommation de gaz butane (tableau 2.1).

### Notes

1. La part de l'Inde et du Brésil dans les exportations d'engrais est passée de 22 % en 2000 à près de 52 % en 2011. Cherchant à diminuer le recours aux nappes phréatiques et réduire ses coûts d'exploitation, le groupe développe de nouvelles techniques d'extraction, un procédé de dessalement d'eau de mer et le transport par pipelines. À cet effet, l'OCP prévoit un grand programme d'investissement d'environ 115 milliards MAD sur la période 2012-20.
2. La différence de résultats peut s'expliquer en partie par la faiblesse de la monnaie de certains nouveaux partenaires commerciaux du Maroc, notamment en Afrique hors zone franc de la Communauté financière d'Afrique (CFA) et les pays émergents, avec un effet sur le taux de change effectif réel qui peut répondre à la volatilité d'autres monnaies plutôt qu'à une véritable surévaluation du MAD.

### Références

- Agénor, P. et K. El Aynaoui (2015), *Maroc : stratégie de croissance à l'horizon 2025 dans un environnement international en mutation*, OCP Policy Center, Rabat, [www.ocppc.ma/sites/default/files/livre\\_ocp\\_web3.pdf](http://www.ocppc.ma/sites/default/files/livre_ocp_web3.pdf).
- AIE (2016), base de données, Agence Internationale de l'Énergie Paris, <http://www.iea.org/statistics/>.

- Albers, R. et M. Peeters (2011), « Food and Energy Prices, Government Subsidies and Fiscal Balances in South Mediterranean Countries », *Economic Papers*, n° 437, Commission européenne, Bruxelles, [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/economic\\_paper/2011/pdf/ecp437\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2011/pdf/ecp437_en.pdf).
- Amato, J. et S. Gerlach (2002), « Inflation Targeting in Emerging Market and Transition Economies: Lessons after a Decade », *European Economic Review*, n° 46, pp. 781-790, [http://dx.doi.org/10.1016/S0014-2921\(01\)00213-6](http://dx.doi.org/10.1016/S0014-2921(01)00213-6).
- Araar, A. et P. Verme (2016), « A Comparative Analysis of Subsidy Reforms in the Middle East and North Africa Region », Banque mondiale, Policy Research Working Paper n° WPS 7755, Washington D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/965461469022650590/A-comparative-analysis-of-subsidy-reforms-in-the-Middle-East-and-North-Africa-Region>.
- Araar A. et al. (2013), « Les réformes des subventions au Maroc - simulation et scénario alternatifs » Note préparée dans le cadre du programme de réformes de subventions au Maroc, Rabat, [www.subsim.org/reports/Morocco%20Subsidies%20Report%202012%2011%2006.pdf](http://www.subsim.org/reports/Morocco%20Subsidies%20Report%202012%2011%2006.pdf)
- Augustina C. et al. (2008), « Black Hole or Black Gold? The Impact of Oil and Gas Prices on Indonesia's Public Finance », Banque mondiale, Policy Research Working Paper n°4718, Washington, D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/162531468263057491/pdf/WPS4718.pdf>.
- BAfD/GdM/MCC (2015), *Diagnostic de croissance du Maroc. Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive*, Éditions BAfD, Abidjan, [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic\\_de\\_croissance\\_du\\_Maroc\\_%E2%80%93\\_Analyse\\_des\\_contraintes\\_%C3%A0\\_une\\_croissance\\_large\\_et\\_inclusive\\_-\\_version\\_FR.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic_de_croissance_du_Maroc_%E2%80%93_Analyse_des_contraintes_%C3%A0_une_croissance_large_et_inclusive_-_version_FR.pdf).
- Bakkou, O. et al. (2015), « Evaluation of Exchanges Rate Pass-Through to Domestic Prices in Morocco », *American Journal of Economics*, American Economic Association, vol. 5, n°5, pp. 513-525, <http://dx.doi.org/10.5923/j.economics.20150505.12>.
- BAM (2016a), « Rapport annuel », Bank Al-Maghrib, Rabat, [www.bkam.ma/Publications-statistiques-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-presente-a-sm-le-roi](http://www.bkam.ma/Publications-statistiques-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-presente-a-sm-le-roi).
- BAM (2016b), « Rapport annuel sur la supervision bancaire : exercice 2015 », Bank Al-Maghrib, Rabat, [www.bkam.ma/Publications-statistiques-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-sur-la-supervision-bancaire](http://www.bkam.ma/Publications-statistiques-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-sur-la-supervision-bancaire).
- Banque mondiale (2016a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données), <http://databank.banquemondiale.org/>.
- Banque mondiale (2016b), *SE4ALL* (base de données), <http://data.banquemondiale.org>.
- Bennouna, H. et al. (2016), « Analyse des canaux de transmission de la politique monétaire au Maroc », Bank Al-Maghrib, document de travail n°1, Rabat, [www.academia.edu/27305488/analyse\\_des\\_canaux\\_de\\_transmission\\_de\\_la\\_politique\\_monetaire\\_au\\_maroc](http://www.academia.edu/27305488/analyse_des_canaux_de_transmission_de_la_politique_monetaire_au_maroc).
- BIT (2016), *Indicateurs clés sur le marché du travail*, base de données, Bureau International du Travail, [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm).
- Bouzahzah, M. et Bachar R. (2014), « Exchange Rate Policy in Morocco and Persistence of Real Exchange Rate Misalignments », *International Journal of Economics and Financial Issues*, vol. 4, n°1, pp. 122-134, <http://search.proquest.com/openview/5fa7b7b71a5b2d84fc1bbf9c449105ae/1?pq-origsite=gscholar&cbl=816338>.
- Climate data explorer (2016), base de données, <http://cait.wri.org>.
- Coady, D. et al. (2010), « Petroleum Product Subsidies: Costly, Inequitable and Rising », FMI, Staff position note n°5, Washington D.C., [www.imf.org/external/pubs/ft/spn/2010/spn1005.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/spn/2010/spn1005.pdf).
- Conseil de la concurrence (2014), « Rapport Annuel 2013 », Rabat, [www.conseil-concurrence.ma](http://www.conseil-concurrence.ma).
- Conseil de la concurrence (2013), « Rapport Annuel 2012 : Partie III - Synthèses des études de concurrentiabilité », Rabat, [www.conseil-concurrence.ma](http://www.conseil-concurrence.ma).
- Conseil déontologique des valeurs mobilières marocain (2011), « Étude Titrisation », Rabat, Janvier 2011, [www.ammc.ma/sites/default/files/Etude\\_titrisation\\_2011\\_01\\_17.pdf](http://www.ammc.ma/sites/default/files/Etude_titrisation_2011_01_17.pdf).
- Cour des comptes (2014), « Rapport sur le système de compensation au Maroc : Diagnostic et propositions de réforme », Rabat, [www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle\\_20/File\\_20\\_118.pdf](http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle_20/File_20_118.pdf).
- DEPF (2016), « Situation et perspectives de l'économie nationale : Au-delà de l'écran comptable, la transformation structurelle continue », note de synthèse, Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des Études et des Prévisions financières, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/dtfe/2015/etude\\_ecrancomptabletransformation.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/dtfe/2015/etude_ecrancomptabletransformation.pdf).

- DEPF (2011), « Principales mesures fiscales par objectif 1990-2011 », Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des Études et des Prévisions financières, Rabat, [www.apsf.pro/DOCS/ESPACE%20DOC/FICALITE\\_mesures-par-objectif-1990-2011.pdf](http://www.apsf.pro/DOCS/ESPACE%20DOC/FICALITE_mesures-par-objectif-1990-2011.pdf).
- FAOSTAT (2016), base de données, <http://faostat3.fao.org/home/F>
- FEMISE (2012), « Évaluation de la stratégie agricole du Maroc (Plan Maroc Vert) à l'aide d'un modèle d'équilibre général dynamique », Rapport FEM35-20, Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques (FEMISE), Janvier 2012.
- fDi Markets (2016), base de données, *Financial Times*, [www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com).
- FMI (2016a), « Maroc, consultations de 2015 au titre de l'Article IV », FMI, Rapport du FMI n° 16/35, Washington D.C., [www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr1635.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr1635.pdf).
- FMI (2016b), *Perspectives de l'économie mondiale : Demande modérée symptômes et remèdes*, FMI, Washington D.C., [www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2016/02/](http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2016/02/).
- FMI (2013a), *Réforme des subventions à l'énergie : Enseignements et conséquences*, FMI, Washington, D. C., [www.imf.org/external/french/np/pp/2013/012813f.pdf](http://www.imf.org/external/french/np/pp/2013/012813f.pdf).
- FMI (2013b), *Etudes des cas sur la réforme des subventions à l'énergie*, FMI, Washington, D. C., [www.imf.org/external/french/np/pp/2013/012813af.pdf](http://www.imf.org/external/french/np/pp/2013/012813af.pdf).
- Fondation Abderrahim Bouabid (2010), « Le Maroc a-t-il une stratégie de développement économique », Fondation Abderrahim Bouabid, Salé, Juin, <https://ibnkafkasobiterdicta.files.wordpress.com/2010/08/rap-1-cae-fab.pdf>.
- Frankel, J. A. (2012), « Choosing an Exchange Rate Regime », in *Handbook of Exchange Rates*, Editions John Wiley and Sons, Hoboken, N. J., USA, <http://dx.doi.org/10.1002/9781118445785>.
- Ghosh, A.R. et J.D. Ostry (2009), « Le choix du régime de change, Nouveau regard sur une vieille question : Faut-il choisir un régime fixe ou flottant ou une solution intermédiaire », *Finances et Développement*, Décembre 2009, pp. 38-40, Washington D.C., [www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2009/12/pdf/ghosh.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2009/12/pdf/ghosh.pdf).
- HCP (2016a), « Étude sur le rendement du capital physique au Maroc », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/attachment/638297/](http://www.hcp.ma/attachment/638297/).
- HCP (2016b), « Note d'information du Haut-commissariat au plan au sujet de la situation du marché du travail en 2015 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015\\_a1663.html](http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015_a1663.html).
- HCP (2016c), « Rendement de l'investissement au niveau des secteurs d'activité », note interne, Haut-commissariat au plan, Rabat.
- HCP (2011), « Enquêtes annuelles d'entreprises dans les secteurs du BTP, du commerce et des services 2004-07 : Rapport de synthèse », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/Enquetes-annuelles-d-entreprises-sur-les-secteurs-du-BTP-du-commerce-et-des-services\\_a110.html](http://www.hcp.ma/Enquetes-annuelles-d-entreprises-sur-les-secteurs-du-BTP-du-commerce-et-des-services_a110.html).
- HCP-CGDA (2006), « Agriculture 2030 : Quels avenir pour le Maroc ? », dans le cadre de la réflexion *Prospective Maroc 2030*, HCP et Conseil général du Développement agricole (CGDA) du ministère de l'Agriculture, Rabat, [www.hcp.ma/Agriculture-2030-quels-avenirs-pour-le-Maroc\\_a849.html](http://www.hcp.ma/Agriculture-2030-quels-avenirs-pour-le-Maroc_a849.html).
- Hermann, P. P. et al. (2015), « Le marché de l'immobilier dans les pays émergents 2014 : Maroc », rapport de recherche 2014, Agence Lamudi Jumia House, Rabat, <http://house.jumia.ma/research-fr/>.
- Levy-Yeyati, E. et F. Sturzenegger (2003), « To Float or to Fix: Evidence on the Impact of Exchange Rate Regimes on Growth », *The American Economic Review*, vol. 93, n° 4, pp. 1173-1193, <http://dept.ku.edu/~empirics/Courses/Econ915/papers/ex-rate-regime-&-growth.pdf>.
- Masen (2016), « Le Plan solaire Noor », Agence marocaine de l'énergie solaire, Rabat, [www.masen.ma/noor/](http://www.masen.ma/noor/).
- McKinsey (2014), « A tale of two Mexicos : Growth and prosperity in a two-speed economy », McKinsey Global Institute, <http://www.mckinsey.com/global-themes/americas/a-tale-of-two-mexicos>.
- MEF (2015a), « Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016 : Rapport économique et financier », Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/Loi%20de%20finance%20%202016.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/Loi%20de%20finance%20%202016.pdf).
- MEF (2015b), « Projet de loi de finances 2016 : Rapport sur les établissements et entreprises publics, (synthèse) », Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/depp\\_fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/depp_fr.pdf).
- MEF (2015c), « Projet de loi de finances 2016 : Rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement, (synthèse) », Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/foncier\\_fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/foncier_fr.pdf).

- MEF (2015d), « Projet de loi de finances 2016 : Rapport sur la compensation, (synthèse) » Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/compens\\_fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/compens_fr.pdf).
- MEF (2015e), « Projet de Loi de finances 2016 : Rapport sur les dépenses fiscales, (synthèse) », Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/dep\\_fisc\\_fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/dep_fisc_fr.pdf).
- MEF (2015f), « Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016 : Note de présentation », Ministère de l'Économie et des Finances, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/2015/DAAG/almaliya57fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/2015/DAAG/almaliya57fr.pdf).
- Ministère des Finances et de la Privatisation (2008), « La nouvelle stratégie du logement au Maroc », Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/2008/depf/6654\\_politique\\_logement.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/2008/depf/6654_politique_logement.pdf).
- Micien (2014), « Présentation formelle de la stratégie industrielle 2014-20 du Maroc », Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique, Rabat, [www.mcinet.gov.ma/~mcinetgov/fr/content/plan-d%E2%80%99acc%C3%A9l%C3%A9ration-industrielle-2014-2020](http://www.mcinet.gov.ma/~mcinetgov/fr/content/plan-d%E2%80%99acc%C3%A9l%C3%A9ration-industrielle-2014-2020).
- Minegishi, M. et B. Cournède (2009), « The Role of Transparency in the Conduct of Monetary Policy », *OECD Economics Department Working papers*, n° 724, Editions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/221128317344>.
- Monje, B. C. et al. (2011), « Le secteur immobilier et le secteur de la construction au Maroc », Programa Cooperacion Transfronteriza et Union européenne, Madrid et Bruxelles, [www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/logement-et-habitat/construction/le-secteur-immobilier-et-le-secteur-de-la-construction-au-maroc](http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/logement-et-habitat/construction/le-secteur-immobilier-et-le-secteur-de-la-construction-au-maroc).
- Mundell, R. (1961), « A Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, vol. 51, n° 4, pp. 657-665, [www.jstor.org/stable/1812792](http://www.jstor.org/stable/1812792).
- Nations Unies (2015), *World Population Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/>.
- OCDE (2016), Base de données sur les comptes nationaux, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>.
- OCDE (2015), *Réformes économiques 2015: Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2015-fr>
- OMC (2015), « Cinquième examen de la politique commerciale du Maroc », Organisation mondiale du commerce, Genève, [www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/tp429\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp429_f.htm).
- ONE (2016), « Bilan du PERG à fin 2014 », Office national de l'électricité, Rabat, [www.one.org.ma/fr/pages/interne.asp?esp=2&id1=6&id2=61&t2=1](http://www.one.org.ma/fr/pages/interne.asp?esp=2&id1=6&id2=61&t2=1).
- ONE (2005), « Synthèse de l'étude des impacts socio-économiques de l'électrification rurale au Maroc », Office national de l'électricité, Direction de la valorisation de l'électrification rurale, Rabat, [www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/equipements-et-infrastructures/electrification/synthese-de-l-etude-des-impacts-socio-economiques-de-l-electrification-rurale-au-maroc](http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/equipements-et-infrastructures/electrification/synthese-de-l-etude-des-impacts-socio-economiques-de-l-electrification-rurale-au-maroc).
- Oxford Business Group (2013), « Maroc : La demande de logements nourrit la croissance », Oxford, [www.oxfordbusinessgroup.com/news/maroc-la-demande-de-logements-nourrit-la-croissance](http://www.oxfordbusinessgroup.com/news/maroc-la-demande-de-logements-nourrit-la-croissance)
- Rodrik, D. (2014), « Mexico's Growth Problem », *Project Syndicate*, Prague, [www.project-syndicate.org/commentary/mexico-growth-problem-by-dani-rodrik-2014-11](http://www.project-syndicate.org/commentary/mexico-growth-problem-by-dani-rodrik-2014-11).
- Rogoff, K. et al. (2003), « Evolution and Performance of Exchange Rate Regimes », FMI, Working paper WP/03/243, Washington D.C., [www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=17043%20](http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=17043%20).
- Stiglitz, J. (2010), *Freefall: Free Markets and the Sinking of the Global Economy*, WW Norton & Company, New York, <http://dx.doi.org/10.1080/0969160X.2011.593844>.
- Toutain, O. (2014), « Financer le relogement des bidonvilles au Maroc », *Revue Secteur Privé & Développement*, n°19, Proparco, Paris, [www.proparco.fr/jahia/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur\\_privé\\_developpement/PDF/SPD19/SPD19\\_Olivier\\_Toutain\\_FR.pdf](http://www.proparco.fr/jahia/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_developpement/PDF/SPD19/SPD19_Olivier_Toutain_FR.pdf).
- University of California Davis (2016), the Center of International Data (Penn World Table), <http://cid.econ.ucdavis.edu/pwt.html>.
- Verme, P. et K. El Massnaoui (2015), « An Evaluation of the 2014 Subsidy Reforms in Morocco and a Simulation of Further Reforms », Banque mondiale, Policy research working paper, n° WPS 7224, Washington D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/978761467980552302/An-evaluation-of-the-2014-subsidy-reforms-in-Morocco-and-a-simulation-of-further-reforms>.
- Verme, P. et al. (2014), « Reforming subsidies in Morocco », Banque mondiale, Economic Premise, n° 134, Washington D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/621831468053942440/Reforming-subsidies-in-Morocco>.

## Chapitre 3

# Vers une économie marocaine plus compétitive

*Ce chapitre s'intéresse à la compétitivité de l'économie marocaine. Dans un premier temps, les leviers pour accélérer la transformation structurelle de l'économie sont analysés. L'amélioration de la productivité du travail et une série de contraintes transversales ou spécifiques aux secteurs sont passées en revue. Le chapitre fait ensuite le bilan du positionnement du Maroc à l'international et de la diversification du tissu productif. Le pays a réussi son pari d'attirer de nombreux investissements étrangers soutenant le développement des secteurs porteurs et la création d'emplois. À l'inverse, les balances commerciales des accords de libre-échange conclus par le Maroc sont déficitaires. Les exportations, bien que diversifiées, présentent peu d'avantages comparatifs et restent concentrées sur les partenaires commerciaux traditionnels. Enfin, la bonne intégration du Maroc aux chaînes de valeur mondiales contraste avec les répercussions en matière d'emploi et de valeur ajoutée locale, encore trop limitées pour bénéficier pleinement à l'économie nationale.*

L'économie marocaine est dynamique et internationalisée. Le Maroc dispose de nombreux avantages progressivement mis en valeur comme dans le tourisme, les produits agricoles frais ou encore la spécialisation sur les produits issus des phosphates. Le pays a réussi à allier ses points forts traditionnels avec le développement de nouvelles filières d'activités, dont l'automobile ou l'aéronautique, et fait figure d'exemple sur tout le continent africain. Son niveau d'ouverture est important, avec des échanges commerciaux principalement orientés vers le marché européen et des investissements venant soutenir le développement des nouvelles filières d'activités.

Pourtant, malgré son fort niveau d'ouverture, l'économie reste peu compétitive et caractérisée par une stagnation de la productivité du travail. Selon le rapport de la Banque africaine de développement (BAfD), du gouvernement du Maroc et du Millenium Challenge Corporation (MCC) sur l'analyse des contraintes à la croissance, de nombreux freins entravent encore la compétitivité et le développement du secteur privé, tels que la gouvernance, les difficultés d'obtention des financements ou l'ampleur du secteur informel (BAfD/GdM/MCC, 2015). Ces obstacles ne permettent pas de saisir toutes les opportunités menant à une plus grande diversification du tissu productif et menacent, à terme, le bon positionnement du Maroc à l'international. S'y ajoute l'absence d'évolution de la productivité du travail, qui reste à des niveaux très inférieurs à ce qui pourrait être attendu, compte tenu du stade de développement atteint.

Le renforcement de la dynamique de transformation structurelle et l'accompagnement du positionnement à l'international permettront d'accroître la compétitivité de l'économie. La transformation structurelle est le processus qui donne naissance à des activités nouvelles plus productives et par lequel les ressources se réorientent des activités traditionnelles vers ces activités nouvelles. Elle augmente ainsi la productivité agrégée et sous-tend la dynamique de développement. Malgré la relative diversification de l'économie comparée à d'autres pays en développement, cette transformation reste trop timidement enclenchée. La création d'emplois demeure insuffisante, notamment au regard des tendances démographiques. La structure de l'économie, qui évolue lentement, ne permet pas de montées en gamme vers des biens et services à plus forte valeur ajoutée. Au niveau international, cela se traduit par des parts de marchés stagnantes, des spécialisations sur des produits pour lesquels la demande mondiale diminue, ou une forte concentration géographique des partenaires.

Accélérer la transformation de l'économie paraît d'autant plus crucial qu'elle fait partie intégrante d'une vision du développement à long terme. Les éléments de la vision du Maroc à l'horizon 2030 (chapitre 1) recouvrent des champs économiques qui ont trait à la transformation structurelle, tels que la diversification, l'entrepreneuriat et l'emploi. Le défi consiste désormais à transformer les capacités intrinsèques de l'économie, comme

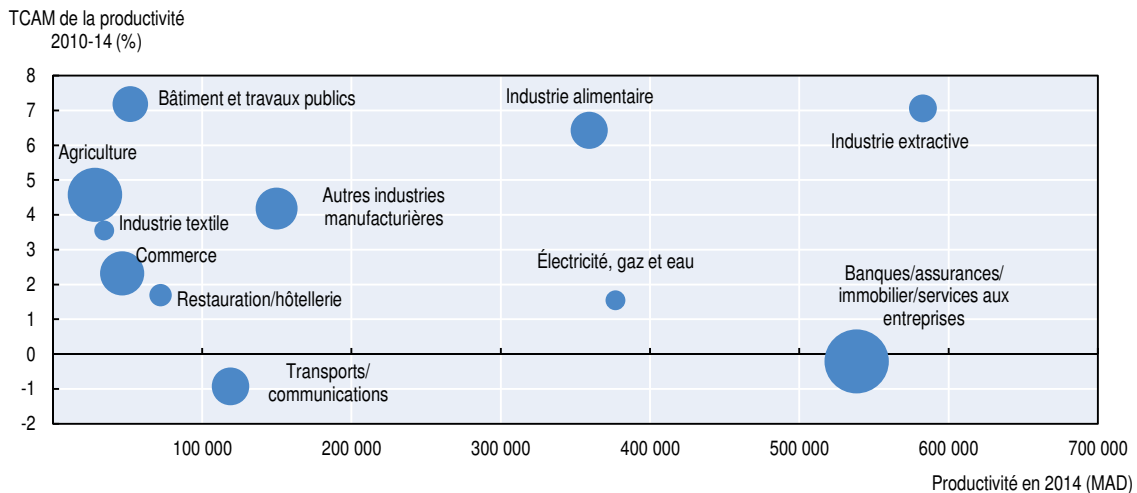


l'innovation, le système financier ou le capital humain, en une dynamique productive porteuse accompagnée de création d'emplois de qualité, en nombre suffisant.

### La faible productivité du travail cache des disparités sectorielles

La productivité du travail est faible, mais les différentiels entre secteurs bien marqués (chapitre 2). Depuis 2010, la progression de la productivité du travail a été tirée par des améliorations marquées dans tous les secteurs, à l'exception des transports et communications (graphique 3.1). Les différences de niveaux restent importantes, avec des secteurs très productifs (industrie extractive, secteur financier et immobilier, production d'électricité, industrie alimentaire) et d'autres beaucoup moins (agriculture, industrie textile, bâtiment et travaux publics [BTP], commerce et réparation, hôtellerie et restauration).

Graphique 3.1. **La majorité des secteurs affichent de fortes progressions de la productivité du travail mais les écarts de niveaux restent importants**



Note : La productivité du travail est mesurée par la valeur ajoutée par travailleur. La taille des cercles représente le poids du secteur dans la valeur ajoutée totale en 2014. TCAM signifie taux de croissance annuel moyen.

Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475876>

Bien que l'évolution de la productivité soit modeste à l'échelle nationale, des changements structurels s'opèrent au sein des secteurs. Depuis le début des années 2000, la croissance de la productivité provient principalement de son amélioration au sein des secteurs (effet intra-sectoriel), en mutation (graphique 3.2 ; voir annexe 3.A1 pour la méthodologie utilisée). La croissance de la productivité totale est principalement tirée par le secteur manufacturier, qui contribue à hauteur d'un quart de la croissance de la productivité intersectorielle. Au sein du secteur manufacturier, la croissance de la productivité provient également d'effets intrasectoriels.

Graphique 3.2. Les effets intrasectoriels tirent la croissance de la productivité



Note : Les secteurs agriculture, forêt et pêche, industrie extractive, industrie manufacturière, électricité, gaz, eau, bâtiments et travaux publics, commerce de gros et de détail, transports, entrepôts et communications ainsi que services ont été regroupés en trois secteurs principaux d'activités (primaire, secondaire et tertiaire). Les effets intrasectoriels mesurent l'impact de la croissance de la productivité au sein de chaque secteur sur la croissance de la productivité globale, en faisant l'hypothèse que la répartition de l'emploi reste identique. Les effets intersectoriels mesurent l'impact du mouvement des travailleurs entre secteurs sur la productivité globale, en faisant l'hypothèse que les niveaux de productivité dans chaque secteur sont inchangés. L'effet croisé mesure le changement dans la répartition de l'emploi et de productivité dans chaque secteur et témoigne de l'impact de la réallocation du travail entre secteurs avec des taux de croissance qui varient. Voir l'annexe 3.A1 pour une explication détaillée de la méthodologie.

Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475888>

## La faible cohérence des politiques publiques pénalise le développement économique intégré

Au début des années 2000, de grands chantiers structurants ont abouti à plusieurs stratégies sectorielles. Ces visions ont guidé l'action publique et permis de développer rapidement certains secteurs. Le Plan Maroc vert (PMV), le Plan pour l'émergence industrielle, le Plan Azur, la Vision 2020 du tourisme et de nombreux autres ont contribué à rassembler les parties prenantes pour obtenir des résultats forts en termes de croissance des secteurs, d'exportation et de hausse de la productivité.

Malgré ces succès apparents, une partie de l'économie reste faiblement intégrée au tissu productif local. Pour beaucoup de secteurs, notamment exportateurs (industrie électrique, industrie chimique) ou avec de forts afflux en investissements directs étrangers (IDE) (secteur immobilier), la majorité des consommations intermédiaires continuent d'être importées. Ainsi le Maroc connaît une entrée de produits étrangers, notamment de biens couverts par la production nationale auparavant et s'inscrivant dans le cadre des marges préférentielles des accords de libre-échange, supérieure aux produits exportés, ce qui témoigne d'une compétitivité érodée du système productif (Ires, 2013). Cette orientation vers les biens d'équipements importés est également visible en matière d'investissement : entre 1999 et 2012, la formation brute de capital importé passe de 19.7 % à 23.4 % du total de la formation brute de capital fixe (HCP, 2016). Pour ces secteurs, le développement d'activités en amont et en aval paraît crucial. C'est précisément ce faible niveau d'intégration des filières industrielles que cherche à corriger le nouveau Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) avec les écosystèmes. Ces derniers visent à être des catalyseurs, avec des industries leaders et des réseaux de fournisseurs petites et moyennes entreprises (PME) au sein de zones industrielles dédiées, et à constituer des filières technologiques. Par ailleurs, la poursuite de la politique de développement industriel permettra de créer davantage d'emplois dans d'autres branches

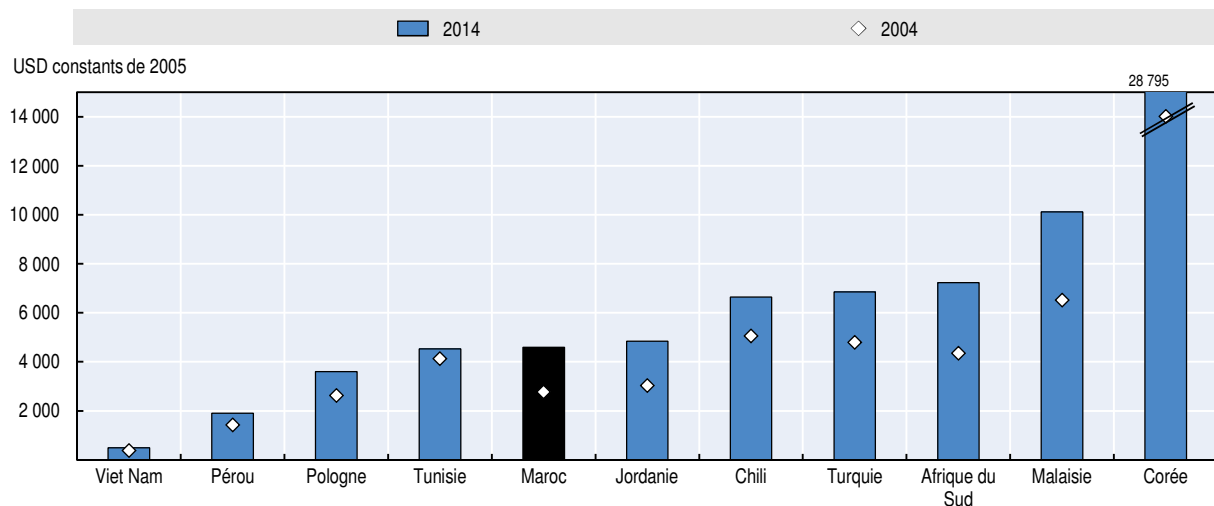
d'activités, comme l'agriculture ou les services non marchands, l'industrie fournissant plus d'emplois indirects aux autres branches que l'inverse (HCP, 2016).

### Le secteur agricole, un potentiel certain

Le PMV (2008-15) a permis d'accroître significativement la productivité agricole. De 1990 au début des années 2000, le secteur agricole n'a pas connu d'amélioration notable de la productivité (MAPM, 2009). Depuis une dizaine d'années, cette dernière augmente à un rythme plus marqué que dans de nombreux pays (Pologne, Tunisie, Jordanie), même si elle reste encore assez faible à l'échelle internationale (graphique 3.3). Cette évolution a été rendue possible grâce à l'avènement du PMV qui vise à développer une agriculture moderne à haute valeur ajoutée répondant aux règles du marché avec un rôle central du secteur privé, et à accompagner la petite agriculture à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires. L'introduction de cultures à rentabilité élevée (arboriculture, cultures maraîchères) a renforcé les filières résistantes à la sécheresse au détriment des cultures céréalières. Le développement de systèmes d'irrigation, notamment de micro-irrigation, a permis d'augmenter de 3 500 dirhams marocains (MAD) par hectare la valeur ajoutée agricole au niveau des zones irriguées (MEF, 2016). Des progrès ont également été réalisés en matière de mécanisation du secteur et d'infrastructures agricoles de base (Femise, 2012). Ces dynamiques sont perceptibles au niveau des investissements, de plus en plus orientés vers les plantations et les machines et matériels agricoles (HCP, 2016).

### Graphique 3.3. La productivité agricole au Maroc progresse, mais reste en deçà de nombreux pays

Valeur ajoutée par travailleur en dollars américains (USD) de 2005 constants



Source : Banque mondiale (2016a), *Indicateurs du développement dans le monde*, <http://data.worldbank.org>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475894>

La récente hausse de la productivité agricole est encourageante, mais reflète en partie les évolutions climatiques positives de ces dernières années et ne doit pas occulter les nombreux défis qui persistent. Avec 1.5 million d'exploitations, dont 70 % ont une surface inférieure à 2.1 hectares (Femise, 2012), les parcelles restent très atomisées, pénalisant l'efficacité et la productivité des exploitants dans un contexte de rareté de l'innovation. Par ailleurs, le manque d'éducation et de formation des agriculteurs reste une entrave au développement du secteur.

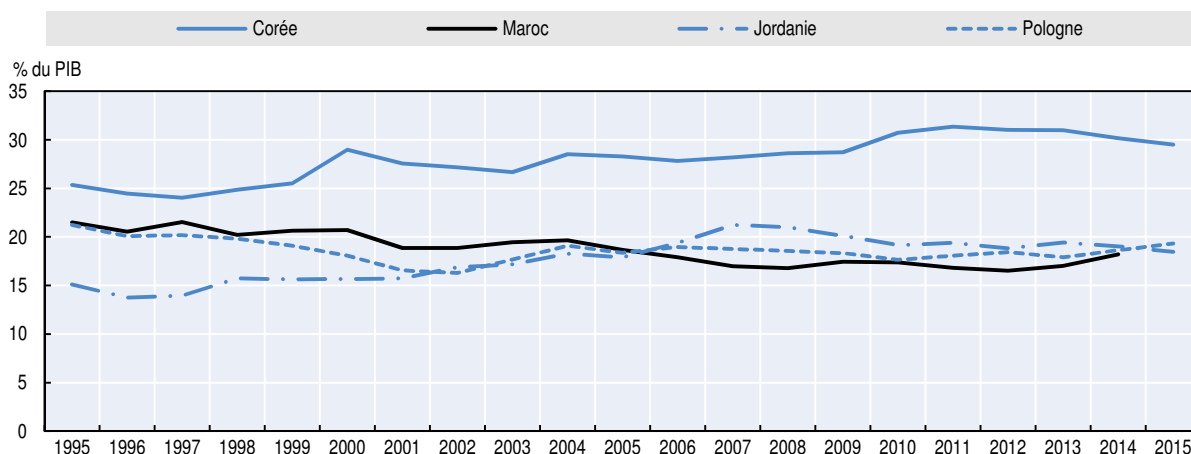
Ce dernier pourrait être envisagé dans le cadre d'une politique de développement territorial globale. Dans le monde rural, la création d'opportunités économiques hors monde agricole semble importante afin d'augmenter les niveaux de productivité rurale. Ces opportunités pourront résulter d'un développement rural plus équilibré, dépassant le seul développement agricole, et dans une moindre mesure, d'une politique d'urbanisation maîtrisée. La régionalisation avancée et la mise en avant des territoires selon leurs spécificités propres constituent à ce titre une opportunité intéressante.

### **Le secteur industriel et manufacturier, des « métiers mondiaux » aux écosystèmes performants**

Face à une stagnation du secteur manufacturier, les pouvoirs publics ont mené des politiques actives de relance. La part du secteur manufacturier dans la valeur ajoutée diminue depuis le milieu des années 80 et stagne depuis 2007 à hauteur de 18 % du produit intérieur brut (PIB) en 2014 et 28 % du PIB pour le secteur industriel (graphique 3.4). Sa part de marché à l'international s'est fortement réduite depuis le début des années 2000. Cette faible performance peut s'expliquer par la forte politique d'ouverture du Maroc qui a eu lieu préalablement à une consolidation du secteur industriel. Le taux d'ouverture est de 81 % en 2014, soit plus que la Turquie (60 %), le Chili (66 %), le Pérou (46 %) ou l'Afrique du Sud (64 %). Désormais, les efforts du gouvernement pour relancer le secteur industriel sont notables, avec notamment le développement des « métiers mondiaux » du Maroc (chapitre 2). Ainsi, bien que la transformation structurelle de l'économie soit timide, des évolutions s'opèrent au sein du secteur manufacturier.

Graphique 3.4. **Le secteur manufacturier stagne depuis le milieu des années 90**

Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB



Source : Banque mondiale (2016a), *Indicateurs du développement dans le monde*, <http://data.worldbank.org>.

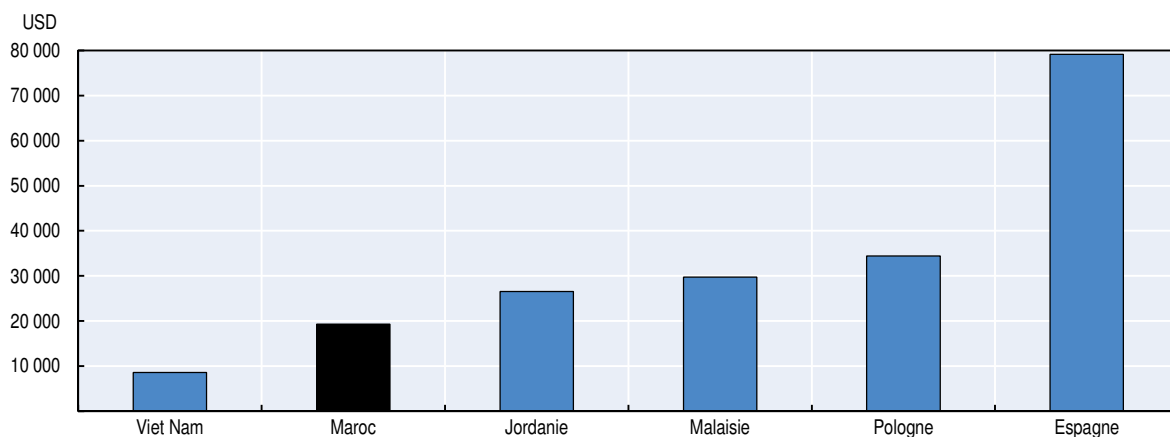
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475902>

Le bilan de la stratégie de développement industriel paraît positif mais la productivité du secteur manufacturier n'est pas suffisante pour un positionnement stratégique à l'international. La stratégie a porté ses fruits en matière de développement des filières. De 2009 à 2013, l'emploi des « métiers mondiaux » (hors *offshoring* et textile) augmente de 27 % (contre 4 % sur la période 2004-08), passant de 36 % à 43 % de l'emploi manufacturier, avec un impact sur l'emploi des femmes très modeste. Les exportations augmentent de 101 % (contre 96 % sur la période 2004 et 2008), et la part des exportations de produits manufacturés à haute technologie atteint 47 % en 2013 contre 31 % en 2003). Enfin, la structure des IDE évolue

progressivement vers les nouvelles activités industrielles, au détriment de l'immobilier et du tourisme. Ces évolutions positives se sont retranscrites à l'échelle de tout le secteur manufacturier, comme en témoignent les hausses du poids du secteur dans l'économie et de sa part de marché depuis 2012 (graphique 3.4). Toutefois, des limites sont observées en matière de positionnement du Maroc à l'international. En effet, la productivité du travail dans le secteur manufacturier reste inférieure à de nombreux pays (graphique 3.5), entravant la compétitivité des entreprises et leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Ainsi, de 2009 à 2013, la productivité des « métiers mondiaux » (hors *offshoring* et textile) augmente de 71 %, soit moins que sur la période précédente (82 %).

### Graphique 3.5. Au Maroc, la productivité du travail dans le secteur manufacturier est relativement basse

Valeur ajoutée par travailleur en dollars



Note : Les données datent de 2012 pour le Maroc, 2010 pour la Malaisie et 2011 pour tous les autres.

Source : Calculs des auteurs à partir de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) (2015), *World Productivity Database*, <http://www.unido.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475910>

Malgré les réussites du PNEI, le développement d'activités aux forts liens avec le tissu productif local n'a pas toujours abouti. Des soutiens, notamment fiscaux, ont favorisé les exportations des secteurs et attiré les IDE pour certaines filières, mais n'ont pas permis une intégration optimale au tissu productif national permettant de générer des activités en amont et en aval. Ainsi par exemple, le secteur agroalimentaire qui dispose de liens forts avec le secteur agricole, est encore peu développé. La consommation d'huile d'olive est par exemple six fois inférieure à celle de l'Italie. Près de 250 entreprises sont actives, mais très peu dans la deuxième transformation. Le secteur est composé principalement de petits acteurs et reste polarisé : l'essentiel du chiffre d'affaire (80 %) est généré par seulement 20 % des entreprises. Ainsi, avec 12 % des exportations et 9 % des investissements industriels, le secteur agroalimentaire paraît peu compétitif.

Le Plan d'accélération industrielle (PAI) (2014-20) et sa mise en place d'écosystèmes vise entre autres à corriger ces défaillances. L'objectif est d'accroître la part du secteur industriel à 23 % du PIB (encadré 3.1). Pour ce faire, les écosystèmes permettront une plus grande intégration sectorielle et accompagneront la montée en gamme de la production vers des produits à plus grande valeur ajoutée en construisant des noyaux de fournisseurs à proximité de (grandes) entreprises, comme par exemple Renault et son tissu d'équipementiers. Cela

permettra d'augmenter le taux d'intégration locale et d'aider les entreprises ainsi que les investisseurs à mieux se positionner à l'international, sous réserve que les écosystèmes appréhendent les politiques sectorielles dans leur globalité.

### Encadré 3.1. Objectifs et approche du Plan d'accélération industrielle

Le PAI vise à faire de l'industrie un levier majeur de croissance et d'emplois. Les objectifs fixés sont d'atteindre, à l'horizon 2020, un accroissement de la part industrielle à 23 % du PIB et de créer un demi-million d'emplois, pour moitié provenant des IDE, et pour moitié du tissu industriel national rénové. Le développement d'écosystèmes performants constitue l'approche préconisée afin de créer une nouvelle dynamique et une nouvelle relation entre grands groupes et PME et ainsi construire une industrie mieux intégrée. En réduisant les disparités entre les secteurs, cette collaboration d'un nouveau genre entre les leaders industriels et les PME vise à faire de l'industrie un pourvoyeur d'emploi majeur, notamment pour les jeunes, et l'inscrire dans un cercle vertueux, porteur d'une dynamique auto soutenable.

Dans le cadre de la mise en place de ces écosystèmes, une attention particulière est portée à l'accompagnement de l'informel vers le formel avec la mise en place d'un dispositif d'intégration des très petites et moyennes entreprises (TPME) incluant la création du statut de l'auto-entrepreneur, un volet fiscal adapté, une couverture sociale, un accompagnement et un financement dédiés.

De même, et en vue de répondre à l'enjeu essentiel d'adéquation des compétences aux besoins des entreprises, une cartographie précise des besoins en formation avec une quantification par secteur, par région, par profil et par année a été faite. La nouvelle stratégie prévoit d'étoffer cette offre en adoptant notamment un cursus d'intégration des candidats à l'emploi au moment de leur recrutement, et ce pour veiller à une meilleure adéquation entre l'offre de compétences et les besoins exprimés par les investisseurs étrangers.

Il y a lieu de noter qu'en capitalisant sur l'expérience réussie de parcs industriels, basés sur un modèle locatif et enregistrant un taux de valorisation très important (comme à Bouskoura, Ouled Salah, Settat et Berrechid), le ministère de l'Industrie a adopté, dans le cadre du PAI, un programme de réalisation de parcs industriels intégrés locatifs. Ceci vise à contrecarrer la spéculation sur les terrains, à atteindre des taux de valorisation élevés, et à soulager la trésorerie des entreprises. En effet, l'État compte mobiliser, à travers les terrains domaniaux et les terrains collectifs, une assiette foncière de 1 000 hectares, permettant la réalisation des projets dans des conditions économiques optimales, dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs qui assureront les missions d'aménagement, de développement, de promotion, de commercialisation et de gestion.

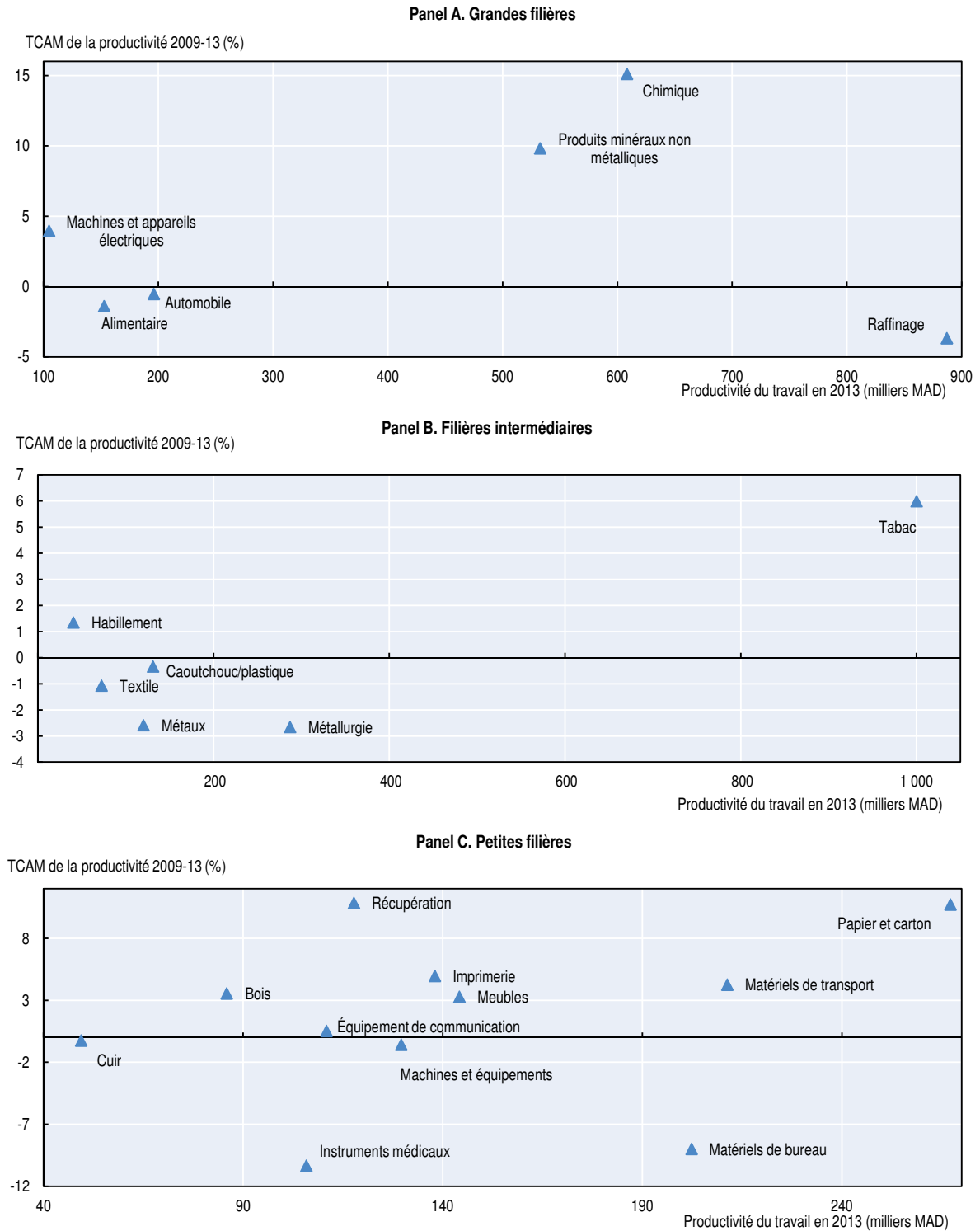
Source : Micien (2014).

### ***L'importance de relever la productivité des très grandes filières manufacturières dans un contexte international compétitif***

Au sein du secteur manufacturier, l'évolution des productivités du travail diffère significativement selon la taille des filières. Les six plus grandes filières présentent toutes des niveaux de productivité élevés mais des dynamiques contrastées entre 2009 et 2013 : la productivité du travail augmente rapidement dans l'industrie chimique, les machines électriques et les produits minéraux non métalliques, tandis qu'elle baisse dans les industries alimentaires, l'automobile et le raffinage (graphique 3.6). Au sein des filières au poids intermédiaire, la productivité du travail diminue pour la plupart des secteurs mais elle augmente pour l'habillement et le tabac. Enfin, la quasi-totalité des très petites filières, peu productives, connaissent des hausses de productivité.

### Graphique 3.6. Les plus petites filières au sein du secteur manufacturier affichent les hausses de productivité les plus importantes

Évolution de la productivité du travail mesurée par la valeur ajoutée par travailleur, selon le poids des secteurs



Note : Pour des raisons de lisibilité, la productivité du travail du secteur industrie du tabac a été divisée par sept. Les grandes filières manufacturières sont celles avec une part de la production supérieure à 10 % du total en 2013 ; les filières intermédiaires avec une part de la production comprise entre 2 % et 10 % du total et les petites avec une part de la production inférieure à 2 % du total.

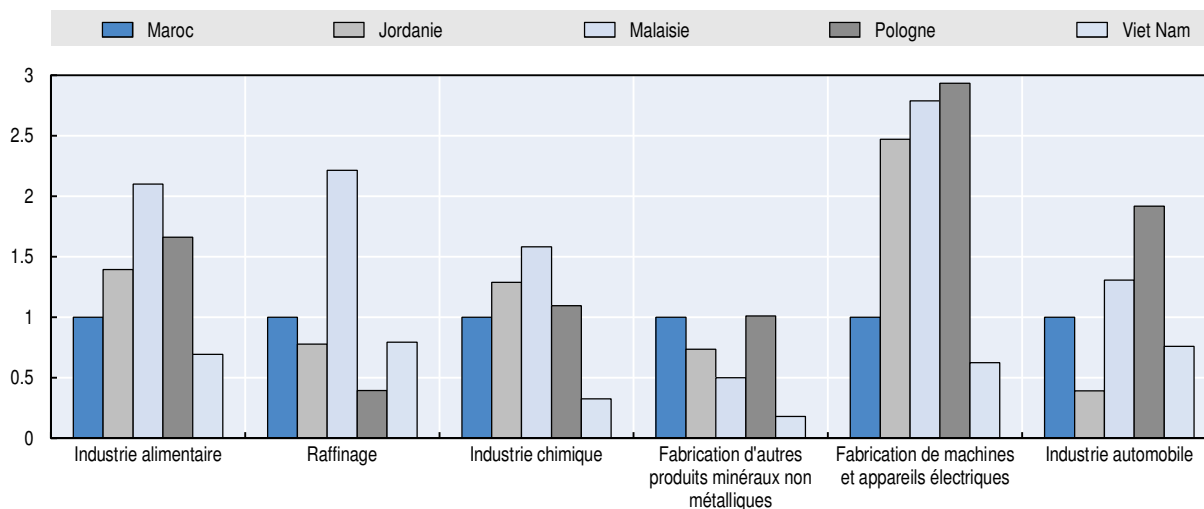
Source : Données locales fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475926>

Le rehaussement de la productivité des grandes filières manufacturières est capital pour un bon positionnement à l'international. La comparaison de la croissance de la productivité sur la période 2009-13 avec le positionnement du Maroc à l'international en matière de productivité du travail permet d'identifier les secteurs où la compétitivité internationale peut être menacée. Par exemple, l'industrie automobile et le secteur du raffinage connaissent tous deux un positionnement relativement compétitif (graphique 3.7), mais aussi des baisses de productivité. À l'inverse, l'industrie chimique et le secteur de la fabrication de produits minéraux non métalliques bénéficient d'une croissance de la productivité et d'un positionnement à l'international relativement compétitif, suggérant ainsi que l'avantage dont dispose le Maroc pourrait perdurer. Le secteur de la fabrication de machines électriques quant à lui, pourrait voir son positionnement à l'international s'améliorer grâce à la croissance de la productivité. Enfin, le positionnement de l'industrie alimentaire paraît plus délicat, avec une baisse de la productivité et un positionnement à l'international peu compétitif. L'amélioration de la productivité du travail dans les secteurs à la compétitivité internationale menacée est d'autant plus importante que ces secteurs sont en forte expansion, avec des hausses de la production de 2010 à 2013, notamment dans l'automobile.

Graphique 3.7. **La productivité du travail au Maroc est relativement élevée dans les secteurs du raffinage et de la fabrication de produits minéraux non métalliques**

Productivité du travail par rapport au niveau du Maroc en 2012



Note : La comparaison se base sur une correspondance entre les classifications ISIC REV3 pour le Maroc et ISIC REV4 pour les autres pays.

Source : Calculs des auteurs à partir de l'Onudi (2015), World Productivity Database, <http://www.unido.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475938>

### **Les services, un rôle moteur pour la transformation structurelle**

Les services financiers, les technologies de l'information et de la communication, l'immobilier et les services aux entreprises se développent rapidement. Ils prennent une part croissante de la valeur ajoutée depuis le milieu des années 90 (graphique 3.8). Le nombre de nouveaux projets d'investissement étrangers dans les services financiers et les services informatiques est en hausse depuis 2009 (fDi Markets, 2016). Cette tendance est particulièrement intéressante pour l'économie marocaine dans la mesure où les projets d'investissement dans les services financiers et l'immobilier sont ceux qui créent le plus d'emplois parmi les services. Dans l'informatique, les services aux entreprises et

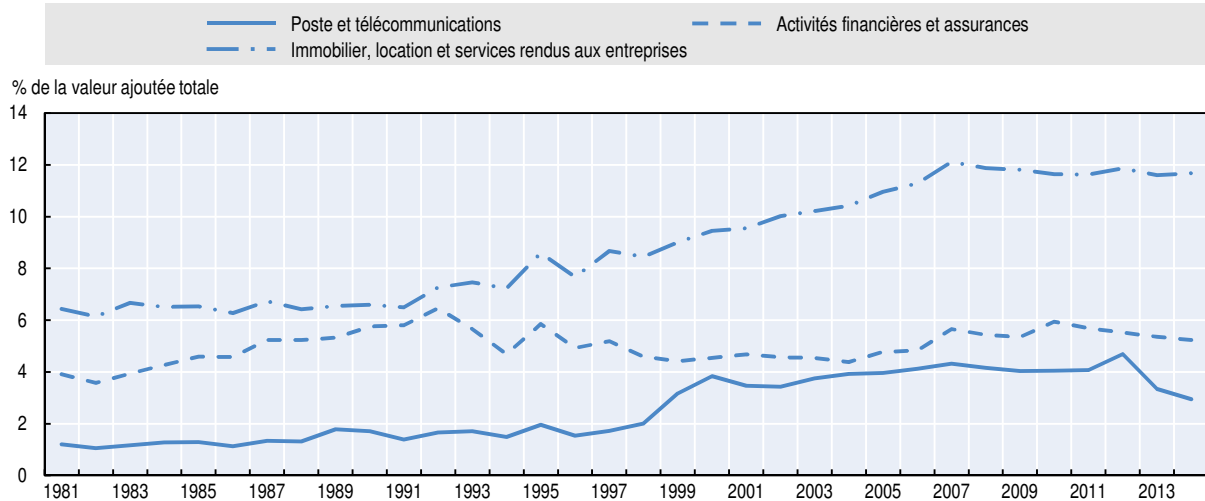


la communication, ces projets créent le plus d'emplois par unité de capital investi. La part dans l'emploi total est ainsi passée de 3.2 % en 2000 à 4.5 % en 2014 pour les transports et la communication, et de 1.2 % à 2.5 % pour les services financiers, l'immobilier et les services aux entreprises (données locales). Certains services sont en phase d'internationalisation vers l'Afrique subsaharienne, comme la banque, les assurances ou les télécommunications. Ils constituent ainsi des relais de croissance importants au sein desquels l'innovation joue un rôle clé. Pour ce faire, ils sont soutenus par des stratégies sectorielles, comme *Maroc Numeric* (2009-13) ou la stratégie nationale de compétitivité logistique (2010-15), mais pourraient bénéficier d'une approche intégrée plus globale.

Toutefois, ces services restent encore trop peu intégrés au tissu économique. Malgré leur développement, leurs parts dans les consommations intermédiaires servant aux activités agricoles, manufacturières et de construction sont très faibles au Maroc. Au regard d'autres pays, le différentiel est marqué (graphique 3.9).

### Graphique 3.8. Certains services prennent de l'ampleur dans l'économie marocaine

Valeur ajoutée en pourcentage de la valeur ajoutée totale



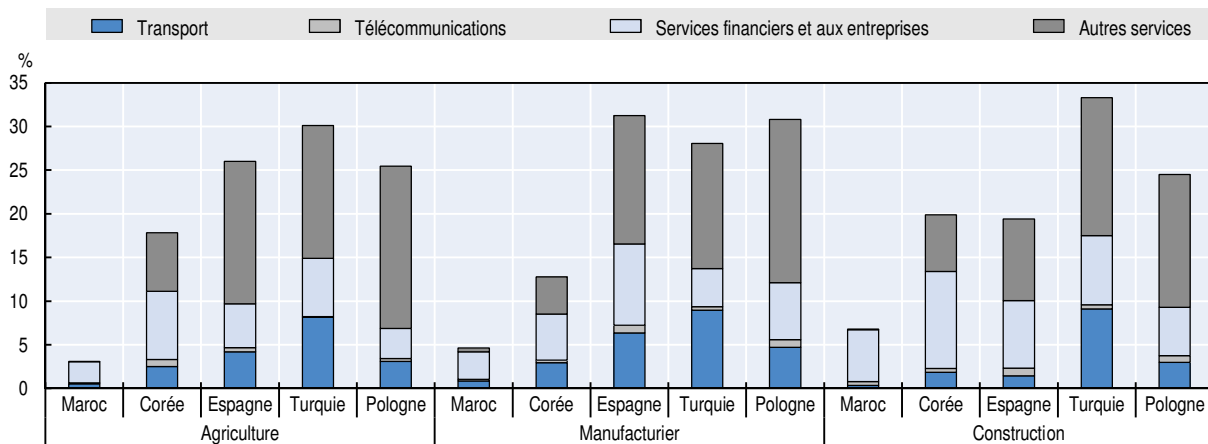
Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475945>

La qualité des services logistiques est importante pour assurer des intrants de qualité facilitant le développement d'autres secteurs d'activités. La logistique a été érigée en priorité stratégique pour le renforcement de la compétitivité, grâce à la Stratégie nationale du développement de la compétitivité logistique 2010-15. Elle vise notamment à développer des zones multiflux pour le groupage et dégroupage de marchandises, des plateformes de distribution et de commercialisation de produits agricoles, ainsi que la mise à niveau des acteurs opérant dans le secteur. De nombreux défis sont à relever, notamment dans le transport routier de marchandises qui représente 90 % du fret national mais reste peu optimal, avec une atomisation des 20 000 acteurs entre le formel structuré, le formel non structuré et l'informel, ce dernier pouvant avoir une tarification jusqu'à 50 % plus basse (MET, 2010). Depuis plusieurs années, la demande de services logistiques par les entreprises marocaines est en hausse, ce qui devrait insuffler une dynamique de modernisation de l'offre du secteur.

## Graphique 3.9. La part des intrants en services dans l'économie marocaine est très réduite

Part des intrants en services dans les consommations intermédiaires, par secteur, en pourcentage



Note : Pour le Maroc, l'immobilier et la location sont inclus dans les services financiers et aux entreprises. Les données du Maroc datent de 2013 et de 2011 pour les autres pays.

Source : Pour le Maroc, calculs des auteurs à partir des données fournies par le Maroc (2013) ; Pour les autres pays, calculs des auteurs à partir de CNUCED-EORA GVC (2014), The Eora Multi-Region Input-Output Database, <http://worldmrio.com/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475953>

Le Maroc affiche des pénuries pour certaines catégories professionnelles libérales, accompagnée d'obstacles dans le développement, pénalisant potentiellement la qualité et la rapidité des services rendus aux entreprises. Les professions réglementées fournissent des services personnalisés aux entreprises dont la qualité dépend entièrement du professionnel. Or, plusieurs déséquilibres sont observés (Conseil de la concurrence, 2013). Certaines professions, comme les avocats et notaires, sont fortement concentrées sur le territoire. Les conditions d'accès en termes de qualifications requises sont bien supérieures à des pays comme l'Espagne, le Royaume-Uni ou l'Allemagne. Certaines professions affichent des déficiences en termes de passerelles interprofessionnelles en n'autorisant qu'une seule voie d'accès et fixant des quotas parfois sous-estimés par rapport aux besoins du marché et dont les impacts sont aggravés par les faibles taux de réussite aux examens (architectes, experts comptables). Enfin, d'autres contraintes au développement de ces services existent, tels que le niveau des frais d'inscription au barreau, la fermeture à l'actionnariat externe, l'interdiction d'ouverture de bureaux de représentations régionales, etc. Au final, ces défaillances se répercutent sur l'offre, qui évolue lentement, et ne suit ni les besoins du marché ni le rythme de la demande. Par exemple, il y a moins d'un architecte pour 10 000 habitants au Maroc contre cinq en Turquie. Ainsi, selon le Conseil de la concurrence, 3 000 architectes supplémentaires étaient nécessaires dans le secteur immobilier en 2013.

La concurrence est indispensable pour stimuler l'impact des services de communication au sein de l'économie et accroître leur productivité. En 2011, le Conseil de la concurrence indiquait que les services de téléphonie mobile présentaient un faible degré d'intensité concurrentielle en raison d'une forte concentration des acteurs et de barrières à l'entrée, telles que le niveau élevé de sophistication technologique, le coût des licences et de déploiement, etc. (Conseil de la concurrence, 2011). Ainsi, alors que les quantités offertes étaient en progression, les prix diminuaient peu. Depuis, la concurrence s'est renforcée

sur ce segment des télécommunications, conduisant à une forte baisse des prix et un développement significatif du nombre d'abonnés (ANRT, 2016). Le marché Internet a connu les mêmes tendances sur la période, notamment en matière de développement des offres Internet mobile, le Maroc se positionnant désormais parmi les pays du monde arabe où la connexion est la moins chère. À l'inverse, le marché de la téléphonie fixe ne connaît pas les mêmes évolutions, en raison d'une faible concurrence (ANRT, 2016).

La mutation du numérique peut être inscrite en lien avec le développement d'autres secteurs, dont l'industrie. La mutation vers les services numériques et l'économie du savoir peut être mise en avant pour accompagner la transformation structurelle de l'économie. Par exemple, l'économie numérique et la digitalisation de l'économie dans l'administration, en cours avec le programme « e-gov », permettront d'augmenter son efficacité, de faciliter les démarches administratives des entreprises et d'avoir des effets d'entraînement sur d'autres secteurs. C'est pourquoi le développement des services pourrait être mis en avant pour maximiser son impact sur l'économie et être intégré pleinement aux orientations et choix de politiques économiques.

### **Les stratégies sectorielles manquent de cohérence sur le plan interne et externe**

Les stratégies sectorielles (PMV, Plan Halieutis, PAI, etc.) ne bénéficient pas d'un cadre de gouvernance global, ce qui pénalise leur mise en cohérence. Celle-ci peut s'apprécier tant au niveau interne (pertinence des objectifs vis-à-vis du contexte, moyens suffisants pour l'atteinte des objectifs, déclinaison des actions en lien avec les objectifs, etc.), qu'au niveau externe (intégration et positionnement par rapport aux autres stratégies sectorielles, etc.). Au Maroc, ces deux éléments ne sont pas retrouvés. Cela pénalise les stratégies, tant sur le plan de leur élaboration que de leur pilotage (CESE, 2013). Ainsi, les stratégies sectorielles se caractérisent par un manque de coordination et de collaboration entre départements ministériels, d'un déphasage entre cadre juridique et réglementaire, d'un accès aux ressources rares (énergie, foncier, infrastructures) difficile, et d'un manque de visibilité au niveau des financements (CESE, 2013).

Les stratégies sectorielles ne visent pas à contribuer à atteindre un objectif commun, mais poursuivent chacune des objectifs spécifiques, ce qui rend plus difficile la lecture des orientations globales du pays. Les stratégies de l'industrie, de l'agriculture et de la pêche visent par exemple toutes à faire de leur secteur respectif le principal moteur de l'économie. Ceci est d'autant plus marqué que les initiatives sectorielles se multiplient (stratégies, plans, contrat-programme, etc.). Une autre conséquence de cette absence de dénominateur commun a trait à la nature des objectifs, dans leur très grande majorité macroéconomique, la dimension sociale n'étant que rarement prise en compte, exception faite des objectifs d'emploi (CESE, 2013).

Le PMV n'est pas suffisamment relié aux autres stratégies sectorielles. Il ne prend pas en compte les autres stratégies sectorielles, sauf pour dresser un diagnostic et se positionner quant à l'ampleur des financements nécessaires. Par exemple, il ne fait pas référence aux stratégies d'éducation et de formation et reste ainsi relativement superficiel quant aux actions à mener pour relever le capital humain dans le secteur agricole, se limitant au renforcement des partenariats entre les instituts de formation et les professionnels (formation continue, adaptation des programmes d'enseignement au besoin de la filière). De même, le PMV ne met pas en avant la politique d'innovation,

qui se limite au caractère innovant de certains mécanismes financiers ou de schémas de mobilisation du foncier, délaissant entièrement l'innovation sous son angle technique et technologique (produits, procédé, processus).

Les politiques industrielle et commerciale sont désarticulées, conduisant à des instruments parfois en déphasage. Les deux politiques n'ont pas été élaborées et mises en œuvre de façon cohérente : par exemple, alors que les accords de libre-échange ont offert des possibilités nouvelles en termes d'accès au marché pour les entreprises marocaines, la mise en œuvre tardive de la réforme tarifaire ne leur a pas permis de réduire le coût des intrants (Ires, 2014). À l'inverse, d'autres pays comme la Turquie ont réussi à mettre en place un meilleur séquençage des politiques commerciales et industrielles (encadré 3.2), leur permettant de tirer plus profit de leur ouverture. Ainsi, le manque d'interaction entre ministères a entraîné une faible déclinaison de la politique industrielle en instruments commerciaux soutenant la compétitivité des entreprises marocaines (Ires, 2014).

Le choix des secteurs porteurs semble être dissocié de la situation énergétique. Le Maroc se caractérise par des secteurs d'activité aux intensités énergétiques relativement élevées, notamment dans le secteur agricole (graphique 3.10). Or certaines branches d'activité fortement utilisatrices en énergie ont parfois été placées au cœur de la politique de développement, comme le transport, la pêche et le secteur manufacturier (industries mécaniques et agroalimentaires). À moyen terme, cela peut poser le défi du développement dans un contexte de ressources rares.

### Encadré 3.2. **L'importance du séquençage des politiques d'ouverture commerciale et de développement industriel**

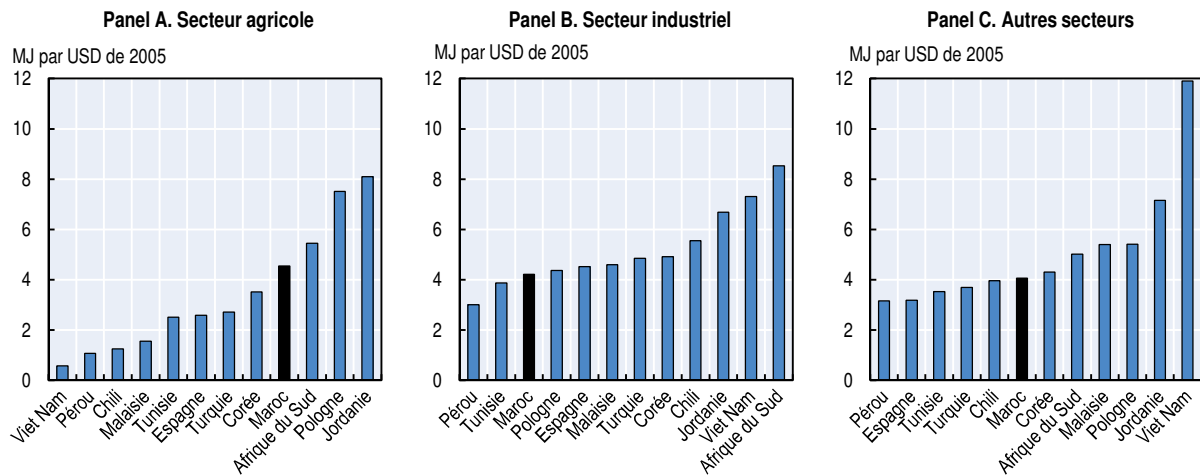
Avant 1980, la Turquie opérait dans le cadre d'une stratégie de substitution aux importations. Celle-ci menant à une crise de la balance des paiements, le pays s'est fortement ouvert dès 1980 avec l'élimination des quotas, la suppression des licences d'importation, la réduction des tarifs douaniers, et la mise en place d'une stratégie de promotion des exportations. Simultanément, la Turquie a mis en place des incitations aux investissements dans certaines régions et secteurs, décidés sur une base annuelle (réduction fiscale, crédits subventionnés, etc.). Ainsi, la part des exportations de biens industriels est passée de 36 % du total en 1980 à 75 % en 1985 et la valeur ajoutée industrielle a fortement progressé dès 1980. En 1995, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la signature de l'union douanière avec l'Union européenne (UE) ont entraîné la réorientation des soutiens aux secteurs vers des mécanismes plus horizontaux (soutien à la recherche, à la protection de l'environnement, programmes de subvention aux PME, etc.).

Le Mexique s'est ouvert dans le milieu des années 80 et a signé de nombreux accords de libre-échange, avec les États-Unis en 1994 notamment. Sur la même période, les exportations de produits manufacturés ont augmenté. Des réformes libérales de politiques industrielles ont été mises en place dès les années 80, visant à bénéficier aux entreprises manufacturières et de services. Ces réformes ont été renforcées dans les années 90 avec un programme de politique industrielle, pour fournir des incitations aux filières exportatrices (textile, automobile, électronique, produits chimiques, etc.) ainsi qu'aux exportateurs indirects (fournisseurs de plastique, composants industriels, outils pour la machinerie).

Source : Atiyas et Bakis (2013), Shafaeddin (2006).

Graphique 3.10. **Les intensités énergétiques sont relativement élevées au Maroc**

Mégajoules (MJ) par USD de 2005

Source : Banque mondiale (2016b), SE4ALL, <http://data.worldbank.org>.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475963>

## De multiples contraintes, transversales ou spécifiques, entravent la compétitivité sectorielle

Le Maroc est une économie très ouverte mais caractérisée par une offre d'exportation peu compétitive. Celle-ci porte sur des produits à faible valeur ajoutée, pour lesquels la compétitivité des prix est déterminante. Or le Maroc est moins compétitif sur les prix que des pays comparables, le différentiel pouvant aller de 10 % à 98 % selon les produits et secteurs (CGEM, 2014). La levée des contraintes transversales liées à l'environnement des affaires, la corruption, la concurrence, l'insécurité fiscale, l'exécution des contrats, le règlement de l'insolvabilité, l'innovation, les infrastructures de transport et spécifiques à certains secteurs d'activité (comme l'énergie, la logistique, les barrières non tarifaires, ou le foncier) paraît indispensable pour la compétitivité des entreprises marocaines.

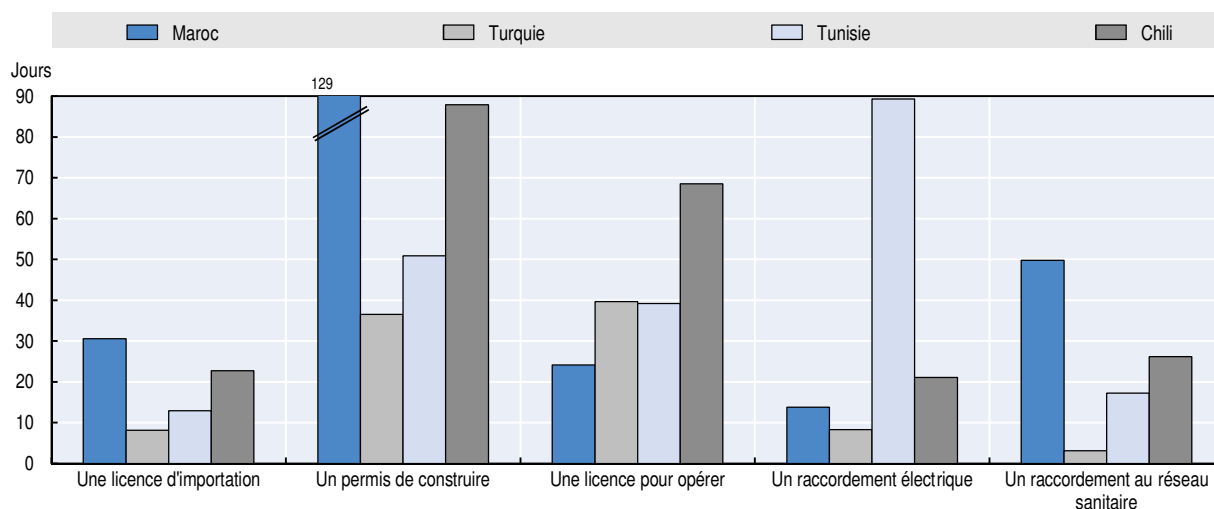
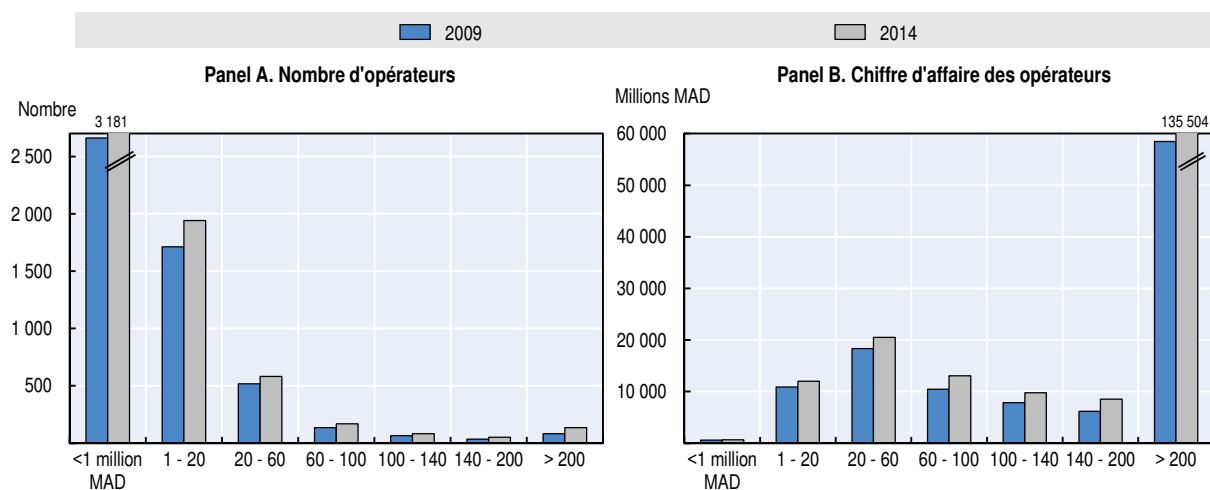
Les autorités se sont mobilisées pour réaliser des avancées notables en matière de développement de l'environnement des affaires. Un comité national à composition mixte public-privé, a été créé à cette fin. De nombreuses consultations avec des pays comme le Royaume-Uni, la Malaisie, la Turquie et le Monténégro ont été organisées en 2015 pour tirer parti des expériences internationales. Les résultats de ces efforts sont nombreux, comme en témoignent les meilleurs classements dans le rapport *Doing Business* (Banque mondiale, 2016c), le Maroc occupant le 75<sup>ème</sup> rang en 2016 contre le 95<sup>ème</sup> rang en 2013 (chapitre 2), même si des progrès restent encore à réaliser, notamment en matière de délais administratifs (graphique 3.11).

Malgré ces progrès, les PME (95 % du tissu productif) se développent difficilement. Le tissu productif est très polarisé entre les TPME à caractère familial et les grandes entreprises compétitives faisant apparaître un chaînon manquant au sein des entreprises de taille intermédiaire de 20 à 50 salariés (graphique 3.12). Elles ne représentent que 44 % des entreprises de plus de 20 employés contre 55 % en moyenne dans les pays émergents (HCP, 2016). Les taux de survie des PME affichent de bonnes performances (entre 62 % pour les TPME et 73 % pour les grands groupes cinq ans après leur création), mais elles ne parviennent pas à se développer suffisamment en taille. Ainsi 88 % des TPME, comptant moins de

cinq employés à la date de création, n'en ont pas plus de dix cinq ans plus tard (Banque mondiale, 2007). Ces tendances sont retrouvées pour plusieurs secteurs tels que le BTP, le commerce et les services (Banque mondiale, 2007). Ceci est d'autant plus pénalisant pour le Maroc que la taille reste déterminante pour l'augmentation des exportations, et présente une corrélation significative et positive avec le rendement de l'investissement (HCP, 2016). Ainsi, entre 2002 et 2010, les données des douanes marocaines montrent que la moitié des entreprises exportatrices sont spécialisées sur seulement un ou deux produits, et opèrent sur un seul marché de destination avec des transactions de 335 600 USD en moyenne mais une majorité de petites transactions (la transaction médiane étant de seulement 6 600 USD).

Graphique 3.11. **Les délais administratifs sont longs**

Jours pour l'obtention de différents services

Source : Banque mondiale (2016c), *Doing Business*, <http://data.worldbank.org>.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475975>Graphique 3.12. **Les entreprises de taille intermédiaire sont peu présentes au Maroc, faute d'un développement suffisant**

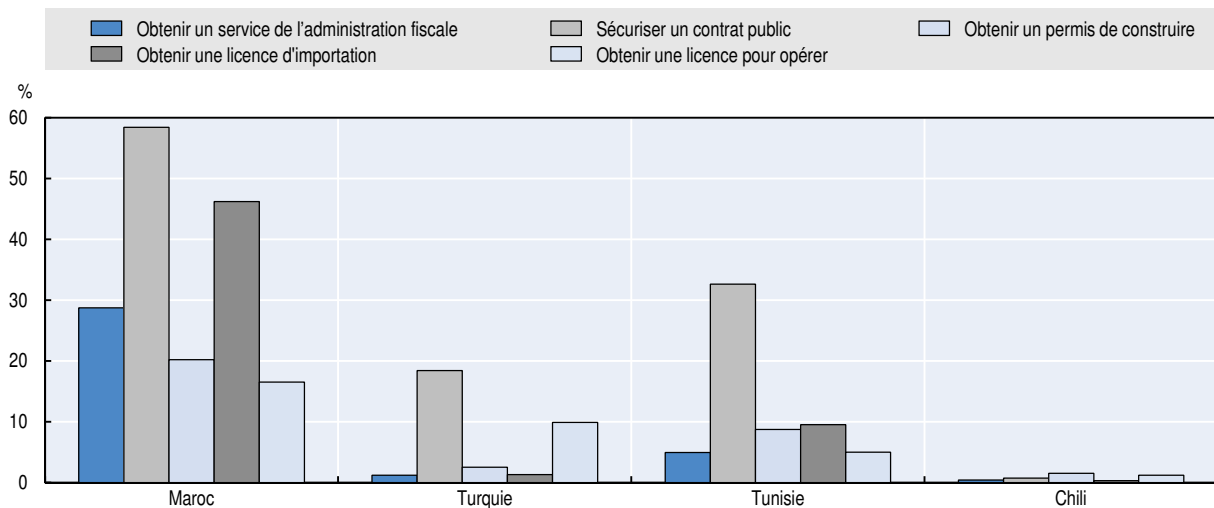
Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933475985>

La corruption reste le principal obstacle pour les entreprises. Une part de 21 % des opérateurs interrogés dans le cadre de l'enquête entreprise de la Banque mondiale (2013) indique que la corruption est le premier obstacle auquel ils sont confrontés, contrainte d'autant plus marquée chez les petites entreprises. Au Maroc, le manque de transparence en termes de procédures et la corruption paraissent répandues à travers une large partie de l'administration, à un niveau largement supérieur à de nombreux pays (graphique 3.13). L'inadéquation de la formation de la main-d'œuvre est ensuite citée (chapitre 4). Face à cette contrainte, de multiples fédérations de filières ont mis en place leurs propres systèmes de formation initiale (qualiticien, meunerie, etc.).

### Graphique 3.13. La corruption reste largement répandue au Maroc

Part des entreprises indiquant anticiper un paiement pour l'obtention de différents services



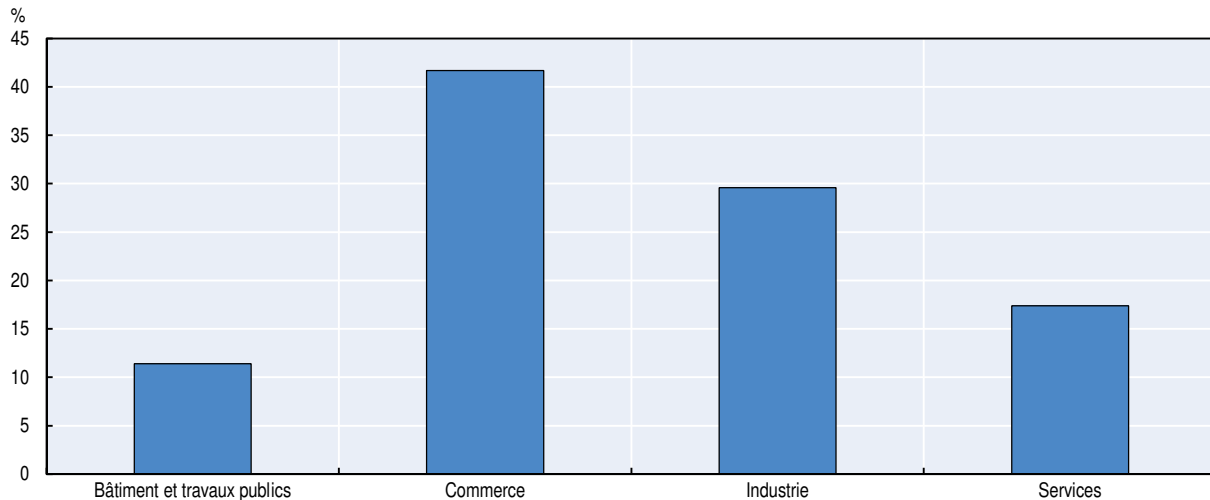
Source : Banque mondiale (2016c), *Doing Business*, <http://data.worldbank.org>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933475992>

La concurrence importante du secteur informel entrave les contributions sectorielles à la croissance de la productivité globale. L'estimation de l'ampleur du secteur informel oscille selon les sources entre 11.5 % (HCP, 2011) et 33 % du PIB (CGEM, 2014). Le secteur informel est répandu, en particulier dans l'agriculture, le commerce (graphique 3.14) et certaines filières manufacturières. Par exemple, la Fédération professionnelle du textile estime que le nombre d'emplois formels s'élève à 170 000 contre 500 000 en tenant compte de l'informel. En dehors de l'informel agricole, les unités de production informelles se trouvent surtout en zone urbaine, ont une durée de vie longue et sont créées avec de l'épargne personnelle. Leurs chefs d'entreprises sont d'anciens actifs occupés, souvent salariés (HCP, 2007). L'informalité se manifeste également sous forme de contrebande (estimée à 15 milliards MAD en 2002, CGEM, 2014), de sous-facturation (2.5 milliards MAD en 2012, CGEM, 2014), et d'autres pratiques illégales, telles que l'absence de déclaration des salariés (chapitre 4). La mise en place du statut de l'auto-entrepreneur en 2015 constitue un pas important dans la formalisation de l'économie (encadré 3.3).

**Graphique 3.14. Le commerce est un secteur d'activité qui concentre beaucoup d'informalité**

Répartition de la production informelle par secteur d'activité, en pourcentage, en 2007



Note : L'étude du HCP ne prend pas en compte les activités agricoles.

Source : Haut-commissariat au plan (2007), Enquête nationale sur le secteur informel, <http://www.hcp.ma/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476007>

**Encadré 3.3. Statut de l'auto-entrepreneur**

Le statut de l'auto-entrepreneur, mis en place en vertu de la Loi 114-13 approuvée par le Parlement en janvier 2015 et publiée au bulletin officiel en mars de la même année, est l'un des projets phares mis en œuvre dans le cadre du PAI. Il vise à soutenir l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, faciliter l'accès des jeunes au marché de l'emploi et intégrer les activités informelles. Ce nouveau statut entend réhabiliter les activités d'auto-entrepreneuriat et leur permettre de jouer le rôle qui leur incombe dans la dynamique économique et sociale. Sa mise en place passe par l'adoption d'un système simplifié (juridique, social et fiscal) qui permet :

- d'encourager le travail indépendant à travers une série de mesures qui offrent la possibilité d'exercer facilement ses activités professionnelles ;
- de réduire les coûts grâce à la simplification des procédures administratives liées à la création d'entreprises individuelles ;
- d'assurer une couverture de sécurité sociale appropriée aux bénéficiaires.

Le déploiement du statut de l'auto-entrepreneur s'est caractérisé par un démarrage prometteur sur la base de l'opération pilote, avec, au 15 novembre 2016 :

- plus de 38 000 demandes d'inscription, 28 000 inscriptions au Registre national des auto-entrepreneurs (RNAE) et un potentiel de bénéficiaires identifié de l'ordre de 42 000 personnes ;
- l'ouverture de 3 870 agences bancaires pour l'inscription des auto-entrepreneurs dans le RNAE ;
- l'organisation de 127 rencontres de sensibilisation des populations cibles sur le statut de l'auto-entrepreneur dans les régions en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux avec plus de 10 000 personnes sensibilisées ;
- l'organisation de 12 sessions de formation de conseillers auto-entrepreneurs auxquelles ont pris part plus de 196 représentants des acteurs locaux et régionaux ;
- l'identification de 47 partenaires agrégateurs dans le cadre de la première édition de l'appel à manifestation lancé pour la mise en place d'un écosystème autour des auto-entrepreneurs.

Source : auteurs.



Les contraintes de financement pèsent sur les entreprises quel que soit leur secteur d'activité. Ces difficultés sont à la fois liées à la frilosité du système bancaire et aux délais de paiement de l'État. L'accès difficile au financement bancaire est particulièrement répandu chez les PME (environ 35 % des prêts consentis alors qu'elles représentent 95 % du tissu économique, BAfD/OCDE/PNUD, 2016), ce qui s'explique notamment par des règles de garanties trop contraignantes et des montants de garanties élevés (tableau 3.1) et la difficulté d'acquiescer des titres pouvant être utilisés comme garantie bancaire. Alors que ceci pourrait être expliqué par une faible concurrence entre les 19 établissements bancaires, le secteur semble au contraire moyennement concentré, avec un niveau de concentration en baisse, et relativement diversifié (Conseil de la Concurrence, 2013). Les barrières réglementaires pour l'obtention des agréments ne sont pas différentes des pratiques internationales et ne font pas de distinction entre les opérateurs nationaux et étrangers. Par ailleurs, il existe une concurrence sur les taux d'intérêt qui diminuent de 2005 à 2011, avec des écarts de taux témoignant de l'absence d'entente et de convergence sur les tarifs pratiqués. En ce qui concerne la commande publique (19 % du PIB en 2011), des mesures ont été prises pour réduire les délais de paiement, afin de ne pas pénaliser les fonds de roulement des entreprises.

**Tableau 3.1. Les garanties pour l'obtention de prêts bancaires sont importantes au Maroc**

|  |                              | Maroc | Turquie | Malaisie | Pérou |
|--|------------------------------|-------|---------|----------|-------|
| Proportion des prêts nécessitant une garantie (%)                                  | Petites entreprises (5-19)   | 85    | 30      | 62       | 40    |
|  | Entreprises moyennes (20-99) | 84    | 24      | 63       | 54    |
|  | Grandes entreprises (100+)   | 82    | 51      | 56       | 56    |
| Valeur des garanties nécessaires pour l'obtention d'un prêt (% du montant du prêt) | Petites entreprises (5-19)   | 224   | 193     | 66       | 212   |
|  | Entreprises moyennes (20-99) | 139   | 213     | 66       | 193   |
|  | Grandes entreprises (100+)   | 158   | 188     | 62       | 326   |

Note : 2013 pour le Maroc et la Turquie, 2010 pour le Pérou et 2007 pour la Malaisie.

Source : Banque mondiale (2016c), Doing Business, <http://data.worldbank.org>.

Des difficultés sont observées dans les opérations de récupération des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par les entreprises et font partie des défis importants du fonctionnement actuel du système fiscal. Le délai légal prévu pour le remboursement de TVA est de 90 jours, mais en pratique, les entreprises souffrent encore de délais non respectés. Ceci peut conduire des entreprises à des situations délicates en matière de trésorerie. Cet obstacle, soulevé dans le diagnostic de croissance de la BAfD, du gouvernement du Maroc et du MCC (2015) et par le Conseil économique social et environnemental (CESE) (2012), ne semble pas résolu dans les faits malgré les nombreuses réformes fiscales entreprises depuis le milieu des années 1980. Les réformes n'ont pas été accompagnées d'une plus forte lisibilité juridique et le sentiment d'aléa fiscal reste présent parmi les entreprises (BAfD/GdM/MCC, 2015 ; CESE, 2012). Le poids de la fiscalité est supporté par une minorité d'entreprises : 80 % de l'impôt sur les sociétés est par exemple supporté par 2 % des entreprises (CESE, 2012). Enfin, des progrès sont constatés et des déséquilibres qui ont pu contraindre le développement de certaines branches d'activités (agroalimentaire, aviculture) par le passé, sont levés. Par exemple, alors que l'agriculture est défiscalisée, la TVA était imposée sur les produits transformés, dissuadant les activités de première transformation. Les mesures fiscales prises en 2016 ont permis de corriger ceci.

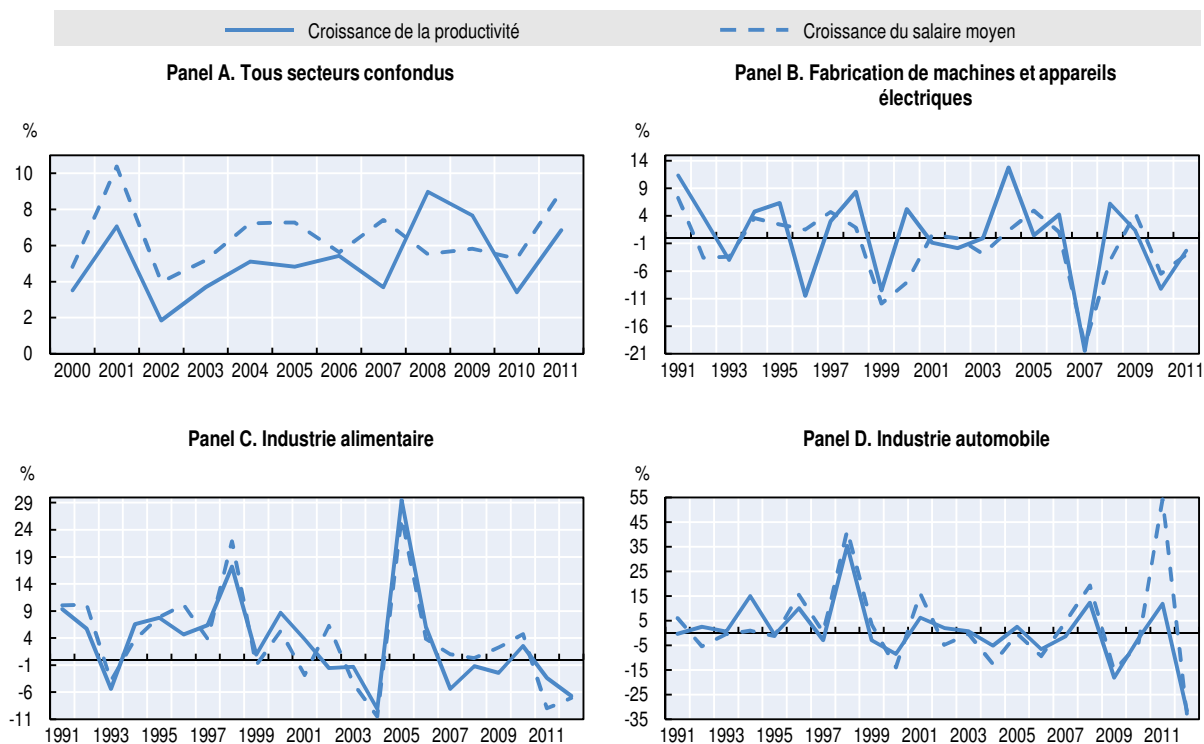
Le pays continue d'afficher de faibles performances en matière d'exécution des contrats et de règlement de l'insolvabilité. Dans le diagnostic de croissance de la BAfD, du gouvernement du Maroc et du MCC (2015), le système judiciaire marocain est décrit comme

lent, incertain et peu prévisible. Des défis importants demeurent dans les domaines de la protection des droits fondamentaux et le contrôle de la corruption. De plus, le système judiciaire souffre encore de certains problèmes dans l'exécution et l'interprétation des règlements. Certains progrès s'inscrivant dans la Charte de la réforme de la justice (2013) ont été réalisés (modernisation de l'arsenal juridique, renforcement du cadre institutionnel). Ces progrès restent mitigés : par exemple, alors que le taux de recouvrement est passé de 38 centimes par USD en 2014 à 28 centimes, soit moins que dans de nombreux pays de comparaison, le temps pour régler l'insolvabilité s'est accru de 1.8 années à 3.5 années. Ainsi la place du Maroc en termes d'exécution des contrats et de règlement de l'insolvabilité peine à progresser dans le classement *Doing Business*, et certains acteurs préfèrent continuer de contourner le système judiciaire, comme les banques qui augmentent en contrepartie les niveaux de garanties exigés.

Les salaires dans le secteur manufacturier n'apparaissent plus comme un facteur de compétitivité pour le Maroc à l'échelle internationale. Au sein de l'économie marocaine, la croissance des salaires suit la même évolution que la croissance de la productivité du travail. Dans le secteur manufacturier, la dynamique est similaire, laissant suggérer que les secteurs sont compétitifs (graphique 3.15). Pourtant les coûts salariaux, qui ont longtemps constitué l'un des avantages du Maroc, ne semblent plus constituer une source de compétitivité-prix pour les produits marocains. Dans le secteur des boissons par exemple, la masse salariale représente environ 20 % de la valeur ajoutée, contre 10 % pour la Malaisie ou le Viet Nam (graphique 3.16). Pour les accessoires automobiles, ce ratio paraît très élevé, à 60 %.

Graphique 3.15. **L'évolution de la croissance des salaires réels est en ligne avec celle de la productivité du travail**

Taux de croissance en termes réels, en pourcentage

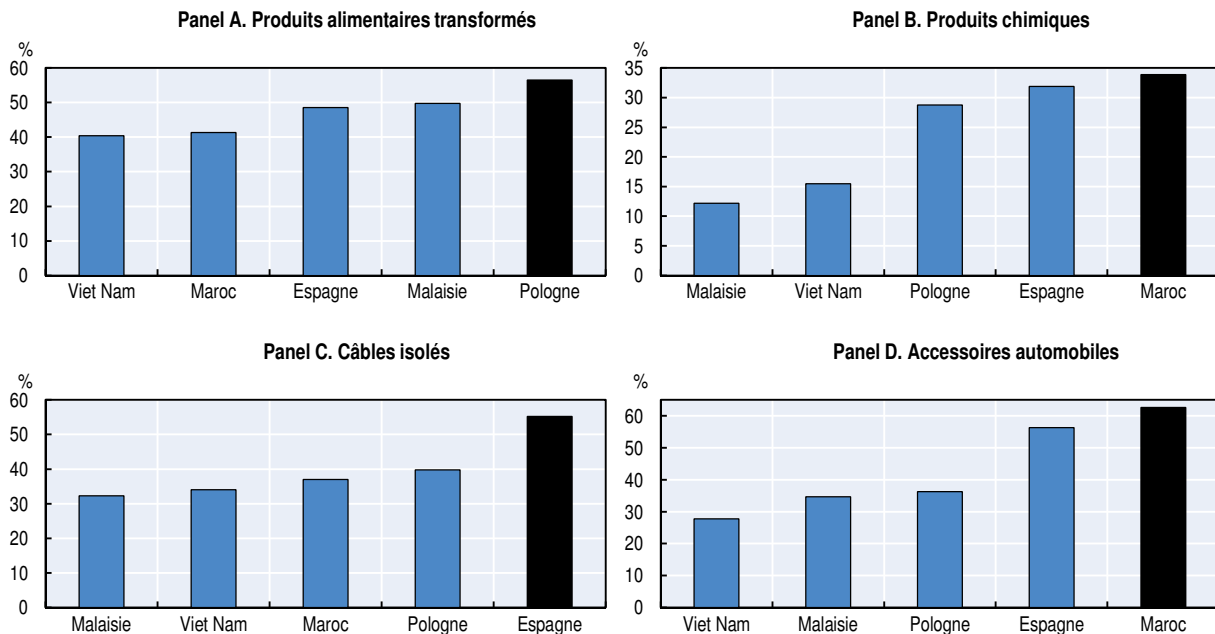


Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476013>

Graphique 3.16. **Les salaires au Maroc ne sont plus un élément de compétitivité pour les grandes filières manufacturières**

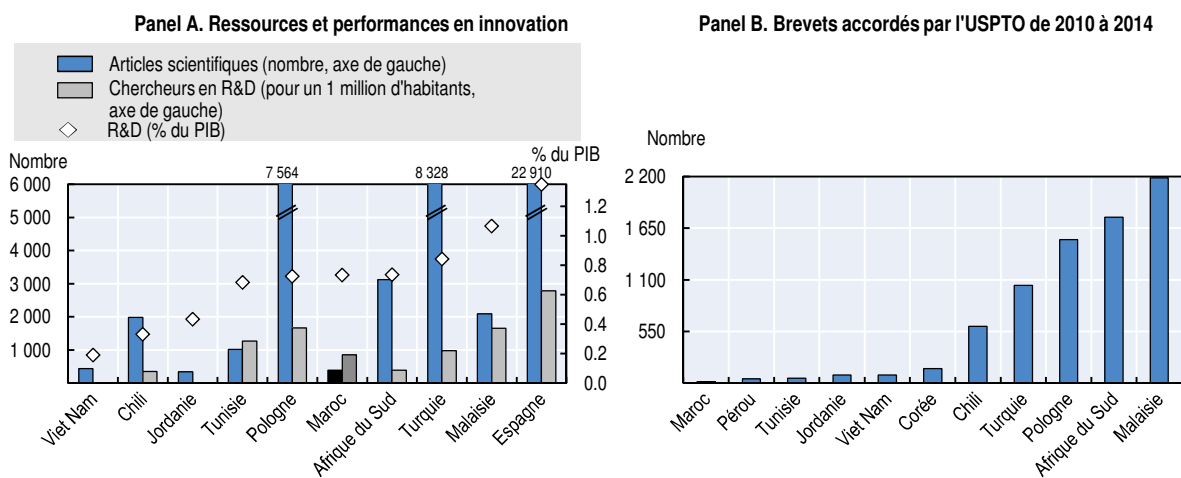
Ratio de la masse salariale sur la valeur ajoutée, en pourcentage



Note : La comparaison se base sur une correspondance entre les classifications ISIC REV3 pour le Maroc et ISIC REV4 pour les autres pays.  
 Source : Calculs des auteurs à partir de l'Onudi (2015), World Productivity Database, <http://www.unido.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476026>

La faible innovation et la structure du tissu productif ne facilitent pas la montée en gamme vers des produits à plus forte valeur ajoutée et ne constituent ainsi pas une source de compétitivité hors prix. Les coûts salariaux n'étant plus compétitifs pour le Maroc, de nouvelles sources de compétitivité peuvent être recherchées, telles que l'innovation. Or l'investissement et la promotion de l'innovation sont encore marginaux : les montants investis en recherche et développement s'élèvent à moins de 1 % du PIB en 2010, les crédits d'impôt recherche n'existent pas et la part des investissements du secteur privé ne représente que 22 % de l'effort de recherche et développement (contre 40 % au Brésil ou en Turquie, CGEM, 2014). Le monde de la recherche est faiblement structuré, caractérisé par un manque d'intégration des intervenants, avec des passerelles entre public et privé peu utilisées (CESE, 2014). Par conséquent, les performances en matière d'innovation sont très modestes et le niveau de création technologique faible (graphique 3.17). La publication scientifique et le nombre de chercheurs chutent, peu de brevets sont accordés par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (*United States Patent and Trademark Office - USPTO*), avec 13 brevets au Maroc de 2010 à 2014, contre 50 pour la Tunisie ou 84 pour la Jordanie. Pour les entreprises, cela se traduit par des montées en gamme plus difficiles et des pertes de marchés en raison des difficultés à suivre l'évolution technologique sur les marchés mondiaux. À l'échelle nationale, cela s'observe par une baisse de la part des exportations de haute technologie depuis 2000 (de 11 % à 6 % des exportations de biens manufacturés). La part des produits manufacturés à technologie moyenne ou élevée s'est toutefois renforcée pour atteindre 40.1 % au cours de la période 2009-14, dépassant la moyenne mondiale (34.3 %), ce qui s'explique principalement par la hausse des exportations de véhicules et d'appareils électriques. Une stratégie d'innovation repensée paraît ainsi utile (encadré 3.4).

Graphique 3.17. **Les efforts d'innovation du Maroc sont faibles et se répercutent sur ses performances**

Source : Banque mondiale (2016a), Indicateurs du développement dans le monde, <http://data.worldbank.org>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476034>

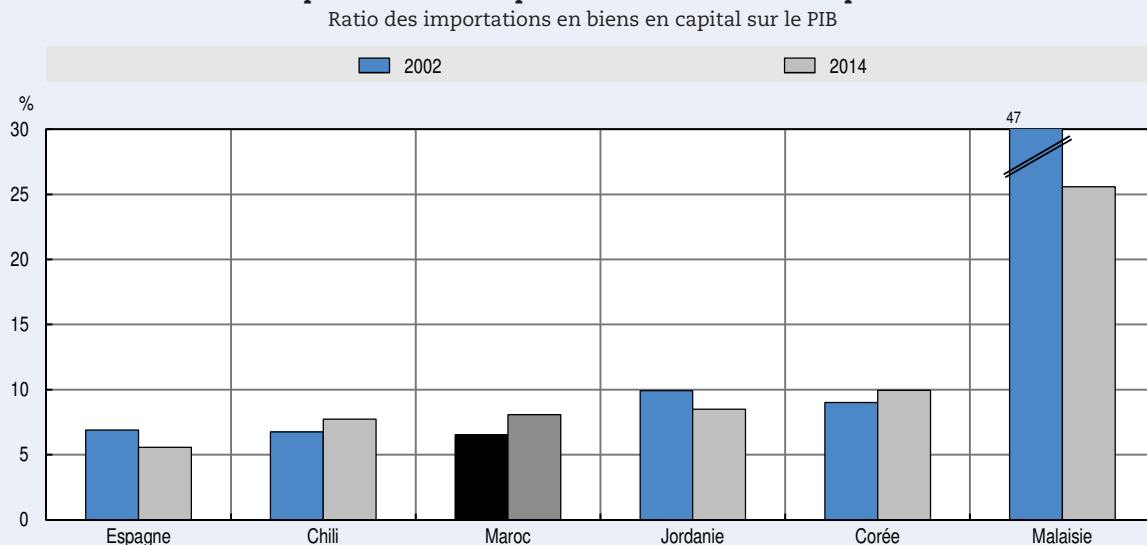
Les exportateurs marocains sont également pénalisés par certains manquements dans les infrastructures de transport vers les nouveaux marchés, notamment africains. De nombreux progrès ont été réalisés par les autorités pour insuffler un mouvement de réorientation des partenaires commerciaux vers l'Afrique subsaharienne, avec des visites royales régulières en Afrique de l'Ouest et la levée des réserves quant à l'accord avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2015. Les pays du Golfe et les grands pays émergents ne sont pas en reste, comme en témoigne le rapprochement récent avec la Chine, marqué par la signature d'un partenariat stratégique et de 15 accords et partenariats économiques. Toutefois, l'offre de services logistiques est caractérisée par une faible qualité et des coûts importants (20 % du PIB contre 16 % au Brésil, CGEM 2014). Par exemple, les exportateurs marocains restent pénalisés par le coût des liaisons aériennes vers l'Afrique, ainsi que le fret à destination des pays d'Afrique francophone. Dans la majorité des cas, les containers doivent transiter par des ports européens avant d'atteindre leur destination finale, rallongeant ainsi coûts et délais pour les clients.

Enfin, certaines contraintes sont plus spécifiques aux secteurs, comme la menace que fait peser la dépendance énergétique sur le développement industriel à long terme. Pas moins de 95 % des besoins énergétiques nationaux sont importés, ce qui pèse sur la structure des coûts des entreprises. Le Maroc a saisi cet enjeu en entamant un processus de diversification de son bouquet énergétique avec pour objectif d'atteindre 42 % des capacités totales de production d'électricité via le renouvelable à l'horizon 2020, comme en témoigne la récente inauguration de la centrale solaire Noor (Stratégie de l'énergie 2030). Au delà de la baisse de la dépendance énergétique, cette nouvelle dynamique présente de fortes opportunités pour la transformation structurelle, tant en termes de création de nouvelles richesses (dans le domaine du recyclage des déchets par exemple) que de nouveaux emplois – même si la création d'emplois devrait être relativement limitée pour certaines activités, comme l'énergie solaire, compte tenu des niveaux de spécialisation.

### Encadré 3.4. Vers une stratégie d'innovation plus adaptée aux besoins et aux caractéristiques du Maroc

Depuis 2009, les efforts des autorités en matière d'innovation s'inscrivent dans la Stratégie Maroc innovation (SMI), stratégie horizontale arrimée aux stratégies sectorielles. Celle-ci vise notamment à soutenir la recherche et le développement technologique à hauteur de 50 millions MAD et mettre en place un fonds de soutien à l'innovation de 400 millions MAD. Cette stratégie pourrait être renforcée en tenant compte des caractéristiques de l'économie marocaine, notamment le fait qu'une partie des technologies adoptées par les entreprises a lieu via des importations en biens de capital (graphique 3.18). Par ailleurs, l'attraction des chercheurs marocains de l'étranger (50 000 Marocains étudiant à l'étranger en 2012 selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ou tout du moins la rétention des talents marocains, pourrait être mise en avant via des incitations et la valorisation du statut de chercheur. De plus, la mise en œuvre des brevets, qui traduit les découvertes en produits et services de qualité, n'est pas valorisée, contrairement au nombre de brevets accordés qui figure comme un des objectifs de la stratégie. Enfin, la recherche paraît insuffisamment rattachée aux besoins de l'économie, ce qui pourrait être corrigé par une stratégie conçue davantage en lien avec celle de l'enseignement supérieur et les dynamiques du secteur privé. En effet, la collaboration et les interactions entre universités et industries, qui constituent une des voies de mise en œuvre des brevets, apparaissent faibles (Indice du Forum économique mondial). Par exemple, 72 % des étudiants marocains indiquent ne pas connaître les partenariats et accords passés entre leurs universités et d'autres institutions, contre seulement 43 % en Jordanie ou 61 % en Tunisie. Les thèses sont rarement rattachées à des unités de recherche fonctionnelles. Elles pourraient être davantage orientées sur les thématiques actuelles, telles que les énergies renouvelables, ou des secteurs importants de l'économie comme l'agriculture, afin de mener à des publications ou brevets utiles. Cela nécessiterait sans doute une réorientation des étudiants du supérieur dans des filières plus scientifiques : en 2010, seulement 35 % d'entre eux se spécialisent dans le domaine de la science ou de l'ingénierie (PNUD/MBRF, 2014).

Graphique 3.18. Le transfert de technologie vers les entreprises marocaines s'effectue en partie via les importations de biens en capital



Source : Calculs des auteurs à partir de Banque mondiale (2016a), *Indicateurs du développement dans le monde*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476049>

Source : Banque mondiale (2016a), *Indicateurs du développement dans le monde*; Banque mondiale (2016d), WITS, <http://data.worldbank.org> ; PNUD/MBRF (2014), <http://www.undp.org/fr/>.

Les coûts logistiques élevés pénalisent la distribution nationale des biens. Plusieurs types de biens sont affectés par des défaillances en matière logistique. Pour les produits pétroliers, la distribution des centres de stockage vers les stations-services subit des surcoûts en raison de livraisons fractionnées. Les produits agricoles connaissent des défaillances dans le stockage et la chaîne du froid, ce qui pénalise la distribution de produits frais et se répercute sur le développement de la grande distribution et sa trentaine d'hypermarchés (Rawaj Vision 2020). Enfin, le réseau de distribution national reste caractérisé par des points de vente hors grande distribution (soit 80 % du circuit de distribution) souvent traditionnels (40 % d'épiceries), ce qui rend difficile l'optimisation des flux de distribution, en raison de l'insuffisance et l'inadéquation des zones de stockage à proximité des bassins de consommation (MET, 2010).

Des barrières non tarifaires pénalisent par ailleurs les exportateurs. Le Maroc a signé une cinquantaine d'accords de libre-échange et accords préférentiels. Or leur bilan paraît désavantageux pour le Maroc, à l'exception de celui signé avec la Jordanie (Ires, 2013). De 2008 à 2013, le déficit commercial du Maroc pour les principaux accords de libre-échange (UE, États-Unis, Turquie, Association européenne de libre-échange, Agadir) est passé de 59 à 67 milliards MAD (Office des Changes, 2013). Certaines pratiques déloyales et des obstacles non tarifaires envers les exportateurs permettent d'expliquer cette situation, comme les normes sanitaires et phytosanitaires et de traçabilité, exigées notamment par l'UE et les États-Unis, ou les obstacles réglementaires et procéduraux essentiellement imposés par les pays arabes, avec des formalités compliquées et non prévisibles (encadré 3.5). Ces difficultés sont exacerbées par le manque d'information et de capacités des entreprises. Par ailleurs, l'asymétrie en termes d'exploitation des marges préférentielles (déséquilibre entre les avantages relatifs accordés par le Maroc aux importations préférentielles et ceux dont bénéficie le Maroc pour ses exportations) contribue à expliquer le déficit des accords de libre-échange : 25 % des exportations vers l'UE entrent dans le cadre de cet accord contre 46 % des importations (Ires, 2013). Enfin, la complexité des accords de libre-échange avec des calendriers et des règles divergentes paraît préjudiciable, notamment en matière de règles d'origine où le coût de l'obligation de justification de l'origine du produit est parfois plus élevé que le gain.

Enfin, les obstacles liés au foncier freinent la productivité agricole. La diversité des statuts juridiques et la dualité des régimes traditionnel et moderne font obstacle à la vente ou la location de terrains classés agricoles qui ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. L'insécurité foncière dans le monde agricole (moins de 10 % des terres sont immatriculées) entraîne de faibles niveaux d'investissement par les propriétaires dans des projets d'aménagement ou de plantation. Ainsi, la rareté et la difficulté d'accès aux terrains incitent les agriculteurs à s'orienter vers des cultures qui ne demandent pas de grande sécurisation foncière. Les céréales sont davantage privilégiées (75 % de la surface agricole), au détriment de cultures à plus forte valeur ajoutée comme l'arboriculture (2 %). Le système d'héritage des terres a également entraîné un morcellement des terrains et des indivisions, dissuadant les investissements par les copropriétaires.

Le foncier pénalise également la création d'emplois, la productivité et le développement du secteur industriel. Dans l'industrie, plus de 40 % des entreprises considèrent l'accès au foncier comme une contrainte au développement des activités, contre moins de 10 % en Turquie (CGEM, 2014), notamment pour les petites entreprises et celles cherchant à étendre leurs activités. Or l'accès aux terrains industriels permet d'améliorer la productivité et

l'emploi, les entreprises recrutant davantage après une acquisition de terrain. Pour contrer le coût important des terrains, l'État a mis en place un système de subventions et d'accès. Or, la configuration, l'aménagement et la localisation des zones et parcs industriels ne sont pas toujours alignés avec les besoins des entreprises, ce qui peut expliquer les faibles taux d'occupation (chapitre 2). Enfin, les mécanismes de coordination entre les acteurs sont peu nombreux, induisant de longs délais, et les responsabilités pour la maintenance des zones industrielles parfois peu claires.

#### Encadré 3.5. **Les mesures non tarifaires pénalisent les exportateurs marocains**

Dans une étude menée par le Centre du commerce international, 43 % des entreprises interviewées (345 établissements), un tiers des exportateurs et deux tiers des importateurs ont déclaré faire face à des mesures non tarifaires contraignantes. Les produits agricoles et alimentaires sont les plus affectés, devant le secteur du textile/habillement et les autres secteurs manufacturiers (hors machines et produits électroniques). Les produits chimiques, utilisés comme biens intermédiaires dans les pays importateurs, sont épargnés. Une part de 83 % des mesures rencontrées sont d'ordre réglementaire : règlements techniques (limites quantitatives, restrictions, prohibitions), évaluations de conformité (exigences quant à l'inspection, l'analyse et la certification), et dans une moindre mesure liées aux règles d'origine imposés par les partenaires (difficulté pour s'y conformer, complexité des processus). Les produits agricoles et alimentaires souffrent principalement des règlements techniques et de l'évaluation de la conformité qui engendrent des procédures longues et coûteuses. Les produits textiles et de l'habillement sont davantage pénalisés par les exigences en matière de dédouanement, et plus particulièrement les marchandises soumises au régime des admissions temporaires pour lesquelles les infrastructures font défaut. Les machines et produits électroniques sont quant à eux plus pénalisés par les règles d'origine qui entraînent de nombreux retards administratifs, tandis que les autres produits manufacturés font davantage face à des contraintes relatives aux procédures de mise en conformité des produits.

Source : Centre du commerce international (2012).

### **L'amélioration du positionnement à l'international contribuera à la diversification du tissu productif**

Le Maroc est confronté à un obstacle de taille de marché. Les économies d'échelle sont limitées en raison de son petit marché intérieur (35 millions d'habitants) qui n'est pas compensé par une intégration économique régionale. Bien que le marché marocain dispose d'un certain potentiel à moyen terme, il n'en reste pas moins que l'ouverture économique du pays s'est révélée indispensable, conduisant à une politique volontariste dans les années 90 et la signature de nombreux accords de libre-échange. Depuis cette ouverture, l'attraction des IDE s'apparente à un succès, tandis que la politique commerciale ne bénéficie pas pleinement au Maroc, la hausse des importations dépassant celle des exportations.

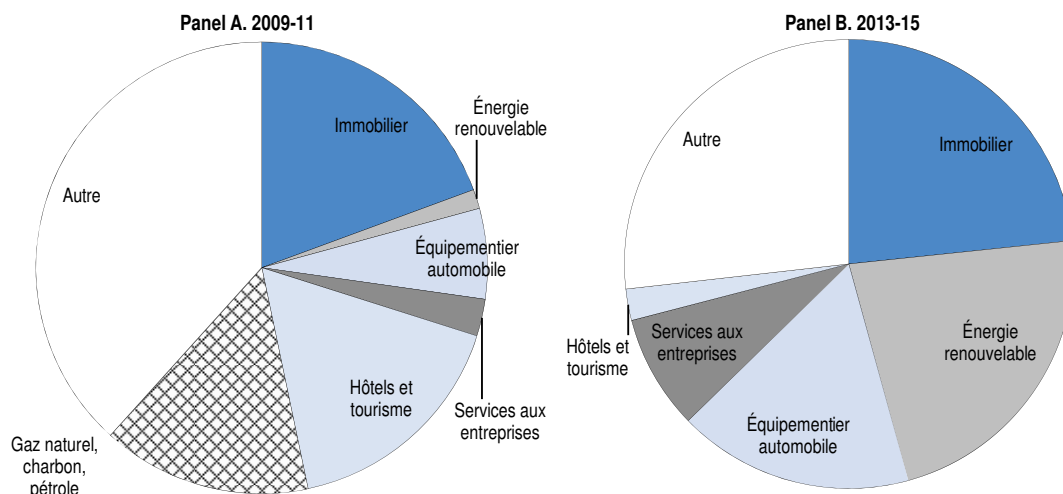
#### **Les investissements étrangers contribuent au développement de secteurs et à la création d'emplois mais engendrent certains déséquilibres**

La dynamique des nouveaux projets d'investissement est porteuse et leur nombre en hausse depuis 2014. Le capital investi avoisine 3 milliards USD en 2015 (contre 4.6 milliards USD en 2014), soit un niveau supérieur à ceux atteints entre 2010 et 2013. Cela

rompt avec la dynamique d'avant la crise, caractérisée par une certaine irrégularité en raison des opérations de privatisation.

Le niveau de concentration des nouveaux projets d'investissement augmente et leur répartition sectorielle se modifie. Alors qu'entre 2009 et 2011, les trois principaux secteurs d'attraction des IDE représentaient 50 % des IDE totaux, entre 2012 et 2015, leur part s'élève à 65 %. La composition sectorielle évolue également (graphique 3.19). Sur la période 2009-11 l'immobilier, le tourisme, les matières minérales et les communications sont les premiers secteurs d'investissement. Entre 2012 et 2015, l'immobilier garde une place de premier ordre, tandis que le tourisme a connu une baisse marquée (de 17 % à 1 % du total), de même que le secteur des matières minérales et les communications. À l'inverse, les énergies renouvelables, l'automobile, l'aéronautique, les services aux entreprises et les produits chimiques se sont quant à eux largement développés. Le maintien de la captation importante des IDE dans l'immobilier, secteur de biens non échangeables, semble préoccupant : d'une part la présence de rentes dans ce secteur affecte la compétitivité de pans entiers de l'économie marocaine, d'autre part le Maroc a fourni davantage d'incitations pour les actifs improductifs (résidences secondaires) que productifs (usines).

Graphique 3.19. La répartition sectorielle des IDE se modifie progressivement

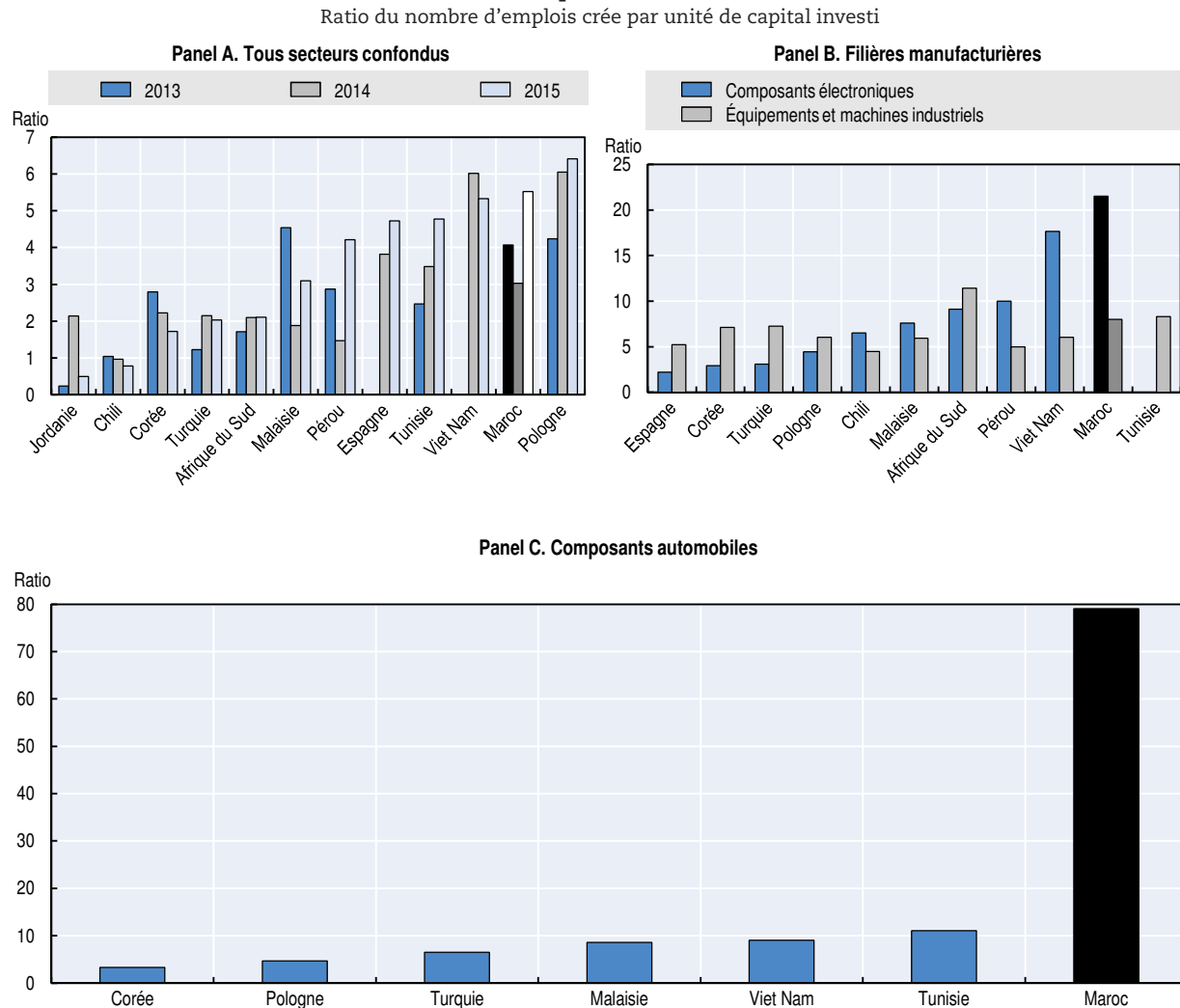


Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Markets (2016), [www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476053>

Les projets d'investissement créent beaucoup d'emplois, de manière cependant volatile. Sur la période 2012-15, le nombre d'emplois créés est supérieur à la période précédente (48 000 contre 40 000 entre 2009 et 2012). Le Maroc est bien positionné en termes de création d'emplois par unité de capital investi, tant au niveau des investissements pris dans leur globalité qu'au niveau sectoriel (graphique 3.20). Toutefois, la création d'emplois témoigne d'une grande variabilité d'une année sur l'autre, oscillant entre 8 000 et 20 000 par an. Ainsi, les dix plus gros projets d'investissement (80 % du total investi) ont créé 66 % des emplois en 2015, contre 44 % en 2014. Cette dynamique s'explique par la variation du niveau d'investissement dans les secteurs ayant le plus fort recours à la main-d'œuvre, notamment l'automobile.



Graphique 3.20. **Les IDE au Maroc créent relativement beaucoup d'emplois par unité de capital investi**

Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Markets (2016), [www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476066>

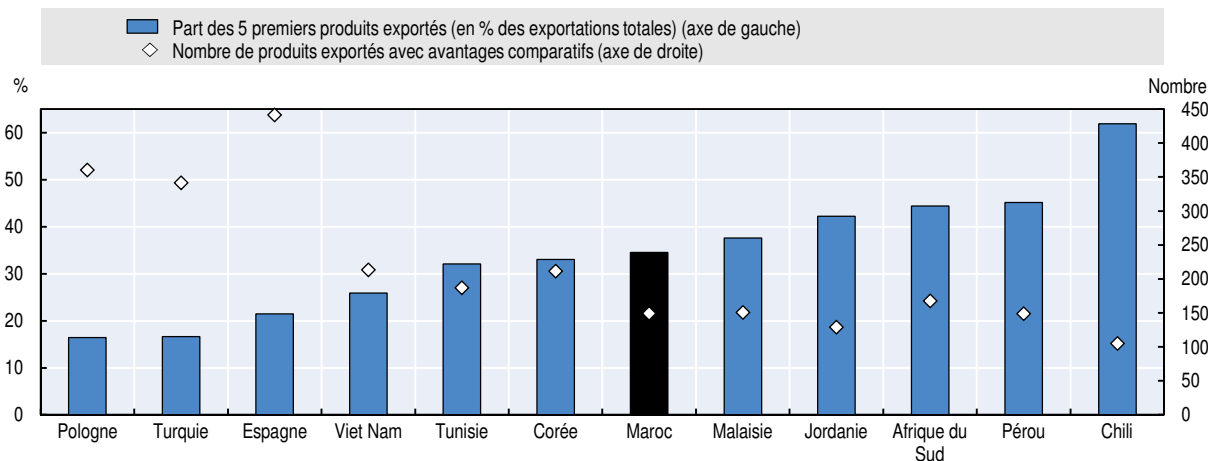
### **Les exportations sont diversifiées mais présentent relativement peu d'avantages comparatifs**

La structure des exportations est diversifiée. La part des cinq principaux produits d'exportation représente environ 35 % du total des ventes à l'étranger, ce qui situe le Maroc dans la moyenne des pays de comparaison (graphique 3.21). L'industrie automobile est devenue le premier exportateur en 2014, juste devant les phosphates et dérivés (graphique 3.22). L'aéronautique et l'industrie pharmaceutique ont un potentiel de croissance important ces prochaines années, même si leur contribution aux exportations totales reste faible pour le moment.

Le nombre et la dynamique des produits exportés avec un avantage comparatif est faible. Sur la période 2010-14, le Maroc dispose d'un avantage comparatif révélé (ACR) dans 145 produits, ce qui est peu élevé au regard d'autres pays (graphique 3.21). La trajectoire des exportations témoignant d'avantages comparatifs stagne depuis près de 20 ans, bien que

depuis 2010, le nombre de produits avec un ACR ait augmenté. Cette absence de dynamique est observée quel que soit le type de produit considéré (produits manufacturés, semi-transformés ou matières premières brutes), et se distingue notamment de pays tels que l'Égypte, la Turquie, ou la Tunisie (graphique 3.23).

**Graphique 3.21. Les exportations marocaines sont diversifiées mais le nombre de produits exportés avec avantage comparatif est faible**



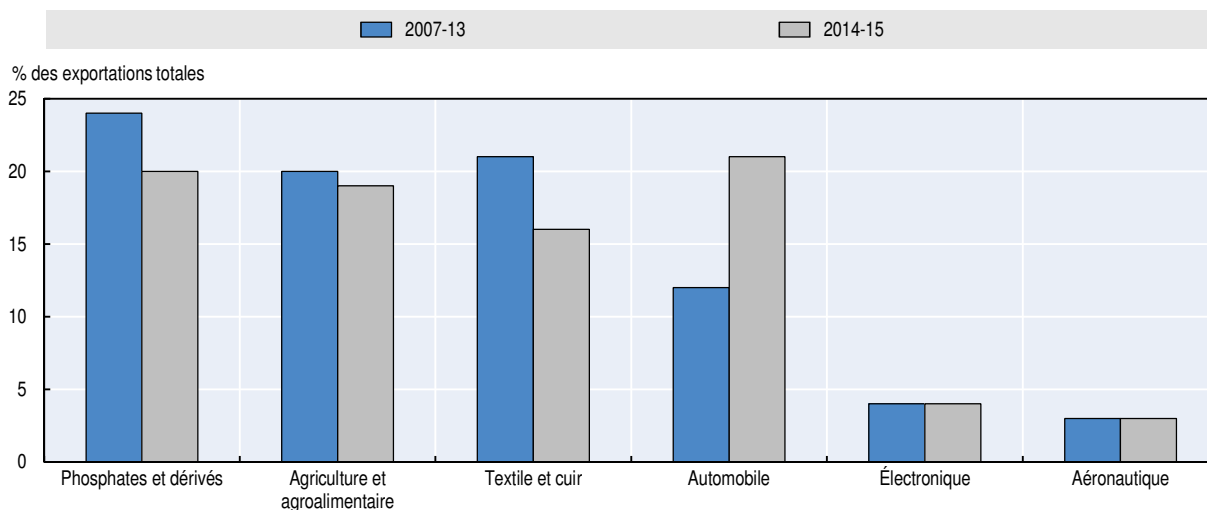
Note : Le calcul des ACR s'effectue sur un total de près de 900 produits, classification STIC Rev 3 4 digit code, en prenant la moyenne sur 2010-14. Il se base sur la méthode de Balassa.  $ACR_i = \frac{X_{ij}}{\sum_i X_{ij}} / \frac{\sum_j X_{ij}}{\sum_i \sum_j X_{ij}}$ , avec  $X_{ij}$  les exportations du secteur "i" du pays "j";  $\sum_i X_{ij}$  le total des exportations du pays "j";  $\sum_j X_{ij}$  la somme des exportations du monde dans le secteur "i"; et  $\sum_i \sum_j X_{ij}$  le total des exportations dans le monde.

Source : Calculs des auteurs à partir de Nations Unies (2014), Comtrade, <http://comtrade.un.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476078>

**Graphique 3.22. L'automobile est le premier secteur exportateur**

Évolution entre 2007-13 et 2014-15

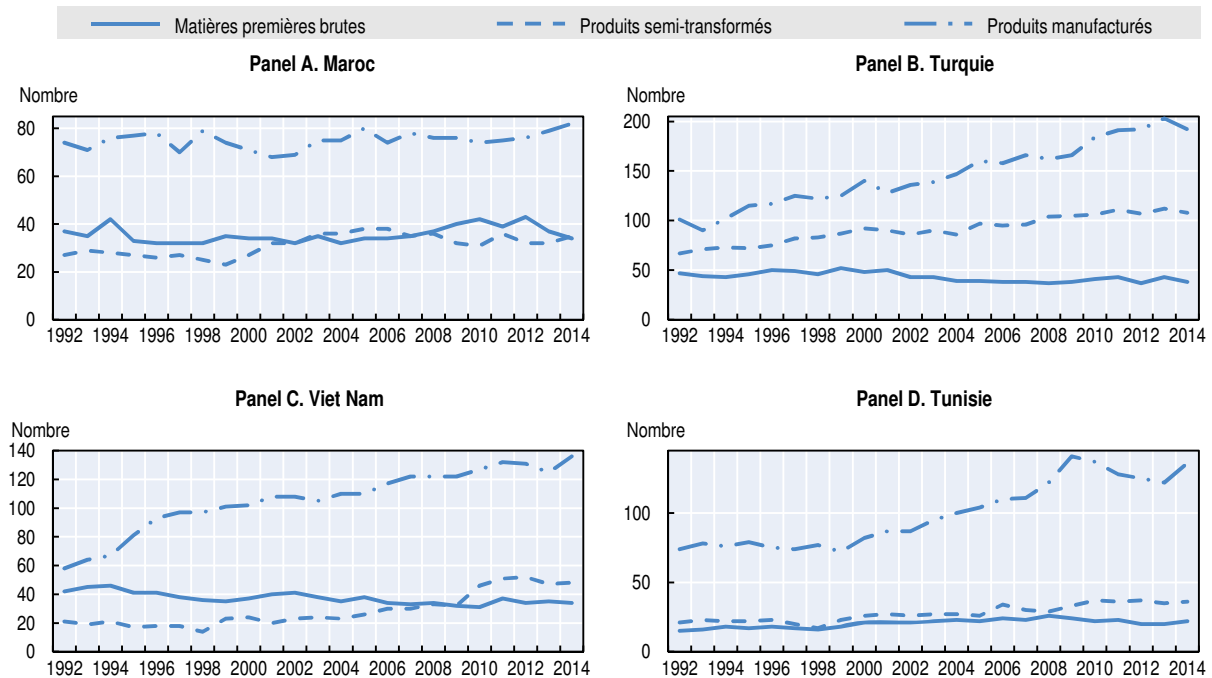


Source : Données fournies par le Maroc.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476081>

### Graphique 3.23. Le nombre de produits manufacturés présentant un avantage comparatif stagne

Nombre d'ACR par catégorie de produits



Note : Le calcul des ACR s'effectue sur un total de près de 900 produits, classification STIC Rev 3 4 digit code, en prenant la moyenne sur 2010-14. Il se base sur la méthode de Balassa.  $ACR_i = \frac{X_{ij}}{\sum_i X_{ij}} / \frac{\sum_j X_{ij}}{\sum_i \sum_j X_{ij}}$ , avec  $X_{ij}$  les exportations du secteur "i" du pays "j";  $\sum_i X_{ij}$  le total des exportations du pays "j";  $\sum_j X_{ij}$  la somme des exportations du monde dans le secteur "i"; et  $\sum_i \sum_j X_{ij}$  le total des exportations dans le monde.

Source : Calculs des auteurs à partir de Nations Unies (2014), Comtrade, <http://comtrade.un.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476098>

Le secteur manufacturier est celui qui présente le plus d'avantages comparatifs. Plus de la moitié des ACR sont concentrés dans le secteur manufacturier, dont notamment les biens semi-manufacturiers (câbles isolés par exemple) et le textile (tableau 3.2). Les ACR au sein des produits primaires se concentrent quant à eux dans les produits agricoles et les matériaux bruts (phosphates naturels). Les apparitions de produits avec ACR sur la période 2000-14 font principalement partie des biens manufacturés, des machines/équipements de transport et des produits alimentaires, même si ces derniers connaissent aussi de nombreuses disparitions.

#### Tableau 3.2. Le secteur manufacturier présente le plus d'avantages comparatifs

Nombre de produits avec avantage comparatif

|                                     | 2000 | 2014 |
|-------------------------------------|------|------|
| Machines et équipement de transport | 3    | 12   |
| Animaux et produits alimentaires    | 31   | 35   |
| Produits chimiques et dérivés       | 5    | 7    |
| Matières premières                  | 20   | 21   |
| Biens manufacturés                  | 69   | 75   |
| Boissons et tabac                   | 0    | 1    |

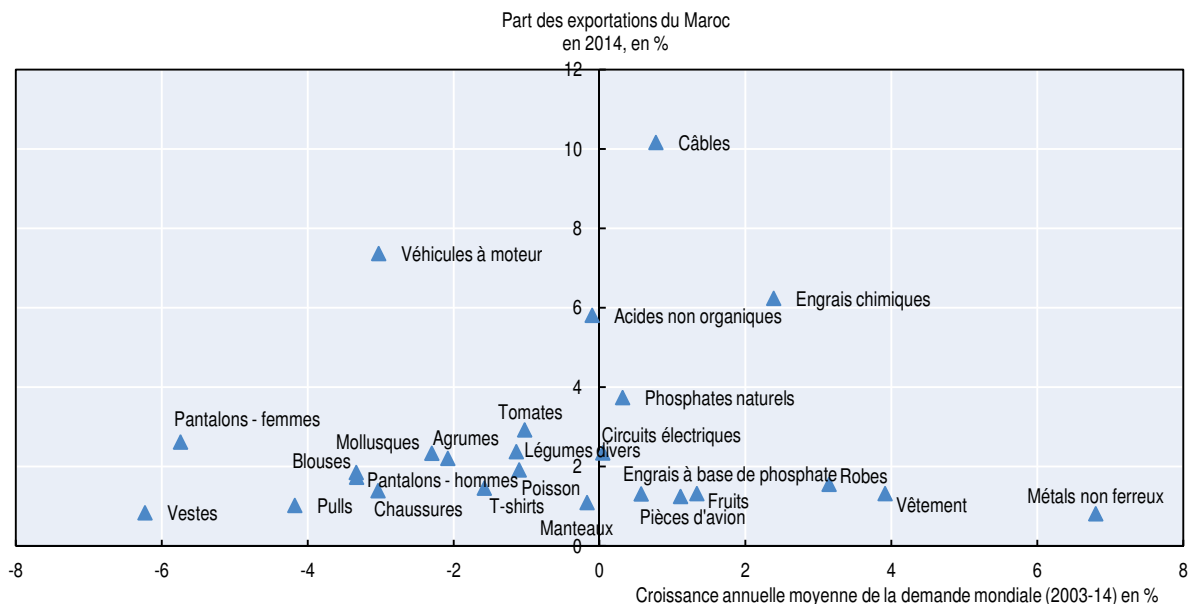
Note : Les catégories biens manufacturés et articles manufacturés divers ont été regroupées. La catégorie huiles animales et végétales a été regroupée avec les produits alimentaires. La classification utilisée est STIC Rev 3 4 digit code.

Source : Calculs des auteurs à partir de Nations Unies (2014), Comtrade, <http://comtrade.un.org/>.

Or, pour les principaux produits avec ACR, notamment pour les biens manufacturés, la demande mondiale ralentit. Sur les 25 premiers produits exportés avec ACR en 2014 (soit près de 70 % du total des exportations), la demande mondiale a baissé pour 15 d'entre eux depuis 2003. Les produits manufacturés, notamment le textile, sont particulièrement affectés. Les produits avec ACR qui marquent une croissance aussi bien à l'exportation qu'au niveau de la demande mondiale sont les câbles isolés, les engrais chimiques, les produits d'aéronautique, les produits métalliques non ferreux, certains produits d'habillement et les fruits secs (graphique 3.24).

**Graphique 3.24. La demande mondiale pour la majorité des produits avec avantage comparatif ne suit pas**

25 premiers produits avec ACR, soit 68 % des exportations en 2014



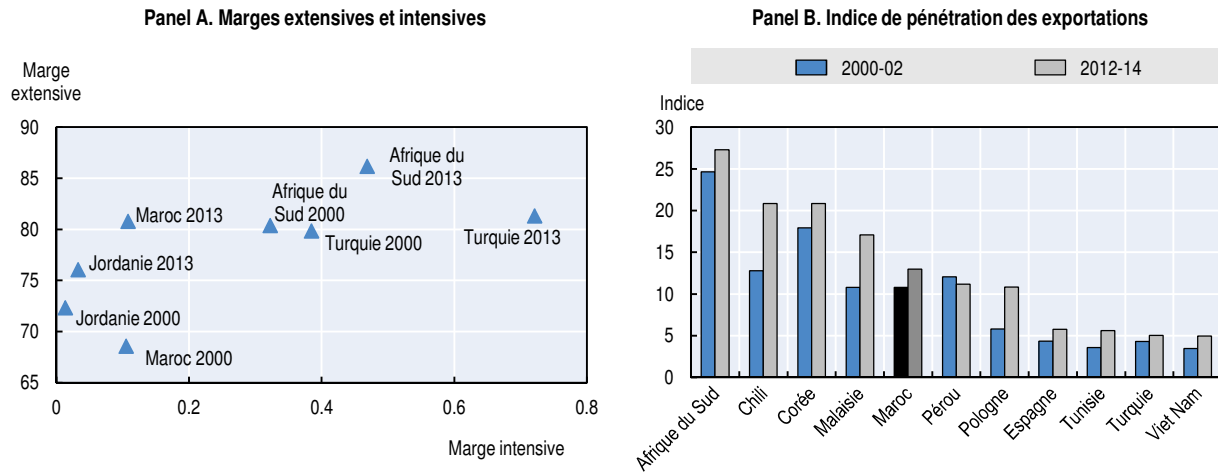
Note : La classification utilisée est STIC Rev 3 4 digit code.

Source : Calculs des auteurs à partir de Nations Unies (2014), Comtrade, <http://comtrade.un.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476105>

Le Maroc peut poursuivre la progression de sa marge intensive en ciblant les produits avec un ACR qui connaissent une hausse de la demande mondiale. Les exportations d'un pays peuvent se développer selon deux dimensions : le pays exporte davantage des mêmes produits (marge intensive) ou exporte de nouveaux produits (marge extensive). Depuis le début des années 2000, la marge extensive a progressé tandis que la marge intensive a nettement diminué en raison du fait que le panier d'exportations soit dominé par les biens ayant connu une croissance lente dans le commerce mondial (graphique 3.25 panel A). Le Maroc n'exporte que vers 12 % environ des pays qui achètent ses marchandises, laissant ainsi une grande marge de potentiel à l'exportation (graphique 3.25, panel B).

Graphique 3.25. L'indice de pénétration des exportations montre une faible évolution depuis 2000 pour le Maroc



Note : Panel A : La marge intensive est le ratio de la valeur en USD des exportations d'un pays donné sur la valeur en USD des exportations mondiales des produits qui sont dans le portefeuille d'exportations du pays. La marge extensive est la valeur en USD des exportations mondiales des produits qui sont dans le portefeuille d'exportations d'un pays donné sur la valeur en USD de tous les biens échangés. Panel B : L'indice de pénétration des exportations est la part du nombre réel des relations d'exportation (au niveau du produit du pays) conditionné par le pays A par rapport au nombre maximum de relations d'exportations qu'il peut avoir étant donné le nombre de ses exportations. Le dénominateur est calculé en additionnant le nombre de pays qui importent chaque produit que le pays A exporte. Un indice égal à 100 indique que le pays exporte vers tous les pays de destination de ses exportations.

Source : Banque mondiale (2016d), WITS, <http://data.worldbank.org>.

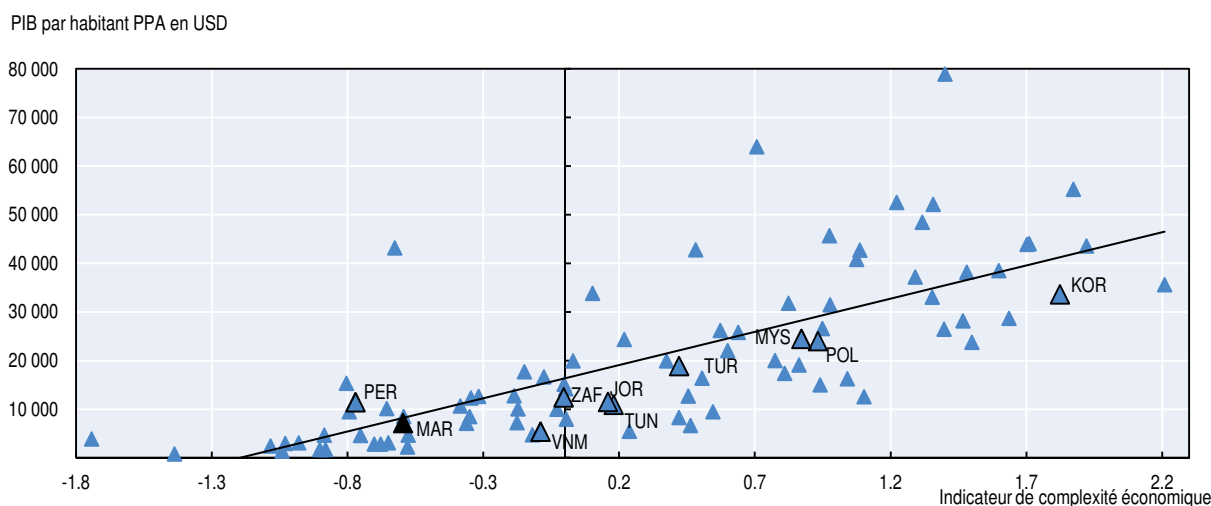
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476114>

La marge extensive du Maroc peut être accrue par une diversification de l'économie accompagnée d'une hausse du niveau de complexité des produits. Pour exporter de nouveaux produits, le pays doit monter en gamme et produire des biens d'une valeur ajoutée supérieure. Le Maroc paraît en bonne voie pour mener à bien une diversification plus avancée de son économie : par rapport à son niveau de PIB, le niveau de complexité économique est suffisant (graphique 3.26). L'espace des produits, dont la méthodologie est décrite dans l'encadré 3.6, permet d'illustrer l'évolution de la structure productive du Maroc, et un des schémas de diversification possible vers des produits engageant des capacités et compétences proches de celles déjà existantes tout en ayant un degré de complexité supérieur. Depuis le milieu des années 90, le Maroc s'oriente vers des activités qui sont de plus en plus interconnectées avec de larges pans de l'économie. Le pays a depuis longtemps une présence importante dans des catégories de produits qui ont relativement peu d'interconnexion avec d'autres produits (textile, agroalimentaires), soit des produits en périphérie du réseau de l'espace des produits. Le Maroc progresse vers des produits très reliés entre eux (notamment dans l'automobile et les machines électriques) situés au centre de l'espace des produits. D'autres pays ont connu des évolutions similaires, comme la Pologne, avec une forte poussée de l'agro-industrie et des machines/appareils électriques et une disparition progressive du textile. L'analyse des produits vers lesquels le Maroc pourrait se diversifier à l'avenir compte tenu de ses capacités actuelles, du niveau de proximité des produits avec ceux déjà existants et de leur niveau de complexité (supérieur au niveau de complexité moyen) fournit les résultats suivants :

- La catégorie des pierres/verres, proche des capacités actuelles du Maroc, avec un niveau de complexité faible, et un gain d'opportunité intermédiaire (défini comme le bénéfice potentiel d'un pays à s'engager vers de nouveaux produits plus complexes).

- Les métaux (cuivre, aluminium, fer, zinc, étain, plomb, nickel), proches des pierres/verre en termes de capacité et de proximité, mais qui présentent un gain d'opportunité bien supérieur – qui doit toutefois être relativisé en raison l'importance énergétique nécessaire à leur exploitation.
- Les produits chimiques à la demande mondiale importante, proches des capacités actuelles et présentant un fort gain d'opportunité (similaire aux métaux).
- Les équipements de transport qui présentent une proximité et un niveau de complexité similaire aux produits chimiques, mais un gain d'opportunité bien moindre.
- Les machines et équipements électriques à forte demande mondiale, qui présentent à la fois la distance la plus importante, le plus haut niveau de complexité et les gains d'opportunité les plus importants.

Graphique 3.26. **Le niveau de complexité économique du Maroc est en ligne avec son niveau de PIB**



Note : Les pays pour lesquels la part des rentes issues des ressources naturelles est supérieure à 15 % en 2014 ont été retirés.

Source : Center for International Development at Harvard University, <http://www.atlas.cid.harvard.edu>.

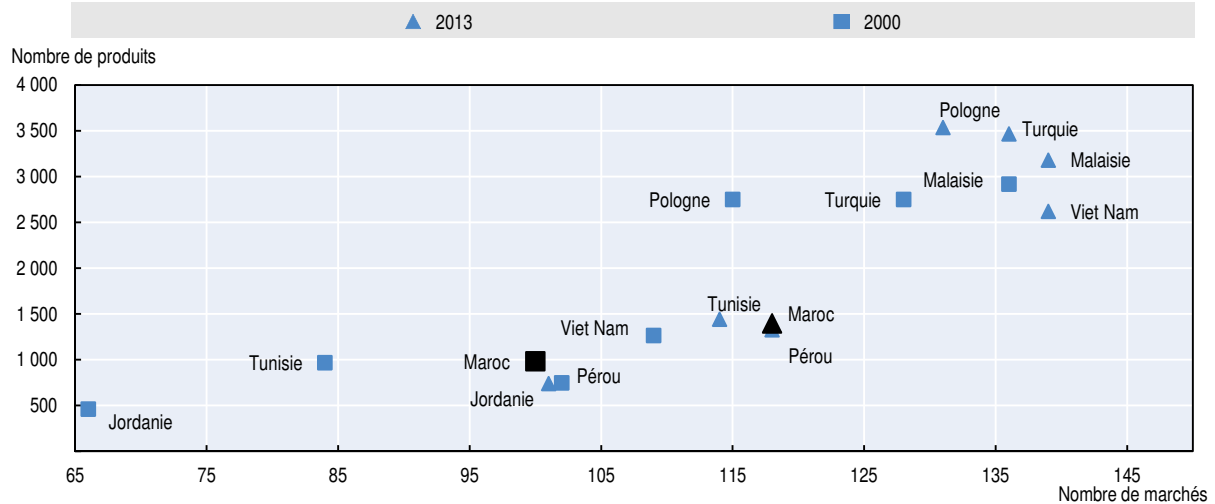
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476124>

L'évolution vers les nouveaux produits devra être accompagnée d'une recherche de nouveaux marchés et d'une diversification des partenaires commerciaux. Les retombées de l'ouverture des années 90 ont été absorbées par l'économie marocaine mais des efforts restent à fournir pour réorienter les partenaires commerciaux. La concentration vers le marché européen se réduit progressivement (de 74 % des exportations en 2004 à 70 % en 2014) et le nombre de marchés d'exportation progresse (graphique 3.27), notamment vers les pays émergents (Brésil, Inde, Pakistan), du Golfe et d'Afrique subsaharienne (encadré 3.7). Toutefois cette hausse reste inférieure à celles d'économies comme la Jordanie, la Tunisie ou le Viet Nam. D'autres marchés apparaissent encore largement exploitables, comme en Amérique du Nord, et nécessiteront un changement d'organisation au sein des filières exportatrices et une hausse de la compétitivité des produits. À ce titre, la stratégie Maroc Export Plus (2009-18) pour le développement et la promotion des exportations accompagne les acteurs exportateurs (environ 100 entreprises par an, ce qui peut paraître relativement modéré) dans le ciblage des secteurs et des marchés porteurs.

Encadré 3.6. **Concepts liés à l'espace des produits**

L'espace des produits décrit un réseau de parenté (de connexion) entre produits. Le niveau de parenté est défini comme étant le niveau de similarité des intrants et des capacités nécessaires pour produire un produit (éducation, infrastructure, technologie, etc.). Le réseau de l'espace des produits se matérialise par des nœuds (des produits) reliés entre eux selon leur degré de similitude (la distance entre les produits). La théorie de l'espace des produits suppose que deux biens sont proches parce qu'ils mobilisent des capacités et des connaissances globalement identiques. Ils ont alors tendance à être produits ensemble, contrairement à des biens plus distants les uns des autres. Le centre du réseau de l'espace des produits est dense (les nœuds sont très interconnectés), et constitué de produits tels que les machines, les produits métalliques, les biens intensifs en capitaux, etc. La périphérie du réseau est moins dense (les nœuds sont moins connectés) et constitués de produits tels que ceux agricoles, pétroliers, etc. Comme les biens produits en temps  $t$  par un pays déterminent dans une large mesure les nouveaux biens qu'il sera susceptible de fabriquer à terme, une économie avec beaucoup de produits situés au centre du réseau se diversifiera plus facilement car ses produits ont beaucoup de liens de parenté avec de nombreux autres produits. La notion d'espace des produits rejoint celle de complexité économique, dont le degré dans un pays est déterminé par la composition des produits qu'il fabrique. Il reflète les structures productives nécessaires pour contenir et associer les connaissances requises à cet effet. Ainsi, renforcer la complexité économique est souhaitable car cela revient à exploiter un volume grandissant de connaissances productives.

Source : Hidalgo et Hausmann (2009) ; Hausmann et al. (2011) ; Hidalgo et al. (2007).

Graphique 3.27. **Le nombre de marchés d'exportation du Maroc augmente**

Source : Calculs des auteurs à partir de Nations Unies (2014), Comtrade, <http://comtrade.un.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476134>

### Encadré 3.7. **Le secteur de l'électricité et de l'électronique, une réussite d'exportation des compétences**

La filière de l'électricité et de l'électronique a connu un développement rapide grâce au programme d'électrification rural entrepris dans les années 1990. La mise en œuvre de ce programme a permis aux entreprises marocaines de développer des compétences spécifiques, notamment vis-à-vis des conditions climatiques, en ayant recours à l'innovation, des nouvelles méthodes et des matériaux adaptés. Désormais, les entreprises du secteur sont bien positionnées à l'international, notamment sur les marchés africains et d'Amérique latine. Le secteur est structuré avec une fédération qui organise de nombreux salons et voyages de prospection. L'innovation y est mise à l'honneur avec une commission spécifiquement dédiée à la recherche et au développement. Désormais, la fédération ambitionne de monter un projet pilote de village africain entièrement électrifié avec le savoir-faire et les compétences marocains.

Source : Auteur.

## **Le Maroc ne tire pas suffisamment partie de son intégration dans les chaînes de valeur mondiales**

### ***Le Maroc est bien intégré dans les chaînes de valeur mondiales mais la dynamique de montée de gamme et la diversification restent faibles***

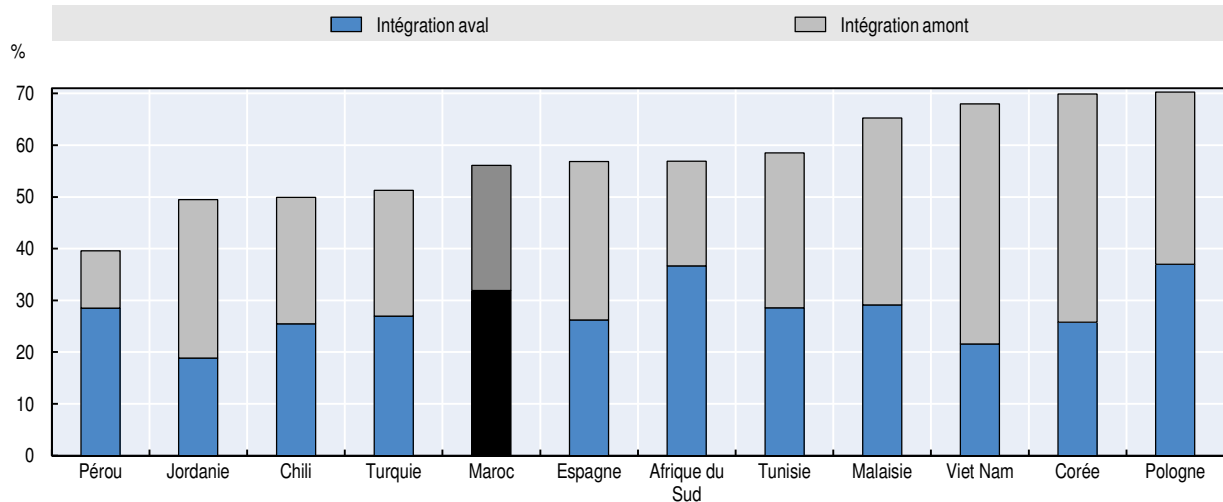
Les chaînes de valeur mondiales (CVM) offrent de nouvelles opportunités pour la transformation structurelle au Maroc. Elles représentent des réseaux de production internationaux au sein desquels les consommations intermédiaires sont produites dans plusieurs pays et assemblées dans d'autres. Chaque niveau des CVM offre des opportunités pour de nouvelles activités locales, des emplois, des compétences, de la technologie et des recettes fiscales. La participation aux CVM permet d'accélérer le processus d'industrialisation, et de monter en gamme en captant des parts plus importantes de valeur ajoutée. Au niveau des entreprises, l'intégration aux CVM permet de rehausser leur niveau de compétitivité (BAfD/OCDE/PNUD, 2014).

Le Maroc est bien intégré dans les CVM, à un niveau similaire à des pays tels que l'Espagne, l'Afrique du Sud ou la Tunisie, et supérieur au Chili ou à la Turquie (graphique 3.28). Une part de 56 % des exportations brutes marocaines consiste en de la valeur ajoutée étrangère incorporée dans les propres exportations du pays (intégration aval), ou sont utilisées pour fabriquer à l'étranger des biens intermédiaires qui seront ensuite exportés (intégration amont). Au sein de ces exportations, l'intégration aval prédomine (57 % du total de la valeur ajoutée exportée), mais la progression de l'intégration aux CMV est tirée par l'intégration amont, témoignant ainsi du rôle du Maroc dans les chaînes d'assemblage mondiales.

Malgré sa bonne intégration aux CVM, la dynamique de montée en gamme est faible. L'augmentation de la participation aux CVM n'a pas permis d'augmenter significativement la valeur ajoutée locale incorporée dans les exportations (graphique 3.29). Ainsi le Maroc dispose d'une forte proportion de valeur ajoutée étrangère dans ses exportations, qui lui a permis d'accroître sa productivité et devrait constituer un facteur facilitant sa diversification et la découverte de nouveaux produits d'exportation (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). Or la réduction des marges extensives semble témoigner des progrès limités dans ce domaine.



Graphique 3.28. **Le Maroc est relativement bien intégré dans les chaînes de valeur mondiales**  
2011



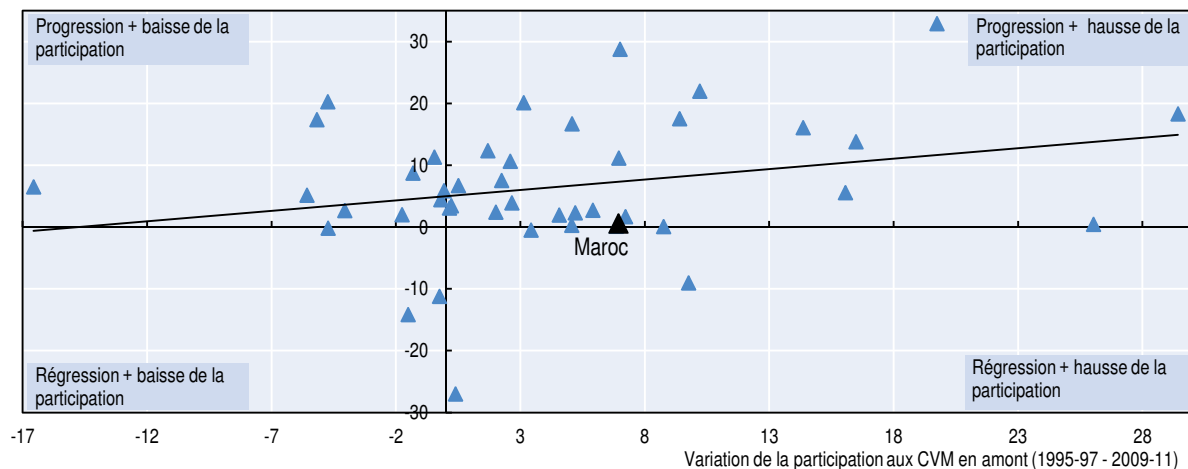
Note : L'intégration amont se mesure par la part de la valeur ajoutée étrangère incorporée dans les exportations d'un pays. L'intégration aval se mesure par la part de la valeur ajoutée exportée par un pays qui est réexportée par le pays importateur.

Source : Calculs des auteurs à partir de CNUCED-EORA GVC (2014), The Eora Multi-Region Input-Output Database, <http://worldmrio.com/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476148>

Graphique 3.29. **Le Maroc pourrait avoir une hausse de la valeur ajoutée locale supérieure compte tenu de son niveau de participation aux CVM**

Variation de la progression :  
VA locale dans les exportations  
(% du PIB, 1995-97 - 2009-11)



Source : Calculs des auteurs à partir de CNUCED-EORA GVC (2014), The Eora Multi-Region Input-Output Database, <http://worldmrio.com/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476151>

### **Au niveau sectoriel, la participation dans les CVM se traduit par une croissance de la valeur ajoutée locale mais pas de l'emploi**

La relation positive entre participation aux CVM et croissance de la valeur ajoutée locale observée au niveau national se manifeste au niveau sectoriel. L'intégration des secteurs aux CVM leur permet d'augmenter leur valeur ajoutée locale. Ceci est particulièrement retrouvé

pour les secteurs du commerce et le BTP. À l'inverse, ce n'est pas le cas pour le secteur des services financiers et aux entreprises.

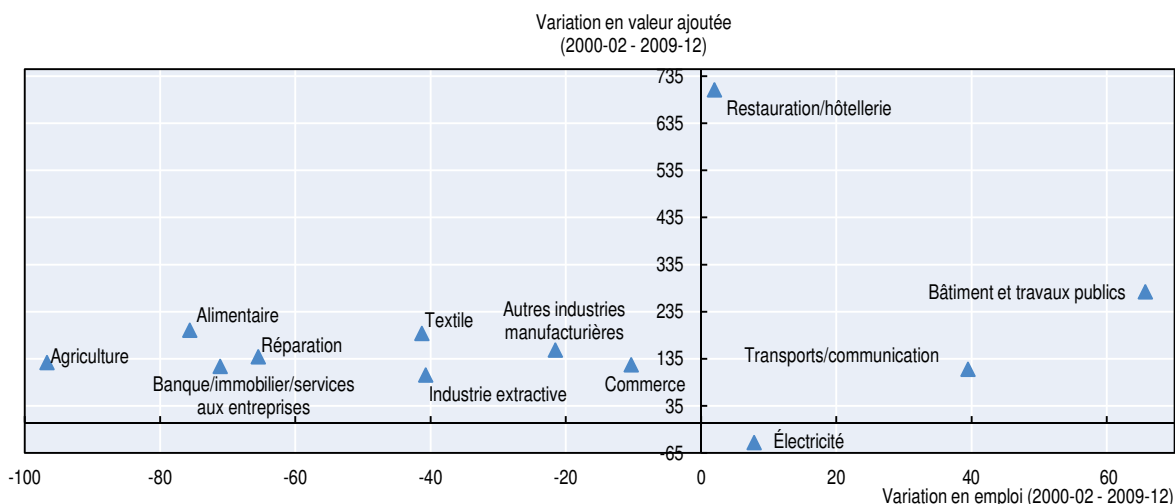
Toutefois, la hausse de la valeur ajoutée locale dans les exportations entre 1995 et 2011 s'est accompagnée d'une régression de l'emploi. Au niveau international, l'emploi progresse dans les pays où la participation aux CVM a significativement renforcé la valeur ajoutée locale dans les exportations (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). À l'inverse, pour le Maroc, bien que la valeur ajoutée locale dans les exportations se renforce légèrement (+0.6 % entre 1995 et 2011), l'emploi se réduit de près de 20 % sur la même période dans les secteurs exportateurs des CVM (BAfD/OCDE/PNUD, 2014 ; encadré 3.6). Au niveau sectoriel, seuls le BTP, les transports et communications et dans une moindre mesure l'hôtellerie/restauration ainsi que l'électricité connaissent des progressions simultanées de la valeur ajoutée locale dans les exportations et de l'emploi (graphique 3.30).

### Encadré 3.8. La filière textile, un exemple de chaîne de valeur déstructurée

La filière textile ne dispose pas d'acteurs sur tout le long de la chaîne de valeur. Peu d'entreprises performantes sont implantées en amont (production de tissu) tandis qu'en aval la distribution informelle est largement répandue (jusqu'à 85 %). Ainsi, quelques acteurs très performants parviennent à croître rapidement, tandis que de nombreux petits acteurs satellites disparaissent ou se fondent dans l'informel. Cette spécialisation sur le milieu de la chaîne de valeur, où les entreprises importent le tissu, confectionnent localement et réexportent, ne permet pas de générer suffisamment de valeur ajoutée pour assurer la survie de la filière. Doper les activités amont et aval avec un système d'incitations repensé permettrait de redynamiser le secteur et de relancer la croissance du chiffre d'affaire, des performances à l'export et de l'emploi.

Source : Auteur.

Graphique 3.30. La hausse de la valeur ajoutée locale dans les secteurs exportateurs ne s'est pas accompagnée d'une progression de l'emploi



Source : Calculs des auteurs à partir de CNUCED-EORA GVC (2014), The Eora Multi-Region Input-Output Database, <http://worldmrio.com/>.  
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476160>

## Références

- ANRT (2016), « Évolution en chiffres du marché national des télécommunications sur la période 2010-15 », Agence nationale de réglementation des télécommunications, Rabat, [www.anrt.ma/sites/default/files/2015\\_Analyse\\_evolution\\_2010-2015\\_fr\\_0.pdf](http://www.anrt.ma/sites/default/files/2015_Analyse_evolution_2010-2015_fr_0.pdf).
- Atiyas, I. et O. Bakis (2013), « Structural Change and Industrial Policy in Turkey », Working paper n° 2013-3, Sabanci Universitesi Rekabet Forumu, Istanbul, [http://research.sabanciuniv.edu/22308/1/str\\_ch\\_refwp.pdf](http://research.sabanciuniv.edu/22308/1/str_ch_refwp.pdf).
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BAfD/GdM/MCC (2015), *Diagnostic de croissance du Maroc*, Éditions BAfD, Abidjan, [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic\\_de\\_croissance\\_du\\_Maroc\\_%E2%80%93\\_Analyse\\_des\\_contraintes\\_%C3%A0\\_une\\_croissance\\_large\\_et\\_inclusive\\_-\\_version\\_FR.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic_de_croissance_du_Maroc_%E2%80%93_Analyse_des_contraintes_%C3%A0_une_croissance_large_et_inclusive_-_version_FR.pdf).
- Banque mondiale (2016a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org>.
- Banque mondiale (2016b), *SE4ALL* (base de données), <http://data.banquemondiale.org>.
- Banque mondiale (2016c), *Doing Business 2015 : Au-delà de l'efficacité*, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0351-2> <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0351-2> <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0351-2>.
- Banque mondiale (2016d), *WITS* (base de données), <http://data.banquemondiale.org>.
- Banque mondiale (2013), *Enquête entreprises* (base de données), [www.enterprisesurveys.org/data/](http://www.enterprisesurveys.org/data/).
- Banque mondiale (2007), *Enquête entreprises* (base de données), [www.enterprisesurveys.org/data/](http://www.enterprisesurveys.org/data/).
- Center for International Development at Harvard University, *The Atlas of Economic Complexity* (base de données), [www.atlas.cid.harvard.edu](http://www.atlas.cid.harvard.edu).
- Centre du commerce international (2012), « Maroc : Perspectives des entreprises - Série de l'ITC sur les mesures non tarifaires », Document technique n° MAR-12-220.F, Centre du commerce international, Genève, [www.intracen.org/maroc-perspectives-des-entreprises-serie-sur-les-mesures-non-tarifaires/](http://www.intracen.org/maroc-perspectives-des-entreprises-serie-sur-les-mesures-non-tarifaires/).
- CESE (2014), « Rapport annuel », Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/2014/RA-2014-VF.pdf](http://www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/2014/RA-2014-VF.pdf).
- CESE (2013), « Gouvernance pour une convergence des stratégies sectorielles », Présentation powerpoint du 12 février 2013, Conseil économique, social et environnemental, Rabat.
- CESE (2012), « Le système fiscal marocain : développement économique et cohésion sociale », Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.ces.ma/Documents/PDF/CES\\_Rapport\\_Fiscalite-VF.pdf](http://www.ces.ma/Documents/PDF/CES_Rapport_Fiscalite-VF.pdf).
- CGEM (2014), « Étude sur les leviers de la compétitivité des entreprises marocaines », *Commission investissement, compétitivité et émergence industrielle*, Confédération générale des entreprises du Maroc, Casablanca, [www.cgem.ma/upload/392118863.pdf](http://www.cgem.ma/upload/392118863.pdf).
- Conseil de la concurrence (2013), « Rapport annuel », Rabat, [www.conseil-concurrence.ma/publications/RapportAnnuel2013-Fr.pdf](http://www.conseil-concurrence.ma/publications/RapportAnnuel2013-Fr.pdf).
- Conseil de la concurrence (2011), « Rapport annuel », Rabat, [www.conseil-concurrence.ma/publications/RapportAnnuel2011-Fr.pdf](http://www.conseil-concurrence.ma/publications/RapportAnnuel2011-Fr.pdf).
- CNUCED-EORA GVC (2014), *The Eora Multi-Region Input-Output Database* (base de données), <http://worldmrio.com/>.
- fDi Markets (2016), Base de données, *Financial Times*, [www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com).
- Femise (2012), « Évaluation de la stratégie agricole du Maroc (Plan Maroc Vert) à l'aide d'un modèle d'équilibre général dynamique », Forum euroméditerranéen des Instituts de science économique, Marseille, [www.femise.org/etudes-et-recherches/evaluation-de-la-strategie-agricole-du-maroc-plan-maroc-vert-a-laide-dun-modele-dequilibre-general-dynamique/](http://www.femise.org/etudes-et-recherches/evaluation-de-la-strategie-agricole-du-maroc-plan-maroc-vert-a-laide-dun-modele-dequilibre-general-dynamique/).
- HCP (2016), « Étude sur le rendement du capital physique au Maroc », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/attachment/638297/](http://www.hcp.ma/attachment/638297/).
- HCP (2011), « Enquêtes annuelles d'entreprises dans les secteurs du BTP, du commerce et des services 2004-2007 », rapport de synthèse, Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/Enquetes-annuelles-d-entreprises-sur-les-secteurs-du-BTP-du-commerce-et-des-services\\_a110.html](http://www.hcp.ma/Enquetes-annuelles-d-entreprises-sur-les-secteurs-du-BTP-du-commerce-et-des-services_a110.html).

- HCP (2007), « Enquête nationale sur le secteur informel », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/file/102687](http://www.hcp.ma/file/102687).
- Hausmann, R. et al. (2011), *The Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity*, Massachusetts Institute of Technology and Center for International Development, Harvard University, Cambridge, M.A., <http://atlas.cid.harvard.edu/>.
- Hidalgo, C. A. et R. Hausmann (2009), « The Building Blocks of Economic Complexity », *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)*, vol. 106, n° 26, pp.10570-10575, <http://dx.doi.org/10.1073/pnas.0900943106>.
- Hidalgo, C. A. et al. (2007), « The Product Space Conditions the Development of Nations », *Science*, vol.317, n° 5837, pp.482-487, <http://science.sciencemag.org/content/317/5837/482?sid=8724ed7e-b9ee-426a-8665-c4af34938f7d>.
- Ires (2014), « Industrialisation et compétitivité globale du Maroc », Institut royal des études stratégiques, Rabat, [www.ires.ma/wp-content/uploads/2015/11/rapport\\_industrialisation\\_0.pdf](http://www.ires.ma/wp-content/uploads/2015/11/rapport_industrialisation_0.pdf).
- Ires (2013), « Les accords de libre-échange conclus par le Maroc : incidences sur la compétitivité globale du pays et voies d'optimisation », Institut royal des études stratégiques, Rabat, [www.ires.ma/wp-content/uploads/2015/12/presentation\\_dg\\_ces\\_23\\_mai\\_2013\\_version\\_site\\_web.pdf](http://www.ires.ma/wp-content/uploads/2015/12/presentation_dg_ces_23_mai_2013_version_site_web.pdf).
- MAPM (2009), « Plan Maroc vert », Présentation powerpoint de mai 2009, Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, [www.agriculture.gov.ma/](http://www.agriculture.gov.ma/).
- MEF (2016), « Situation et perspectives de l'économie nationale : Au-delà de l'écran comptable, la transformation structurelle continue », Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des Études et des Prévisions financières, Rabat, [www.finances.gov.ma/Docs/dtfe/2015/etude\\_ecrancomptabletransformation.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/dtfe/2015/etude_ecrancomptabletransformation.pdf).
- MET (2010), « Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, Synthèse de la stratégie et du Contrat-Programme 2010-15 », Ministère de l'Équipement et des Transports, Rabat, [www.invest.gov.ma/upload/secteurs/fr\\_Document\\_98.pdf](http://www.invest.gov.ma/upload/secteurs/fr_Document_98.pdf).
- Micien (2014), « De l'émergence aux écosystèmes performants 2014-20 », Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique, Rabat, [www.mcinet.gov.ma/~mcinetgov/fr/content/plan-d%E2%80%99acc%C3%A9l%C3%A9ration-industrielle-2014-2020-0](http://www.mcinet.gov.ma/~mcinetgov/fr/content/plan-d%E2%80%99acc%C3%A9l%C3%A9ration-industrielle-2014-2020-0).
- Nations Unies (2014), *UN Comtrade Database* (base de données), <https://wits.worldbank.org/>.
- Office des changes (2013), « Rapport annuel », Rabat, [www.oc.gov.ma/](http://www.oc.gov.ma/).
- Onudi (2015), *World Productivity Database* (base de données), [www.unido.org](http://www.unido.org).
- PNUD/MBRF (2014), « Arab Knowledge Report 2014 Youth and Localisation of Knowledge », Dubaï, [www.undp.org/content/dam/rbas/report/UNDP-GENERAL-REPORT-ENG.pdf](http://www.undp.org/content/dam/rbas/report/UNDP-GENERAL-REPORT-ENG.pdf).
- Shafaeddin, M. (2006), « Does Trade Openness Favour or Hinder Industrialization and Development? », *Third World Network Trade & Development Series*, n°31, [https://mpra.ub.uni-muenchen.de/4371/1/Mpra\\_paper\\_4371.pdf](https://mpra.ub.uni-muenchen.de/4371/1/Mpra_paper_4371.pdf).

## ANNEXE 3.A1

## Analyse de la décomposition de la productivité : Note méthodologique

La méthode de décomposition de la productivité décline les changements dans la productivité du travail en des effets intrasectoriels, intersectoriels et croisés. Les effets intrasectoriels mesurent la croissance de la productivité au sein de chaque secteur. Les effets intersectoriels mesurent l'effet sur la productivité globale du mouvement des ressources entre des industries ayant des niveaux de productivité différents. Enfin, les effets croisés représentent les effets induits par la réallocation du travail entre industries ayant des taux de croissance de la productivité différents.

Pour chaque industrie  $i$ , en temps  $t$ , la productivité du travail est définie par la production ( $Y$ ) divisée par le travail ( $L$ ) :

$$LP_{it} = \frac{Y_{it}}{L_{it}}$$

$$LP_t = \frac{Y_t}{L_t} = \frac{\sum_i Y_{it}}{\sum_i L_{it}}$$

En termes nominal, la productivité du travail peut être présentée comme la somme pondérée de la productivité intrasectorielle :

$$LP_t = \sum_i LP_{it} \frac{L_{it}}{L_t}$$

Exprimé en différentiel :

$$\Delta LP = \sum_i \Delta(LP_i) \frac{L_{it-1}}{L_{t-1}} + \sum_i LP_{it-1} \Delta\left(\frac{L_i}{L}\right) + \sum_i \Delta(LP_i) \Delta\left(\frac{L_i}{L}\right)$$

En divisant par  $LP_{t-1}$  pour obtenir le taux de croissance :

$$\frac{\Delta LP}{LP_{t-1}} = \sum_i \frac{\Delta LP_i}{LP_{it-1}} \frac{Y_{it-1}}{Y_{t-1}} + \sum_i \frac{LP_{it-1}}{LP_{t-1}} \left(\frac{L_{it}}{L_t} - \frac{L_{it-1}}{L_{t-1}}\right) + \sum_i \frac{1}{LP_{t-1}} (\Delta LP_i) \Delta\left(\frac{L_i}{L}\right)$$

Le premier composant représente l'effet intrasectoriel, i.e. la somme des taux de croissance de la productivité des industries, pondérée par les parts dans l'emploi.

Le deuxième composant est l'effet intersectoriel, i.e. la somme des changements dans la répartition de l'emploi, pondérée par les niveaux relatifs de productivité (i.e. le ratio de la productivité de l'industrie dans la productivité moyenne). Cet effet peut aussi être décomposé

en tant que la somme des taux de croissance de l'emploi dans les branches, pondéré par les parts initiales dans l'emploi, moins la croissance de l'emploi total.

Le dernier composant est l'effet croisé. S'il est positif, cela indique que les effets intrasectoriel et intersectoriel sont complémentaires et que la croissance de la productivité est positive dans les industries en expansion et négative dans celles en déclin.

L'analyse de la décomposition de la productivité est sensible au nombre de secteurs pris en considération dans l'analyse : s'il est trop petit, une partie importante des changements intersectoriels ne sera pas pris en compte et apparaîtra dans l'effet intrasectoriel, ce qui peut conduire à ignorer certaines transformations structurelles importantes

## Chapitre 4

# L'ampleur des inégalités retarde l'émergence d'une société inclusive

*Ce chapitre présente le cadre d'analyse de l'OCDE pour la croissance inclusive et examine les niveaux de vie multidimensionnels du Maroc à l'aune de ceux des pays de comparaison. Il analyse également l'évolution des inégalités économiques et des disparités spatiales. Enfin, il montre que les inégalités se retrouvent dans les domaines sociaux. Les défaillances dans les secteurs de l'éducation, de la santé et sur le marché de l'emploi créent d'importantes distorsions sociales, notamment entre milieux rural et urbain. Les dysfonctionnements dans le domaine de l'éducation entretiennent la faiblesse du stock de capital humain et retardent l'émergence d'une société inclusive.*

La croissance économique ne s'accompagne pas systématiquement d'une amélioration du bien-être, même si elle a permis de faire reculer la pauvreté et d'élever le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant au cours de la dernière décennie. L'extrême pauvreté a été divisée par 2.5 depuis 2000 et les conditions de vie des populations se sont en moyenne améliorées. Néanmoins, la croissance n'est qu'une mesure imparfaite de la qualité de vie. Le PIB ne reflète pas la répartition des ressources entre les individus et les groupes sociaux, et ne prend pas non plus en compte les dimensions non monétaires du bien-être, comme l'état de santé et le niveau d'instruction.

Le bilan des performances du Maroc en termes de bien-être individuel, mitigé, varie selon les dimensions considérées : revenu et patrimoine, logement et infrastructures, emplois, éducation et compétences, environnement, santé, vulnérabilité, liens sociaux, autonomisation et participation, évaluation de la vie (chapitre 1). Le cadre de mesure du bien-être de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (OCDE, 2015a) fait état de bonnes performances en termes de consommation, de degré de vulnérabilité ou de satisfaction à l'égard de la vie. Inversement, les indicateurs en termes d'emploi, d'éducation ou de santé sont nettement moins bons.

L'application du cadre de l'OCDE sur la croissance inclusive permet de combiner plusieurs dimensions du bien-être et montre que le développement économique n'a pas été suffisamment inclusif au cours de la dernière décennie. Le « niveau de vie multidimensionnel » est calculé à partir du revenu moyen, de la longévité, de l'emploi et des inégalités de revenu. L'espérance de vie plus élevée a permis d'améliorer le niveau de vie multidimensionnel, dont les progrès reposent désormais sur la création d'emplois. Les niveaux de vie multidimensionnels ont par ailleurs progressé plus vite en milieu rural qu'en milieu urbain depuis 1990.

Au-delà du cadre d'analyse pour la croissance inclusive de l'OCDE, d'autres éléments montrent des inégalités économiques persistantes. La croissance a élevé le niveau de vie, mais de manière inégalitaire. Une frange non négligeable des Marocains, principalement en zones rurales, cumule encore pauvreté monétaire et privations sociales. Les inégalités dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi se conjuguent les unes aux autres et constituent des contraintes majeures pour le développement du pays. Le Maroc risque de glisser vers une société à deux vitesses, avec d'un côté ceux qui ont les moyens de se former, de se soigner et de trouver du travail, et de l'autre les exclus. Les autorités ont lancé ces dernières années des programmes sociaux ciblés sur les populations les plus vulnérables, mais leur impact reste relativement limité. Le poids des inégalités retarde, dans une certaine mesure, l'émergence d'une classe moyenne capable de soutenir la demande intérieure.

La dernière partie du chapitre examine les performances et les dysfonctionnements dans trois domaines clés pour l'émergence d'une société inclusive : l'éducation, la santé et l'emploi, particulièrement préoccupant puisque le taux d'emploi ne dépasse pas les 45 % de la population en âge de travailler. L'accès au marché du travail reste difficile pour les jeunes, les femmes et les plus diplômés. Le retard dans l'accumulation du capital humain



avec de mauvaises performances dans l'accès à l'éducation et la qualité des connaissances acquises est très important. Le système éducatif ne permet pas de relever le niveau du capital humain, qui ressort comme l'une des principales faiblesses en termes de bien-être et de sources de croissance. Les dysfonctionnements du système éducatif se répercutent sur le marché de l'emploi et vice versa. Enfin, dans le domaine de la santé, les politiques volontaristes du gouvernement ont permis une nette amélioration des indicateurs objectifs de santé. Cependant, l'accès aux soins reste difficile et les niveaux de satisfaction sur leur état de santé et le système de soins restent faibles.

## Croissance inclusive et niveaux de vie multidimensionnels

Cette section présente une nouvelle mesure du niveau de vie multidimensionnel au Maroc et dans d'autres pays à bas revenu et revenu intermédiaire. Cette mesure recouvre plusieurs dimensions importantes du bien-être : le niveau de revenu ou de consommation moyen, la longévité, le taux d'emploi et l'inégalité des revenus ou de la consommation. Cet indicateur repose sur le calcul de prix fictifs permettant aux décideurs d'évaluer les coûts et avantages des réformes des politiques qui ont une incidence sur ces dimensions du bien-être. Les résultats montrent que les possibilités d'amélioration du niveau de vie reposent principalement sur la création d'emplois. Si l'on analyse l'évolution du niveau de vie multidimensionnel durant la période 1991-2012, les gains de longévité ont été le principal moteur de sa progression. Au Maroc, la convergence à long terme des niveaux de vie multidimensionnels entre les régions rurales et urbaines semble s'être arrêtée depuis le milieu des années 2000, mais cela pourrait s'expliquer par l'utilisation de sources de données différentes.

### Un cadre de mesure multidimensionnel de la croissance inclusive

La prise en compte du bien-être multidimensionnel dans la politique économique suppose des arbitrages qui dépassent les outils traditionnels. En effet, si le PIB par habitant est un indicateur économique majeur, il est une mesure imparfaite des conditions de vie, car il ne tient pas compte de la distribution ni des dimensions non-matérielles. En s'appuyant sur des travaux antérieurs (Boarini, Murtin et Schreyer, 2015 ; Boarini et al, 2016), l'OCDE a élaboré un cadre de mesure destiné à relever ce défi. Il se prête à une utilisation dans la prise de décisions concrètes de politiques publiques pour que les responsables publics puissent mieux comprendre les arbitrages auxquels ils sont confrontés, lorsqu'ils conçoivent des réformes économiques affectant différentes dimensions du bien-être.

Le cadre de l'OCDE pour une croissance inclusive s'appuie sur la mesure du *niveau de vie multidimensionnel* qui combine les variations du revenu moyen, l'inégalité des revenus, la santé et le chômage<sup>1</sup>. Ce cadre repose sur un certain nombre de postulats clés :

1. *Le bien-être est multidimensionnel.* L'approche de croissance inclusive se concentre sur un sous-ensemble des dimensions du cadre de mesure du bien-être de l'OCDE (chapitre 1), à savoir le revenu, la santé et l'emploi. Les raisons du choix de ces variables ainsi que leur mesure sont expliquées dans les encadrés 4.1 et 4.2.
2. *L'inégalité importe* car la répartition des résultats et la diversité des conditions de vie des ménages ne sont pas reflétées comme il convient par de simples moyennes (OCDE 2008 ; 2011).
3. *Les arbitrages et les complémentarités entre dimensions du bien-être peuvent être évalués* si celles-ci sont exprimées dans la même unité monétaire. Cela permet d'aller au-delà de

certaines analyses antérieures de l'OCDE sur les effets des différentes politiques sur la performance du PIB, comme l'étude intitulée *Objectif croissance*, pour évaluer les effets des réformes des politiques sur plusieurs dimensions du bien-être.

L'OCDE définit la croissance inclusive dans ce cadre comme *l'augmentation du niveau de vie multidimensionnel d'une catégorie de revenu cible au sein de la société*. Dans la pratique, il peut s'agir du ménage à revenu médian ou d'un ménage à plus faible revenu. Dans ce chapitre, sauf exception signalée, le *niveau de vie multidimensionnel* représente le *niveau de vie (revenu équivalent) du ménage médian du pays*. Il est défini en pratique comme le revenu moyen diminué d'une pénalité correspondant à l'écart monétisé des taux d'emploi et de longévité par rapport aux pays les plus performants, ainsi qu'au degré d'inégalité des revenus.

#### Encadré 4.1. **Choix des dimensions du niveau de vie multidimensionnel**

Le choix et la mesure des aspects à prendre en considération dans le niveau de vie multidimensionnel obéissent à un certain nombre de principes. Dans les principales études ciblées sur les pays de l'OCDE (OCDE, 2015b), la dimension monétaire est appréhendée par des mesures du revenu disponible réel brut des ménages ajusté en parité de pouvoir d'achat (PPA), extraites des comptes nationaux. Ces informations sont combinées avec des données sur la distribution du revenu disponible provenant d'enquêtes sur les ménages et d'autres données micro-économiques recueillies dans la base de données de l'OCDE sur la distribution du revenu.

S'agissant des pays non membres de l'OCDE qui constituent la cible principale de cette étude, les comptes nationaux ne contiennent généralement pas de données sur le revenu disponible des ménages. On utilise donc comme indicateur du revenu les dépenses de consommation finale des ménages extraites de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale, 2016), aux prix constants de 2011 et ajustées en parité de pouvoir d'achat, car ce sont les seules données garantissant la comparabilité entre les pays et dans le temps. Les aspects relatifs à la distribution sont disponibles auprès de la même source ainsi que dans la base de données de Lakner et Milanovic (2015). La mesure du niveau de vie matériel utilisée dans ces bases de données varie selon les pays : il s'agit généralement du revenu pour les pays à haut revenu ou à revenu intermédiaire, et de la consommation pour les pays à faible revenu, dont fait partie le Maroc. Compte tenu de ces limites de données, les mesures de l'inégalité du bien-être économique peuvent être très sous-estimées dans les pays à faible revenu, car les inégalités de consommation sont généralement moins importantes que les inégalités de revenu.

En ce qui concerne les dimensions non monétaires, le cadre du bien-être de l'OCDE (OCDE, 2011) en a identifié huit, dont trois qui se démarquent comme étant les principaux déterminants du bien-être subjectif des populations au niveau individuel, avec le revenu (Boarini et al, 2012) : la santé, le chômage et les liens sociaux. Ce dernier aspect n'étant évidemment pas susceptible d'orienter l'action publique, les deux dimensions non monétaires retenues dans le cadre pour une croissance inclusive sont la santé et l'accès à l'emploi. Alors que Boarini et al. (2016) se réfèrent indifféremment au chômage et à l'emploi (en pourcentage de la population en âge de travailler), comme indicateurs de la dimension emploi, le taux d'emploi paraît plus approprié pour analyser le niveau de vie dans les pays à faible revenu, où la plupart des gens travaillent au moins quelques heures par jour quand ils n'ont pas d'emploi officiel. Enfin, l'espérance de vie à la naissance a été sélectionnée pour mesurer la santé car cette variable est largement disponible dans tous les pays et pour toutes les périodes.

### Encadré 4.2. Calcul du niveau de vie multidimensionnel

Le niveau de vie multidimensionnel se calcule en agrégeant le revenu moyen, la longévité, l'emploi et les inégalités de revenus dans un indice monétaire unique. Pour exprimer l'espérance de vie et le taux d'emploi en valeurs monétaires, le cadre de l'OCDE utilise la méthode du « revenu équivalent » (Samuelson, 1974 ; Fleurbaey et Gaulier, 2009 ; Fleurbaey et Blanchet, 2013), c'est-à-dire *le gain de revenu qui produirait la même augmentation de bien-être qu'une amélioration donnée d'une dimension non monétaire*. À titre d'exemple, les Marocains ne verraient pas de différence avec leur situation actuelle s'ils avaient un revenu plus faible mais la même espérance de vie qu'au Japon. La baisse de revenu qui compense cette augmentation de la longévité constitue la valeur monétaire de l'écart de longévité entre le Maroc et le Japon (pays où l'espérance de vie est la plus élevée et qui constitue la « référence de longévité »). Le même raisonnement est valable pour le taux d'emploi. Étant donné que les références de longévité et d'emploi sont les meilleurs résultats observés dans l'échantillon, les valeurs monétaires de la longévité et de l'emploi prennent la forme d'une diminution du revenu par rapport à la situation actuelle, c'est-à-dire d'une pénalité appliquée au revenu moyen.

Dans une première étape, les prix fictifs des dimensions non monétaires sont calculés. Pour monétiser les dimensions non liées au revenu, on doit calculer des « prix fictifs » qui sont en quelque sorte les « valeurs d'échange » entre les dimensions monétaires et non monétaires. L'évaluation des prix fictifs est la principale difficulté empirique (annexe 4.A1).

- Le prix fictif de la longévité est calculé en base à la Valeur d'une vie statistique (VSL), chiffrée à 6.3 millions dollars américains (USD) de 2005 par l'Agence américaine de protection de l'environnement. La VSL est ensuite convertie en prix fictif d'une année de longévité supplémentaire, au moyen du modèle de l'utilité sur la durée de la vie. Le prix fictif de la longévité prend en compte le revenu, l'emploi et la longévité.
- Le prix fictif de l'emploi est calculé en base à des régressions macroéconomiques de la satisfaction à l'égard de la vie sur le revenu disponible des ménages, l'emploi et des variables indicatrices temporelles et par pays, pour tous les pays de l'OCDE.

Les prix fictifs de la longévité et de l'emploi sont propres à chaque pays puisqu'ils dépendent du niveau de revenu, de la longévité et de l'emploi. Dans le cas des pays de l'OCDE, Boarini et al. (2016) démontrent que le prix fictif de la longévité augmente au fur et à mesure que les gens s'enrichissent et diminue au fur et à mesure que la durée de vie s'allonge.

Dans une seconde étape, le « revenu équivalent » ou le niveau de vie multidimensionnel des différents déciles de revenu  $d$  se calculent selon la formule suivante

$$LS_d = y_d - p^E \Delta E_c - p^{LE} \Delta LE_c$$

où  $y$  est la consommation moyenne, l'écart entre le taux d'emploi de chaque pays  $c$  et le taux d'emploi de référence,  $\Delta LE_c$  l'écart entre la longévité de chaque pays et la longévité de référence, et où  $(p^E, p^{LE})$  sont respectivement les prix fictifs de l'emploi et de la longévité. Les contributions de l'emploi et de la longévité sont alors représentées comme des pénalités dues aux déficits respectifs d'emploi et de longévité par rapport aux pays avec les taux d'emploi et espérance de vie les plus élevées.

En outre dans le calcul du niveau de vie multidimensionnel, on applique au revenu moyen une pénalité correspondant au degré d'inégalité des revenus qui prévaut dans chaque pays (Kolm, 1969 ; Atkinson, 1970). Cette pénalité dépend d'un paramètre d'aversion à l'inégalité qui peut être calibré de façon à ce qu'elle corresponde à l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian. Dans la plupart des résultats décrits dans ce chapitre, le niveau de vie multidimensionnel représente le niveau de vie (revenu équivalent) du ménage médian du pays. Toutefois le choix d'une valeur différente pour ce paramètre permet d'obtenir une approximation du niveau de vie des 10 % les plus démunis de la population<sup>1</sup>. Théoriquement, le cadre pour la croissance inclusive peut prendre en compte les inégalités au sein d'un pays en termes de santé et d'emploi (ou de chômage ; Diaz et Murtin, 2016a, 2016b), mais le manque de données disponibles au niveau international limite l'analyse des inégalités à la seule dimension du revenu. Dans cette approche, le niveau de vie multidimensionnel

Encadré 4.2. **Calcul du niveau de vie multidimensionnel** (suite)

d'un pays est simplement défini comme étant la moyenne du niveau de vie multidimensionnel des différents déciles, diminuée d'une pénalité pour inégalité de niveau de vie découlant de l'inégalité des revenus (indice d'inégalité d'Atkinson-Kolm).

$$LS_c = \left( \frac{1}{N} \sum_d LS_{c,d} \right) [1 - I_c^r(LS_{c,d})]$$

1. La méthode de calcul de ce chiffre est expliquée à l'annexe 4.A1. Le prix fictif d'une année de longévité est égal à 7.1 % et 6.8 % respectivement pour les populations rurales et urbaines, alors que le prix fictif d'un point de pourcentage du taux d'emploi est égal respectivement à 1.5 % et 1.8 %. Le prix fictif de la longévité est plus élevé au Maroc que dans les pays de l'OCDE qui ont une espérance de vie plus longue.

Source : Boarini et al. (2016).

Les prix fictifs sont un instrument intéressant pour les responsables de l'action publique, car ils expriment d'une manière simple et facile à communiquer les progrès accomplis dans les domaines de la santé et sur le marché du travail. Par exemple, dans les estimations présentées au tableau 4.1, la valeur monétaire d'une année de longévité supplémentaire aux yeux des Marocains est fixée à 7 % de leurs revenus en 2012, soit 8.3 milliards USD pour l'ensemble de la population. L'espérance de vie à la naissance a augmenté de quatre mois par an (soit 0.35 année de longévité chaque année) sur la période 2000-12, soit *un gain de revenu multidimensionnel de 2.8 % par an*. Or ce gain passerait en grande partie inaperçu dans les débats publics, s'il n'était pas exprimé en termes monétaires. De la même manière, la diminution d'un point de pourcentage du taux d'emploi entre 2007 et 2012 a été équivalente à une perte de revenu de 1.6 %. Les prix fictifs peuvent aussi contribuer à l'analyse du coût et des bénéfices des réformes. Par exemple, une réforme dans la santé publique visant à réduire la mortalité infantile dans les zones rurales est censée produire un gain de 0.1 année d'espérance de vie à la naissance au niveau national. En termes de niveau de vie multidimensionnel, cette réforme produirait un gain de 830 millions USD, soit 0.36 % du PIB à comparer aux coûts éventuels, directs et indirects<sup>2</sup>. Globalement, les prix fictifs permettent d'analyser les coûts et bénéfices des réformes des politiques, à condition que leurs effets sur le revenu, la longévité, l'emploi et l'inégalité des revenus soient évalués comme il convient.

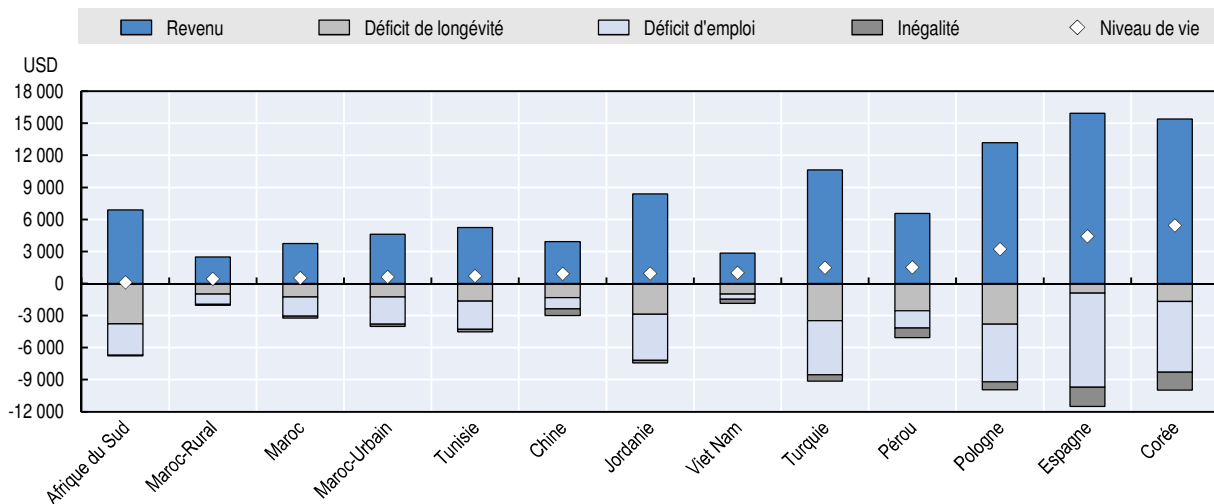
Tableau 4.1. **Les prix fictifs de la longévité et de l'emploi au Maroc**

|   | Part de la consommation des ménages | En termes absolus<br>Milliards USD |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Prix fictif d'une année de longévité</b>           |                                     |                                    |
| <b>National</b>                                       | <b>7.0</b>                          | <b>8.3</b>                         |
| Rural   | 7.1                                 | 3.6                                |
| Urbain  | 6.8                                 | 4.7                                |
| Moyenne OCDE  | 6.3                                 | -                                  |
| <b>Prix fictif d'un point de pourcentage d'emploi</b> |                                     |                                    |
| <b>National</b>                                       | <b>1.6</b>                          | <b>1.9</b>                         |
| Rural   | 1.5                                 | 0.4                                |
| Urbain  | 1.8                                 | 1.5                                |
| Moyenne OCDE  | 2.0                                 | -                                  |

### Les différences des niveaux de vie soulignent la faiblesse de l'emploi

En termes de niveau de vie multidimensionnel, le Maroc est moins bien positionné qu'en termes de revenu. Par rapport au groupe de pays témoin, il occupait la 10<sup>ème</sup> position en 2013, au-dessus de l'Afrique du Sud – qui dispose d'un revenu plus élevé – et en dessous de la Tunisie (graphique 4.1)<sup>3</sup>. Alors que le revenu moyen du Maroc se situe à 42 % du niveau moyen dans le groupe témoin, son niveau de vie multidimensionnel est égal à 26 % de la moyenne correspondante, en raison de sa moindre performance sur le plan de l'emploi. Son taux d'emploi est inférieur d'environ 10 points à la moyenne, alors que l'espérance de vie est supérieure de 1.6 ans à la moyenne. Les possibilités d'amélioration du niveau de vie au Maroc reposent donc essentiellement sur le taux d'emploi, en particulier chez les femmes (chapitre 1).

Graphique 4.1. **Niveaux de vie multidimensionnels dans le groupe témoin**  
2013 ou dernière année disponible



Note : Le revenu contribue positivement au niveau de vie multidimensionnel. L'emploi et la longévité correspondent à des pénalités dues aux déficits respectifs d'emploi et de longévité par rapport aux pays avec les taux d'emploi et espérance de vie les plus élevés. Le degré d'inégalité des revenus correspond également à une pénalité qui dépend d'un paramètre d'aversion à l'inégalité. Le niveau de vie multidimensionnel correspond en pratique au revenu moyen diminué des pénalités de taux d'emploi, de longévité et d'inégalités de revenus.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476171>

On observe aussi des disparités dans le bien-être économique. D'un point de vue empirique, le niveau de vie multidimensionnel des citoyens est d'un tiers plus élevé que celui des ruraux, un écart imputable à un revenu (consommation) supérieur de deux tiers et à l'écart de longévité (cinq années d'espérance de vie à la naissance), mais compensé en partie par le taux d'emploi plus faible dans les zones urbaines (inférieur de 20 points de pourcentage à celui des zones rurales). Globalement, les inégalités en matière de bien-être économique et de santé entre les populations urbaines et rurales se cumulent, alors que l'inégalité de consommation est plus faible et le taux d'emploi est plus élevé chez les ruraux.

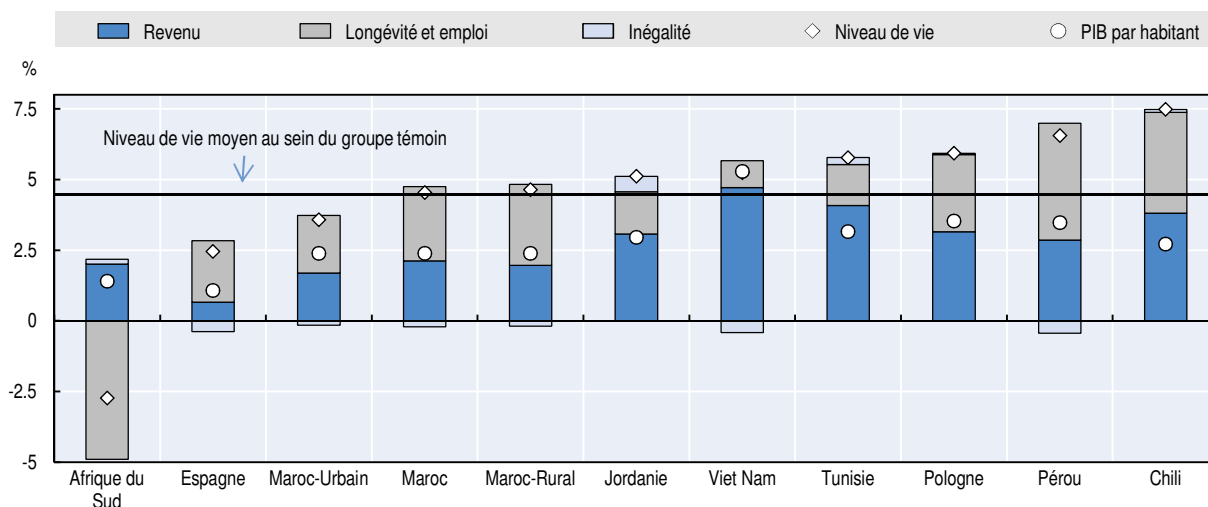
### L'évolution du niveau de vie multidimensionnel au Maroc est tirée par l'accroissement de la longévité

Entre 1991 et 2013, la croissance annuelle du niveau de vie multidimensionnel de la personne médiane (4.7 %) a été légèrement supérieure à celle des pays du groupe témoin (4.4 %) ; graphique 4.2) et supérieure aux pays de l'OCDE (3.7 %). En moyenne, dans

les pays membres et non membres de l'OCDE, le taux de croissance du niveau de vie multidimensionnel est sensiblement plus élevé que celui du PIB par habitant. La faible corrélation entre les deux mesures dans les différents pays (0.49 seulement) laisse penser que les différences dans la croissance économique n'expliquent que 25 % des différences entre les pays dans la progression du niveau de vie multidimensionnel. Cette observation vaut aussi pour le Maroc, dont le taux de croissance du PIB par habitant au cours de cette période (2.8 %) a été très inférieur à celui du niveau de vie multidimensionnel (4.7 %).

#### Graphique 4.2. Décomposition de la croissance des niveaux de vie des ménages médians dans le groupe témoin

1990-2013 ou dernière année disponible



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476185>

Le moteur des améliorations du niveau de vie multidimensionnel a été l'allongement de l'espérance de vie à la naissance (+8.5 ans) entre 1991 et 2013 (graphique 4.2). L'augmentation de 0.39 année de longévité par an est la plus rapide observée dans les pays du groupe témoin. Sur la base d'un prix fictif de la longévité égal à 7 % du revenu par année de longévité gagnée, la contribution de la longévité aux améliorations du niveau de vie multidimensionnel est de 2.8 % par an. Le second moteur de la progression du niveau de vie multidimensionnel porte sur la croissance annuelle de la consommation des ménages (2.2 %), supérieure à celle des pays de l'OCDE (1.7 %), mais sensiblement inférieure à celle du groupe témoin (2.9 %) au cours de la même période.

La diminution des taux d'emploi et l'augmentation des inégalités de consommation ont limité la croissance du niveau de vie multidimensionnel entre 1991 et 2013. La baisse de l'emploi a contribué à réduire le niveau de vie multidimensionnel des ménages médians à hauteur de 0.3 point de pourcentage par an, alors que l'augmentation des inégalités l'a réduit de 0.2 point par an.

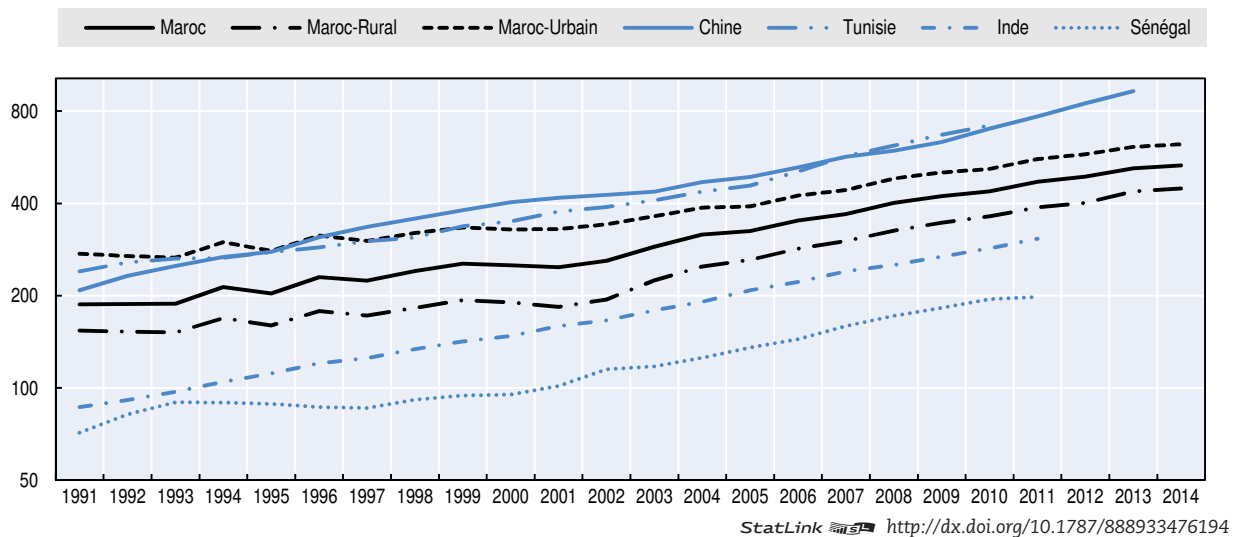
Ces conclusions générales sont également valables si l'on prend pour référence le premier décile de la distribution de la consommation. La croissance du niveau de vie multidimensionnel y est de 4.5 % par an, légèrement supérieure à celle du même groupe dans les pays témoins (4 %). La contribution négative de la variation des inégalités a en effet été plus importante que pour le ménage médian (-0.6 % par an contre -0.2 % par an), indiquant le creusement des inégalités de consommation entre les pauvres et la classe moyenne.

### La lente convergence des niveaux de vie urbains et ruraux

Le graphique 4.3 montre qu'entre 1991 et 2013, le niveau de vie multidimensionnel de la personne médiane au Maroc a lentement convergé entre populations urbaines et rurales. En effet les importantes migrations internes des campagnes vers les villes ont eu impact positif, les travailleurs ruraux s'étant tournés vers des emplois urbains plus rémunérateurs. La croissance du niveau de vie multidimensionnel national est donc égale aux taux de croissance des niveaux de vie multidimensionnels en milieu urbain et rural, augmentée de l'effet positif de cette réaffectation des travailleurs.

Graphique 4.3. Niveaux de vie multidimensionnels

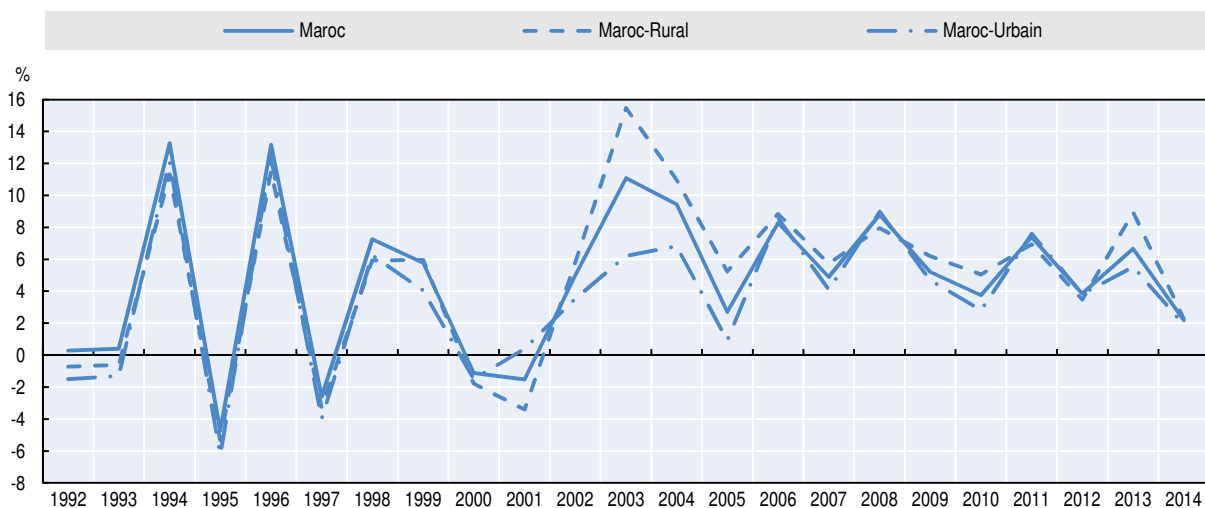

Pays et catégories de population sélectionnés  
Ménage médian, USD par habitant, aux prix de 2011 en PPA



Un examen selon le lieu de résidence montre que le niveau de vie multidimensionnel a progressé plus rapidement en milieu rural qu'en milieu urbain entre 1991 et 2013 (4.8 % et 3.7 % respectivement). Cet écart est non seulement imputable à la croissance plus rapide des dimensions non monétaires du niveau de vie dans les zones rurales (2.8 % contre 2.0 % dans les zones urbaines), mais aussi à la croissance légèrement supérieure de la consommation moyenne dans les zones rurales (2.0 % contre 1.7 % dans les zones urbaines), alors que l'évolution des inégalités a été comparable dans les deux zones. Ces données indiquent une convergence des niveaux de vie des deux groupes de populations au cours de cette période, découlant à la fois de la progression plus rapide de la longévité en milieu rural (+8.9 années contre +6.6 années en milieu urbain) et de la convergence des taux d'emploi (-1.1 point pour la population rurale contre +1.2 point pour la population urbaine).

L'évolution des dimensions non monétaires du développement humain reflète la tendance de long terme à la convergence entre les territoires. Les écarts se sont réduits entre milieux de résidence depuis les années 80 mais le resserrement semble avoir atteint ses limites. En 1980, les habitants des zones rurales vivaient 7.5 années de moins que les citadins. En 2011, l'écart s'est resserré à 5.6 années (77.3 ans en milieu urbain contre 71.7 en milieu rural). De même, l'écart dans les taux d'alphabétisation était de 38 points de pourcentage entre les milieux de résidence en 1980 pour tomber à 27.2 en 2006. Sur cette période, la progression de l'alphabétisation a surtout profité aux Marocains vivant en zones rurales (+27 points de pourcentage). Cependant, depuis cette date, la progression stagne, un ralentissement qui pourrait s'expliquer par les difficultés d'alphabétisation pour les populations concernées.

Graphique 4.4. Taux de croissance annuel du niveau de vie multidimensionnel au Maroc

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476203>

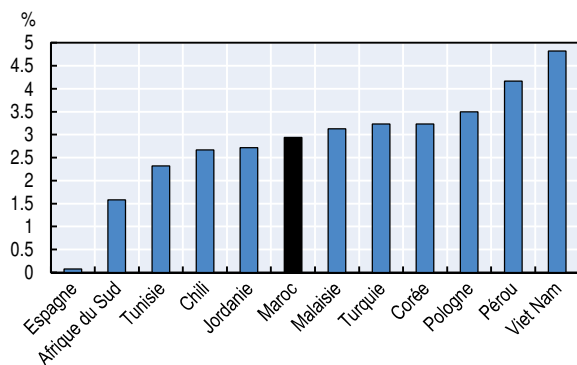
## La croissance a permis d'élever le niveau de vie mais les inégalités perdurent

### Des niveaux de revenus en hausse et des ratios de pauvreté en baisse

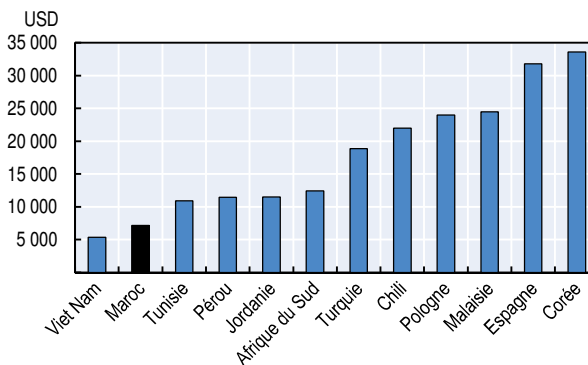
Depuis le début des années 2000, le revenu national par habitant a régulièrement progressé, à un rythme moyen légèrement inférieur à 3 % par an, en ligne avec les pays de comparaison les plus proches, et à un niveau plus soutenu qu'en Tunisie (2.3 %). En revanche, le niveau de richesse reste faible, avec un PIB par habitant en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) de 7 146 USD en 2014, en dessous des 10 000 USD déjà atteints en Jordanie et en Tunisie. Le Maroc se classe donc dans les pays de comparaison les plus pauvres (graphique 4.5).

Graphique 4.5. Le niveau de revenu a augmenté mais reste encore faible

Panel A. Évolution annuelle du PIB par habitant  
En dollars PPA internationaux constants de 2011,  
en pourcentage, 2000-14



Panel B. PIB par habitant  
En dollars PPA internationaux constants de 2011, 2014



Source : Banque mondiale (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476216>

Après l'Indépendance, les niveaux de pauvreté absolue (moins de 1.90 USD par personne et par jour) ont beaucoup baissé, passant de 56 % à l'échelle nationale en 1959 à 21 % en 1985, grâce à la croissance. À partir de 1985, cette baisse s'est poursuivie, à un rythme plus

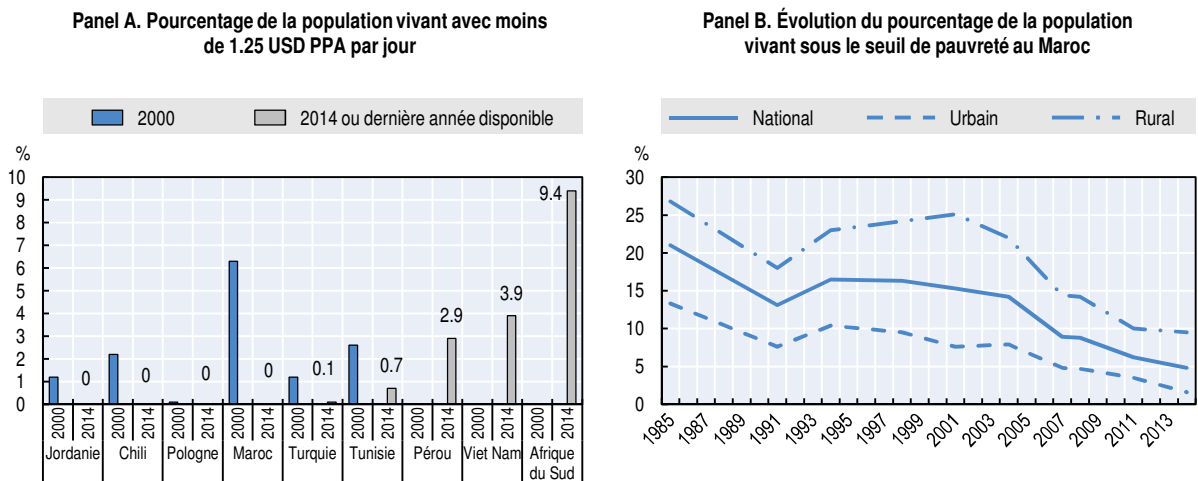


modéré (HCP, 1986). Depuis, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national a été divisé par cinq, pour s'établir à 4.8 % en 2014 (HCP, 2016a). Cette baisse s'est effectuée de manière assez irrégulière, avec des variations à la hausse, notamment dans le milieu rural (+7 points de pourcentage entre 1991 et 2001), en raison d'une succession de six années de fortes sécheresses entre 1992 et 2000, qui ont pesé sur le revenu et fragilisé la situation de nombreux ménages (HCP, 2010a).

La pauvreté reste avant tout un phénomène rural, frappant presque une personne sur dix en 2014 (9.5 %) alors que dans les zones urbaines, elle se limite à 1.6 % de la population (HCP, 2016a). Les travaux du Haut-commissariat au plan (HCP) ont montré que l'incidence de la pauvreté à l'échelle nationale provient surtout du monde rural, qui compte huit pauvres sur 10 en 2014. Ce ratio n'a guère évolué entre 1985 et 2014, malgré l'urbanisation, avec une part de ruraux dans la population totale passée de 57 % à 40 % sur la période. C'est également dans les zones rurales que la pauvreté s'avère la plus sévère.

Le Maroc a surpassé les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en termes de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. La part de la population vivant avec moins de 1.25 USD en PPA par jour est passée de 3.5 % en 1985 à une proportion quasiment nulle. Le Maroc fait légèrement mieux que certains pays de comparaison comme l'Afrique du Sud, le Pérou ou le Viet Nam, où l'extrême pauvreté reste importante (graphique 4.6, panel A). Cette proportion a été réduite de moitié entre 2000 et 2012, ce qui a permis au Maroc de surpasser la cible 1.A des OMD, visant un taux de 1.8 % à l'horizon 2015. À un seuil de 2 USD PPA par jour et par personne, la part de la population pauvre a été réduite à 1.3 % en 2014, soit 0.3 % de la population urbaine et 2.9 % de la population rurale (HCP, 2015a). De même, le Maroc a réduit de moitié la proportion de la population souffrant de faim entre 1990 et 2015 (cible 1.C des OMD). La part de la population ne disposant pas du niveau minimal d'apport calorifique, mesurée par le taux de pauvreté alimentaire, a été réduite de 4.6 % en 1985 à 0.1 % en 2014, surpassant la valeur cible de 2.3 % prévue pour 2015.

Graphique 4.6. **Les niveaux de pauvreté ont globalement baissé mais restent élevés en milieu rural**



Note : Les données du panel A datent de 2014 pour le Maroc, 2012 pour le Pérou, 2011 pour l'Afrique du Sud, le Chili et la Turquie et 2010 pour la Jordanie, la Tunisie et le Viet Nam. Panel B : année 2000 sauf pour la Jordanie, la Turquie, le Maroc et le Viet Nam (2001). Les données ne sont pas disponibles pour la Corée, l'Espagne et la Malaisie.

Source : Panel A, base de données statistiques des Nations unies, <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?SeriesId=580>; Panel B : HCP (1986, 2002 et 2016a).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476229>

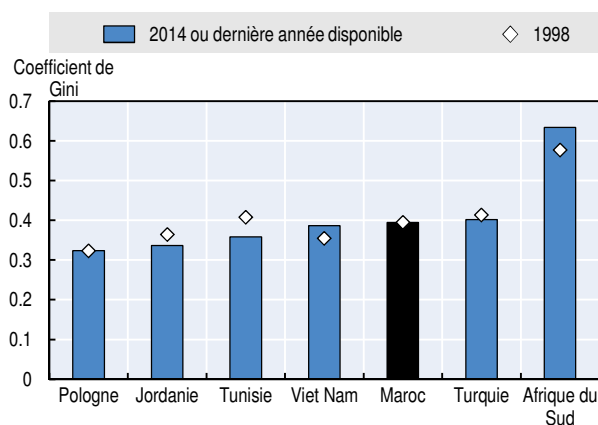
### Les inégalités économiques sont restées stables au cours des dernières années

Depuis le début des années 2000, les inégalités des dépenses de consommation restent stables. Les derniers résultats de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) de 2014 montrent que le coefficient de Gini, généralement utilisé pour mesurer les inégalités, est estimé à 39.5, sans grande évolution depuis 1985. Les inégalités sont plus grandes en milieu urbain qu'en milieu rural, de l'ordre de 38.8 contre 31.7 (HCP, 2016a). Il s'agit d'un niveau d'inégalités dans la moyenne des pays de comparaison mais supérieurs à ceux de la Tunisie (0.36 en 2010) et de la Jordanie (0.33 en 2010, graphique 4.7). De plus, il faut tenir compte du fait que la mesure des inégalités dans les pays de l'OCDE ainsi que les pays d'Amérique latine se fait par rapport aux revenus. Or, les inégalités de revenu étant généralement plus élevées que celles des dépenses de consommation pour le même pays, on peut conclure que le Maroc fait partie du groupe des pays les plus inégalitaires, parmi les pays de comparaison.

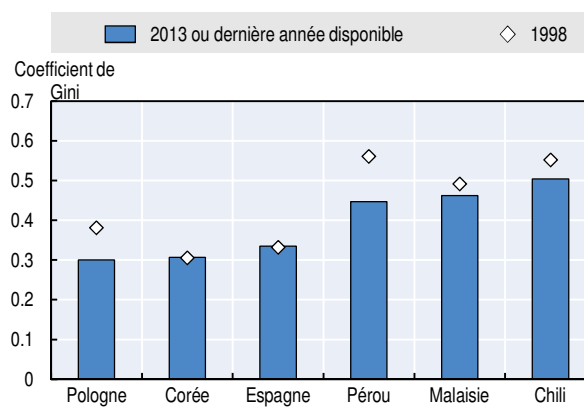
Graphique 4.7. **L'inégalité a peu évolué au Maroc depuis 15 ans**

1998-2014 ou dernière année disponible

Panel A. Évolution du coefficient de Gini sur les dépenses de consommation



Panel B. Évolution du coefficient de Gini sur les revenus



Note : Données de 1998 sauf pour la Jordanie et la Malaisie (1997), l'Afrique du Sud et la Tunisie (2000) et la Turquie (2002). Les données datent de 2014 pour le Maroc, de 2013 pour le Chili et le Pérou, de 2012 pour le Maroc, la Pologne, la Turquie et le Viet Nam, de 2011 pour l'Afrique du Sud et de 2010 pour la Jordanie et la Tunisie. Les coefficients de Gini pour la Pologne sont disponibles sur les revenus et les dépenses de consommation. Les données proviennent de la Banque mondiale sauf pour le Maroc (HCP), la Corée, l'Espagne et la Pologne (base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, (revenus disponibles des ménages, après impôts et transferts – [www.stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=IDD&Lang=fr](http://www.stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=IDD&Lang=fr)).

Source : Banque mondiale (2016), HCP (2016a), OCDE (2016).

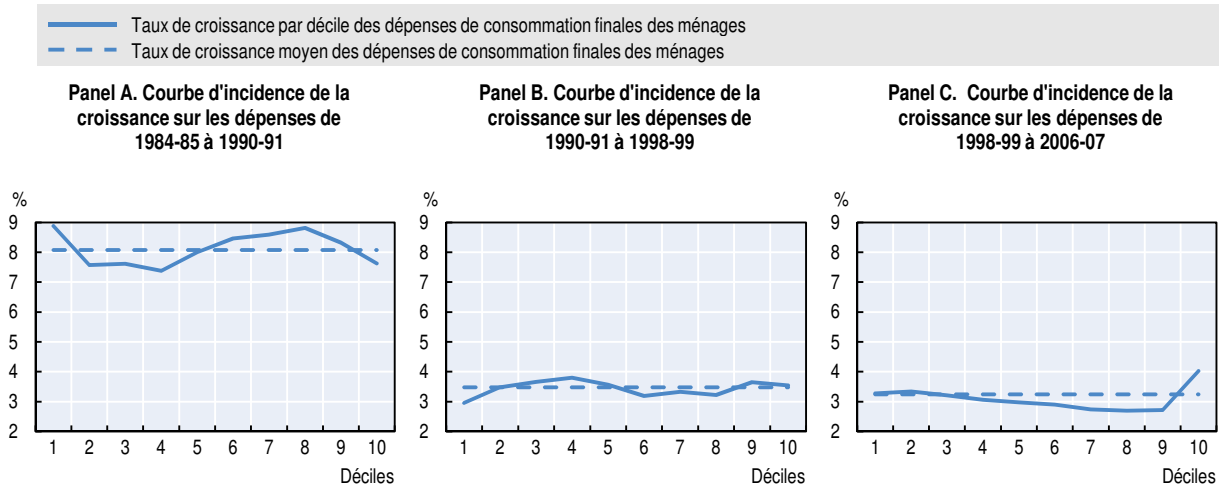
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476234>

L'analyse des courbes d'incidence de la croissance (CIC) montre quatre périodes dans l'évolution des inégalités au Maroc : 1984-90 ; 1990-98 ; 1998-2006 et 2007-14 (graphiques 4.8 et 4.9) L'analyse de l'évolution des dépenses de consommation permet de mesurer la contribution de la croissance à l'évolution des inégalités. De 1984 à 1990, les courbes d'incidence ne montrent pas de schéma clair de l'incidence de la croissance, avec des écarts relativement faibles entre les différents déciles. Sur cette période, l'indice de Gini est resté presque inchangé, estimé à 0.40. De même, sur la période 1990-98, les écarts sont quasiment nuls entre les différents déciles avec un niveau d'inégalité qui est resté stable. Entre 1998 et 2006, la courbe est décroissante pour les neuf premiers déciles de la population,

suggérant une répartition plus équitable des fruits de la croissance (HCP, 2010b) alors que la hausse des dépenses des 10 % les plus riches a été nettement supérieure à la moyenne. Le coefficient de Gini a légèrement augmenté, passant de 0.39 en 1998-99 à 0.41 en 2006-07.

#### Graphique 4.8. L'évolution des inégalités a été irrégulière

Courbe d'incidence de la croissance, taux de croissance nominaux annualisés (pourcentage)



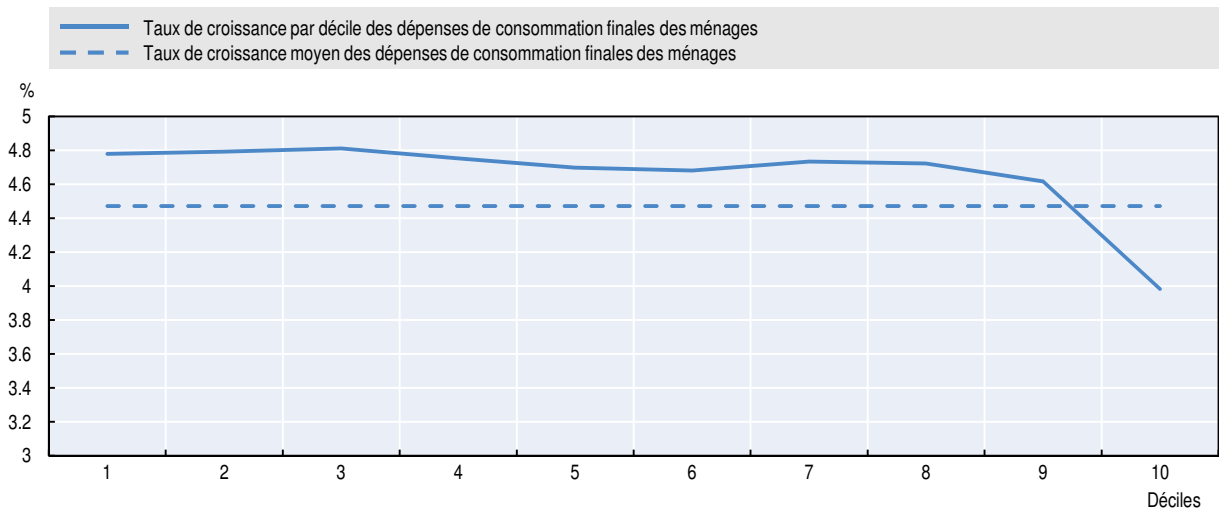
Note : Les taux de croissance annualisés des dépenses de consommation finales des ménages ont été ajustés pour s'aligner sur les taux de croissance annuels des dépenses de consommation finales des ménages, par habitant et en MAD courants, tels que calculés dans les comptes nationaux.

Source : Calculs des auteurs sur la base des résultats des enquêtes marocaines (ENNVN 1990/91, 1998/99, ENCDM 2000/01, ENNVN 2006/07), HCP (1986, 2000, 2002, 2010b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476240>

#### Graphique 4.9. La croissance a permis de réduire légèrement les inégalités avec les populations les plus aisées

Courbe d'incidence de la croissance, taux de croissance annualisés (2007-14, pourcentage)



Note : Les taux de croissance annualisés des dépenses de consommation finales des ménages ont été ajustés pour s'aligner sur les taux de croissance annuels des dépenses de consommation finales des ménages, par habitant et en MAD courants, tels que calculés dans les comptes nationaux.

Source : Calcul des auteurs sur la base de l'ENCDM 2013-14 (HCP, 2016a) et sur l'ENNVN 2006-07 (HCP, 2010b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476258>

Depuis 2007, la croissance a permis de réduire légèrement les écarts de richesse avec les groupes les plus aisés. Entre 2007 et 2014, les dépenses de consommation finales des ménages ont progressé, en moyenne et en nominal, d'environ 4.47 % par an en dirhams marocains (MAD) courants (graphique 4.9). Les niveaux d'inégalités sont restés quasiment stables sur les neuf premiers déciles mais la pente légèrement négative de la courbe d'incidence en fin de distribution montre que les écarts de richesse se sont réduits entre les 10 % les plus riches et le reste de la population. La courbe d'incidence pour la période 2007-14 correspond à un schéma de croissance légèrement progressif.

### **Une politique volontariste de lutte contre la pauvreté et les inégalités mais qui reste encore limitée**

Jusqu'à récemment, les subventions représentaient les principaux efforts du gouvernement pour soutenir les populations les plus vulnérables. En effet, le paiement des charges de compensations, composées à 86 % de produits pétroliers et 14 % de produits alimentaires (sucre et farine), a représenté jusqu'à 6 % du PIB. Ces subventions facilitaient l'accès à ces produits de base mais l'accroissement des déficits publics a contraint le gouvernement à réformer la Caisse de compensation (chapitre 2).

Le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) a marqué un tournant avec la mise en place d'une politique sociale plus ciblée. En 2005, le roi Mohammed VI a lancé l'INDH afin de lutter contre la pauvreté et les disparités sociales au travers de nombreux projets de développement. Lors de sa première phase (2005-10), ce programme a ciblé 403 communes en milieu rural pour lutter contre la pauvreté et a engagé des projets dans plus de 260 quartiers pour lutter contre l'exclusion sociale en milieu urbain. Il a été étendu à 702 communes rurales et 532 quartiers urbains pour sa deuxième phase (2011-15), et cible également les catégories d'individus les plus vulnérables ou en situation de précarité. Depuis 2005, plus de 10.3 millions de personnes, dont 4.2 millions de femmes, ont bénéficié de l'INDH, par le biais de 42 000 projets et 10 200 actions de développement pour un investissement global de plus de 37 milliards MAD. L'INDH représente donc un nouvel élan pour la dynamique du développement et de la lutte contre la pauvreté, avec une démarche volontariste et singulière capable de cibler les actions sociales sur ceux qui en ont le plus besoin.

En parallèle, le gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes sociaux pour des populations ciblées. Pour 2016, il a ainsi alloué un montant total de 4.2 milliards MAD dans le Fonds d'appui à la cohésion sociale pour ces programmes (MEF, 2016). Il s'agit du Régime d'assistance médicale (Ramed), de *Tayssir*, de l'Initiative royale « 1 million de cartables », du soutien aux veuves en situation vulnérable et des programmes d'appui aux personnes à besoins spécifiques.

À l'exception de l'INDH et du Ramed, les impacts de ces programmes sont encore limités, en particulier en raison de leur taille relativement modeste. L'INDH et le Ramed sont les deux programmes sociaux les plus importants en termes de ressources et de couverture. Le Ramed concerne plus de 8 millions de personnes et plus de 10.3 millions de personnes ont bénéficié de l'INDH. En revanche, les programmes plus spécifiques restent limités, tant dans le nombre de bénéficiaires que les sommes allouées (tableau 4.2). Par exemple, malgré une progression régulière, le programme *Tayssir* ne touche que 2.5 % de la population totale alors que le programme *Bolsa Familia* au Brésil représente 0.3 % du PIB et touche près du quart de la population (OCDE, 2012).

Tableau 4.2. Les principaux programmes sociaux

|   | Caractéristiques   | Budget  | Nombre de bénéficiaires                                  |
|---|--|---|--|
| <b>INDH</b>   | Phase 1 de 2005 à 2010 ;<br>Phase 2 de 2011 à 2015.  | 10 milliards MAD (Phase 1) ;<br>17 milliards MAD (Phase 2), soit 0.4 %<br>du PIB par an | 9.75 millions de personnes dont 50 %<br>en milieu rural. |
| <b>Fonds solidarité<br/>Habitat et intégration urbaine</b>  | Lutte contre l'habitat insalubre,<br>amélioration de la politique de la ville<br>et contribution à l'urbanisation. | Sur la période 2012-14, 2.42 milliards<br>MAD par an                                    | 290 000 ménages en 2014 (approx.)                        |
| <b>Fonds d'entraide familiale</b>                           | Aide pour les versements d'avances<br>au titre de la pension alimentaire   | 18 milliards MAD (2013)<br>22 milliards MAD (2014)                                      | 4 901 femmes divorcées                                   |
| <b>Fonds d'appui à la cohésion<br/>sociale (FACS) :</b>     |  |   |  |
| ● <b>Programme Tayssir</b>                                  | Aide aux enfants scolarisés issus<br>de milieux défavorisés  | 500 milliards MAD (2015)  | 825 000 enfants / 475 000 familles<br>(2013-14)          |
| ● <b>l'Initiative Royale « 1 million de<br/>cartables »</b> | Aide aux enfants scolarisés issus<br>de milieux défavorisés  | 100 milliards MAD (2015)  | 3.9 millions d'enfants (2013-14)                         |
| ● <b>Ramed</b>  | Couverture maladie pour les plus<br>démunis  | 1 830 milliards MAD (2015)  | 8.5 millions (décembre 2015)                             |
| ● <b>Assistance aux personnes à<br/>besoins spécifiques</b> | Aide pour les personnes en situation<br>de handicap  | 50 milliards MAD (2015)   |  |
| ● <b>Allocation aux veuves démunies</b>                     | Lancée en 2016   |   | 200 à 320 000 veuves                                     |

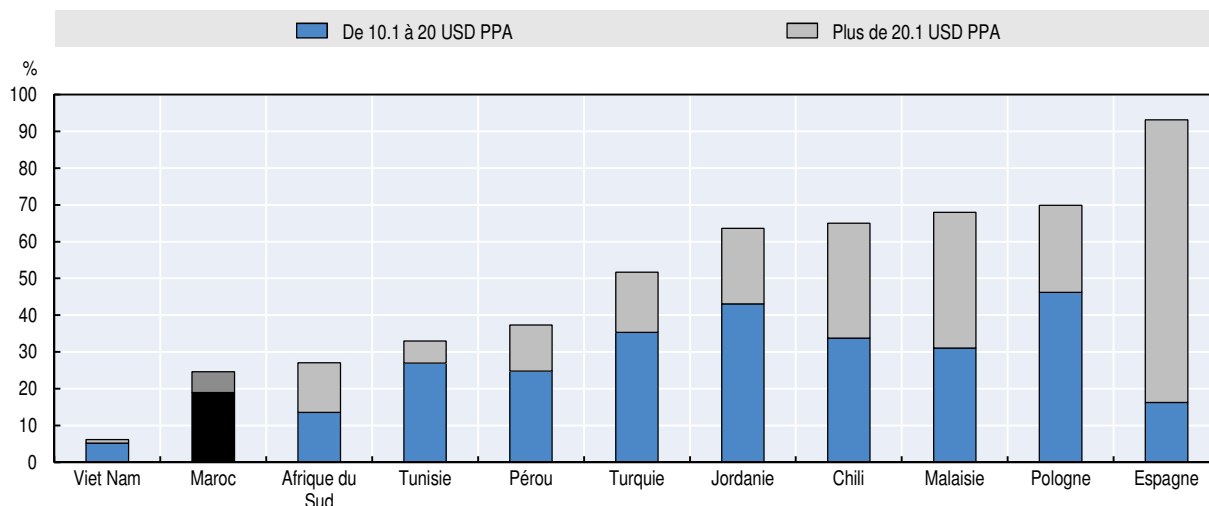
Source : MEF (2016) Projet de Loi de finances pour l'année 2016, [http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/cst\\_fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/cst_fr.pdf).

### **Malgré la baisse des niveaux de pauvreté, la classe moyenne est encore faible**

La classe moyenne ne représente qu'un quart de la population. Celle-ci revêt différentes formes en fonction de la méthodologie utilisée. Il est communément admis qu'un ménage appartient à la classe moyenne à partir d'un revenu par personne de 10 USD (PPA en 2011). En 2007, et en suivant cette méthodologie, les 20 % les plus riches appartiendraient à la classe moyenne (HCP, 2009). Une étude de 2015 publiée par *Pew Research Center* établit des comparaisons dans les pays en développement sur la base du niveau de revenu par personne supérieur à 10 USD (PPA 2011). Selon cette étude, et sur la base des données de consommation de 2007 actualisées, une personne sur quatre dispose d'un revenu supérieur ou égal à 10 USD au Maroc (PPA 2011 ; graphique 4.10). Il s'agit d'un niveau relativement modeste, compte tenu du niveau de développement du Maroc et des pays de comparaison. La classe moyenne représente 33 % de la population en Tunisie, 52 % en Turquie et plus de 60 % en Jordanie.

Cette classe moyenne, qui reste embryonnaire, ne joue pas encore le rôle de locomotive au développement. Les ménages qui en font partie possèdent en général les principaux biens durables, ont des emplois salariés et investissent massivement dans l'éducation et la santé. La seule étude réalisée sur le profil sociologique des classes moyennes la définit comme les ménages dont le revenu mensuel se situe entre 0.75 fois le revenu médian et 2.5 fois le revenu médian, ce qui représenterait 53 % de la population (HCP, 2009). Les bornes choisies par le HCP sont relativement larges et incluent ainsi les franges de la population dont les dépenses annuelles moyennes par personne sont comprises entre 5.7 et 10 USD PPA de 2011. Ce type de population présente des niveaux de dépenses de consommation trop faibles pour tirer la croissance économique. De plus, seulement la moitié d'entre elle occupe un emploi salarié (51 % en 2007) et tous ne possèdent pas les biens durables de base (trois ménages sur dix n'ont pas de réfrigérateur par exemple ; HCP, 2009).

Graphique 4.10. **Une classe moyenne encore embryonnaire**  
Proportion de la population ayant un revenu supérieur ou égal à 10 USD PPA 2011



Source : Kochhar (2015) « A Global Middle Class Is More Promise than Reality », [www.pewglobal.org/2015/07/08/a-global-middle-class-is-more-promise-than-reality/](http://www.pewglobal.org/2015/07/08/a-global-middle-class-is-more-promise-than-reality/). Pour le Maroc, il s'agit des données de consommation de 2007 actualisées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476265>

## Les défaillances actuelles des secteurs sociaux renforcent les inégalités

### **Le secteur de la santé doit relever un certain nombre de défis pour éviter d'accroître les inégalités**

En inscrivant le droit à la santé dans la Constitution, le royaume s'est engagé à se lancer dans une modernisation du système de santé. Les réformes visent à le rendre plus juste, plus performant et plus efficace. Les progrès en matière d'indicateurs de santé ont été considérables ces dernières années mais il reste un certain nombre de défis à relever, notamment en matière de réduction des inégalités tant spatiales que socio-économiques, pour répondre aux attentes des populations. L'état de santé des individus affecte en effet directement la qualité de vie avec des répercussions importantes sur différents aspects du bien-être. Des citoyens en bonne santé auront tendance à avoir une vie sociale plus active et à mieux s'insérer dans le système éducatif et sur le marché de l'emploi.

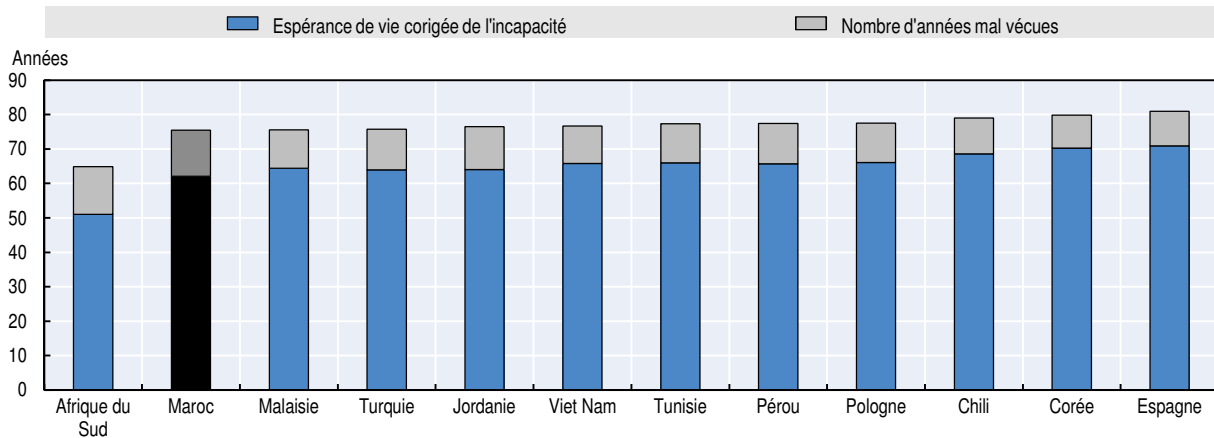
Les dépenses publiques de santé ont progressé au cours des dernières années, mais peuvent s'avérer insuffisantes au regard des retards accumulés. Les dépenses publiques de santé ont considérablement augmenté ces dernières années (+44 % entre 2000 et 2013, l'une des plus fortes progressions au sein des pays de comparaison, après la Corée) pour se situer à un taux de 6.2 % du PIB en 2013 (CESE, 2013a). Cette proportion est relativement satisfaisante par rapport aux standards internationaux. Cependant, les dépenses du ministère de la Santé dans le budget général de l'État restent faibles, à hauteur de 4.8 % en 2013 contre 10.4 % en Tunisie, 10.6 % en Algérie et 16.3 % en Jordanie sur la même période. Le financement public du système de santé semble donc insuffisant. La transition démographique du pays pourrait aggraver ces problématiques de financement (allongement de la durée de vie avec prise en charge de maladies de longue durée). En 2030, plus de 15 % de la population devrait avoir plus de 60 ans.

### Les indicateurs de santé sont en progression mais restent très inégaux

Au cours des dernières années, les indicateurs de santé se sont significativement améliorés : une espérance de vie allongée, une transition épidémiologique engagée et une fécondité maîtrisée. Les Marocains vivent en moyenne 75.5 ans aujourd'hui, selon les données du recensement général de 2014, une espérance de vie élevée (graphique 4.11). Les différences entre les genres sont faibles (74.5 ans pour les hommes contre 76.4 pour les femmes). De plus, les décès pour cause de maladies transmissibles (104 pour cent mille habitants en 2008; OMS, 2016) sont cinq fois plus faibles que les décès pour cause de maladies non transmissibles (597 pour cent mille habitants en 2008 ; OMS, 2016). Enfin, l'indice de fécondité est aujourd'hui stabilisé autour de 2.2 enfants par femme selon le recensement de 2014, alors qu'il s'élevait encore à 5.68 en 1980. Cette évolution s'explique entre autres par l'augmentation de l'âge du mariage et à la réussite d'un vaste programme de planification familiale.

Graphique 4.11. **L'espérance de vie est en moyenne élevée mais néglige le nombre d'années « mal vécues »**

Espérance de vie corrigée de l'incapacité, 2014



Source : Banque mondiale (2016) et HCP (2015b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476277>

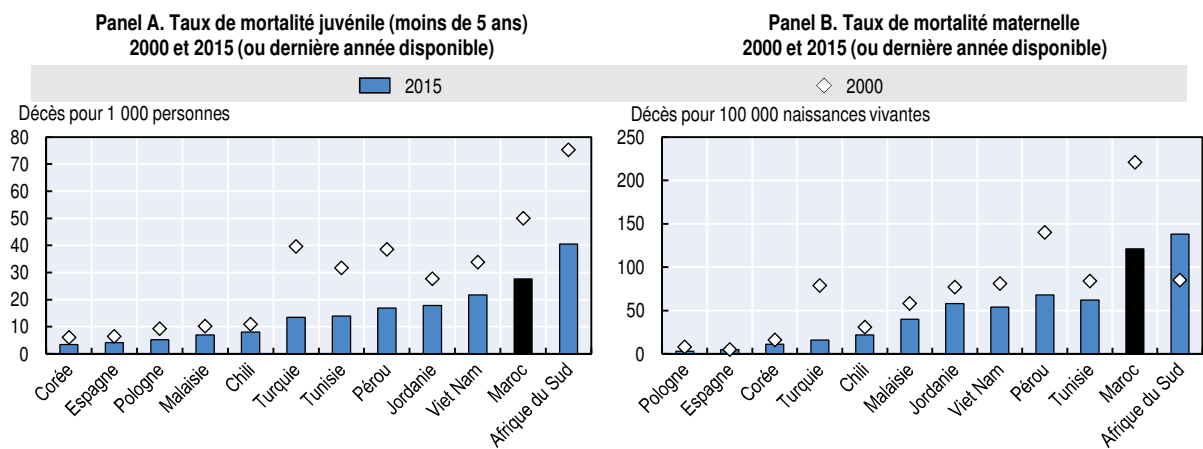
Cependant, les inégalités spatiales et le nombre d'années « mal vécues » relativisent la performance du Maroc. En effet, les personnes habitant en milieu rural vivent en moyenne cinq années de moins que celles habitant en ville (72.6 contre 77.8 ans ; HCP, 2015b). De plus, l'espérance de vie peut être corrigée du nombre d'années « mal vécues » à cause de la maladie et du handicap ou d'années « perdues » en cas d'une mort précoce. On parle alors d'espérance de vie corrigée de l'incapacité (*Disability Adjusted Life Years*). Les Marocains vivent en moyenne 62.1 années en bonne santé, un chiffre inférieur à la plupart des pays de comparaison. Les Marocains peuvent ainsi espérer vivre plus longtemps que les Tunisiens ou les Jordaniens (74.8 contre 73.6 et 73.9 ans respectivement) mais en moins bonne santé (61.1 contre 66 et 64 ans respectivement en 2012 ; OMS, 2016). C'est surtout le nombre d'années vécues avec un handicap ou une maladie qui pénalise les Marocains dans ce mode de calcul. Le nombre d'années « mal vécues » avoisine ainsi 13.5, l'un des taux les plus élevés parmi les pays de comparaison.

Les indicateurs de santé relatifs à la mortalité maternelle et infantile se sont considérablement améliorés au cours des dernières années. Les indicateurs de mortalité infantile (décès avant l'âge d'un an) sont passés de 40 à 28.8 pour mille naissances vivantes entre 2003 et 2011<sup>4</sup> (ministère de la Santé, 2005, 2012a). La tendance est similaire pour les taux de mortalité infanto-juvénile, passés de 47 à 30.5 pour mille naissances vivantes entre 2003 et 2011. Les programmes de prévention et de lutte contre les maladies, notamment via le programme de vaccination obligatoire, ont été particulièrement efficaces dans l'amélioration de ces indicateurs. Les indicateurs de mortalité maternelle se sont également améliorés, passant de 359 à 112 pour cent mille naissances vivantes au cours des trente dernières années (HCP, 2011a).

En revanche, la progression de ces indicateurs n'a pas encore permis de rattraper le retard accumulé et enregistre d'importantes disparités. Malgré la tendance observée ces dernières années, les performances des indicateurs de mortalité juvénile et maternelle restent inférieures à celles des pays comparateurs (graphique 4.12). Les taux de mortalité infanto-juvénile affichent également d'importantes disparités entre milieu urbain et rural (25.4 pour mille naissances en milieu urbain contre 35 en milieu rural ; ministère de la Santé, 2012b). Ces disparités régionales sont encore plus marquées si l'on regarde les indicateurs de mortalité maternelle. Les décès en milieu rural sont deux fois plus importants qu'en zone urbaine (148 contre 73 décès pour cent mille naissances vivantes en milieu urbain en 2010). Les difficultés d'accès aux soins en milieu rural pourraient justifier de telles disparités.

Les progrès des indicateurs de santé n'ont pas permis d'atteindre tous les OMD. En 2015, les experts internationaux estiment que l'objectif de réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans (OMD 4 avec un objectif cible de 25) serait atteint (HCP, 2015a). Dans son plan d'action 2012-16, le ministère de la Santé cible des objectifs plus ambitieux que les OMD dans ce domaine avec un taux de mortalité infantile fixée à 20 pour mille naissances. L'objectif 5 relatif à l'amélioration de la santé maternelle (réduction des deux tiers du taux de mortalité maternelle) n'a pas été atteint. Le HCP estime que l'accent devra être mis sur l'augmentation de la couverture maladie et la réduction des inégalités pour atteindre ces objectifs de santé.

Graphique 4.12. Les taux de mortalité juvénile et de mortalité maternelle restent élevés



Source : Données Banque mondiale et ministère de la Santé 2005 et 2012a.

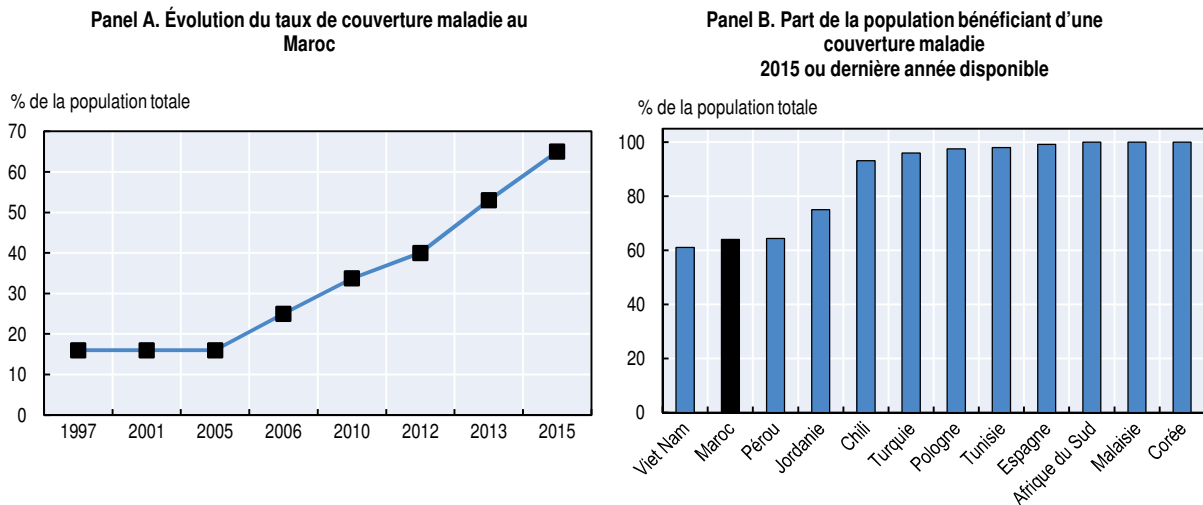
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476282>



Enfin, la population couverte par un système d'assurance maladie est en progression régulière. Depuis 2002, le pays s'est engagé dans une vaste réforme de son système de santé afin d'offrir à l'ensemble de la population une couverture maladie de base. Depuis cette date, les salariés et les retraités du secteur public et privé, ainsi que leurs ayants droit, sont couverts par l' Assurance maladie obligatoire de base (AMO) qui couvre aujourd'hui 11 millions de personnes, soit 36 % de la population totale (ministère de la Santé, 2012b). Depuis 2012, les personnes qui n'étaient pas couvertes par le régime de l'AMO et qui sont économiquement démunies sont couvertes par le Ramed (encadré 4.3). Début 2016, environ 9 millions de personnes sont inscrites au Ramed, soit 28 % de la population totale. Ces réformes ont donc été salutaires car la part de la population bénéficiant d'une couverture maladie est passée de 15 % en 2005 à 64 % fin 2015 (population couverte par la Ramed et l'AMO). Cette progression de 49 points de pourcentage est remarquable. Le Mexique a réussi à enregistrer un taux de progression similaire lors de la mise en place du programme *Seguro Popular* qui a permis de faire passer la couverture médicale de 49 % en 2002 à 98 % fin 2011 (Knaul et al., 2012).

Cependant, ce taux de couverture maladie reste faible en comparaison avec d'autres pays et néglige une frange importante de la population. Les indépendants, professions libérales incluses, ne sont pas encore couverts par un système d'assurance médical public, soit plus de 35 % de la population en 2016. Ce taux témoigne du retard à rattraper en termes de couverture maladie. À titre de comparaison, la Tunisie affichait des taux de couverture de 80 % en 2005 et la couverture était quasiment universelle en 2010. Le Maroc a réalisé d'importantes réformes à ce sujet : le projet de Loi 98-15 relatif à l'AMO, adopté en 2016, prévoit une extension de la couverture maladie pour les travailleurs indépendants et les non-salariés exerçant une profession libérale. Ce nouveau régime, qui sera géré par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), n'était pas encore opérationnel fin 2016.

Graphique 4.13. **Un taux de couverture maladie en progression mais qui reste encore faible**



Note : Les données datent de 2015 pour le Maroc ; de 2011 pour le Chili et la Turquie ; de 2010 pour l'Afrique du Sud, la Corée, l'Espagne, la Malaisie, la Pologne, la Tunisie, le Viet Nam ; de 2006 pour la Jordanie.

Source : Données fournies par le Maroc, BIT (2014), *World Social Protection Report*, 2014-15.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476290>

### Encadré 4.3. Quel bilan pour le Ramed quatre ans après son adoption ?

Le Ramed a été adopté et généralisé en 2012 afin d'offrir une couverture aux plus démunis. Il est géré par l'Agence nationale de l'assurance maladie (Anam) et attribué sur la base de critères d'éligibilité. Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 3 767 MAD par personne et par an, représentent 84 % des bénéficiaires. Les personnes vivant sous le seuil de vulnérabilité, soit 5 650 MAD par personne et par an, représentent 16 % des bénéficiaires. Début 2016, les objectifs du Ramed en termes de nombre de bénéficiaires ont été atteints. Cependant, la couverture de l'assistance médicale est relativement inégale selon les régions et les milieux de résidence.

Sur la base des critères de ressources déclaratifs, les Marocains peuvent obtenir une carte de Ramed et bénéficier de la gratuité des soins dans l'ensemble des établissements de santé publics. Il s'agit donc d'une avancée sociale considérable dans le domaine de la santé mais qui présente un certain nombre de défis :

- La généralisation du Ramed ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de l'offre de soins. Ainsi, les centres de soins publics manquent de ressources financières et humaines pour faire face à la demande de soins additionnels.
- Il persiste une série de dysfonctionnements qui risque de menacer la pérennité financière de ce système, notamment dans le cadre de l'élargissement du nombre d'affiliés et des demandes induites. L'État, les collectivités locales et les bénéficiaires assurent le financement du Ramed mais jusqu'à présent, la participation financière des collectivités locales et des bénéficiaires directs (uniquement pour ceux vivant sous le seuil de vulnérabilité) est restée inférieure aux prévisions (17 % contre 55 % attendus).
- La gratuité totale des soins peut avoir un certain nombre d'effets pervers, comme la multiplication des soins.
- Enfin, les méthodes de ciblage pour l'identification des assurés du Ramed pourraient être améliorées. Les données d'éligibilité utilisées sont parfois anciennes et ne reflètent plus nécessairement la réalité économique et sociale du ménage. De plus, le caractère déclaratif des revenus peut donner lieu à des sous-estimations de la part des demandeurs et des tentatives de fraudes de la part de personnes non éligibles qui se déclarent assurées du Ramed. Enfin, le système d'authentification de l'identité de l'assuré gagnerait à être mieux relié au système d'information associé à la carte nationale d'identité.

Début 2016, le ministère de la Santé s'est engagé sur un budget supplémentaire d'un milliard MAD pour améliorer la gestion du Ramed et permettre l'acquisition de nouveaux matériaux en milieu rural. À plus long terme, l'introduction du ticket modérateur, la hausse des contributions des collectivités locales ou la mise en place d'un système numérique de traçabilité des soins pourraient être envisagées.

Source : Propos recueillis en avril 2016 auprès de l'Anam et du ministère de la Santé.

### *Les dysfonctionnements du système de santé accentuent les inégalités économiques et spatiales*

L'organisation du système de santé est dominée par un secteur public très centralisé qui semble avoir atteint ses limites. Avec 80 % de la capacité litière et environ 60 % des médecins (CESE, 2014a), le secteur public concentre la plus grande offre de soins qui se répartit entre Centres hôpitaux universitaires, hôpitaux régionaux et établissements de soins de santé de base (ESSB). L'administration centrale du ministère de la Santé décide et gère les ressources pour l'ensemble des ESSB. Jusqu'à récemment, la répartition territoriale du réseau d'ESSB pouvait présenter certaines incohérences qui ont conduit à la fermeture

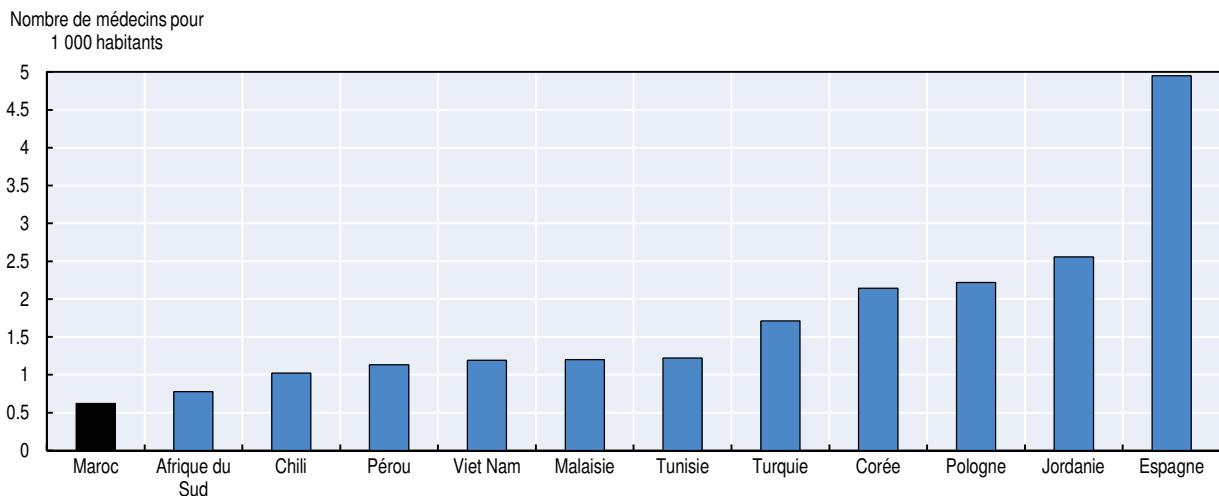
de 143 centres de santé et à la faible fréquentation d'un certain nombre d'établissements (CESE, 2013b). De plus, le manque de compétences au niveau local rend parfois difficile la gestion opérationnelle de l'offre de soins. La régionalisation pourrait apporter une certaine souplesse dans l'administration des ESSB (CESE, 2014b).

Le Maroc souffre d'un manque de personnel médical. Le statut de médecin généraliste n'est plus particulièrement valorisé et la longueur de la formation, conjuguée aux capacités d'accueil restreintes des facultés de médecine, dissuade bon nombre d'étudiants. Seulement 3 % d'entre eux s'orientent vers des études de médecine, contre plus de 10 % en Amérique latine. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que le Maroc fait partie des 57 pays du monde qui présentent une pénurie aigüe en personnel soignant, avec un déficit estimé à 9 000 infirmiers et 7 000 médecins (ministère de la Santé, 2014).

Cette pénurie est particulièrement forte en zone rurale alors que l'offre de soins est très concentrée. La répartition des ESSB présente une grande disparité entre régions et au sein même d'une région (CESE, 2013b). La mise en place récente de la carte sanitaire devrait permettre de remédier à certains de ces déséquilibres. Cependant, au sein de chaque région, les zones rurales sont particulièrement délaissées par les professionnels soignants. Le gouvernement a mis en place différents systèmes pour repeupler les zones rurales en personnel médical (service médical obligatoire, système de *scoring* et incitations financières) qui s'additionnent aux structures de santé « mobile ». Néanmoins, ces efforts s'avèrent insuffisants pour obtenir une offre de soins équilibrée sur l'ensemble du territoire. À l'inverse, l'offre de soins publique est largement concentrée dans les zones urbaines de l'axe Casablanca-Rabat-Kenitra-Tanger, où le secteur médical privé s'est également le plus développé.

#### Graphique 4.14. Le Maroc manque de personnel médical

2014 ou dernière année disponible



Source : BIT (2014), World Social Protection Report 2014/15, [www.ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/2014/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/2014/lang-en/index.htm).

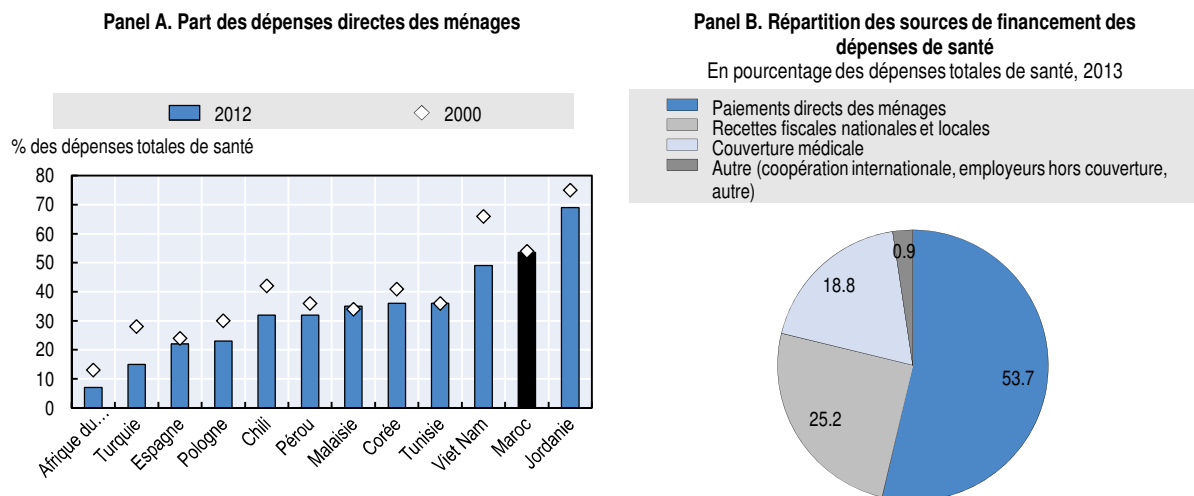
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476308>

De plus, l'accès aux soins reste difficile en milieu rural. Seulement 30 % de la population a accès à un ESSB dans un périmètre de moins de cinq kilomètres, contre 100 % de la population urbaine. Le Conseil économique social et environnemental (CESE) estime que l'accès aux ESSB demeure excessivement difficile pour près de 24 % de la population, du point de vue géographique. Cette faible accessibilité peut être aggravée par des problèmes d'offre de transport et de dysfonctionnements organisationnels propres au système de santé (CESE, 2013b).

Enfin, l'accès aux soins s'avère également coûteux. Les dépenses directes des ménages s'élevaient à 53.6 % en 2010, un des taux les plus élevés au sein de pays de comparaison. Ce taux a légèrement baissé par rapport à 2006 (57.4 % en 2006 ; ministère de la Santé, 2012a) mais reste loin de l'ambition du gouvernement de réduire la part des dépenses directes à 25 % d'ici 2025 et de prendre totalement en charge les affections de longue durée. La cherté des médicaments (faible pénétration des génériques et remboursements partiels) expliquent en partie la proportion élevée des dépenses directes et représentent près de la moitié des dépenses totales de santé (CESE, 2013b). Le panel B du graphique 4.13 montre bien que même si les Marocains bénéficient d'une couverture maladie, celle-ci reste très limitée car elle ne couvre que 18.8 % des dépenses de santé totales. La généralisation de la couverture maladie au reste de la population devrait permettre dans une certaine mesure d'accroître cette proportion. De plus, dans le cadre de sa politique pharmaceutique nationale, le ministre de la Santé a lancé un vaste programme de baisse du prix des médicaments (2 600 médicaments seraient concernés depuis la promulgation du décret 2.13.852 de 2013).

La cherté des soins expose les ménages pauvres à une plus grande vulnérabilité. D'après l'enquête de l'Observatoire national du développement humain (ONDH) de 2012, 60 % des Marocains invoquent le manque de moyens pour justifier du non recours à une consultation (ONDH, 2012). Cette proportion grimpe à 70 % pour les Marocains appartenant au premier quintile (ONDH, 2012). Une autre enquête de l'ONDH<sup>5</sup> fait également un constat similaire : plus de 60 % des personnes interrogées rapportaient des difficultés financières dans le paiement des frais médicaux (ONDH, 2010). Cette barrière financière expose les ménages à un risque élevé de dépenses catastrophiques (en cas de maladies graves et/ou longues) et peut contribuer à creuser les inégalités.

Graphique 4.15. **Les dépenses de santé directes sont élevées**



Sources : OMS (2016), ministère de la Santé (2014), CESE (2013b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476312>

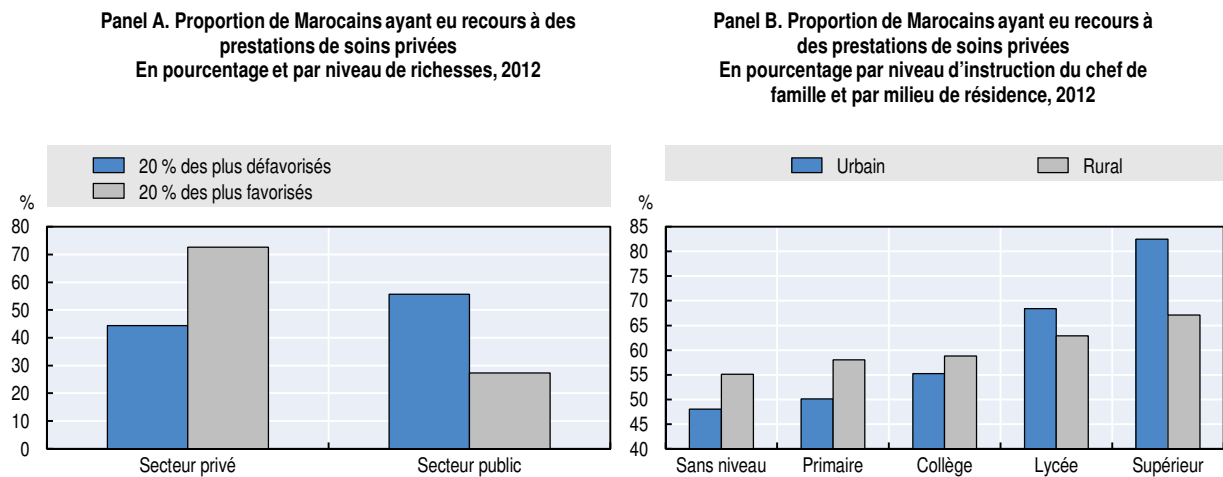
**La crise de confiance envers le système de santé public sous-tend l'apparition d'un système à deux vitesses avec un secteur privé en plein essor**

Compte tenu des dysfonctionnements du système de santé public, les Marocains sont très critiques à l'égard du système de santé national. Les indicateurs relatifs à l'offre de soins et à l'utilisation des services de santé dans le secteur public laissent donc apparaître

une insuffisance quantitative et une répartition déséquilibrée à travers le territoire, avec des écarts importants entre milieux de résidence et des prestations de soins inadaptées. L'ensemble de ces dysfonctionnements concourt à alimenter un certain discrédit dont souffre actuellement le système de santé. Les documents stratégiques du ministère de la Santé soulignent l'importance de restaurer un climat de confiance entre les différentes parties prenantes mais surtout entre les professionnels de santé et les patients (ministère de la Santé, 2012b). Le travail mené par l'ONDH en 2010 et les enquêtes internationales Gallup mettent également en avant l'insatisfaction de la population à l'égard du système de santé. En 2015, le pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de l'offre de soins s'établissait à 26 %, un chiffre en baisse par rapport à 2011.

Les cas de corruption se sont banalisés dans le secteur de la santé. La gouvernance très centralisée et la pénurie aiguë en personnel qualifié ont conduit à une progression régulière de la corruption dans le secteur de la santé, généralement préservé des cas de corruption au niveau international. Selon le dernier baromètre de l'Organisation non gouvernementale (ONG) *Transparency International*, 77 % des personnes interrogées considèrent que la corruption est élevée dans le secteur de la santé et plus d'une personne sur deux, en contact avec ce secteur, a payé un pot-de-vin pour bénéficier de prestations de soins (*Transparency International*, 2013). D'autres formes de corruption existent avec les cas de favoritisme ou les avantages en nature. La corruption est plus marquée dans les établissements de santé publics et dans les grandes villes. Elle concerne toutes les prestations de soin, notamment l'octroi de certificats médicaux, l'admission aux établissements de soins et la planification des interventions chirurgicales (INPPLC, 2011).

Graphique 4.16. **Le recours aux prestations de santé privées augmente avec le revenu et le niveau d'instruction**



Source : Calculs de l'OCDE sur la base des résultats de l'Enquête panel des ménages de l'ONDH, 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476325>

Dans un tel contexte, plus de la moitié des Marocains délaissent le secteur public pour se tourner vers le secteur privé, en plein essor avec près de la moitié des médecins et 90 % des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes (CESE, 2013b). Ainsi, au niveau national, plus de la moitié des consultations se fait désormais dans le secteur privé (cabinet privé, clinique privée ou contacts directs avec un pharmacien ; ONDH, 2012). Cette tendance est légèrement plus prononcée dans le milieu urbain et concerne principalement les plus privilégiés : plus de 72 % des Marocains issus des classes les plus favorisées se font

soigner dans le privé (ONDH, 2012). Cependant, près de 45 % des personnes les plus pauvres se font également soigner dans le secteur privé, soit une proportion importante de la population, considérant les coûts associés aux prestations de soins privées. Le recours aux prestations privées s'accroît également avec le niveau d'instruction du chef de famille (graphique 4.16, panel B). La progression du secteur médical privé, même au niveau des classes intermédiaires, conduit à une sous-utilisation des infrastructures de santé publiques (CESE, 2013b). À terme, on peut donc craindre l'apparition d'un système dual avec d'un côté ceux qui disposent des ressources financières pour se faire soigner et de l'autre, ceux qui en sont naturellement exclus.

### ***La réforme du système éducatif public pourrait rendre la société plus inclusive***

#### ***La réforme de l'éducation érigée comme nouvelle priorité nationale***

Le gouvernement a largement investi dans l'éducation au cours de la dernière décennie afin de rattraper son retard et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Charte nationale d'éducation et de formation (Cnef). Depuis 1963, l'école est obligatoire au Maroc de 6 à 15 ans (révolus), mais dans les faits, la scolarisation jusqu'à la fin du collège est loin d'être généralisée. La Cnef, adoptée en 2000, présente la réforme du système éducatif et définit les orientations stratégiques pour les sous-secteurs de l'enseignement durant « la décennie de la réforme de l'éducation ». L'adoption de cette Charte marque l'avènement de l'éducation comme nouvelle priorité nationale et levier du développement. À l'issue de la période 2000-08, le gouvernement a lancé le Programme d'urgence de réforme du système éducatif pour la période 2009-12, afin d'accélérer les réformes et de poursuivre les objectifs annoncés dans la Cnef qui n'avaient pas encore été atteints. L'année 2015 a été marquée par l'adoption par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) d'une nouvelle vision stratégique qui devrait guider la réforme à l'horizon 2030.

Cette volonté de réforme s'est traduite par une augmentation du budget de l'éducation nationale, multiplié par cinq entre 2000 et 2015 pour atteindre 46 milliards MAD en 2015, soit le quart du budget général (MEF, 2016). Ces dépenses représentent 6 % du PIB, un taux désormais supérieur à la moyenne mondiale et en ligne avec les pays de comparaison, en hausse de 1 point depuis les années 2000. L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'est fortement accélérée en 2009, année de lancement du Programme d'urgence.

#### ***À l'exception du cycle primaire, l'accès à l'éducation peine à se généraliser et cache de profondes disparités***

L'accès au préscolaire, loin d'avoir atteint l'objectif de généralisation, constitue un puissant facteur de renforcement des inégalités d'accès et de réussite. Il influence positivement le bien-être des enfants et la réussite scolaire, particulièrement au niveau du cycle secondaire. Le taux moyen national de préscolarisation est estimé à 62.8 % en 2012, mais affiche des disparités importantes, de l'ordre de 35 points de pourcentage, entre le milieu urbain et rural (44 % des enfants scolarisés en zone rurale contre près de 79 % dans les villes ; MEN, 2013). Le gouvernement s'est fixé un objectif de généralisation à l'horizon 2015, alors que la place que le ministère de l'Éducation accorde à ce cycle d'enseignement reste faible. Dans les milieux urbains, ce niveau d'enseignement est largement dominé par le secteur privé, ce qui accroît les inégalités des chances dès le plus jeune âge. Dans les faits, l'accès à l'enseignement préscolaire est quasiment généralisé pour les catégories

socioprofessionnelles supérieures (90.4 % pour les enfants dont le père a bénéficié d'un enseignement supérieur) alors que ce taux ne dépasse pas 13 % pour les enfants des catégories inférieures, les exploitants agricoles notamment (HCP, 2011b). De plus, les deux tiers des effectifs, notamment en zones rurales, sont inscrits dans les établissements traditionnels (coraniques) qui reçoivent un enseignement différent de celui des structures gérées par le ministère (crèches et garderies) ou le secteur privé.

#### Encadré 4.4. La nouvelle vision stratégique de la réforme du système éducatif 2015-30

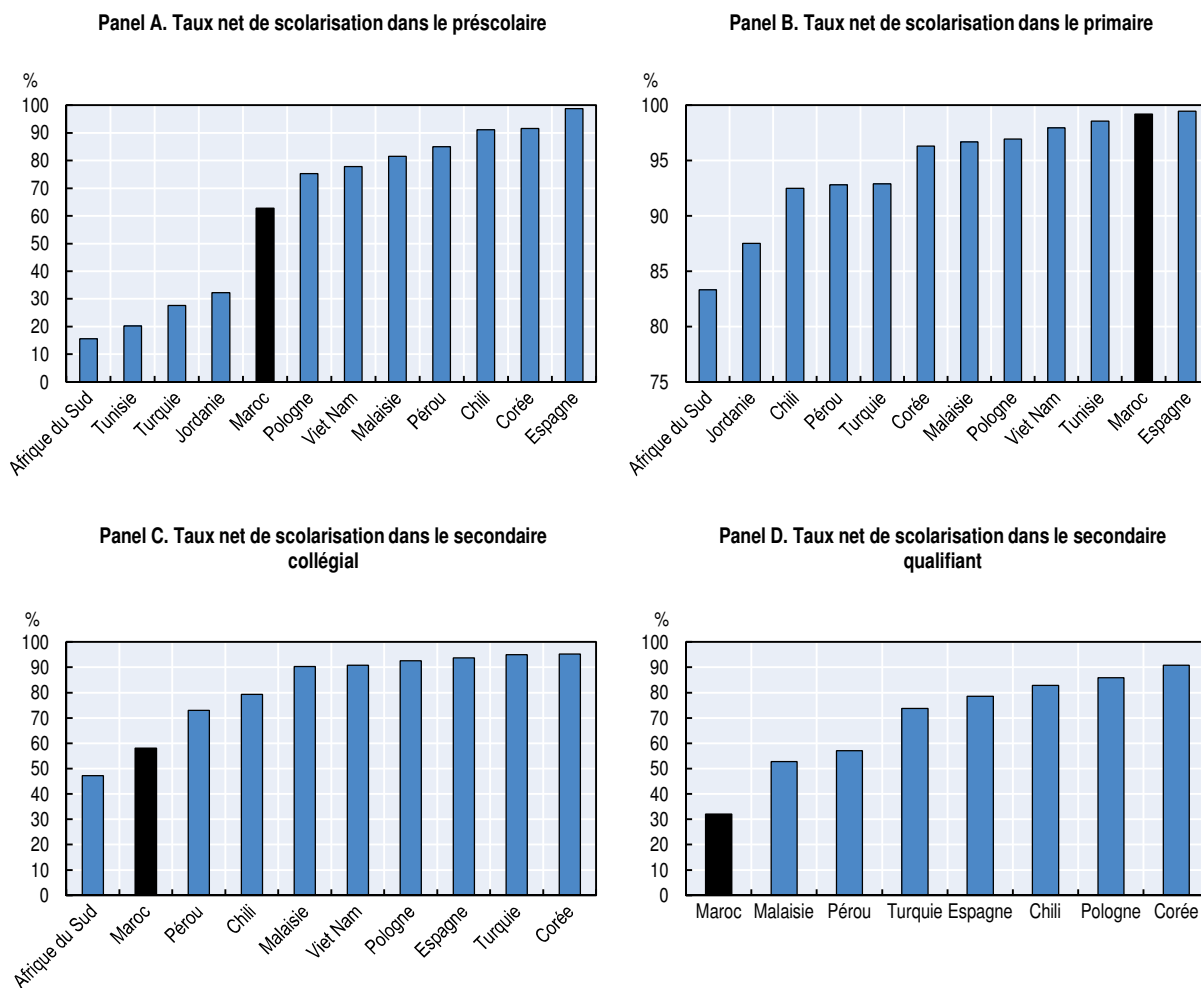
Cette vision a pour finalité de construire une école nouvelle sur trois grands fondements : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société. Afin de renforcer les acquis et de proposer des solutions pour les questions transversales, elle comprend 23 leviers stratégiques développés à travers quatre axes :

- Pour une école de l'équité et de l'égalité des chances qui vise à généraliser un enseignement préscolaire obligatoire, à développer l'accès à l'école en milieu rural et périurbain et à assurer le droit d'accès à l'éducation et à la formation pour tous.
- Pour une école de qualité pour tous : cet axe exige de refondre les métiers de l'éducation et de la formation, la révision des curricula, des programmes et des méthodes pédagogiques, l'adoption d'un nouveau dispositif linguistique, la valorisation de la formation professionnelle, le respect des règles de bonne gouvernance et la promotion effective et continue de l'université, de la recherche scientifique et de l'innovation au service du développement et de l'arrimage à la société du savoir.
- Pour une école de la promotion de l'individu et de la société : la nouvelle stratégie insiste sur l'attachement des citoyens à l'identité nationale, aux fondements et aux valeurs religieuses et nationales du Maroc. La nouvelle stratégie vise également à promouvoir l'adéquation des formations aux nouveaux métiers, et à ceux du futur, afin d'assurer aux lauréats les meilleures chances de réussite, d'intégration dans la société et de contribution au développement de leur pays.
- Pour un leadership efficient et une nouvelle conduite du changement, la mise en œuvre des 23 leviers stratégiques est tributaire de deux conditions de succès. La première repose sur une mobilisation pérenne de l'ensemble de la société pour le renouveau de l'école. La deuxième implique une vision portée par des acteurs de haut niveau capables de conduire le changement sur toutes les composantes de l'école.

Source : CSEFRS, 2014a

La généralisation de l'enseignement primaire, un cycle de six niveaux accueillant officiellement les élèves âgés de 6 à 11 ans, est quasiment atteinte. L'accès y est presque universel avec un taux net moyen de scolarisation de 99.2 % en 2013, alors que dans les années 1990, ce taux évoluait entre 50 et 70 %. Cet accomplissement majeur place le Maroc au-dessus de la moyenne des pays de comparaison. Les efforts se sont avant tout centrés sur la réduction des disparités entre les sexes et les milieux de résidence. Depuis le début des années 2000, le taux net de scolarisation dans le primaire en milieu urbain a quasiment stagné, alors qu'il a progressé de 40 points de pourcentage en milieu rural entre 1997 et 2011. La scolarisation des filles en milieu rural a été particulièrement soutenue, passant de 62 % en 2000 à la quasi universalité en 2013.

Graphique 4.17. À l'exception du primaire, les taux net de scolarisation sont faibles



Source : Unesco (2015), MEN (2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476338>

Les efforts du gouvernement pour soutenir l'accès à l'enseignement primaire en milieu rural se sont révélés efficaces. Lancé en 2008, le programme *Tayssir* de transferts monétaires conditionnels a bénéficié à plus de 828 000 élèves en 2015/16. De plus, les capacités d'accueil des internats, des cantines et transports scolaires ont été renforcés alors que l'Initiative royale « 1 million de cartables » a été étendue auprès de 4 millions d'enfants en 2012 afin de sensibiliser les parents à l'importance de l'enseignement (MEN, 2012). Le ministère a également mis en place des écoles communautaires publiques dans les zones rurales, avec internats et logements pour les enseignants, dont la gestion est généralement prise en charge par des acteurs de la société civile (MEN, 2012). Il est prévu d'accroître le nombre de ces établissements dans les prochaines années.

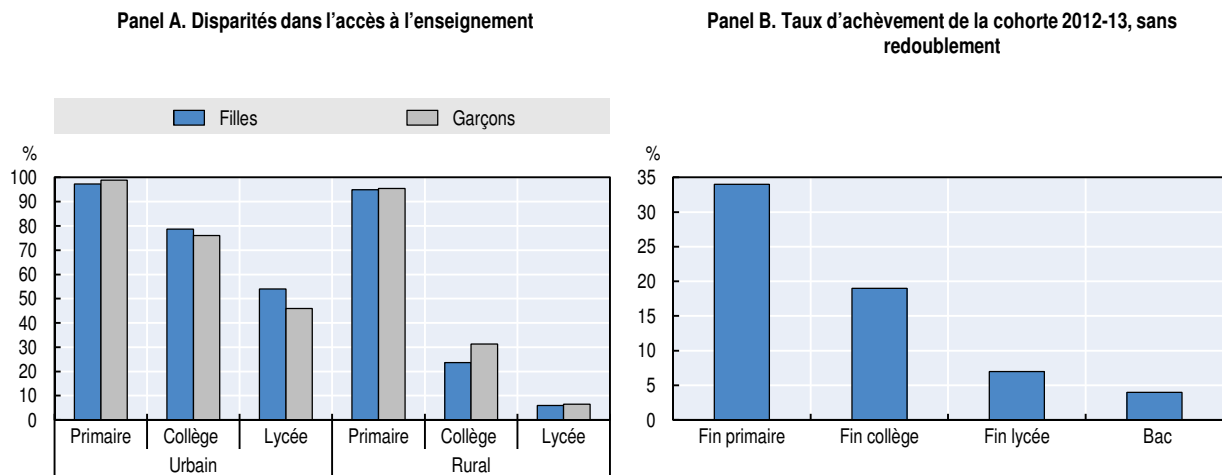
L'accès à l'enseignement secondaire accuse en revanche de profonds retards et d'importantes disparités, avec un taux net de scolarisation au collège passé de 26.6 % à 58.1 % entre 2000 et 2013 (CSEFRS, 2014b). Ce niveau reste très faible par rapport à celui des pays de comparaison, qui affichent une moyenne de 81 %. Ces chiffres présentent de fortes inégalités en termes de milieux de résidence. Moins d'une fille sur quatre (taux de scolarisation de 23.6 % en 2011/12) est inscrite au collège en milieu rural, contre les trois quarts des filles



citadines. Au niveau du lycée, malgré une évolution positive, moins d'un enfant sur trois (29 %) y poursuit sa scolarité (MEN, 2012). Les disparités selon le milieu de résidence sont encore plus marquées à ce niveau d'enseignement. En effet, presque un adolescent sur deux vivant en milieu urbain est scolarisé au lycée avec des taux légèrement supérieurs pour les filles. En milieu rural, ces taux s'effondrent à 6 %.

Au-delà de l'accès à l'enseignement, les taux d'achèvement sont particulièrement faibles. Selon le CSEFRS, sur 100 élèves inscrits en première année dans le primaire public en 2002, seulement 34 % sont parvenus à la fin de ce cycle sans aucun redoublement, 19 % à la fin du secondaire collégial et seulement 4 % ont obtenu leur baccalauréat en 2013 sans aucun redoublement (graphique 4.18, panel B).

Graphique 4.18. **L'accès à l'éducation masque de profondes disparités et les taux d'achèvement des cycles sont très faibles**



Source : CSEFRS (2014b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476345>

La progression des taux d'achèvement et la généralisation de la scolarisation se heurtent à l'ampleur des déperditions scolaires. Les taux de redoublements sont très importants, notamment au niveau du collège où ils s'élèvent à plus de 16 %. La proportion de redoublements est la plus élevée au sein des pays de comparaison, à l'exception de la Tunisie qui affiche des taux similaires (16.3 % en 2013). Conjugués à l'abandon scolaire, ces taux s'élèvent aux alentours de 25 % au collège et au lycée (ONDH, 2012). Les taux de déscolarisation sont plus élevés en milieu rural et parmi les classes défavorisées. Le Maroc a développé des programmes spécifiques pour lutter contre les problématiques de déscolarisation (accompagnement scolaire, éducation non formelle, appui social). Ces derniers réussissent à absorber environ 30 % des élèves qui abandonnent l'école. En parallèle, le gouvernement a favorisé le développement de la formation professionnelle.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres (MESRSFC), dispose d'un budget qui représente 5.1 % du budget général de l'État en 2010. Avec 750 130 étudiants inscrits en 2015/16 (MESRSFC, 2016), l'accès aux études se développe rapidement, tout en ne concernant qu'une minorité de jeunes. Les taux bruts de scolarisation s'élèvent à 22 %, moins qu'en Tunisie (37 %) ou en Jordanie (38 %). Après le secondaire, 95 % des bacheliers s'orientent vers le cursus universitaire, les autres instituts ou écoles supérieures restant très marginaux. Le système compte 15 universités, concentrées

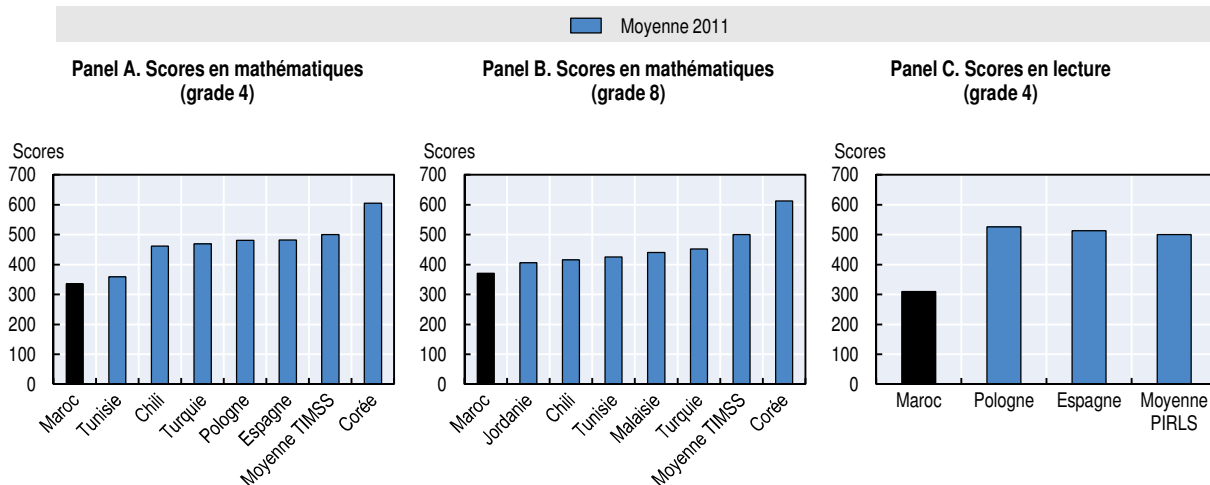
dans les grands pôles urbains. La proportion d'étudiantes a beaucoup progressé ces dernières années, représentant près de la moitié des effectifs totaux (47.9 %) en 2015/16 (MESRSFC, 2016). En revanche, les formations universitaires restent généralement théoriques et ne sont pas toujours adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

Au regard de l'atteinte des OMD dans le domaine de l'éducation, les performances du Maroc sont mitigées. Certes, la scolarisation universelle dans le primaire a permis de réaliser en partie la cible 2 des OMD (« Assurer l'éducation primaire pour tous ») mais les taux d'achèvement du cycle primaire ne sont pas encore de 100 %. De plus, l'élimination des disparités entre les sexes dans le primaire et le secondaire (cible 3) n'a pas été non plus atteinte, avec des indices de 91 dans l'enseignement primaire en 2014, 81 dans l'enseignement secondaire collégial et 91 dans l'enseignement secondaire qualifiant (HCP, 2015a).


### ***La qualité de l'éducation est très faible et préoccupante pour l'acquisition des compétences de base***

Outre les défis relatifs à l'accès à l'éducation, les performances du Maroc sur la qualité de l'enseignement sont médiocres. Des enquêtes internationales existent pour mesurer les performances des élèves des grades 4 (4<sup>ème</sup> année du primaire) et 8 (2<sup>ème</sup> année de collège) en sciences et en mathématiques (Trends in International Mathematics and Science Study -TIMSS) et celles des élèves de grade 4 en lecture (Progress in International Literacy Study -PIRLS). Une cinquantaine de pays participent à ces évaluations internationales. Sur la vague d'évaluations menée en 2011, les performances du Maroc sont loin derrière la moyenne internationale estimée à 500 et les résultats des principaux pays comparateurs. Les scores marocains de 2011 évoluent en effet entre 310 en lecture et 371 en mathématiques. Les performances de 2011 se sont globalement dégradées par rapport à 2007 et enregistrent une baisse continue depuis la première participation du Maroc à ces évaluations en 1999. L'adoption prochaine par le Maroc du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) permettra une évaluation plus suivie des compétences des élèves de 15 ans dans les matières principales.

**Graphique 4.19. Les élèves marocains enregistrent de faibles performances aux tests internationaux**

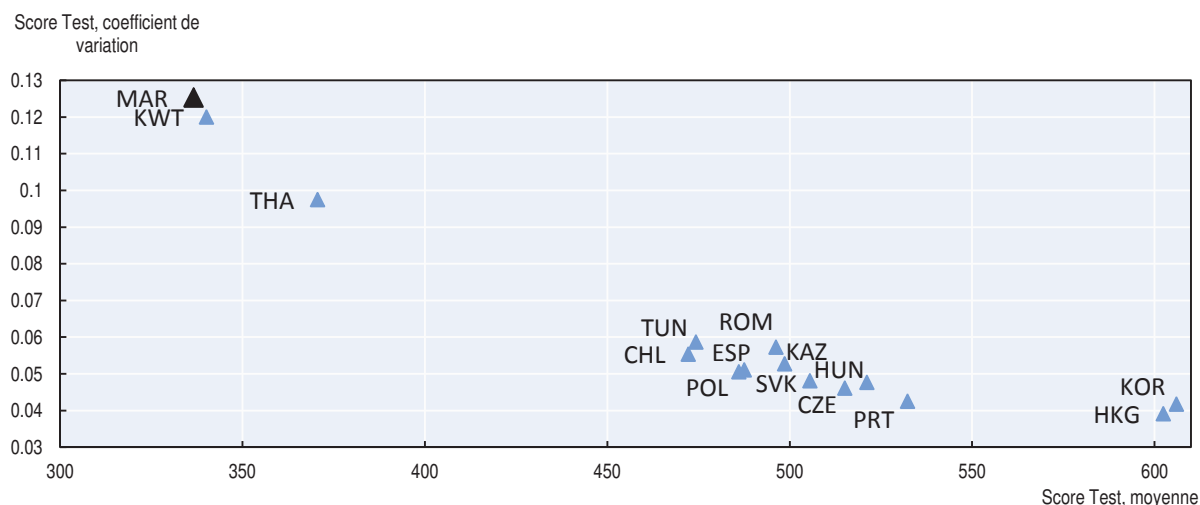


Source : TIMSS (2011) et PIRLS (2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476353>

Les faibles performances aux tests internationaux s'expliquent en partie par les inégalités socio-économiques. Le graphique 4.20 montre la dispersion des scores de mathématiques de TIMMS (grade 4) au sein d'un échantillon de pays. Les inégalités au Maroc sont les plus élevées parmi les 53 pays participants à TIMMS. Le soutien aux élèves du primaire issus des milieux défavorisés et présentant des difficultés scolaires apparaît comme une stratégie adéquate pour améliorer les résultats et réduire les inégalités scolaires.

Graphique 4.20. **Les inégalités de réussite aux tests internationaux sont très élevées**  
Pays sélectionnés, Scores en mathématiques – Grade 4



Source : Auteurs sur la base des données TIMMS (2011).

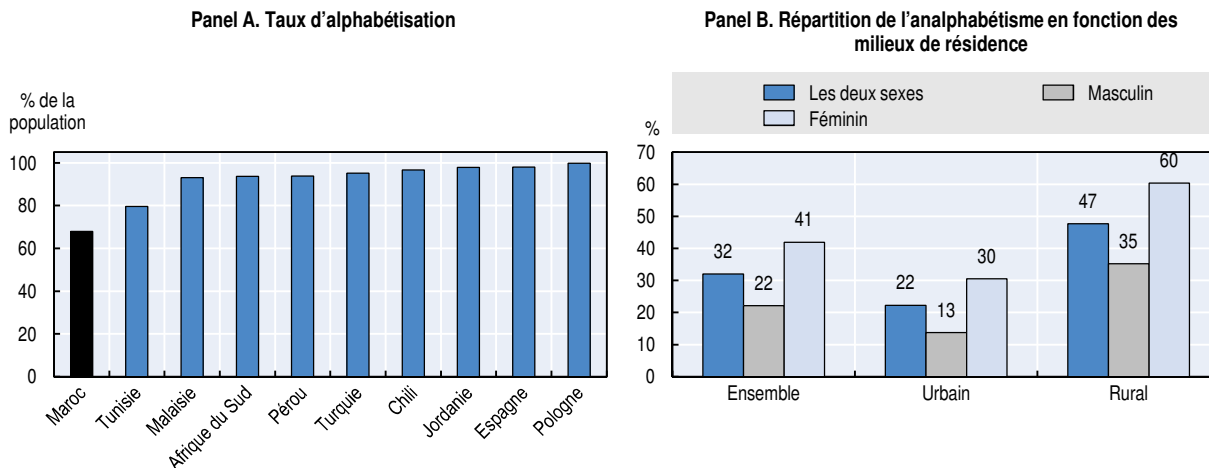
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476365>

Les évaluations menées au niveau national confirment le retard du Maroc dans l'acquisition des compétences de base. Le CSEFRS a développé le Programme national d'évaluation des acquis (PNEA), qui a mené une première enquête en 2008/09 pour évaluer les acquis des élèves en arabe, en français, en mathématiques et en sciences au niveau de la quatrième et de la sixième année de l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau de la deuxième et de la troisième année de l'enseignement collégial. Dans l'ensemble des matières et à tous les niveaux, les acquis scolaires sont en dessous de la moyenne. Par exemple, les élèves n'ont acquis en moyenne que 23 % du programme de collège en sciences (PNEA, 2008). Le CSEFRS va prochainement adopter son propre système d'évaluation des acquis dès 2016 avec un suivi tous les quatre ans sur la dernière année de l'enseignement primaire et les premières années du collège et du lycée pour suivre l'évaluation des performances au niveau national.

De plus, l'analphabétisme reste un véritable fléau, qui touche en moyenne 32 % de la population, soit 10 millions de personnes (HCP, 2015b), une proportion largement plus importante que dans les pays de comparaison (graphique 4.21, panel A). Le stock actuel de la population non alphabétisée est principalement composé d'une population féminine, âgée et vivant en milieu rural (98 % des femmes rurales de plus de 60 ans et 92 % des femmes rurales de plus de 40 ans). L'analphabétisme touche en moyenne un jeune de 9 à 24 ans sur dix (ONDH, 2012). Dans les campagnes, plus d'une jeune fille sur cinq et plus d'un garçon sur 10 ne sait ni lire, ni écrire en 2012. Ce taux préoccupant risque de s'accroître si le problème de l'abandon scolaire persiste (MEN, 2012).

### Graphique 4.21. L'analphabétisme est encore élevé et touche particulièrement les femmes vivant en milieu rural

En pourcentage, 2014 ou dernière année disponible



Sources : Panel A : Banque Mondiale (2016) et HCP (2015b) ; Panel B : ONDH (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476378>

#### Quelques pistes pour comprendre les faibles performances quantitatives et qualitatives du système scolaire

Les défaillances du système éducatif se conjuguent entre elles. Les résultats sont alarmants : le niveau des acquis est faible, les taux de décrochage élevés, les taux de participation au niveau du secondaire très bas et l'articulation avec le monde professionnel non immédiate. Plusieurs éléments peuvent être évoqués pour justifier ces lacunes.

Le rattrapage des retards accumulés dans le système éducatif s'est principalement concentré sur l'enseignement primaire. Avant l'adoption du Programme d'urgence, le Maroc avait accumulé un certain retard dans son système éducatif. Dans les années 90, le budget de l'éducation nationale représentait en moyenne moins de 5 % du PIB par an (Banque mondiale, 2016). Le nombre moyen d'années de scolarisation plafonnait à 3,5 années, avec seulement une année de scolarisation en moyenne dans les zones rurales (Barro et Lee, 2013). Les moyennes étaient nettement supérieures en Tunisie ou en Jordanie, à 5 et 7,5 années respectivement en 1995. À partir des années 2000, les efforts se sont concentrés sur la généralisation de l'enseignement primaire. Le coût de fonctionnement par élève au primaire a augmenté de 60 % entre 2001 et 2011, passant de 2 986 à 4 823 MAD constants (CSEFRS, 2014b). Sur la même période, le coût de fonctionnement par élève au collège n'a progressé que de 20 % et celui afférant au cycle d'enseignement secondaire qualifiant a baissé. Cette évolution a permis d'atteindre la généralisation de l'enseignement primaire tout en « négligeant », dans une certaine mesure, les autres cycles d'enseignement qui peinent à rattraper le retard accumulé.

L'enseignement primaire souffre d'un problème de qualité qui se répercute sur les autres cycles d'enseignement. L'évaluation nationale des acquis de 2008 (PNEA) a montré les lacunes des élèves dans l'acquisition des connaissances base. Une grande partie des élèves ne les ayant pas acquises se retrouvent contraints d'abandonner leur scolarité avant ou en cours d'enseignement secondaire. De plus, compte tenu des forts taux de redoublement, les élèves atteignent l'âge de la fin de scolarité obligatoire sans avoir achevé le secondaire qualifiant.

Le système éducatif souffre d'un problème de gouvernance qui ne permet pas une mobilisation forte des différents acteurs. Avant l'adoption de la Cnef en 2000, il n'existait pas de véritable stratégie sur l'éducation, assortie d'un plan d'actions cohérent, capable d'accompagner la mise en œuvre de réformes de profondeur. De plus, la gestion du système éducatif est très centralisée, sans participation active des collectivités locales et des chefs d'établissements dans la gestion opérationnelle des établissements. Le CSEFRS souligne d'ailleurs le manque d'implication des différents acteurs concernés par l'enseignement. Par exemple, il déplore le fait que les enseignants, les représentants des conseils municipaux et des associations de parents d'élèves ne participent pas au conseil de gestion de l'école, censé épauler le directeur.

L'organisation et le climat de l'école ne permettent pas d'apprendre efficacement. En moyenne, le ratio élèves par enseignant s'élève à 27.5 en 2013, un taux souvent supérieur à celui des pays de comparaison (17 en Tunisie et 11 en Malaisie ; Banque mondiale, 2016). De plus, près de 25 % des classes sont à plusieurs niveaux, une proportion qui a augmenté au cours de la dernière décennie. Enfin, dans certaines écoles, le climat n'est pas propice à l'apprentissage. Plus de 60 % des élèves en quatrième année du primaire et près de 50 % des élèves en deuxième année de collège fréquentent des écoles où les problèmes de discipline et de sécurité sont fortement présents (absentéisme, retard, tricherie, vandalisme, menaces, etc. ; CSEFRS, 2014b sur la base des enquêtes TIMMS et PIRLS de 2011).

Les réformes sur la formation des enseignants et des programmes pédagogiques sont encore récentes et font état de dysfonctionnements dans leur mise en œuvre. Le dispositif de formation a été réformé en 2007 mais n'a pas encore donné de résultats probants (CSEFRS, 2014b). De plus, la mise en œuvre de la réforme pédagogique, préconisée par la Cnef, s'est concrétisée par la réorganisation des cycles d'éducation et de formation, par la refonte des programmes et des manuels scolaires, ainsi que par l'introduction des TIC dans les enseignements. Ces différentes réformes sont soutenues par les enseignants mais leur mise en œuvre a pu entraîner un certain nombre de dysfonctionnements pénalisant leur efficacité. Dans son rapport, le CSEFRS met en avant l'insatisfaction générale des enseignants quant à la mise en application de la Charte de l'éducation et du Programme d'urgence qui illustre le décalage entre les textes de référence et le quotidien de la vie scolaire (CSEFRS, 2014b).

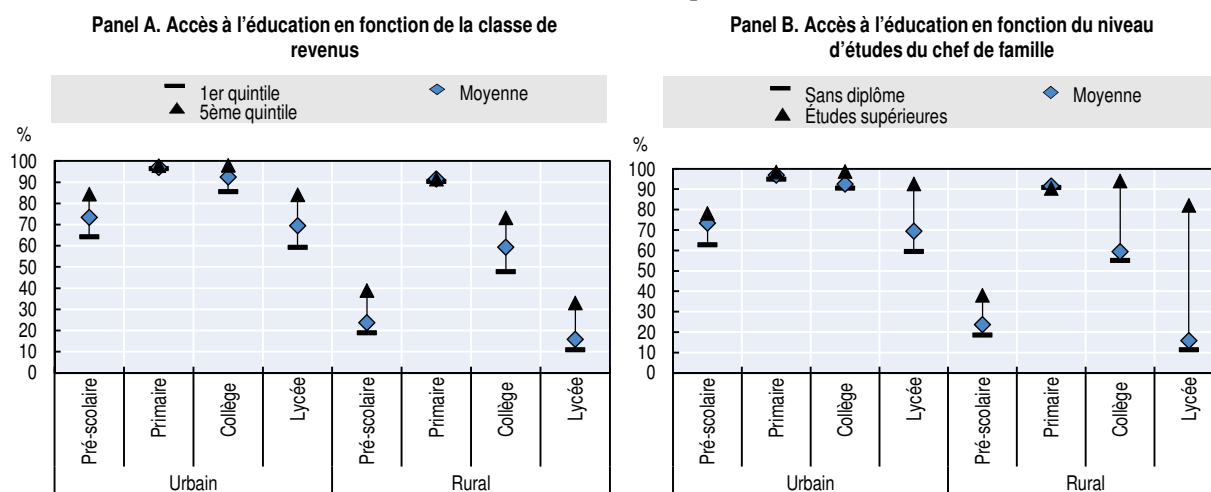
La valorisation de l'enseignement peine à se généraliser. Au-delà des raisons immédiates, l'image de l'école n'est pas toujours valorisée, notamment au sein des familles les plus défavorisées. D'après les résultats de l'enquête panel de l'ONDH, plus de 25 % des ménages avec enfant en milieu rural ont au moins un enfant non scolarisé. Cette proportion est plus importante pour les ménages qui comprennent des filles. Certaines familles rurales préfèrent en effet que leurs filles restent à la maison plutôt qu'elles ne prennent le chemin de l'école pour éviter de les mettre en danger. L'éloignement de l'école est en effet la principale raison avancée pour justifier de l'arrêt des études pour les filles (22 %), contre 12 % pour les garçons vivant en zones rurales alors que certains membres de la famille expriment clairement leur refus quant à la poursuite de la scolarité des filles du ménage (18 % des raisons évoquées). Dans une moindre mesure, la faible attractivité de l'école concerne également les garçons. Ils sont plus de 40 % à arrêter leurs études sous prétexte qu'ils n'aiment pas l'école (ONDH, 2012). Il serait intéressant d'évaluer le rôle que les parents pourraient jouer pour valoriser davantage la scolarisation de leurs enfants. Dans son rapport, le CSEFRS déplore nettement la faible implication des parents dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants.

### L'école tend à reproduire les inégalités socio-économiques

Les indices de Gini dans le domaine de l'éducation témoignent d'un système éducatif très inégalitaire. Le CSEFRS évalue à 0.58 l'indice de Gini de l'éducation, calculé à partir de la moyenne des années de scolarisation de la population âgée de 20 ans et plus. Ce coefficient grimpe à 0.71 dans le milieu rural (contre 0.47 dans le milieu urbain) et à 0.66 pour les filles (contre 0.49 pour les garçons). Ces taux sont très élevés si on les compare aux Gini moyens enregistrés dans les pays voisins et placent le Maroc dans le même groupe de pays que le Yémen ou la Mauritanie, loin derrière la Turquie (0.30).

Les inégalités se creusent lorsque les inégalités spatiales, de genre et socio-économiques sont agrégées. À l'exception de l'enseignement primaire, l'accès à l'éducation est fortement corrélé aux caractéristiques socio-économiques des familles (graphique 4.22, panels A et B). Dans le préscolaire, les taux de scolarisation évoluent entre 19 % pour les ménages du premier quintile vivant en zones rurales et 85 % pour les ménages du dernier quintile vivant en zones urbaines. Au collège, les écarts s'élèvent à 50 points de pourcentage entre les deux groupes et grimpent jusqu'à 73 points entre les deux groupes au niveau du lycée. Même tendance lorsque l'on s'intéresse à la relation entre accès à l'éducation et niveau scolaire du chef de famille (graphique 4.22, panel B).

Graphique 4.22. **Les inégalités d'accès à l'éducation se creusent avec les inégalités socio-économiques**



Source : ONDH (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476387>

L'essor de l'enseignement privé renforce les inégalités socio-économiques. Depuis quelques années, le nombre d'écoles privées augmente significativement. La proportion d'élèves dans l'enseignement primaire privé est passée de 4 % en 1999 à 11% en 2015. L'accès à l'enseignement privé affiche de grandes disparités en fonction des milieux de résidence : 18 % pour les enfants vivant en milieu urbain contre 0.4 % pour les enfants vivant en zones rurales. La scolarisation des enfants dans le secteur privé est quasiment inexistante dans les campagnes et concerne avant tout le milieu urbain et les ménages les plus favorisés. Dans les milieux urbains, 70 % des enfants issus des ménages les plus favorisés sont inscrits à l'école privée pour l'enseignement primaire (ONDH, 2012). Les taux de scolarisation dans le privé pour le collège et le lycée sont moindres (respectivement 5.8 % et 5 % en moyenne

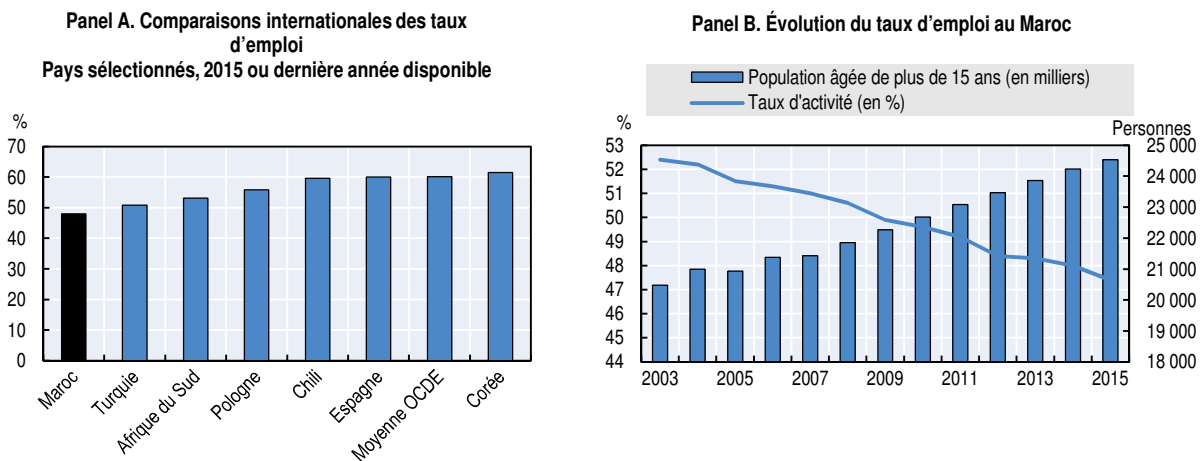
à l'échelle nationale) et concernent principalement les citoyens les plus favorisés : 38 % des collégiens et 34 % des lycéens issus des ménages les plus riches poursuivent leurs études dans le privé (ONDH, 2012). Dans un tel contexte, certaines classes dans les écoles publiques sont contraintes de fermer leurs portes faute d'élèves, alors que le secteur privé continue sa progression. D'ici 2030, les projections estiment que plus d'un Marocain sur deux sera scolarisé dans le primaire privé compte tenu des taux de croissance observés sur la période 2000-13. Comme dans le secteur de la santé, l'apparition d'un système éducatif à deux vitesses est déjà enclenchée, avec d'une part ceux qui ont les ressources financières pour scolariser leurs enfants dans le privé et de l'autre, ceux qui sont contraints de rester dans le public.

### **Les dysfonctionnements structurels du marché de l'emploi pénalisent l'émergence d'une société inclusive**

#### **Des faibles performances tant en termes de quantité que de qualité d'emploi**

Au Maroc, les taux d'emploi sont extrêmement faibles alors que la réserve de main-d'œuvre, notamment féminine, est importante. Plus de la moitié de la population en âge de travailler n'est pas employée (47.4 % en 2015), soit le taux d'activité le plus faible au sein de l'échantillon de référence (graphique 4.23, panel A). Au cours des dix dernières années, ce taux d'activité est en baisse régulière alors que le vivier de main-d'œuvre disponible s'accroît un peu plus chaque année. La transition démographique a en effet induit une forte hausse de la population en âge de travailler. Cette faiblesse du taux d'activité s'explique, en partie, par le faible niveau de participation des femmes au marché du travail, notamment en milieu urbain : en 2015, seulement 17.4 % des citoyennes participaient à l'emploi contre 36 % des femmes en milieu rural (HCP, 2015c).

Graphique 4.23. Une offre de travail sous-exploitée



Source : HCP (2015c) et OCDE (2016), taux d'activité (indicateur), doi: 10.1787/05025ae1-fr.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476397>

La question du chômage, et notamment celui des jeunes en milieu urbain, représente un véritable défi. Certes, le taux global du chômage s'est nettement amélioré depuis l'an 2000, passant de 13.4 % à 9.7 % en 2015 (HCP, 2015c). Cette baisse résulte notamment des effets de la transition démographique, d'une baisse du taux de participation, de la montée de l'informalité et d'un nombre élevé de créations d'emplois dans les services. Le chômage

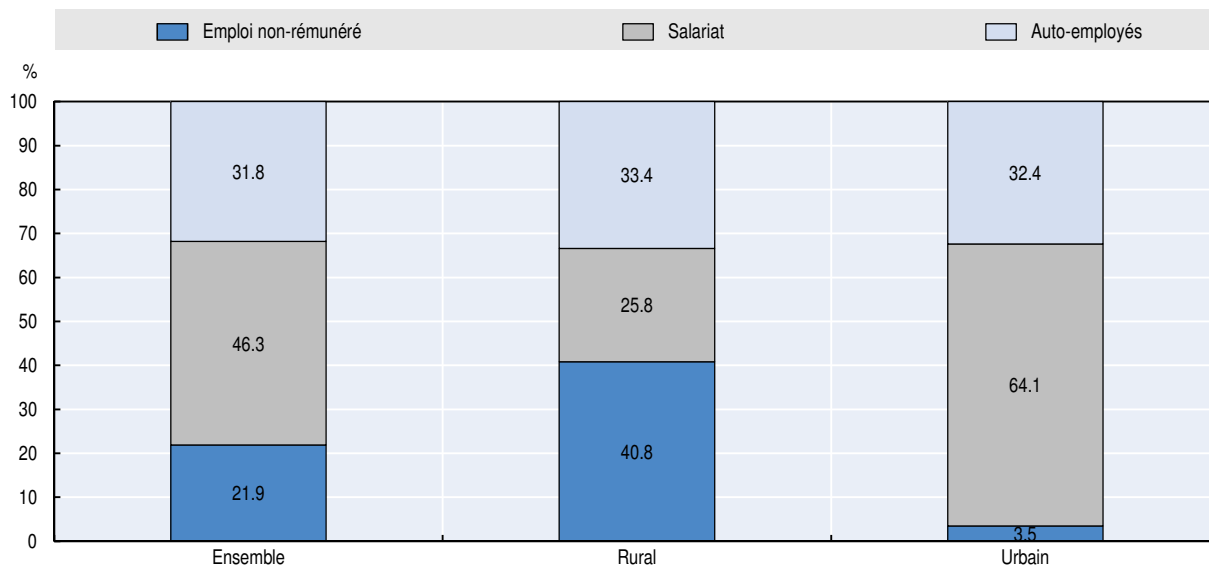
demeure néanmoins élevé, notamment pour les moins de 24 ans (20.8 %) vivant en milieu urbain (39 % en 2015). Le diplôme n'apparaît pas comme un rempart efficace contre le chômage puisqu'un diplômé sur cinq de l'enseignement supérieur et un sur quatre de l'enseignement universitaire est sans emploi (respectivement 21.1 % et 24.4 % en 2015).

Le taux de chômage à lui seul ne résume pas l'état du marché de l'emploi. En l'absence d'allocations de recherche d'emploi et face à la faiblesse relative des services publics de l'emploi en termes de placement, les entrées et sorties de l'activité sont fluides. La proportion de Marocains qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation permet d'avoir une vision plus précise de la situation : le HCP estime, en particulier que la part des jeunes qui se sont retirés du marché de l'emploi représente 28 % de cette classe d'âge en 2015, une proportion qui s'élève à 45 % pour les jeunes diplômés (HCP, 2015c).

Le développement économique d'un pays s'accompagne généralement d'une progression du salariat qui offre un emploi de meilleure qualité aux travailleurs en termes de revenus, de durée de travail et de protection. Le taux de salariat a progressé de 33.7 % à 46.3 % entre 2000 et 2015 (graphique 4.24) mais reste encore relativement faible, notamment dans les zones rurales où la majorité des actifs travaillent dans le secteur agricole. Le statut de salarié n'implique pas nécessairement la signature d'un contrat ou une couverture sociale : seulement un salarié sur trois travaille avec un contrat et deux sur cinq bénéficient d'une couverture sociale (HCP, 2015c). L'administration concentre le taux de contractualisation le plus élevé : plus de 80 % des employés de la fonction publique, ou assimilée, occupent un emploi à durée indéterminée avec un contrat de travail (services du chef du gouvernement, 2015).

Graphique 4.24. **Moins de la moitié des Marocains occupent un emploi salarié**

Répartition des actifs par type d'emploi, 2015



Source : HCP (2015c).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476401>

Le secteur informel est largement répandu dans l'agriculture et le commerce de détail. En 2013, il contribuait à hauteur de 11.5 % au PIB, en hausse de 1.3 point de pourcentage par rapport à l'enquête de 2007 (HCP, 2016b). La contribution des unités informelles à la valeur ajoutée nationale de 2013 est estimée à 60.1 % dans le commerce, à 29.3 % dans la



construction, à 13.3 % dans l'industrie et à 6.4 % dans les services (HCP, 2016b). Selon le HCP, 2.376 millions de personnes travailleraient dans le secteur informel, représentant 36.3 % de l'emploi non agricole à l'échelle nationale. Dans le secteur agricole, qui concerne encore près de 40 % des emplois en 2014, la quasi-totalité des emplois est encore informelle.

La montée de l'informalité peut s'accompagner d'une précarisation de l'emploi, qui ne permet pas d'offrir aux travailleurs des conditions décentes en termes de durée de travail, de revenu et de protection sociale. Le secteur informel se caractérise par un faible poids du salariat, 17.2 % de l'emploi (HCP, 2016b). Plus de 63 % des salariés ne bénéficient pas de contrat de travail (HCP, 2015c) et cette situation concerne plus de 97 % des employés du secteur informel (HCP, 2016b). De plus, près de 80 % des actifs occupés ne bénéficient pas de couverture médicale (HCP, 2015c). Dans le secteur informel, 98 % de la main-d'œuvre ne bénéficie d'aucune couverture médicale (HCP, 2016b). Cette précarisation de l'emploi se reflète également au niveau de la durée du travail. En 2015, 41 % des actifs travaillaient plus de 48 heures par semaine alors le taux de sous-emploi concernait plus de 10 % des actifs (HCP 2015c).

L'emploi informel joue un important rôle d'amortisseur social. Les travailleurs informels sont principalement des femmes, des jeunes et des non diplômés qui ne bénéficient que de faibles opportunités pour rejoindre le secteur formel du marché de l'emploi. Par exemple, les femmes en milieu rural sont nombreuses à passer de l'inactivité à l'informel lorsque les besoins dans le secteur agricole s'accroissent. Les frontières entre emploi formel et informel sont donc très poreuses. Les récentes réformes mise en place par le gouvernement pour favoriser l'entrepreneuriat et le passage de l'informel au formel par le biais d'incitations fiscales pour les très petites entreprises (TPE) pourraient contribuer à réduire le poids de l'informel dans l'économie.

Trois types de contraintes structurelles peuvent être appréhendées pour expliquer les dysfonctionnements du marché de l'emploi au Maroc : l'inadéquation quantitative entre l'offre et la demande (insuffisance des créations d'emplois par rapport au volume des effectifs à la recherche d'emplois) ; leur inadéquation qualitative (écarts entre les profils disponibles et les besoins en qualifications) ; et les rigidités du marché associées aux contraintes réglementaires et aux lacunes du système d'intermédiation.

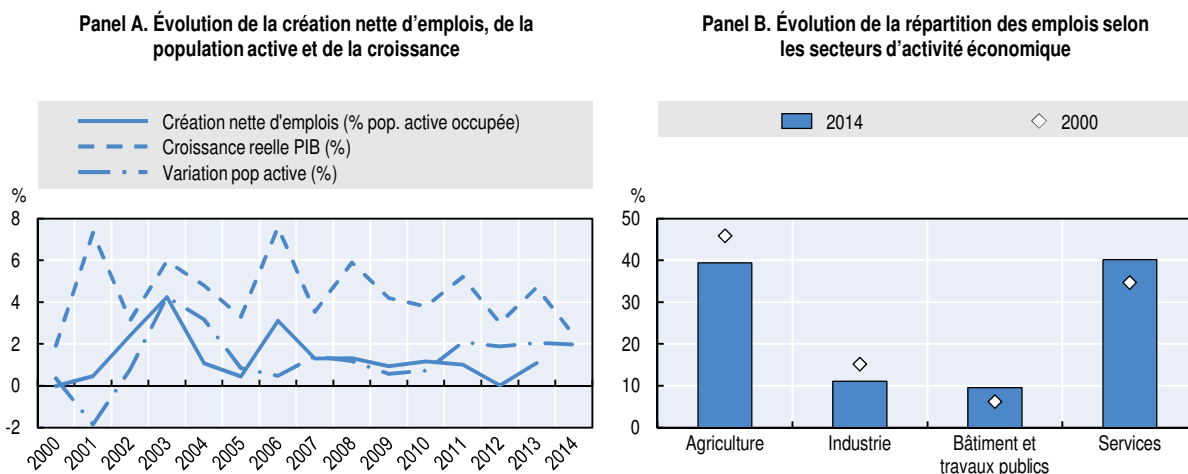
### ***Le dynamisme du marché de l'emploi est insuffisant***

La création d'emplois ne permet pas de répondre à la demande d'emploi réelle et potentielle. En moyenne, depuis les années 2000, elle a été de 129 000 postes par an mais elle a diminué depuis 2007 en raison du ralentissement économique. Depuis, la variation de la population active a été supérieure à celle de la création nette d'emploi, ne permettant pas d'absorber le flux de nouveaux entrants sur le marché du travail. De plus, les mouvements migratoires accroissent la pression sur le marché du travail urbain. Ce sont les actifs de sexe masculin, vivant en milieu urbain qui profitent le plus des créations d'emploi, majoritaires dans le secteur des services (67 % du total des emplois créés, HCP, 2015c). La baisse des taux d'activité, notamment chez les femmes, et l'ampleur du chômage illustrent l'insuffisante création d'emplois.

Les évolutions démographiques pourraient accroître le déséquilibre entre offre et demande d'emploi. Dans un futur proche, la généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration de la scolarisation des filles pourraient stopper la baisse des taux d'activités des femmes (ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, 2015), ce qui augmentera mécaniquement la population active. La transition démographique et l'urbanisation

exerceront une pression supplémentaire sur la création d'emplois. La Stratégie nationale pour l'emploi 2015-2025 (SNE) du ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (MEAS) estime que la population active devrait atteindre 12.6 millions de personnes et que le taux d'emploi baisserait à 40 % en 2025.

Graphique 4.25. **La création d'emplois est insuffisante**



Source : HCP (2015c).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476412>

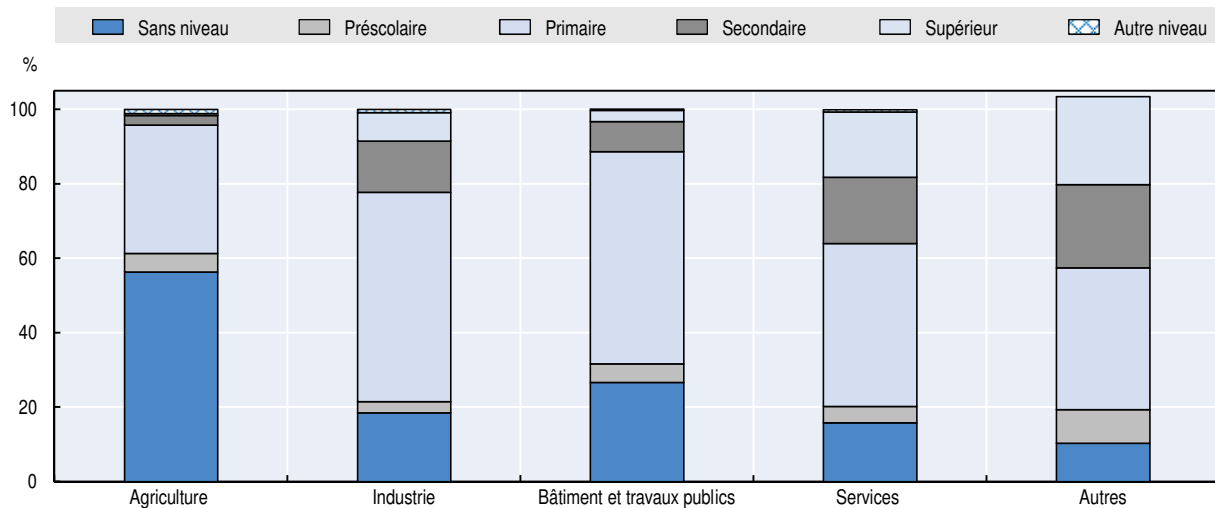
La faible dynamique du marché du travail est entretenue par la lenteur de la transformation structurelle (chapitre 3). En 2014, le secteur agricole concentrait encore près de 40 % des emplois. Le poids de l'industrie a connu un recul sur la décennie qui peut s'expliquer entre autres, par le recul du poids des activités traditionnelles et l'émergence de nouvelles industries. La croissance de l'emploi dans les services résulte principalement de la hausse des emplois de commerce de détails et de services à la personne qui ne sont pas générateurs de valeur ajoutée. De même, les emplois dans le secteur de l'immobilier ont augmenté sur la décennie mais il s'agit principalement d'emplois à faible valeur ajoutée. En revanche, les secteurs modernes avec une forte productivité (activités financières et assurances, les transports ou les industries manufacturières) sont encore peu développés et peu intensifs en emploi (services du chef du gouvernement, 2015). Ce sont également dans ces secteurs que l'emploi est de meilleure qualité. L'accélération de la transformation structurelle et l'amélioration des niveaux de compétitivité pourraient permettre, dans une certaine mesure, de rééquilibrer cette inadéquation entre offre et demande d'emploi. Les politiques publiques pourraient également soutenir les créations d'emplois dans les secteurs modernes qui sont productifs et plus intégrés en amont et en aval (services du chef du gouvernement, 2015).

### **Le capital humain n'est pas assez valorisé et le nexus formation/emploi fonctionne mal**

Plus des trois quarts de la population active n'ont aucun diplôme. La faiblesse du capital humain se retrouve sur le marché de l'emploi et explique, en partie, la faible productivité du travail. Plus de six actifs employés sur dix (62 %) sont sans diplôme (45.2 % en milieu urbain contre 81.7 % en milieu rural ; HCP, 2015c). Dans le secteur agricole, plus grand pourvoyeur d'emplois au Maroc, plus de 90 % des travailleurs sont sans formation ou avec un diplôme

de l'enseignement primaire (graphique 4.26). Les diplômés de l'enseignement supérieur sont concentrés dans le secteur des services alors qu'ils devraient également rejoindre les secteurs de l'industrie et du Bâtiment et travaux publics (BTP) pour soutenir le tissu productif (graphique 4.26).

Graphique 4.26. **La main-d'œuvre est faiblement qualifiée**



Source : HCP (2014a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476428>

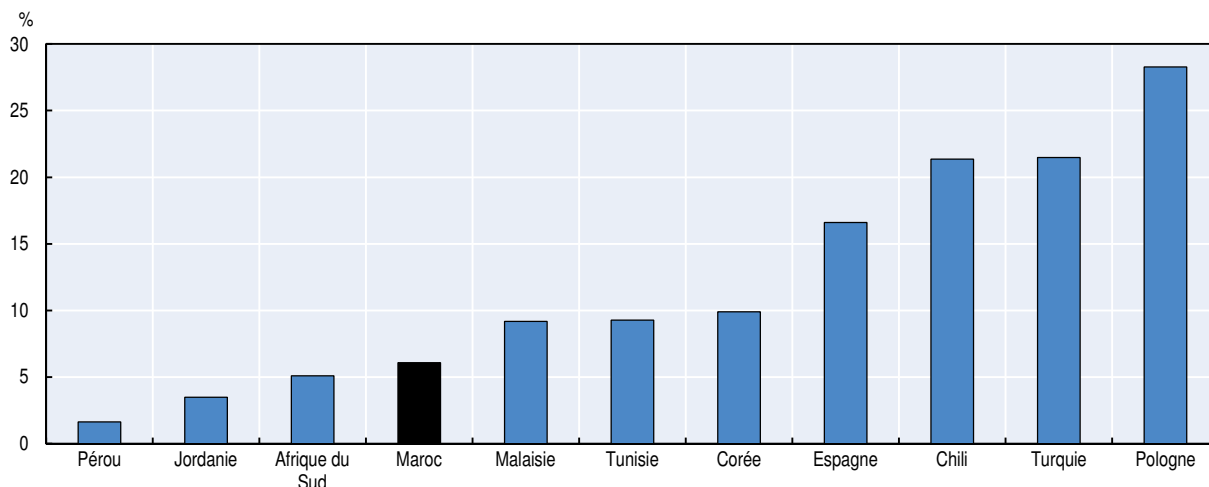
Cette inadéquation qualitative entre l'offre d'enseignement et les besoins du marché du travail est particulièrement palpable pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Ces derniers affichent les taux de chômage les plus élevés. L'université marocaine, notamment dans ses filières dites « générales », enregistre un taux d'insertion professionnelle de plus en plus faible. Près de 70 % des étudiants suivent leurs études en sciences juridiques, économiques et sociales (39 % en 2012), les lettres ou l'éducation (29 %) dans l'espoir de rejoindre les bancs de la fonction publique. En moyenne, l'administration n'absorbe environ que 30 % des jeunes nouvellement diplômés. En 2013, les diplômés du supérieur étaient ainsi plus de 20 % à être inscrits au chômage (contre 4.5 % pour les sans diplômés et 15.1 % pour les diplômés de niveau moyen ; HCP, 2014). Au contraire, moins d'un étudiant sur deux (18 %) s'oriente vers les filières d'ingénieries et techniques, contre 23 % en moyenne dans le reste des pays arabes et 30 % en Asie. Ainsi, les formations du supérieur mériteraient d'être revues pour assurer une meilleure adéquation avec les besoins de l'économie.

En 2013, près de 13 % des entreprises interrogées considèrent la faiblesse de main-d'œuvre qualifiée comme l'obstacle majeur au développement de leur activité. De plus, un tiers des entreprises interrogées estiment que cette inadéquation est une contrainte majeure au développement, un taux largement supérieur à celui enregistré dans le reste du monde et en Afrique du Nord et qui, contrairement à la tendance internationale, s'accroît inversement avec la taille de l'entreprise (Banque mondiale, 2013).

La formation technique et professionnelle publique n'est pas suffisamment développée. Elle est accessible à partir de quatre niveaux d'enseignement au Maroc : la spécialisation professionnelle (à partir de la dernière année du collège), la qualification professionnelle intégrée à l'enseignement secondaire, le diplôme de technicien accessible à la fin de l'enseignement secondaire et le diplôme de technicien spécialisé, accessible

après le Baccalauréat. Les premiers niveaux d'accès à la formation professionnelle commencent donc tard (aux alentours de 16-17 ans) et ne permettent pas aux élèves en situation d'échec scolaire d'acquérir une formation professionnelle qualifiante. Depuis le début des années 2000, le nombre d'élèves en formation a augmenté (439 000 stagiaires en 2014/15) ce qui représente 6 % des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (graphique 4.27), contre 9 % en Espagne et plus de 20 % en Turquie. Il s'agit d'une proportion encore relativement faible.

Graphique 4.27. **La formation professionnelle se développe lentement**



Source : Banque mondiale (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476436>

Les passerelles entre la formation professionnelle et technique et le monde de l'entreprise ne sont pas systématiques. Les taux d'insertion des lauréats restent faibles (56 % pour les lauréats détenteurs d'une spécialisation, quatre années après leur sortie) et augmentent progressivement avec le niveau de diplôme (76 % pour les techniciens spécialisés ; CSEFRS, 2014b). Le dispositif de formation professionnelle, géré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, repose sur des centres publics placés sous la tutelle de l'Office de la formation professionnelle et la promotion du travail (OFPPT) qui propose trois modes de formation : résidentielle, apprentissage et formation alternée. La formation est principalement dispensée au sein de la formation résidentielle (68 % des stagiaires en 2014/15) qui n'offre qu'une interaction restreinte avec le monde de l'entreprise, et donc limite les opportunités d'insertion professionnelle. La formation alternée concerne seulement un élève stagiaire sur cinq. La stratégie nationale de la formation professionnelle prévoit d'accroître à 50 % la formation en milieu du travail pour accroître les taux d'insertion. Les centres publics sont également limités en termes de capacités d'accueil (311 établissements publics en 2012) et les formations proposées ne répondent pas toujours aux besoins du marché de l'emploi. Conscientes de l'importance de la formation professionnelle et des lacunes dans l'offre publique, les autorités ont initié une politique novatrice : associer davantage les entreprises d'un secteur à travers des nouveaux établissements de formation. Ces centres, qui sont principalement à l'œuvre dans les secteurs industriels porteurs, ont pour originalité d'être entièrement gérés par le secteur privé et représentent aujourd'hui les deux tiers de l'offre de formation professionnelle totale (encadré 4.5).

#### Encadré 4.5. Le développement des centres de formation en partenariat public-privé (PPP)

Dans le cadre de la Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021, les autorités encouragent le renforcement des PPP. En effet, ce dispositif original permet d'assurer une meilleure insertion socioprofessionnelle des jeunes, de contribuer à la compétitivité de l'économie, de renforcer l'image de la formation professionnelle et de favoriser une plus grande cohésion sociale. Près de 1 500 centres privés, souvent soutenus par les fédérations professionnelles en vigueur, offrent des formations dans un grand nombre de secteurs (automobile, ferroviaire, aéronautique) qui rendent les stagiaires opérationnels pour rejoindre le marché de l'emploi.

Dans le secteur de l'automobile, Renault Maroc, en partenariat avec le MEN, a créé l'Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile. Ce centre de formation, en PPP, a permis de former plus de 8 473 personnes depuis le début de son activité en 2012 et, depuis septembre 2014, le groupe a lancé une formation en maintenance industrielle au niveau du Baccalauréat professionnel dans les régions de Melloussa. Même tendance dans le secteur ferroviaire avec le lancement en mars 2016 de l'Institut de formation ferroviaire, cogéré par la Société nationale des chemins de fer française et l'Office national des chemins de fer (ONCF) marocain, qui dispensera environ 17 500 journées de formation pour 3 300 stagiaires formés par an. Ces stagiaires devraient permettre d'accompagner l'ONCF dans son projet de nouvelle ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca. Autre exemple, l'Institut aux métiers de l'aéronautique forme des étudiants d'un niveau bac à bac+2 issus des filières scientifiques ou technologiques pour lesquelles il n'existait pas de formation publique dans le domaine de l'aéronautique. Ce centre, géré par le Groupe des industries marocaines aéronautiques et spatiales connaît un fort engouement de la part des étudiants et des entreprises du secteur aéronautique, et forme environ 1 000 jeunes par an.

Source : Auteurs

#### *L'action publique pour remédier aux dysfonctionnements du marché du travail pourrait être plus efficace*

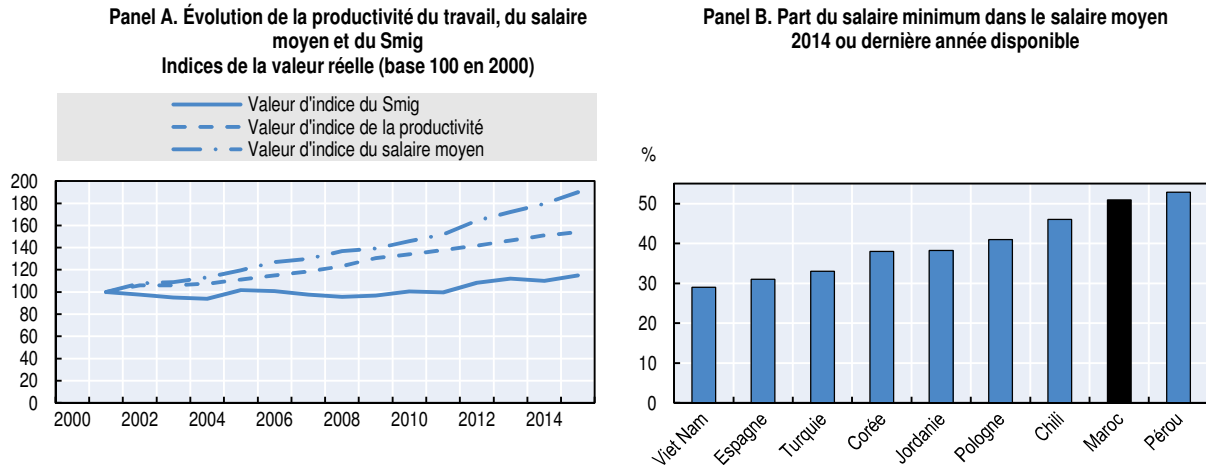
Le système d'intermédiation sur le marché de l'emploi a une portée limitée, vecteur d'inégalité. En 2000, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences a été créée pour favoriser l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes. En parallèle, les agences privées se sont développées. Cependant, leur efficacité n'est pas complètement avérée. L'intermédiation sur le marché du travail se caractérise par une couverture incomplète de certaines catégories de la population active et de territoires (MEAS, 2015). Les réseaux personnels (famille, amis ou contacts personnels) s'avèrent être, de loin, le moyen le plus efficace et rapide pour trouver un emploi, avec un temps de recherche inférieur à six mois (services du chef du gouvernement, 2015).

Le gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes pour dynamiser le marché de l'emploi, qui restent cependant insuffisants. Le programme *Idmaj* cible les bacheliers et les diplômés de l'enseignement supérieur, *Taehil* les chercheurs universitaires et *Moukawalti* accompagne les porteurs de projets dans l'entrepreneuriat. Il ressort des différentes évaluations que ces dispositifs de programmes sont trop centrés sur les jeunes diplômés. La SNE prévoit de couvrir un éventail plus large de populations ayant des difficultés d'insertion, en particulier, les jeunes diplômés exposés au chômage de longue

période, les jeunes précocement déscolarisés, les femmes confrontées à l'inactivité, à la discrimination directe et indirecte sur le marché du travail, ainsi que les travailleurs des TPE et du secteur informel (MEAS, 2015).

Même si le salaire minimum est relativement élevé, sa progression a été plus lente que celle du salaire moyen et de la productivité par travailleur. Jusque dans les années 2010, le taux de croissance du Smig (salaire minimum interprofessionnel garanti, fixé sur une base horaire) était largement inférieur à celui de la productivité du travailleur et du salaire moyen. La valeur d'indice du Smig, en termes réels, est restée quasiment inchangée de 2000 à 2010 avant d'augmenter significativement entre 2010 et 2015 suite à des revalorisations successives. Sur la même période, les valeurs d'indice de la productivité par travailleur et du salaire moyen ont enregistré une hausse régulière (graphique 4.28, panel A). Le salaire minimum a été augmenté pour représenter, en 2014, 51 % du salaire moyen (graphique 4.28, panel B). En 2015, le salaire minimum s'élevait à 13.46 MAD par heure.

Graphique 4.28. **La part du salaire minimum dans le salaire moyen pourrait être plus importante**



Note : Panel A – Données nationales issues des comptes nationaux, exprimées en termes réels sur une base 100 (année 2000) ; Panel B - Données de 2014 pour le Maroc, de 2011 pour la Corée et de 2010 pour la Jordanie, le Pérou, la Turquie et le Viet Nam. Les données des pays de l'OCDE proviennent de la base OCDE et les ratios sont exprimés par rapport aux salaires moyens des salariés à plein temps ; les données pour la Jordanie, le Pérou et le Viet Nam proviennent du Bureau international du travail (BIT) et les données du Maroc proviennent de sources nationales.

Source : Calculs des auteurs à partir des données des comptes nationaux, de la CNSS, de la base de données du BIT ([www.ilo.org/ilostat/GWR](http://www.ilo.org/ilostat/GWR)) et de la base de données OCDE (<https://stats.oecd.org>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933476442>

### Les rigidités du marché de l'emploi sont fortes

Traditionnellement, les législations sur la protection de l'emploi (LPE) ainsi que les règles qui régissent le recrutement et le licenciement sont conçues pour protéger les emplois et n'ont qu'un impact limité sur les taux d'emploi et de chômage. Cependant, elles peuvent dans certains cas pénaliser la création et la destruction d'emplois, ainsi que la mobilité des salariés. Il est donc important pour les pouvoirs publics de rechercher un juste équilibre entre la protection des salariés et l'allocation efficace des ressources humaines (OCDE, 2013). L'OCDE a développé une méthodologie permettant d'évaluer la rigueur de la LPE à partir de 21 sous-indicateurs qui quantifient, pour les employeurs et en fonction des règles en vigueur, les coûts et les procédures liés au licenciement – individuel ou collectif – et au recrutement de travailleurs dans le cadre de contrats à durée déterminée ou d'intérim (encadré 4.6).

#### Encadré 4.6. **Méthodologie de l'OCDE relative aux indicateurs de la rigueur de la LPE**

L'OCDE a établi un cadre pour évaluer la protection de l'emploi dans les pays OCDE et partenaires à partir de 21 sous-indicateurs répartis au sein de trois indicateurs synthétiques :

- **Réglementation relative au licenciement individuel de travailleurs titulaires de contrats réguliers.** Cet indicateur tient compte de trois aspects de la protection contre le licenciement : i) les contraintes de procédure imposées aux employeurs qui souhaitent licencier, par exemple les obligations en matière de notification et de consultation ; ii) les délais de préavis et les indemnités de licenciement, qui varient en principe en fonction de l'ancienneté du salarié ; et iii) la difficulté à licencier, qui dépend des conditions qui doivent être réunies pour pouvoir licencier et des conséquences qu'un licenciement jugé abusif peut avoir pour un employeur (indemnisation et obligation de réintégration par exemple).
- **Contraintes supplémentaires imposées en cas de licenciement collectif.** Cet indicateur reflète les surcoûts du licenciement collectif par rapport au licenciement individuel. Il ne rend pas compte de la rigueur globale de la réglementation relative aux licenciements collectifs, qui s'obtient en additionnant les coûts associés aux licenciements individuels et les surcoûts éventuels des licenciements collectifs.
- **Règles relatives aux contrats temporaires qui comprennent les règles relatives aux contrats à durée déterminée classiques et les règles qui régissent le recours au travail par intérim.** Cet indicateur tient compte du type d'emploi pour lequel il est possible de recourir à ces contrats et des règles afférentes au renouvellement et à la durée cumulée de ces contrats. Concernant le recours au travail par intérim, il prend également en compte certaines dispositions relatives à la création et au fonctionnement des agences d'intérim ainsi que les règles imposant une égalité de rémunération et/ou de conditions de travail entre les salariés intérimaires et les salariés équivalents de l'entreprise utilisatrice, ces dispositions pouvant renchérir le coût du recours à des travailleurs intérimaires par rapport à l'utilisation d'autres types de contrat.

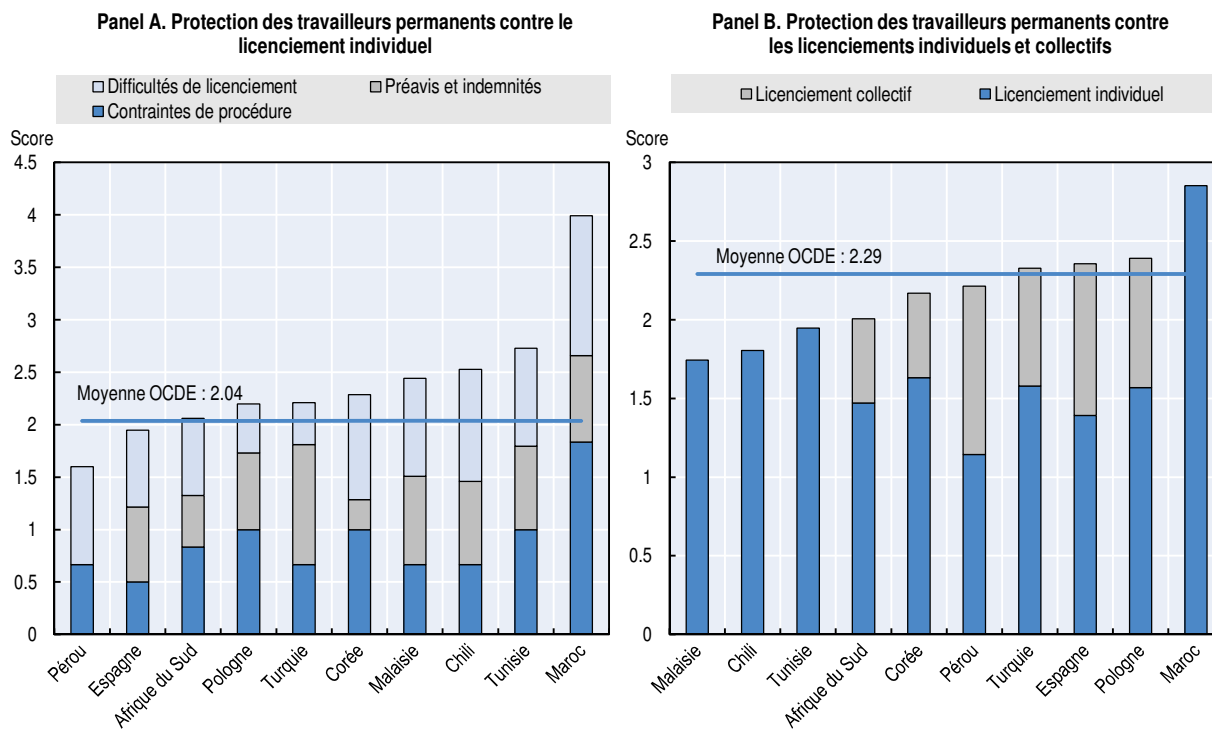
Pour chaque indicateur, le pays se voit attribuer un score de zéro à six (en allant du moins au plus strict) en fonction de la méthodologie proposée par l'OCDE et de la réglementation en vigueur.

Source : OCDE (2013).

Les procédures relatives aux recrutements et aux licenciements pour le secteur privé sont définies dans le Code du travail de 2004. Les emplois dans l'administration et les entreprises publiques sont régis par le Code de la fonction publique, qui garantit l'emploi à vie et donne droit à une protection sociale. Pour le secteur privé, les lois relatives au marché du travail dépendent du Code du travail de 2004 qui s'inspire des conventions internationales en vigueur. L'adoption de ce code a apporté des avancées sociales en termes de salaire minimum, de durée légale du travail, de droit de grève et de représentation syndicale. En revanche, les procédures relatives aux recrutements et aux licenciements, et les coûts associés, sont restées rigides comme l'ont souligné de nombreuses études (Banque mondiale, 2006 ; BAFD/GdM/MCC, 2015). Près de 15 % des entreprises interrogées par la Banque mondiale évaluent la réglementation du travail comme une contrainte majeure au développement (Banque mondiale, 2013). Ces procédures sont d'autant plus importantes que le dispositif d'indemnisation en cas de chômage n'est pas encore bien développé. Les dispositions relatives aux licenciements sont détaillées en annexe 4.A3.

En l'absence de surcoûts pour les licenciements collectifs, les procédures de licenciements individuels figurent parmi les plus rigides au monde. Au niveau individuel, les contraintes de procédure, le délai de préavis et les indemnités de licenciement ainsi que la difficulté à licencier sont agrégées de manière synthétique dans l'indicateur sur la rigueur de la protection contre les licenciements individuels des salariés titulaires de contrats réguliers (graphique 4.29, panel A). Parmi les pays de comparaison, le Maroc est le pays où la réglementation est la plus contraignante (score de 4 sur 6 alors que le score moyen des pays de l'OCDE est de 2.04 sur 6). Le Code du travail distingue les procédures de licenciement pour les TPE (moins de dix salariés) et les autres, la réglementation étant plus rigide à partir de dix salariés. Par exemple, le délai à respecter avant la prise d'effet du préavis de licenciement peut s'élever à 90 jours pour les entreprises de plus de dix salariés compte tenu des autorisations à obtenir des représentants des salariés mais également du gouverneur de la province ou de la préfecture (annexe 4.A3). Dans certains pays, y compris émergents, des dispositions supplémentaires sont à respecter en cas de licenciement collectif, par exemple en Afrique du Sud, en Corée et au Pérou. Même si ce n'est pas le cas du Maroc, la protection des travailleurs permanents contre les licenciements reste la plus élevée au sein des pays de comparaison (graphique 4.29, panel B).

Graphique 4.29. La réglementation relative aux licenciements individuels est contraignante



Note : Panel A - Données de 2013 pour les pays de l'OCDE. Le graphique présente la contribution de différentes sous-composantes à l'indicateur relatif à la protection des travailleurs réguliers contre les licenciements individuels. La hauteur de la barre représente la valeur de cet indicateur. Panel B - Les données se rapportent à 2013 pour les pays de l'OCDE. Le graphique présente la contribution des indicateurs relatifs à la protection des travailleurs réguliers contre les licenciements individuels et aux dispositions supplémentaires applicables aux licenciements collectifs à l'indicateur qui mesure la protection des travailleurs réguliers contre les licenciements individuels et collectifs (EPRC).

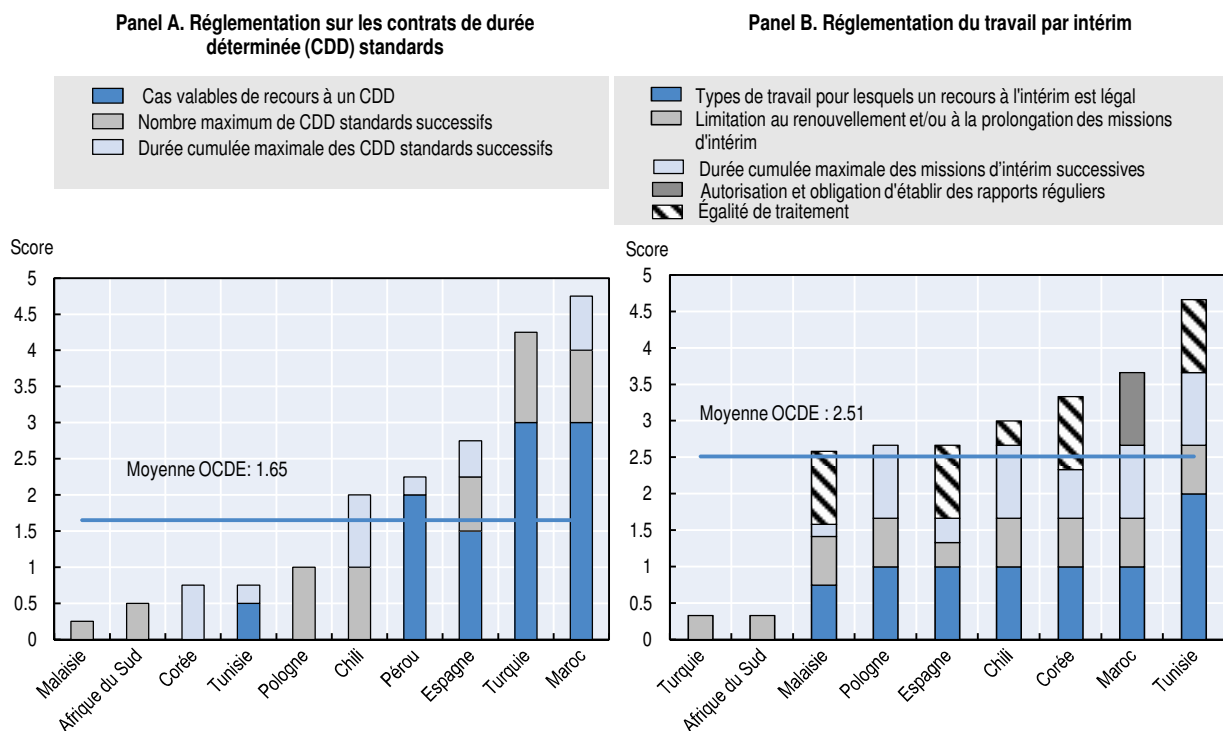
Source : Pour le Maroc, auteurs à partir du Code du travail du Maroc et de la méthodologie développée par l'OCDE, <http://www.oecd.org/employment/emp/oecdindicatorsofemploymentprotection-methodology.htm>. Pour les autres pays, base de données de l'OCDE sur la protection de l'emploi, mise à jour 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/lfs-epl-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476458>



La réglementation relative aux contrats temporaires, restrictive, englobe les contrats à durée déterminée (CDD) et d'intérim. Avec un score de 4.75 sur 6, la réglementation marocaine sur les CDD est forte, contre un score moyen 1.65 sur 6 au sein des pays membres de l'OCDE (graphique 4.30, panel A). Ce type de contrat reste encore peu développé, avec seulement 4 % des contrats de travail salarié. En revanche, le Maroc concentre le plus grand nombre d'agence d'intérim en Afrique du Nord avec près de 1 200 structures référencées (BIT, 2011) mais, là aussi, les réglementations sont contraignantes. Ces agences doivent déposer une caution auprès de la Caisse de dépôt et de gestion d'un montant équivalent à 50 fois la valeur globale annuelle du salaire minimum légal (article 482 ; annexe 4.A3) et elles doivent disposer d'un capital social d'un montant au moins égal à 100 000 MAD (article 481 ; annexe 4.A3). Elles sont, enfin, soumises à de lourdes obligations de *reporting* auprès des services chargés de l'emploi (article 484 du Code du travail ; annexe 4.A3). Au final, pas moins de 98 % des agences ne remplissent pas ces obligations légales (BIT, 2011). Le Département de la Formation professionnelle travaille depuis plusieurs années sur deux projets d'amendements au Code du travail afin d'augmenter la durée des contrats d'intérim et de remplacer la procédure de dépôt de caution par un prêt bancaire garanti (BIT, 2011).

### Graphique 4.30. La réglementation sur les contrats temporaires est restrictive



Note : Panel A - Les données se rapportent à 2013 pour les pays de l'OCDE. Le graphique présente la contribution de différentes sous-composantes à l'indicateur relatif à la réglementation des contrats à durée déterminée classiques. Dans ce chapitre, un contrat à durée déterminée est défini comme un contrat de travail générique comportant une date de cessation précise (sous forme de la date - jour, mois et année - à laquelle il prendra fin en l'absence de renouvellement). Panel B - Les données se rapportent à 2013 pour les pays de l'OCDE. Le graphique présente la contribution de différentes sous-composantes à l'indicateur de la réglementation du travail par intérim. Dans ce chapitre, le travail par intérim est défini comme l'emploi de travailleurs titulaires d'un contrat dans le cadre duquel l'employeur (l'agence d'intérim) met, en sa qualité d'entreprise ou de professionnel libéral, le salarié à disposition d'un tiers (l'entreprise utilisatrice) pour qu'il accomplisse un travail (la mission) sous la supervision et l'autorité de l'entreprise utilisatrice en vertu d'un contrat de fourniture de services conclu entre elle et l'agence.

Source : Pour le Maroc, auteurs à partir du Code du Travail du Maroc et de la méthodologie développée par l'OCDE, <http://www.oecd.org/employment/emp/oecdindicatorsofemploymentprotection-methodology.htm>. Pour les autres pays, base de données de l'OCDE sur la protection de l'emploi, mise à jour 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/lfs-epl-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933476462>

### **Les politiques sociales bénéficieraient d'une plus grande cohérence de l'action publique**

#### **Une plus grande cohérence des politiques sociales permettrait d'en augmenter la portée et l'efficacité**

Outre la mise en œuvre de réformes structurelles dans les secteurs sociaux, une meilleure cohérence des politiques publiques entre les secteurs et au sein même de chacun de ces secteurs pourrait accroître l'efficacité de l'action publique. En effet, les politiques de lutte contre la pauvreté, de santé, d'éducation et d'emploi ont de nombreux points d'intersection. La lutte contre la pauvreté et les besoins en transferts dépendent des opportunités d'emploi et de génération de revenu et donc des résultats du marché du travail, qui à leur tour sont tributaires d'une formation en adéquation avec la demande de travail. Si certaines opportunités sont à saisir en augmentant la coordination et la cohérence des orientations stratégiques à l'intérieur des secteurs sociaux, d'autres situations apparaissent comme symptomatiques de la difficulté à aligner les différentes stratégies sectorielles.

Le manque de cohérence et de convergence entre les différents programmes sociaux mis en œuvre au Maroc en limite l'efficacité et la portée. Tous les programmes sociaux n'ont pas fait l'objet d'une stricte évaluation rigoureuse mais les évaluations sur la première phase de l'INDH ont mis en avant le manque de synergie et de collaboration entre les différents acteurs et les projets réalisés (CESE, 2013c). Par exemple, le manque d'information au niveau local sur les plans ministériels a conduit à des doublons dans les projets, notamment dans la construction d'infrastructures scolaires dans les zones rurales. De même, les actions ciblées de l'INDH fonctionnent en parallèle des autres programmes sociaux (notamment *Tayssir*, *Ramed* ou les Plans communaux de développement) sans réelle coordination (CESE, 2013c), pouvant entraîner un surcroît de couverture de certaines personnes au détriment d'autres ménages ne bénéficiant d'aucun programme social.

Le retard dans l'accumulation du capital humain et la prévalence du chômage des jeunes diplômés appellent à une orientation plus importante des étudiants vers les métiers de l'enseignement. De manière très immédiate, l'amélioration de l'accès à l'éducation, notamment au niveau du secondaire, et de la qualité de cette dernière passera par le renforcement du taux d'encadrement et par la revalorisation du métier d'enseignant. Pour l'année scolaire 2016/17, il manquerait 30 000 professeurs pour pallier aux départs en retraite anticipée. Le gouvernement a mis en place un programme visant à réorienter 10 000 chômeurs diplômés du supérieur vers les métiers de l'enseignement, avec l'attribution d'une bourse de 1 000 MAD pendant le temps de la formation. Si ce programme va dans le bon sens, il s'agit d'une mesure d'urgence, ponctuelle et coûteuse pour l'État. Il gagnerait à être repensé afin que les étudiants s'orientent plus spontanément vers les métiers de l'enseignement avant l'obtention de leur licence.

La définition des besoins sur le marché de l'emploi avec les offres de formation manque par ailleurs d'articulation. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'OFPPPT a développé un catalogue de cursus au sein d'instituts spécialisés. Même si le système présente un certain nombre de dysfonctionnements, il existe une certaine articulation entre besoins de compétences et offres de formation pour les secteurs porteurs. En revanche, la remontée d'information sur les besoins en capacités pour les secteurs les moins structurés est plus difficile. Les fédérations professionnelles ont créé des Groupements interprofessionnels d'aide au conseil (Giac) qui ne disposent pas toujours des capacités techniques et financières pour définir correctement les besoins en compétences tant au niveau sectoriel qu'au niveau

territorial. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les programmes pédagogiques des filières généralistes, qui accueillent environ 80 % des nouveaux bacheliers, sont souvent déconnectés des besoins du marché de l'emploi, alimentant les flux de chômeurs des jeunes diplômés. Sur le même modèle que le programme de réorientation vers l'enseignement, le gouvernement a lancé un programme de formation supplémentaire pour 25 000 licenciés chômeurs afin de répondre aux besoins en compétences des secteurs productifs. Une meilleure coordination entre les besoins de compétences exprimés par les secteurs productifs et le programme pédagogique des formations universitaires défini par le MESRSFC permettrait d'éviter les surcoûts liés au déploiement de ces formations supplémentaires et de réduire les temps de formation pour les étudiants concernés.

### ***Certaines contraintes à la mise en cohérence des politiques sociales relèvent de problématiques plus générales***

Le besoin d'une ample concertation ralentit l'adoption d'orientations stratégiques dans le domaine de l'éducation, rendant la mise en cohérence plus difficile. Il existe un certain décalage entre la vision portant les grandes réformes de l'éducation, leur mise en œuvre opérationnelle et leur évaluation. En 2000, l'adoption de la Cnef présente la réforme du système éducatif et définit les orientations stratégiques pour les sous-secteurs de l'enseignement à l'horizon 2000-10. En 2009, c'est le Plan d'urgence qui voit le jour. Plus récemment, le CSEFRS a adopté la Vision stratégique de la réforme de l'enseignement 2015-30. Ses orientations s'inscrivent dans le sillage des documents antérieurs, faisant état du même constat sur les déficits du système éducatif. En revanche, la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de l'éducation au niveau de chaque ministère concerné et de ses services déconcentrés peut être plus difficile. Ainsi, si la Vision ne propose ni indicateurs chiffrés cibles assorti d'un objectif temporel défini, ni un séquençage des programmes d'actions prioritaires, elle se décline en projets d'actions stratégiques au niveau de chaque ministère. Par exemple, le MEN a proposé 16 projets d'actions stratégiques. Cependant, fin 2016, ces derniers n'avaient pas commencé à être mis en œuvre. De plus, les principaux éléments de la vision n'ont pas encore été traduits en loi-cadre comme prévu dans le document stratégique (chapitre 4 ; alinéa 129 ; CSEFRS, 2014a).

La fonction d'évaluation est clé pour l'amélioration des politiques publiques et l'identification de besoins d'alignement stratégique. L'évaluation des politiques publiques est un instrument essentiel pour comparer les résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre et informer les décideurs. Le domaine de l'éducation en est un exemple. L'Instance nationale de l'évaluation, créée en 2006 au sein du CSEFRS, a présidé la conduite du rapport d'évaluation de 2008, qui a posé les jalons du Programme d'urgence de 2009. Elle a également supervisé le PNEA de 2008. Ainsi, l'Instance nationale de l'évaluation, aujourd'hui hébergée au sein du CSEFRS, contribue à la diffusion d'une culture d'évaluation dans le secteur de l'éducation et propose des pistes de réflexions intéressantes sur les déficits dans la mise en œuvre de la Charte de l'éducation.

Le manque de décentralisation des capacités au niveau régional accentue le défaut de coordination des politiques publiques. Au niveau de l'école, les acteurs locaux sont faiblement impliqués dans la définition des besoins sur les nouvelles infrastructures éducatives, dans la vie des établissements scolaires et dans le suivi des élèves sur les différents cycles d'enseignements. Au niveau du marché de l'emploi, les acteurs locaux ne bénéficient pas non plus toujours de la connaissance des besoins en compétences dans leurs bassins d'emplois afin de faire remonter au niveau central l'inadéquation locale entre l'offre et le besoin de

compétences, d'autant qu'il peut s'agir de niches d'emplois très spécifiques. L'absence, ou la défaillance, des capacités des relais régionaux ne permet pas toujours une mise en cohérence efficace des politiques publiques à l'échelle locale.

### Notes

1. L'élaboration de cet indicateur est documentée dans un certain nombre d'études techniques (Boarini, Murtin et Schreyer, 2015 ; Boarini et al., 2016) et de rapports orientés vers l'action publique (OCDE, 2015b).
2. Ce calcul se fonde sur un prix fictif de 7 % de la consommation par année de longévité, une consommation moyenne par habitant de 3 608 USD, une population de 33 millions d'habitants et un PIB de 230 milliards USD.
3. La dernière année pour laquelle des données sont disponibles se situe entre 2010 et 2014 et correspond à 2014 pour le Maroc. Dans le Graphique 4.1, les données pour le Maroc correspondent à 2013, pour comparaison avec les autres pays. Ces résultats incorporent néanmoins l'évolution de la distribution de revenu entre 2007 et 2014. Dans le Graphique 4.2, l'emploi et la longévité sont combinés dans le calcul des *niveaux de vie*, de sorte qu'il est difficile de discerner avec exactitude leur contribution respective à la *croissance des niveaux de vie*. La part de la population urbaine dans la population totale est passée de 49.3 % en 1991 à 58.6 % en 2012.
4. Les autorités marocaines ne disposent pas de données plus récentes à ce jour en matière d'indicateurs de santé.
5. En 2010, l'ONDH a mené une enquête dans trois provinces marocaines aux caractéristiques différentes afin d'évaluer les difficultés et les disparités dans l'accès des soins. Les Marocains étaient, en moyenne, plus de 80 % à se déclarer peu ou pas satisfaits de la qualité des soins.

### Références

- Atkinson, A. B. (1970), « On the Measurement of Inequality », *Journal of Economic Theory*, vol. 2, n° 3, pp. 244-263, [http://lib.cufe.edu.cn/upload\\_files/other/3\\_20140520031551\\_43.%20measurement%20of%20inequality%20of%20income.pdf](http://lib.cufe.edu.cn/upload_files/other/3_20140520031551_43.%20measurement%20of%20inequality%20of%20income.pdf).
- Banque mondiale (2016), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.banquemondiale.org>.
- Banque mondiale (2015), « Morocco : Social Protection and Labour Diagnosis », in *Social Protection and Labour Brief* (26 mai), Washington D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/485991468190443363/pdf/103119-WP-P133498-Box394855B-PUBLIC-A2I-REQUEST-SPL-Morocco-Draft-Policy-Note-v12.pdf>.
- Banque mondiale (2013), *Enquête entreprises* (base de données), [www.enterprisesurveys.org/data/](http://www.enterprisesurveys.org/data/).
- Banque mondiale (2006) *Fostering Higher Growth and Employment in the Kingdom of Morocco*, World Bank Country Studies, Groupe Banque Mondiale, Washington D.C., <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/391201468062082791/Fostering-higher-growth-and-employment-in-the-Kingdom-of-Morocco-a-World-Bank-country-study>.
- BAfD/GdM/MCC (2015), *Diagnostic de croissance du Maroc, Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive*, Éditions BAfD, Abidjan, [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic\\_de\\_croissance\\_du\\_Maroc\\_%E2%80%93\\_Analyse\\_des\\_contraintes\\_%C3%A0\\_une\\_croissance\\_large\\_et\\_inclusive\\_-\\_version\\_FR.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Diagnostic_de_croissance_du_Maroc_%E2%80%93_Analyse_des_contraintes_%C3%A0_une_croissance_large_et_inclusive_-_version_FR.pdf).
- Barro, R. et J.-W. Lee (2013), « A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010 », *Journal of Development Economics*, vol 104, pp. 184-198, <http://dx.doi.org/10.3386/w15902>.
- Becker, G., T. Philipson et R. Soarès (2005), « The Quantity and Quality of Life and the Evolution of World Inequality », *American Economic Review*, vol. 95, n° 1, pp. 277-291, [www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/0002828053828563](http://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/0002828053828563).
- Boarini, R. et al. (2016), « Multi-dimensional Living Standards : A Measure Based on Preferences », *OECD Statistics Working Papers*, No. 2016/05, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlpq7qvx6f-en>.
- Boarini, R., F. Murtin et P. Schreyer (2015), « Inclusive Growth: The OECD Measurement Framework », *OECD Statistics Working Papers*, No. 2015/06, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrppxjghg4-en>.

- Boarini, R. et al. (2012), « What Makes for a Better Life ? The Determinants of Subjective Well-Being in OECD Countries – Evidence from the Gallup World Poll », *OECD Statistics Working Papers* n° 2012/03, Éditions OCDE, Paris, [http://library.bsl.org.au/jspui/bitstream/1/3507/1/What%20makes%20for%20a%20better%20life\\_OECD2012.pdf](http://library.bsl.org.au/jspui/bitstream/1/3507/1/What%20makes%20for%20a%20better%20life_OECD2012.pdf).
- BIT (2014), « World Social Protection Report 2014-15 : Building economic recovery, inclusive development and social justice », Bureau international du travail, Genève, [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_245201.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_245201.pdf).
- BIT (2011), « Private Employment Agencies in Morocco », *Working Paper* n° 283, Programme des activités sectorielles, Bureau international du travail, Genève, [http://ilo.org/sector/activities/topics/temporary-agency-work/WCMS\\_172946/lang--en/index.htm](http://ilo.org/sector/activities/topics/temporary-agency-work/WCMS_172946/lang--en/index.htm).
- Code du travail (2004), *Bulletin officiel* n° 5210 (6 mai 2004), Rabat, [http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2015/01/Code\\_du\\_travail\\_2004.pdf](http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2015/01/Code_du_travail_2004.pdf).
- CSEFRS (2014a), « Vision stratégique de la réforme 2015-30, pour une école de l'équité, de la qualité et de la formation », Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Rabat, [www.csefrs.ma/pdf/Vision\\_VF\\_Fr.pdf](http://www.csefrs.ma/pdf/Vision_VF_Fr.pdf).
- CSEFRS (2014b), « Rapport analytique sur la mise en œuvre de la Charte nationale d'éducation et de formation 2000-13 : Acquis, déficits et défis », Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Rabat, [www.csefrs.ma/pdf/R%C3%A9sum%C3%A9%20du%20rapport%20analytique.pdf](http://www.csefrs.ma/pdf/R%C3%A9sum%C3%A9%20du%20rapport%20analytique.pdf).
- CESE (2014a), « Avis sur le Projet de loi 131-13 relatif à l'exercice de la médecine », saisine n° 14/2014, Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.ces.ma/Pages/Saisines/S-14-2014-Projet-loi-exercice-medecine.aspx](http://www.ces.ma/Pages/Saisines/S-14-2014-Projet-loi-exercice-medecine.aspx).
- CESE (2014b), « Rapport annuel », Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/2014/RA-2014-VF.pdf](http://www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/2014/RA-2014-VF.pdf).
- CESE (2013a), « Rapport annuel », Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/Rapport%20annuel%202013/Rapport\\_Annuel-2013-VF.pdf](http://www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/Rapport%20annuel%202013/Rapport_Annuel-2013-VF.pdf).
- CESE (2013b), « Avis sur les soins de santé de base », saisine n° 4/2013, Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.ces.ma/Documents/PDF/Avis%20du%20Conseil-Saisine%204\\_2013-VF.pdf](http://www.ces.ma/Documents/PDF/Avis%20du%20Conseil-Saisine%204_2013-VF.pdf).
- CESE (2013c), « Initiative nationale pour le développement humain : analyse et recommandations », saisine n° 2/2013, Conseil économique, social et environnemental, Rabat, [www.cese.ma/Documents/PDF/Rapport-INDH-VF.pdf](http://www.cese.ma/Documents/PDF/Rapport-INDH-VF.pdf).
- Diaz, M. et F. Murtin (2016a), « Socio-economic Inequality in Multidimensional Living Standards », à paraître, *OECD Statistics Directorate Working Paper*, Éditions OCDE, Paris.
- Diaz, M. et F. Murtin (2016b), « Multi-dimensional Inequalities in Income, Longevity and Unemployment: The Case of France », à paraître, *OECD Statistics Directorate Working Paper*, Éditions OCDE, Paris.
- Fleurbaey, M. et D. Blanchet (2013), *Beyond GDP : Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, Oxford University Press, Oxford.
- Fleurbaey, M. et G. Gaulier (2009), « International Comparisons by Living Standards », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 111, n° 3, pp. 597-624, [www.eurohex.eu/bibliography/pdf/2858835074/Fleurbaey\\_2009\\_SJE.pdf](http://www.eurohex.eu/bibliography/pdf/2858835074/Fleurbaey_2009_SJE.pdf).
- HCP (2016a), « Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013-14, Principaux résultats », présentation PowerPoint (26 octobre), Haut-commissariat au plan, Rabat.
- HCP (2016b), « Présentation des résultats de l'Enquête nationale sur le secteur informel 2013/14 », 12 octobre 2016, Haut-commissariat au plan, Rabat.
- HCP (2015a), « Objectifs du Millénaire pour le développement et Objectifs de développement durable », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.omdh.hcp.ma/OMD\\_r40.html](http://www.omdh.hcp.ma/OMD_r40.html).
- HCP (2015b), « Recensement général de la population et de l'habitat 2014 - Présentation des principaux résultats », Haut-commissariat au plan, Rabat, [http://rgph2014.hcp.ma/Presentation-des-principaux-resultats-du-RGPH-2014\\_a374.html](http://rgph2014.hcp.ma/Presentation-des-principaux-resultats-du-RGPH-2014_a374.html).
- HCP (2015c), « La situation du marché du travail en 2015 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015\\_a1663.html](http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2015_a1663.html).
- HCP (2014), « La situation du marché du travail en 2014 », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2014\\_a1503.html](http://www.hcp.ma/La-Situation-du-marche-du-travail-en-2014_a1503.html).

- HCP (2011a), « Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010 : Principaux résultats », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/Etude-Nationale-Demographique-a-Passages-Repetes-2009-2010\\_a749.html](http://www.hcp.ma/Etude-Nationale-Demographique-a-Passages-Repetes-2009-2010_a749.html).
- HCP (2011b), « Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-la-mobilite-sociale-intergenerationnelle-au-Maroc\\_t18283.html](http://www.hcp.ma/downloads/Enquete-sur-la-mobilite-sociale-intergenerationnelle-au-Maroc_t18283.html).
- HCP (2010b), « Enquête nationale sur les revenus et les niveaux de vie des ménages 2006/2007 : rapport de synthèse », Haut-commissariat au plan, Direction de la Statistique, Rabat, [www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-les-niveaux-de-vie-des-menages\\_a96.html](http://www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-les-niveaux-de-vie-des-menages_a96.html).
- HCP (2010b), « Dynamique de la pauvreté au Maroc 1985-2007 », par M. Doudich, K. Soudi et A. Ezzari, Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/Dynamique-de-la-pauvrete-1985-2007\\_a871.html](http://www.hcp.ma/Dynamique-de-la-pauvrete-1985-2007_a871.html).
- HCP (2009), « Les classes moyennes marocaines : définition, caractéristiques et facteurs d'évolution », *Les cahiers du plan*, n° 25 (septembre-octobre), Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/attachment/294813/](http://www.hcp.ma/attachment/294813/).
- HCP (2002), « Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/01 », rapport de synthèse, Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/region-meknes/attachment/417076/](http://www.hcp.ma/region-meknes/attachment/417076/).
- HCP (2000), « Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99, premiers résultats », Haut-commissariat au plan, Direction de la statistique, Rabat, [www.hcp.ma/file/103385/](http://www.hcp.ma/file/103385/).
- HCP (1986), « Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 1984/85, rapport de synthèse », Haut-commissariat au plan, Rabat, [www.hcp.ma/file/103035/](http://www.hcp.ma/file/103035/).
- INPPLC (2011), « Étude sur le phénomène de la corruption dans le secteur de la santé : évaluation et diagnostic », rapport de synthèse, Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption, Rabat, <http://www.icpc.ma>.
- Jones, Ch. I. et P. J. Klenow (2016), « Beyond GDP ? Welfare across Countries and Time », *American Economic Review*, Vol. 106, No. 9, Septembre, <https://doi.org/10.1257/aer.20110236>.
- Kochhar, R. (2015), « A Global Middle Class Is More Promise than Reality », Pew Research Center, [www.pewglobal.org/2015/07/08/a-global-middle-class-is-more-promise-than-reality/](http://www.pewglobal.org/2015/07/08/a-global-middle-class-is-more-promise-than-reality/).
- Kolm, S. (1969), « The Optimal Production of Social Justice », *Public Economics*, pp. 145-200.
- Knaul et al (2012), « The Quest for Universal Health Coverage: Achieving Social Protection for all in Mexico », *The Lancet*, vol. 380, n° 9849, pp. 1259-1279, [http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(12\)61068-X](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(12)61068-X).
- Lakner, C. et B. Milanovic (2015), « Global Income Distribution : from the Fall of the Berlin Wall to the Great Recession », *World Bank Economic Review*, vol. 17, n° 32, pp.1-30, [www.scielo.org.co/scielo.php?pid=S012459962015000100004&script=sci\\_arttext&tlng=es](http://www.scielo.org.co/scielo.php?pid=S012459962015000100004&script=sci_arttext&tlng=es).
- MEF (2016), « Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2016, Rapport sur les comptes spéciaux du Trésor », Ministère de l'Économie et des Finances, [www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/cst\\_fr.pdf](http://www.finances.gov.ma/Docs/DB/2016/cst_fr.pdf).
- MEN (2013), « Rapport analytique 2000-13 », Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Rabat, [http://www.men.gov.ma/Fr/Documents/Rapfr-analytique-CSE\\_CNEF.pdf](http://www.men.gov.ma/Fr/Documents/Rapfr-analytique-CSE_CNEF.pdf).
- MEN (2012), « Rapport Annuel Éducation pour Tous - 2012 », Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Rabat, [www.sante.gov.ma/Publications/Etudes\\_enquete/Documents/Sant%C3%A9enchiffres2013edition2014-.pdf](http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Documents/Sant%C3%A9enchiffres2013edition2014-.pdf).
- Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (2015), « Stratégie Nationale pour l'emploi du royaume au Maroc », Document de Synthèse, Rabat, [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---ed\\_emp\\_msu/documents/project/wcms\\_420201.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ed_emp_msu/documents/project/wcms_420201.pdf).
- MESRSFC (2016), « Données de 2016 », Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres, Rabat, [www.enssup.gov.ma/fr](http://www.enssup.gov.ma/fr).
- Ministère de la Santé (2014), « Santé en chiffres 2013 », Direction de la planification et des ressources financières, Rabat, [www.sante.gov.ma/Publications/Etudes\\_enquete/Documents/Sant%C3%A9enchiffres2013edition2014-.pdf](http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Documents/Sant%C3%A9enchiffres2013edition2014-.pdf).
- Ministère de la Santé (2012a), « Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENSPF) 2011 », Rabat, [www.sante.gov.ma/Publications/Etudes\\_enquete/Documents/Indicateurs%20regionaux\\_ENSPF-2011.pdf](http://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Documents/Indicateurs%20regionaux_ENSPF-2011.pdf).
- Ministère de la Santé (2012b), « Stratégie sectorielle de santé 2012-16 (mars) », Rabat, [www.sante.gov.ma/Docs/Documents/secteur%20sant%C3%A9.pdf](http://www.sante.gov.ma/Docs/Documents/secteur%20sant%C3%A9.pdf).

- Ministère de la Santé (2005), « Enquête sur la population et la santé familiale (EPSF) 2003-2004 », Rabat, <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR155/FR155.pdf>.
- Murtin, F., et al.(2015), « Beyond GDP : Is There a Law Of Shadow Price ? », OECD Statistics Department Working Paper No. 63, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrppxzss47-en>.
- OCDE (2016), Base de données statistiques, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>.
- OCDE (2015a), *Comment va la vie ? 2015 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2015-fr](http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-fr).
- OCDE (2015b), *All on Board : Making Inclusive Growth Happen*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264218512-en>.
- OCDE (2013), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr).
- OCDE (2012), *Perspectives du développement mondial 2012 : La cohésion sociale dans un monde en mutation*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/persp\\_glob\\_dev-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2012-fr).
- OCDE (2011), *Comment va la vie ? : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121195-fr>.
- OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044210-fr>.
- OMS (2016), *Global Health Observatory data repository* (base de données), <http://apps.who.int/gho/data>.
- ONDH (2012), « Enquête Panel de ménages 2012 Rapport des premiers résultats », Observatoire national du développement humain, Rabat, [www.ondh.ma/sites/default/files/documents/rapport\\_panel\\_2012.pdf](http://www.ondh.ma/sites/default/files/documents/rapport_panel_2012.pdf).
- ONDH (2010), « Études de cas sur les disparités dans l'accès aux soins au Maroc : synthèse des principaux résultats », Observatoire national du développement humain, Rabat, [http://www.ondh.ma/sites/default/files/documents/synthese\\_sante\\_francais-6avril.pdf](http://www.ondh.ma/sites/default/files/documents/synthese_sante_francais-6avril.pdf).
- PIRLS (2011), PIRLS 2011 International Database (base de données), <http://timssandpirls.bc.edu/pirls2011/international-database.html>.
- Services du chef du gouvernement (2015), « La problématique de l'emploi : réalités et défis », Présentation, atelier sur l'emploi organisé par la Banque mondiale à Rabat (24 février).
- Samuelson, P. A. (1974), « Complementarity, An Essay on the 40th Anniversary of the Hicks–Allen Revolution in Demand Theory », *Journal of Economic Literature*, vol. 12, n° 4, pp. 1255-1289, [www.jstor.org/stable/pdf/2722379.pdf](http://www.jstor.org/stable/pdf/2722379.pdf).
- TIMSS (2011), TIMSS 2011 International Database (base de données), <http://timssandpirls.bc.edu/timss2011/international-database.html>.
- Unesco (2015), UIS Data Centre (base de données), <http://data.uis.unesco.org/>.
- Viscusi, W. K. et J. Aldy (2003), « The Value of Statistical Life : A Critical Review of Market Estimates throughout the World », *Journal of Risk and Uncertainty*, vol. 27 n° 1, pp. 5-76, [www.nber.org/papers/w9487.pdf](http://www.nber.org/papers/w9487.pdf).

## ANNEXE 4.A1

*Calcul du niveau de vie multidimensionnel*

La première étape consiste à calculer les prix fictifs de la longévité et de l'emploi.

Le calcul du prix fictif de la longévité se fonde en premier lieu sur la Valeur d'une vie statistique (VSL), chiffrée à 6.3 millions USD de 2005 par l'Agence américaine de protection de l'environnement<sup>1</sup>. Cette valeur dérive d'une méta-analyse de 100 études empiriques, réalisée par Viscusi et Aldy (2003), qui ont estimé un intervalle de confiance de [5.5-7.6] millions pour la valeur d'une vie statistique aux États-Unis. La VSL est ensuite convertie en prix fictifs (variant en fonction des pays et des périodes) d'une année de longévité supplémentaire, au moyen du modèle de l'utilité de la durée de vie qui est utilisé par Becker et al. (2005), Jones et Klenow (2016) et bien d'autres, et qui prend en compte le revenu, l'emploi et la longévité. Dans Murin et al. (2015), différents modèles de l'utilité de la durée de vie sont expérimentés pour évaluer la robustesse et la sensibilité de ces prix fictifs, et au final celui qui produit l'évaluation la plus prudente de la longévité est choisi.

En ce qui concerne la dimension de l'emploi, Boarini et al. (2016) calculent le prix fictif de l'emploi en appliquant des régressions macroéconomiques de la satisfaction à l'égard de la vie sur le revenu disponible des ménages (log), l'emploi et des variables indicatrices temporelles et par pays, pour tous les pays de l'OCDE :

$$SWB_{j,t} = a_j + b_t + \alpha \log y_{j,t} + \beta E_{j,t} + \varepsilon_{j,t},$$

où SWB désigne le niveau moyen de la satisfaction à l'égard de la vie dans le pays  $j$  à l'instant  $t$ ,  $y$  est le revenu disponible réel des ménages, et  $E$  le taux d'emploi. À partir de la régression ci-dessus, le taux d'emploi d'un pays est évalué par rapport au pays de référence ( $E^*$ ) pour obtenir le revenu supplémentaire requis pour compenser un point de pourcentage d'emploi (c'est-à-dire un prix fictif de l'emploi) :

$$p_{j,t}^E = \left[ 1 - \exp\left(-\beta(E^* - E_{j,t}) / \alpha\right) \right] / (E^* - E_{j,t})$$

Le calcul du prix fictif de l'emploi n'est pas affecté par les différences culturelles dans la satisfaction à l'égard de la vie en général, car les régressions incluent des effets fixes par pays qui prennent en compte ces différences à condition qu'elles soient linéaires et persistantes dans le temps. L'estimation des prix fictifs n'est pas non plus très sensible à l'échantillon de pays utilisé dans l'analyse empirique. Une analyse économétrique portant sur des données différentes liées au revenu et sur un groupe de pays beaucoup plus grand et diversifié donne des estimations similaires à celles de Boarini et al. (2016). À cet égard, l'étude de Boarini et al. (2016) complète une méta-analyse basée sur toutes les données microéconomiques disponibles issues d'enquêtes sur le bien-être subjectif (*Gallup World Poll*



2004-13, *European Social Survey* 2002-13, *European Values Survey* 1981-2009, Enquête européenne sur la qualité de vie 2003-07, Eurobaromètre [1973-2012] et *World Values Survey* 1981-2008). Un grand nombre de régressions (156) de la satisfaction à l'égard de la vie sur le revenu et l'emploi ont été réalisées et le coefficient de la variable de l'emploi a été jugé significatif et justifié dans 80 % des cas. Si l'on utilise la meilleure source (*Gallup World Poll*), ce dernier pourcentage atteignait même 97 %. En conséquence, dans cette étude la valeur moyenne d'un point d'emploi a été fixée à 2 % du revenu dans un échantillon comprenant des pays de l'OCDE et quelques pays partenaires.

Dans une seconde étape, le « revenu équivalent » ou le niveau de vie multidimensionnel des différents déciles de revenu  $d$  se calculent selon la formule suivante

$$LS_d = y_d - p^E \Delta E_c - p^{LE} \Delta LE_c$$

où  $y$  est la consommation moyenne, l'écart entre le taux d'emploi de chaque pays  $c$  et le taux d'emploi de référence, l'écart entre la longévité de chaque pays et la longévité de référence, et sont respectivement les prix fictifs de l'emploi et de la longévité. Enfin, le paramètre de l'aversion à l'inégalité est sélectionné de façon à correspondre au groupe cible de population (c'est-à-dire la personne médiane ou les 10 % inférieurs dans l'échelle de répartition des revenus). Théoriquement le cadre pour la croissance inclusive peut prendre en compte les inégalités au sein d'un pays en termes de santé et d'emploi ou de chômage (cf. Diaz and Murtin 2016a, 2016b), mais le manque de données disponibles au niveau international limite l'analyse des inégalités à la seule dimension du revenu.

Dans cette approche, le niveau de vie multidimensionnel d'un pays est simplement défini comme étant la moyenne du niveau de vie multidimensionnel des différents déciles, diminuée d'une pénalité pour inégalité de niveau de vie découlant de l'inégalité des revenus (dans cette formule, désigne l'indice d'inégalité d'Atkinson-Kolm).

$$LS_c = \left( \frac{1}{N} \sum_d LS_d \right) [1 - I_c^r (LS_d)]$$

### Note

1. Le ministère des Transports des États-Unis utilise une valeur très proche de 5.8 millions USD.

## ANNEXE 4.A2

## Construction des données sur les niveaux de vie multidimensionnels

### La consommation moyenne comme indicateur du revenu

Pour tous les pays, dont le Maroc, les dépenses de consommation finale des ménages (DCFM) par habitant sont utilisées comme indicateur du bien-être économique moyen. Pour tous les pays, les données sont extraites des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, et exprimées en PPA (structure des prix de 2011) et en USD constants de 2011.

Les données sur la consommation par habitant des ménages urbains et ruraux entre 1980 et 2014 se fondent sur la série de données DAMP sur les *dépenses annuelles moyennes par ménage et par personne*. Dans la pratique, on multiplie les DCFM par le ratio urbain/national d'une part et rural/national, ce qui donne des séries de consommation urbaine et rurale correspondant aux DCFM nationales et avec le même ratio venant des DAMP. Les différences entre les valeurs des DFCM et des DAMP au niveau national, exprimées en monnaie locale, sont négligeables : leur corrélation est de 0.994 sur la période 1991-2012, et l'écart entre ces deux mesures est inférieur à 2 % en 2012.

### Longévité

Les données sur l'espérance de vie à la naissance sont extraites du rapport sur les Indicateurs de développement dans le monde (WDI) pour tous les pays. Il existe une différence significative entre la valeur WDI (72.6 ans en 2010) et celle communiquée par les autorités marocaines (74.8 ans). Entre 1980 et 2010, les ratios de longévité urbaine/rurale et nationale sont appliqués à la valeur WDI de la longévité nationale. Entre 2010 et 2013, le taux de croissance nationale de la longévité est appliqué à la longévité urbaine/rurale, en partant de l'hypothèse que les différences relatives de longévité sont restées constantes durant cette courte période.

### Taux d'emploi

Le taux d'emploi dans la tranche d'âge des 15-64 ans est extrait du rapport WDI et basé sur la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour tous les pays. Le taux d'emploi WDI/OIT est de 47.3 % en 2014, alors que celui signalé par les autorités marocaines est de 43.3 %. Les ratios du taux d'emploi urbain/rural et national sont appliqués aux valeurs WDI/OIT. Sur la période 1991-99, le taux de croissance des valeurs nationales WDI/OIT a été appliqué aux taux d'emplois urbains/ruraux pour extrapoler rétrospectivement les séries.

## Répartition de la consommation

Les données sur la répartition de la consommation des ménages selon les déciles sont disponibles auprès de sources nationales aux niveaux urbain, rural et national, pour les années 1985, 1991, 1999, 2007 et 2014. Les pourcentages de la consommation dans la consommation totale sont interpolés entre ces dates. Pour d'autres pays émergents et en développement, on a utilisé la base de données WDI sur la distribution (WDIIDD). Ces données se réfèrent généralement à la distribution du revenu des ménages pour les pays à revenu plus élevé, et à la distribution de la consommation des ménages pour les pays à revenu plus faible ou intermédiaire. La base de données WDIIDD fournit des données concernant les deux déciles du haut et du bas de l'échelle de distribution, mais elle agrège d'autres données en quintiles. Pour obtenir des estimations concernant tous les déciles, on a combiné les données de la WDIIDD avec celles de la base de données Lakner-Milanovic qui se réfère aux 10 déciles.<sup>1</sup> Pour les pays membres de l'OCDE, on a utilisé la base de données de l'OCDE sur la distribution du revenu, et interpolé les parts de revenu en cas de données incomplètes. Dans tous les pays, les distributions du revenu et de la consommation sont évaluées par rapport aux DCFM.

### Note

1. Pour plus de précision, les ratios entre les déciles 3 et 4, les déciles 5 et 6 et les déciles 7 et 8 ont d'abord été calculés d'après la base de données Lakner-Milanovic; ils ont ensuite été interpolés quand les données étaient incomplètes et pour finir, ces ratios ont été appliqués pour décomposer en déciles les valeurs WDIIDD des quintiles 2, 3 et 4.

## ANNEXE 4.A3

## Informations détaillées sur la protection de l'emploi au Maroc

| Élément de la méthodologie   | Régulation en vigueur   |
|--|---|
| <b>1: Contraintes de procédures de notification dans le cas d'un licenciement individuel</b> | <p>Les contraintes de procédures dépendent des raisons invoquées pour le licenciement.</p> <p>Licenciement pour faute ou inaptitude :</p> <p>La décision de licenciement est remise au salarié intéressé en mains propres contre reçu ou par lettre recommandée avec accusé de réception (article 63). Une copie de la décision de licenciement ou de la lettre de démission est adressée à l'agent chargé de l'Inspection du travail (article 64).</p> <p>Licenciement pour motifs économiques, motifs technologiques, structurels ou pour motifs similaires ou économiques</p> <p>En cas de licenciement individuel pour <b>des entreprises de moins de dix salariés</b>, la décision de licenciement est remise au salarié intéressé en mains propres contre reçu ou par lettre recommandée avec accusé de réception (article 63). Une copie de la décision de licenciement ou de la lettre de démission est adressée à l'agent chargé de l'inspection du travail (article 64).</p> <p>En cas de licenciement pour motifs technologiques, structurels ou pour motifs similaires ou économiques <b>pour les entreprises de dix salariés ou plus</b>, l'autorisation de licenciement est subordonnée à une autorisation délivrée par le gouverneur de la préfecture ou de la province (article 67).</p> <p><i>Calcul</i> : Score attribué sur la base de la moyenne entre les deux cas de figure</p> |
| <b>2: Délais avant la prise d'effet du préavis de licenciement</b>                           | <p>En cas de licenciement individuel pour <b>des entreprises de moins de dix salariés</b>, la décision de licenciement est remise au salarié intéressé, en mains propres contre reçu ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 48 heures suivant la date à laquelle la décision de licenciement a été prise (article 63).</p> <p>En cas de licenciement individuel pour <b>des entreprises de moins de dix salariés</b>, l'employeur, qui envisage le licenciement, doit porter sa décision à la connaissance des délégués des salariés, et le cas échéant, des représentants syndicaux, au moins un mois avant de procéder au licenciement (article 66). De plus, le gouverneur de la préfecture ou de la province peut délivrer son autorisation dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de la présentation de la demande par l'employeur au délégué provincial chargé du travail (article 67).</p> <p><i>Calcul</i> : <math>(2 + 90)/2 = 46</math> jours</p>  |
| <b>3: Durée du préavis sur la base des différents niveaux d'ancienneté</b>                   | <p>Le Décret n° 2-04-469 du 29 décembre 2004 prévoit les délais de préavis en cas de rupture unilatérale du contrat de travail à durée indéterminée et prévoit une distinction entre cadres et assimilés, et employés et ouvriers:</p> <p>Pour les cadres et assimilés : un mois de préavis si moins d'un an d'ancienneté ; deux mois de préavis entre un an et cinq ans d'ancienneté ; trois mois de préavis si plus de cinq ans d'ancienneté.</p> <p>Pour les employés et les ouvriers : 8 jours de préavis si moins d'un an d'ancienneté ; un mois de préavis entre 1 à 5 ans d'ancienneté ; deux mois de préavis si plus de cinq ans d'ancienneté.</p> <p><i>Calcul</i> : score attribué sur la base des moyennes entre les deux catégories de salariés.</p>  |
| <b>4: Indemnité de licenciement sur la base de différents niveaux d'ancienneté</b>           | <p>Le salarié a droit à une indemnité de licenciement après six mois de travail dans la même entreprise (art. 52 du Code du travail).</p> <p>Le montant de l'indemnité de licenciement pour chaque année ou fraction d'année de travail effectif est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 96 heures de salaire pour les cinq premières années d'ancienneté ;</li> <li>- 144 heures de salaire pour la période d'ancienneté allant de 6 à 10 ans ;</li> <li>- 192 heures de salaire pour la période d'ancienneté allant de 11 à 15 ans ;</li> <li>- 240 heures de salaire pour la période d'ancienneté dépassant 15 ans.</li> </ul> <p>À noter que pour les activités non agricoles, la durée normale de travail des salariés est fixée à 2 288 heures par année ou 44 heures par semaine (article 184).</p> <p><i>Calcul</i> : Pour 9 mois d'ancienneté, indemnité équivalente à 0.33 mois de salaire. Pour 4 ans d'ancienneté, indemnité équivalente à 2 mois de salaire. Pour 20 ans d'ancienneté, indemnité équivalente à 17.5 mois de salaire.</p>   |

| Élément de la méthodologie   | Régulation en vigueur  |
|--|--|
| <b>5: Définition d'un licenciement abusif</b>  | <p><b>Justifié</b> : L'employeur n'a pas le droit de licencier un salarié sans motif valable sauf si celui-ci est lié à son aptitude ou à sa conduite. Dans le cadre d'une faute grave (divulgaration d'un secret professionnel, vol, ivresse publique, insulte grave, etc. – les cas de faute grave sont énumérés dans l'article 39) ou après épuisement des sanctions disciplinaires, le licenciement est considéré comme justifié (article 35).</p> <p>Le licenciement peut également être justifié pour des motifs technologiques, structurels, ou économiques (article 66). Dans ce cas de figure, l'employeur doit engager des concertations et des négociations avec les délégués des salariés, ou le cas échéant, les représentants syndicaux de l'entreprise, en vue d'examiner les mesures susceptibles d'empêcher le licenciement ou d'en atténuer les effets, y compris la possibilité de réintégration dans d'autres postes (article 66, al. 2).</p> <p><b>Abusif</b> : Dans les autres cas de figure, ou lorsque l'employeur a commis une faute grave (article 40) ou lorsque les procédures de licenciements n'ont pas été respectées, le salarié peut saisir le tribunal compétent pour invoquer un licenciement abusif.</p> <p><i>Calcul</i> : Considérant le fait que la procédure de réintégration n'est pas systématique (score de 2) et que les éléments relatifs à l'inaptitude du salarié ne sont pas détaillés dans le Code du travail (score de 3), le score pour cet élément est de 1.</p> |
| <b>6: Durée de la période d'essai</b>  | <p>La durée de la période d'essai pour les contrats à durée indéterminée est fixée à trois mois pour les cadres et assimilés, un mois et demi pour les employés et quinze jours pour les ouvriers. Elle peut être renouvelée une fois (article 14).</p> <p><i>Calcul</i>: <math>(4.5 + 2.25 + 0.75)/3 = 2.5</math> (considérant une probabilité de renouvellement de la période d'essai dans 50 % des cas)</p>   |
| <b>7: Indemnités additionnelles en cas de licenciement abusif (additionnelles à l'indemnité de licenciement)</b>   | <p>Le montant des dommages et intérêts est fixé sur la base du salaire d'un mois et demi par année sans dépasser le plafond de 36 mois (article 41).</p> <p>Ce montant des dommages-intérêts s'additionne aux indemnités de licenciement (article 82 – l/b).</p>   |
| <b>8: Possibilités de réintégration du salarié en cas de licenciement abusif</b>                                   | <p>La réintégration du salarié en cas de licenciement abusif est proposée quelle que soit la taille de l'entreprise. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, l'article 41 prévoit qu'à défaut d'accord intervenu au moyen de la conciliation préliminaire, le salarié est en droit de saisir le tribunal compétent qui peut statuer, soit par la réintégration du salarié dans son poste ou par des dommages et intérêts.</p> <p>Pour les entreprises de plus de dix salariés, l'employeur est tenu d'engager des concertations et des négociations avec les délégués des salariés en vue d'examiner les mesures susceptibles d'empêcher le licenciement ou d'en atténuer les effets négatifs, y compris la possibilité de réintégration dans d'autres postes (article 66).</p> <p>L'article 70 al. 2, précise également qu'en cas de licenciement conformes aux articles 66, 67 et 58 mais sans l'obtention de l'autorisation de licenciement, les salariés licenciés ne bénéficient de dommages et intérêts que sur décision judiciaire s'ils ne sont pas réintégrés dans leur postes tout en conservant leurs droits.</p>   |
| <b>9: Délai de prescription au-delà duquel il n'est pas possible de former un recours pour licenciement abusif</b> | <p>Selon l'article 65, l'action en justice concernant le licenciement doit être portée devant le tribunal compétent dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception par le salarié de la décision de licenciement.</p>   |
| <b>10: Cas valables de recours à un Contrat à durée déterminée (CDD)</b>   | <p>Le CDD peut être conclu dans le cadre du remplacement du salarié par un autre, de l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ou de la saisonnalité d'un travail (article 16).</p> <p>Le CDD peut aussi être conclu dans certains secteurs et dans certains cas exceptionnels fixés par voie réglementaire, ou en vertu d'une convention collective (article 16).</p>  |
| <b>11: Nombre maximum de renouvellement d'un CDD standard</b>  | <p>Dans le secteur agricole, le CDD peut être renouvelé trois fois. Dans les autres cas énumérés dans l'article 17 (ouverture d'une entreprise pour la première fois, nouvel établissement au sein de l'entreprise ou lancement d'un nouveau produit), les CDD ne peuvent être renouvelés qu'une fois pour une période maximale d'un an (article 17).</p> <p>Le Code du travail ne précise pas le nombre maximal de renouvellements pour les autres cas de CDD (énumérés dans l'article 16). Par extension, nous considérons que les limites décrites dans l'article 17 s'appliquent également aux CDD conclus selon les dispositions de l'article 16.</p> <p><i>Calcul</i> : Moyenne entre les cas de CDD dans le secteur agricole et non agricole : <math>(3 + 1)/2</math>.</p>  |
| <b>12: Durée cumulée maximale en CDD en cas de renouvellement successifs</b>                                       | <p>Dans le secteur agricole, le CDD peut être conclu pour une durée de six mois renouvelable, à condition que la durée des contrats ne dépasse pas deux ans dans le cas d'un CDD pour une entreprise nouvellement créée.</p> <p>Dans les autres cas, la durée maximale d'un CDD est d'une année renouvelable une fois. Passé cette période, le contrat devient à durée indéterminée (article 17)</p> <p><i>Calcul</i> : Moyenne entre les 3 cas de figure : <math>(12m + 24 m + 18 m)/3 = 18</math> mois.</p>  |
| <b>13: Types de travail pour lesquels le recours à l'intérim est légal</b>   | <p>Le recours aux salariés de l'entreprise d'emploi temporaire est prévu pour effectuer des travaux non permanents, appelés « tâches », dans le cadre du remplacement du salarié par un autre, de l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, de la saisonnalité d'un travail ou de l'exécution de travaux pour lesquels il n'est pas coutume de faire un CDI en raison de la nature du travail (article 496).</p>   |
| <b>14: Existence de limitation au renouvellement et/ou à la prolongation des missions d'intérim</b>                | <p>Oui : la mission d'intérim ne doit pas dépasser trois mois, renouvelables une fois, ou six mois non renouvelables (article 500).</p>  |
| <b>15: Durée cumulée maximale de missions d'intérim successives</b>  | <p>La mission d'intérim ne doit pas dépasser trois mois, renouvelables une fois, ou six mois non renouvelables (article 500).</p>  |

| Élément de la méthodologie  | Régulation en vigueur   |
|---|---|
| <b>16: Autorisation administrative et obligations de déclaration relative à l'activité des agences d'intérimaires</b>   | <p>Les agences d'intérim sont soumises à des demandes d'autorisation administratives et à des obligations de déclaration.</p> <p>Les agences de recrutement privées sont tenues de déposer une caution à la Caisse de dépôt et de gestion d'un montant équivalent à 50 fois la valeur globale annuelle du salaire minimum légal (article 482). Elles doivent également disposer d'un capital social d'un montant au moins égal à 100 000 MAD (article 481).</p> <p>De plus, elles sont tenues de transmettre à la fin de chaque semestre aux services chargés de l'emploi du lieu où elles exercent leurs activités un état détaillé des prestations fournies, comportant notamment les noms et adresses des employeurs ayant sollicité leur intervention, ainsi que les noms et prénoms, adresses, diplômes et professions des demandeurs d'emploi inscrits et les noms et prénoms des demandeurs d'emploi placés par leurs soins (article 484).</p> <p>L'article 486 prévoit qu'elles doivent tenir un registre pour permettre à l'autorité gouvernementale chargée du travail d'effectuer les contrôles nécessaires.</p> |
| <b>17: Obligations d'égalité de traitement (rémunération et conditions de travail) entre les salariés réguliers de l'entreprise utilisatrice et les travailleurs intérimaires</b> | Pas de disposition spécifique.  |
| <b>18: Définition du licenciement collectif</b>   | Pas de disposition spécifique.  |
| <b>19: Obligations de notifications supplémentaires en cas de licenciement collectif</b>  | Pas applicable.   |
| <b>20: Délais supplémentaires en cas de licenciement collectif</b>  | Pas applicable.   |
| <b>21: Autres coûts spécifiques incombant aux employeurs en cas de licenciement collectif</b>   | Pas applicable.   |

## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

### **CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE**

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 25 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site [www.oecd.org/fr/dev](http://www.oecd.org/fr/dev).





# Les voies de développement

## Examen multidimensionnel du Maroc

### VOLUME 1. ÉVALUATION INITIALE

La série *Les voies de développement* s'adresse aux pays en développement et aux économies émergentes. Elle les aide à identifier des solutions innovantes pour faire face aux défis qui leur sont spécifiques. En effet, ce n'est pas en essayant de reproduire l'expérience des pays aujourd'hui industrialisés qu'ils pourront connaître de meilleurs niveaux de bien-être et une croissance plus équitable. Pour chacun des pays étudiés, la série présente des propositions concrètes aussi bien dans des domaines spécifiques de l'action publique que dans une perspective stratégique plus large. Elle identifie les contraintes majeures au développement dans tous les secteurs et propose des solutions pangouvernementales.

Depuis la fin des années 90, le Maroc est engagé sur une trajectoire de développement stable afin de rejoindre le groupe des pays dits émergents. Cependant, d'importants défis demeurent pour accélérer la croissance et la rendre plus inclusive. Ce premier volume de l'*Examen multidimensionnel du Maroc* passe en revue les performances du pays et les principales contraintes au développement. Il se base sur un diagnostic des évolutions macroéconomiques, des performances en matière de bien-être des citoyens et du degré de compétitivité de l'économie marocaine. Ce volume identifie trois défis majeurs à relever : mobiliser la compétitivité de l'économie marocaine pour accélérer la transformation structurelle ; surmonter les faiblesses du système éducatif et de formation ; et accroître la cohérence des politiques sectorielles. Le deuxième volume proposera des recommandations pour lever les contraintes majeures identifiées et le troisième analysera les modalités de leur mise en oeuvre.

[www.oecd.org/dev/mdcr.htm](http://www.oecd.org/dev/mdcr.htm)

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

